DÉTERMINÉ

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS
ET AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

LE 1ER MAI 2026

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

Date	Le vendredi 1er mai 2026 à 10 h (heure avancée de l'Est)
Lieu	Par webdiffusion en direct à l'adresse **meetings.lumiconnect.com/400-581-822-621**. Nous espérons que vous participerez à l'assemblée. Par l'intermédiaire de notre webdiffusion en direct, vous serez en mesure d'assister à l'assemblée en temps réel, de soumettre des questions par écrit ou verbalement et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.
Questions soumises à l'assemblée	1. Recevoir nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et les rapports de l'auditeur s'y rapportant. 2. Élire nos administrateurs. 3. Nommer notre auditeur. 4. Étudier et approuver, à titre consultatif, une résolution non contraignante (dont le texte intégral figure à la page 15 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe) approuvant notre approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. 5. Étudier et approuver, à titre consultatif, une résolution non contraignante (dont le texte intégral figure à la page 15 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe) approuvant notre Plan d'action climatique divulgué dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. 6. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.
Votre vote est important	Le Conseil d'administration a choisi le 6 mars 2026 comme date de clôture des registres afin de déterminer les porteurs d'actions ordinaires habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée. Votre vote est important, et ce, même si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée. Veuillez consulter la rubrique intitulée « Procédures, processus et restrictions en matière de vote » qui commence à la page 10 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe pour voir des instructions détaillées sur la manière de voter. Comme toujours, nous vous encourageons à exercer votre droit de vote avant la tenue de l'assemblée annuelle.

Par ordre du Conseil d'administration

La vice-présidente, secrétaire générale et avocate générale,

Cristina Circelli

Le 9 mars 2026
Montréal (Québec)

Lettre aux actionnaires

Le 9 mars 2026

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Shauneen Bruder
Présidente
du Conseil
d'administration

Tracy Robinson
Présidente-
directrice générale

Au nom du Conseil d'administration (le **Conseil**) et de la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la **Compagnie** ou le **CN**), nous vous invitons cordialement à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'**assemblée**), qui se tiendra en ligne à 10 h (heure avancée de l'Est) le 1er mai 2026. Notre circulaire de sollicitation de procurations (la **circulaire**) décrit les questions qui seront soumises à l'assemblée et donne de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction ainsi que sur les pratiques en matière de développement durable et de gouvernance du CN. Outre ces questions, nous traiterons des faits saillants de notre performance de l'année 2025 et de nos projets d'avenir.

Tirer parti de la solidité de notre réseau

L'an dernier, dans un environnement de demande difficile, nous nous sommes concentrés sur ce que nous pouvions maîtriser : l'efficacité opérationnelle, la qualité du service, la gestion des coûts et l'agilité à saisir les occasions pour nos clients. Ces mesures ainsi que notre exécution rigoureuse nous placent dans une situation favorable pour 2026 et au-delà, tout comme la solidité de notre réseau. Notre réseau nord-américain est relié à des ressources naturelles très en demande que nous transportons avec fiabilité et efficacité vers les marchés locaux, régionaux et internationaux. Notre vaste portée et notre portefeuille diversifié de marchandises réduisent la dépendance à un seul moteur économique, ce qui favorise la résilience et l'adaptabilité.

Donner la priorité à la création de valeur à long terme pour les actionnaires

Malgré les fluctuations du marché et la dynamique commerciale changeante, le CN est en bonne posture pour assurer une croissance durable, et notre Conseil est fermement résolu à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires. Le Conseil supervise la stratégie du CN pour s'assurer que la direction tire efficacement parti des avantages de notre réseau, gère l'incertitude du marché et saisit les occasions visant à générer une solide performance commerciale et une croissance de premier ordre.

Au cours de la dernière année, le Conseil a soutenu des initiatives visant à renforcer la position concurrentielle du CN et à adapter notre réseau aux besoins des clients. Le Conseil oriente la direction en ce qui a trait aux investissements stratégiques visant à accroître la valeur de notre réseau, de nos ressources et de nos actifs, tout en maintenant la robustesse des flux de trésorerie disponibles générés, la croissance rentable du chiffre d'affaires et l'affectation rigoureuse des capitaux. De plus, le Conseil surveille activement les principaux risques du CN, en examinant les tendances, les facteurs clés et les mesures d'atténuation. Le Conseil et la direction préconisent aussi une concurrence accrue grâce à une collaboration améliorée dans notre industrie, ce qui est impératif et sert les intérêts de nos clients, de nos actionnaires et de l'économie.

Engagement responsable

Nous sommes résolus à bâtir un avenir durable. Nos principes de base — Sécurité, Environnement, Personnel, Collectivités et Gouvernance — sont au cœur de notre approche misant sur l'engagement et l'exploitation responsables. Depuis plus de deux décennies, nos gestes reflètent notre ambition de créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires et de favoriser une croissance durable. Le Conseil aide à faire progresser les initiatives de développement durable, notamment notre priorité absolue, soit la sécurité de notre personnel, de nos clients et des collectivités que nous desservons.

Participer à notre assemblée annuelle des actionnaires

Votre participation aux affaires du CN compte beaucoup pour nous. Nous sommes heureux d'utiliser la plus récente technologie de diffusion d'assemblées sur le Web, notamment des flux vidéo et audio en direct avec traduction simultanée en français et en anglais ainsi que sous-titrage codé. Nous fournissons également une fonction de conférence téléphonique, avec lignes en français et en anglais. Cette configuration favorise une plus grande participation de nos actionnaires, peu importe où ils se trouvent dans le monde, tout en correspondant à notre vision et à nos pratiques en matière de développement durable. Comme par les années passées et conformément à nos règlements administratifs et aux lois applicables, nous demeurons déterminés à ce que les actionnaires participent activement à notre assemblée. Notre assemblée virtuelle vous donnera l'occasion de voter, de poser des questions et d'échanger en temps réel avec nous.

Une fois de plus, nous vous encourageons à exercer les droits de vote rattachés à vos actions avant la tenue de l'assemblée, même si vous prévoyez assister à la diffusion de l'assemblée sur le Web. La rubrique intitulée « Transmission des documents relatifs à l'assemblée et information sur l'assemblée » de la présente circulaire donne plus de détails sur la manière de participer à l'assemblée et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Exprimer notre gratitude

Nous apprécions le dévouement de nos cheminots et la confiance que vous accordez au CN. Nous souhaitons également profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Madeleine Paquin au sein de notre Conseil et pour exprimer nos plus sincères remerciements à Mme Margaret McKenzie, qui prend sa retraite à titre d'administratrice du CN cette année. Nous sommes reconnaissants envers Mme McKenzie des effets durables de son passage parmi nous, et nous nous réjouissons de la valeur que les perspectives de Mme Paquin apporteront au renforcement de la surveillance stratégique effectuée par le Conseil.

Nous espérons que vous participerez à l'assemblée et nous profitons de cette occasion pour vous remercier de votre confiance et de votre soutien continus pendant que nous travaillons à réaliser notre objectif de propulser l'économie.

Faites attention à vous.

Cordialement,

La présidente du Conseil d'administration,

Shauneen Bruder

La présidente-directrice générale,

Tracy Robinson

Table des matières

Lettre aux actionnaires 3

Sommaire 6

Notre Conseil d'administration 6

Transmission des documents relatifs à l'assemblée et information sur l'assemblée 8

Transmission des documents relatifs à l'assemblée 8

Information importante au sujet de l'assemblée virtuelle 9

Procédures, processus et restrictions en matière de vote 10

Information supplémentaire 13

Questions soumises à l'assemblée 14

États financiers 14

Élection des administrateurs 14

Nomination de l'auditeur 14

Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction 15

Vote consultatif sur le Plan d'action climatique 15

Autres points à l'ordre du jour 15

Candidats aux postes d'administrateurs 16

Rémunération des membres du Conseil d'administration 28

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance 32

Rapport sur le Plan d'action climatique 50

Déclaration de la rémunération de la haute direction 55

Analyse de la rémunération 61

Autres renseignements 96

Annexe A | Mandat du Conseil 97

Annexe B | Rapports des comités 100

Rapport du Comité d'audit, des finances et du risque 100

Rapport du Comité de la gouvernance et du développement durable 102

Rapport du Comité de la sécurité et de l'environnement 103

Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération 104

Annexe C | Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque 105

Questions soumises aux actionnaires et recommandation de vote

L'élection de 11 administrateurs
RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL
POUR CHAQUE CANDIDAT

Pour plus de renseignements, voir la page 16

La nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur
RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL
POUR

Pour plus de renseignements, voir la page 14

La résolution consultative sur la rémunération de la haute direction
RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL
POUR

Pour plus de renseignements, voir la page 15

La résolution consultative sur le Plan d'action climatique
RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL
POUR

Pour plus de renseignements, voir la page 15

La présente circulaire est fournie relativement à la sollicitation, par la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de procurations devant servir à son assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 1er mai 2026 à 10 h (heure avancée de l'Est) aux fins énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée qui précède ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Dans le présent document, les expressions « **vous** », « **votre** » et « **vos** » se rapportent aux actionnaires de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. De plus, les expressions « **CN** », « **Compagnie** » ou « **nous** », « **notre** » et « **nos** » se rapportent à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Sauf indication contraire, les renseignements que contient cette circulaire sont en date du 9 mars 2026.

Sauf indication contraire expresse du CN, les renseignements qui figurent sur notre site Web ou qui sont accessibles par celui-ci ne sont pas intégrés par renvoi dans la présente circulaire.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans la présente circulaire ou intégrés par renvoi aux présentes constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment les énoncés concernant notre exploitation, nos priorités et nos plans, nos dépenses en immobilisations prévues, nos programmes et nos stratégies. Cette information prospective comprend également, notamment, des énoncés fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et les renseignements accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs portent aussi notamment sur les occasions de croissance des produits d'exploitation, elles-mêmes tributaires de la conjoncture économique et commerciale en général; sur nos stratégies, objectifs et engagements en matière de développement durable, y compris nos objectifs climatiques et les résultats attendus des nouvelles technologies; et sur les cotisations aux régimes de retraite. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; les restrictions au commerce, les barrières commerciales, l'imposition de tarifs douaniers ou les modifications aux ententes de commerce international; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; et les mesures prises par les organismes de réglementation et les réclamations ou procédures réglementaires; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; et le transport de matières dangereuses; différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites et aux autres types de réclamations et de litiges; et les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables et le développement de nouvelles technologies de propulsion des locomotives; les risques réputationnels; la concentration des fournisseurs; les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite et la volatilité; et les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa notice annuelle et son formulaire 40-F. Voir la section intitulée « Risques commerciaux » du rapport de gestion de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le **rapport de gestion**), section qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour obtenir une description des principaux facteurs de risque liés au CN. On peut trouver le rapport de gestion sur le site Web de SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, sur le site Web de la Securities and Exchange Commission (la **SEC**) des États-Unis par l'intermédiaire du système EDGAR au **www.sec.gov** et sur le site Web du CN au **www.cn.ca**, sous l'onglet « Investisseurs ». Les risques et les incertitudes décrits dans le rapport de gestion ne sont pas les seuls qui peuvent faire sentir leurs effets sur la Compagnie. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle considère actuellement comme négligeables pourraient malgré tout aussi avoir des répercussions défavorables sur les activités de la Compagnie.

Le CN a pris des engagements en matière de développement durable et s'est fixé des objectifs climatiques. Parallèlement, le CN continue d'évaluer l'incidence sur ses activités des initiatives, des plans et des propositions connexes qu'il et d'autres intervenants (y compris des organismes gouvernementaux, réglementaires et autres) mettent en œuvre en matière de changements climatiques et de réduction des émissions. La réalisation des objectifs climatiques du CN est soumise à plusieurs risques et incertitudes, notamment ceux qui sont décrits dans la section intitulée « Réputation » située à la page 74 du rapport de gestion.

Le rapport sur le Plan d'action climatique du CN contient des énoncés prospectifs, notamment des énoncés concernant l'objectif fondé sur la climatologie du CN pour 2030 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (les **GES**) des domaines 1 et 2 et à réduire les émissions de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie, l'objectif de carboneutralité de la Compagnie et sa capacité à neutraliser les émissions résiduelles du domaine 3 en tirant parti des solutions fondées sur la nature. Les énoncés prospectifs contenus dans le rapport sur le Plan d'action climatique représentent les attentes du CN en date de ce rapport (ou à la date précisée de leur formulation) et ils peuvent changer par la suite. De plus, les énoncés prospectifs contenus dans le rapport sur le Plan d'action climatique pour les périodes au-delà de 2026, comme les objectifs fondés sur la climatologie de la Compagnie, comportent des estimations à plus long terme et sont assujettis à une plus grande incertitude.

Les objectifs fondés sur la climatologie et les objectifs climatiques du CN sont établis en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, notamment les suivantes : l'absence de changements dans les marchés du carbone; aucun changement important dans les stratégies de développement durable et les avancées scientifiques, méthodologiques ou technologiques, y compris les investissements futurs et la disponibilité des outils et des technologies de réduction des émissions de GES; aucun changement important dans la science, les données, la méthodologie et les considérations juridiques et financières qui sous-tendent l'analyse et la stratégie en matière de climat et de développement durable de la Compagnie, y compris celles établies et utilisées par des organisations telles que la Science-Based Targets initiative (la **SBTi**); la capacité de la Compagnie à mettre en œuvre avec succès ses stratégies et ses initiatives en matière de climat et de développement durable; la capacité de la Compagnie à travailler avec les gouvernements et les tiers pour atténuer les répercussions des changements climatiques; l'absence de changement important dans la volonté des clients d'utiliser les services de la Compagnie; l'absence de changement important dans les coûts liés à l'entretien ou à l'expansion du réseau; et l'absence de changement important dans l'exactitude, la cohérence et l'utilité des données relatives au climat ou au développement durable (y compris les données sous-jacentes aux objectifs actuels ou futurs de la Compagnie et à leurs valeurs de référence).

La réalisation des objectifs fondés sur la climatologie et des objectifs climatiques du CN est également soumise à des circonstances indépendantes de la volonté de la Compagnie et dépend de nombreux facteurs, notamment : la disponibilité de volumes suffisants de carburants et la compétitivité des coûts de ceux-ci, ainsi que le développement et la disponibilité de nouvelles technologies (telles que les technologies alternatives de propulsion des locomotives); les essais réussis et la qualification de mélanges de carburants durables entièrement biosourcés; et la coopération de tiers tels que les fournisseurs, les clients, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les autorités de réglementation. Le CN a beaucoup moins d'influence sur la réduction de ses émissions de GES du domaine 3 que sur ses émissions de GES des domaines 1 et 2, étant donné qu'il dépend de l'engagement et de la collaboration des fournisseurs et des partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, l'absence de collaboration de ces tiers pourrait nuire à la capacité de la Compagnie d'atteindre son objectif de réduction des émissions de GES du domaine 3. La réalisation des objectifs de la Compagnie pourrait être compromise de manière significative par l'incapacité de ses fournisseurs à effectuer des livraisons, que ce soit en raison d'une faillite, de problèmes logistiques ou d'autres facteurs imprévus qui nuisent à leur capacité à remplir leurs obligations respectives. De plus, la réalisation de ces objectifs climatiques pourrait aussi exposer le CN à des risques financiers et opérationnels supplémentaires, et elle devrait nécessiter des dépenses en immobilisations ou d'exploitation additionnelles, qui pourraient être plus élevées que prévu. Par ailleurs, des événements futurs pourraient inciter le CN à prioriser d'autres intérêts à court terme au détriment des progrès vers la réalisation des objectifs climatiques actuels de la Compagnie en fonction de la stratégie commerciale, des facteurs économiques, réglementaires et sociaux et de la pression éventuellement exercée par des investisseurs, des groupes activistes ou d'autres intervenants. Il n'y a aucune certitude que la Compagnie atteindra l'un ou l'ensemble de ces objectifs dans les délais impartis, ou que la réalisation de l'un de ces objectifs répondra à toutes les attentes de ses intervenants ou aux exigences légales applicables. La nature exacte des lois, des règlements, des normes et des accords contraignants ou non contraignants à venir demeure incertaine, tout comme leur possible incidence financière, opérationnelle ou autre incidence plus vaste. L'incapacité de la Compagnie à satisfaire des exigences et/ou des attentes évolutives pourrait avoir une incidence négative importante sur la marque et la réputation du CN, ce qui pourrait à son tour avoir une incidence négative importante sur les résultats d'exploitation du CN ou sur sa situation financière. L'accès du CN au capital pourrait également être perturbé si les institutions financières, les agences de notation et/ou les prêteurs adoptaient des politiques en matière de développement durable plus restrictives que la Compagnie pourrait ne pas être en mesure de respecter.

Les données sur le secteur présentées dans le rapport sur le Plan d'action climatique ont été obtenues à partir d'une combinaison de renseignements de tiers, notamment d'information communiquée par des tiers et de sites Web, ainsi que d'estimations de la direction. Même si ces sources externes sont jugées fiables, elles n'ont pas été vérifiées de façon indépendante et la direction n'a aucune garantie que les renseignements contenus sur les sites Web de tiers sont à jour. La direction n'a connaissance d'aucune déclaration fausse ou trompeuse à l'égard des données sur le secteur présentées dans le rapport sur le Plan d'action climatique, mais ces données comportent des risques et des incertitudes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, notamment ceux dont il est question à la présente rubrique « Énoncés prospectifs » et à la section intitulée « Réputation » située à la page 74 du rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Mesures non conformes aux PCGR

La présente circulaire fait référence à des mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (les **PCGR**) aux États-Unis, y compris le bénéfice d'exploitation rajusté, le bénéfice net rajusté et le bénéfice par action dilué rajusté, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, voir la section intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 19 du rapport de gestion, qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire. Le rapport de gestion a été déposé le 4 février 2026 et peut être consulté sur le site Web de SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, sur le site Web de la SEC par l'intermédiaire du système EDGAR au **www.sec.gov** et sur le site Web du CN au **www.cn.ca**, sous l'onglet « Investisseurs ».

Sommaire

Le présent sommaire souligne certains points importants présentés dans la présente circulaire. Vous êtes priés de lire attentivement tout le document.

Notre Conseil d'administration

5 fois
Exigence minimale en matière d'actionnariat des administrateurs fixée à 5 fois la rémunération annuelle à titre d'administrateur, à respecter dans un délai de 5 ans suivant l'élection au Conseil

14 ans
Durée maximale du mandat des administrateurs à compter de leur date d'élection ou de nomination initiale

0
Administrateur qui siège au conseil d'une autre société ouverte dont fait également partie un autre administrateur

4,4 ans
Durée moyenne des années de service des membres

Tous
Candidats indépendants aux postes d'administrateurs, exception faite de notre PDG

50 %
Pourcentage des candidats indépendants aux postes d'administrateurs qui sont des femmes

100 %
Taux de participation à toutes les réunions du Conseil d'administration en 2025

99,4 %
Pourcentage moyen du soutien des actionnaires aux candidats aux postes d'administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle de 2025

	NOM ET ÂGE (1)	PRINCIPAUX CHAMPS DE COMPÉTENCES (2)	DATE D'ENTRÉE EN POSTE	OCCUPATION	AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	ACTIONNA-RIAT (3) (EN MULTIPLES DU SEUIL EXIGÉ)	% DES VOIX POUR 2025
	Shauneen Bruder (66)	• Expérience de chef de la direction/haut dirigeant • Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes • Gestion des risques • Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité	2017	Administratrice de sociétés et présidente du Conseil, CN	0	1,8	99,01
	Jo-ann dePass Olsovsky (61)	• Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité • Expérience de chef de la direction/haut dirigeant • Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation • Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme	2021	Administratrice de sociétés	1	1,5	98,61
	David Freeman (71)	• Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation • Sécurité • Expérience de chef de la direction/haut dirigeant • Expérience client/vente/marketing	2022	Administrateur de sociétés	0	1,2	99,63
	Denise Gray (63)	• Expérience de chef de la direction/haut dirigeant • Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes • Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité • Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise	2021	Administratrice de sociétés	1	1,2	99,28
	Justin M. Howell (55)	• Expérience et perspectives internationales/globales • Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise • Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes • Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs/marchés des capitaux	2021	Administrateur de sociétés	1	1,0	99,16
	Susan C. Jones (56)	• Expérience de chef de la direction/haut dirigeant • Gouvernement/politique publique/réglementation/affaires juridiques • Sécurité • Expérience client/vente/marketing	2022	Administratrice de sociétés	1	1,5	99,79
	Robert Knight (68)	• Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs/marchés des capitaux • Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation • Relations avec les intervenants/engagement auprès des collectivités • Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes	2022	Administrateur de sociétés	2	0,9	99,6
	Michel Letellier (61)	• Expérience de chef de la direction/haut dirigeant • Relations avec les intervenants/engagement auprès des collectivités • Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs/marchés des capitaux • Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise	2022	Président et chef de la direction, Innergex énergie renouvelable inc.(5)	0	1,2	99,16
	Al Monaco (66)	• Expérience de chef de la direction/haut dirigeant • Sécurité • Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs/marchés des capitaux • Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation	2023	Administrateur de sociétés	1	2,0	99,62
	Madeleine Paquin (63)	• Expérience de chef de la direction/haut dirigeant • Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation • Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme • Expérience et perspectives internationales/globales	2025 (29 oct.)	Administratrice de sociétés	1	0,2	–
	Tracy Robinson (62)	• Expérience de chef de la direction/haut dirigeant • Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation • Gouvernement/politique publique/réglementation/affaires juridiques • Expérience client/vente/marketing	2022	Présidente-directrice générale, CN	–	Note 4	99,81

(1) Pour les profils détaillés des candidats aux postes d'administrateurs, voir les pages 16 à 27 de la présente circulaire.
(2) Pour une description et une représentation plus complètes des champs de compétences de chaque administrateur, voir la page 39 de la présente circulaire.
(3) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à la présidente du Conseil et aux administrateurs indépendants, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 30 de la présente circulaire.
(4) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à Tracy Robinson, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 70 de la présente circulaire. Mme Robinson participe aussi au Régime d'actionnariat du personnel (le **RAP**). Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 70 de la présente circulaire.
(5) Le 17 février 2026, Innergex énergie renouvelable a annoncé que M. Letellier quittait son poste de président et chef de la direction, à compter du 13 mars 2026.

Gouvernance et développement durable

Faits saillants en matière de gouvernance et pratiques exemplaires en matière de gouvernance au CN

- ✓ Tous les administrateurs (y compris la présidente du Conseil) sont indépendants, à l'exception de notre PDG. Les directives sur l'appartenance commune à d'autres conseils d'administration renforcent l'indépendance des administrateurs.
- ✓ Les postes de présidente du Conseil et de PDG sont distincts.
- ✓ La durée maximale du mandat d'administrateur est établie à 14 ans et l'âge de la retraite est établi à 75 ans afin de favoriser le renouvellement du conseil. Les durées maximales des mandats de la présidente du Conseil et des présidents des comités favorisent aussi le renouvellement du leadership au sein du Conseil.
- ✓ Conformément à notre culture de sécurité, des séances d'information sur la sécurité sont régulièrement données avant les réunions du Conseil.
- ✓ Robuste processus d'évaluation annuelle du Conseil sur l'efficacité du Conseil, intégrant les commentaires de la direction, avec examen par les pairs.
- ✓ Les membres du Conseil et de chacun des comités du Conseil se rencontrent à huis clos pendant chaque réunion, y compris les réunions extraordinaires.
- ✓ Le Cadre d'engagement du CN auprès des intervenants et des Autochtones, qui a été constaté par écrit, renforce notre engagement d'interagir dans l'ensemble de notre réseau au Canada.
- ✓ Programme d'orientation exhaustif des nouveaux administrateurs et programme de formation continue pour les administrateurs existants.
- ✓ Solide programme d'éthique et Code de conduite écrit qui s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés du CN.
- ✓ Lignes directrices en matière d'actionnariat adoptées pour les administrateurs, notamment les exigences en matière d'actionnariat qui continuent de s'appliquer pendant deux ans après que les administrateurs quittent le Conseil.

Leadership et transparence en matière de développement durable

Le Plan d'action climatique du CN a obtenu un taux d'approbation de 95,23 % à l'assemblée annuelle de 2025 lors du vote consultatif annuel.

Le CN s'est classé au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada de Corporate Knights pour la 17e année consécutive.

Notre Conseil d'administration s'est classé en 3e position au Canada selon le Board Games du Globe and Mail à la suite de l'examen annuel complet des 206 membres de l'indice composé S&P/TSX.

Le CN s'est classé en tant que chef de file du secteur du transport routier et ferroviaire dans le cadre de l'évaluation des notations ESG de MSCI en 2025.

Le CN a été inclus dans les champions mondiaux du développement durable dans l'industrie du transport figurant dans le bilan mondial 2026 de S&P (*Sustainability Yearbook*).

Nous avons été inclus dans les plus récents Dow Jones Best-in-Class World Index et Dow Jones Best-in-Class North American Index pour la 13e et la 16e années consécutives, respectivement.

Notre rapport biennal sur le développement durable intitulé « Engagement responsable » fait partie de notre engagement à être transparents à propos de nos activités et à communiquer nos progrès avec cohérence, clarté et comparabilité. En 2025, nous avons publié notre plus récent rapport sur le développement durable intitulé « Engagement responsable » et le Supplément de données annuel de ce rapport, qui présente nos indicateurs de performance clés en matière de développement durable et nos progrès vers nos ambitions liées au développement durable. Les deux documents ainsi que notre plus récent rapport intitulé « Questionnaire d'entreprise du CDP », y compris l'indice lié aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), sont accessibles sur notre site Web au **www.cn.ca**.

Rémunération de la haute direction

Pratiques exemplaires en matière de rémunération de la haute direction du CN

- ✓ Régime d'intéressement annuel de 2025 pour les membres de la haute direction visés fondé sur 3 facteurs : le volet lié au rendement financier de l'entreprise (70 %), le volet lié à la stratégie de l'entreprise (20 %), et le volet lié à la sécurité de l'entreprise (10 %), lesquels sont tous fondés sur le rendement par rapport aux objectifs établis.
- ✓ Environ 82,1 % de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés à risque et liée au rendement du CN.
- ✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération relatif à notre approche en matière de rémunération de la haute direction ayant connu un taux d'approbation de 92,89 % en 2025.
- ✓ Appariement de la rémunération par rapport à un groupe de comparaison raisonnable/de taille appropriée.
- ✓ Plafonnement des paiements d'intéressements et absence de garantie de paiement minimal.
- ✓ Correspondance plus étroite entre la rémunération de la haute direction et le rendement pour les actionnaires en raison du RTA relatif inclus dans la structure des UALR.
- ✓ Exigences strictes en matière d'actionnariat, notamment une exigence relative à l'actionnariat de la PDG après la cessation de son emploi.
- ✓ Dispositions de changement de contrôle à double condition.
- ✓ Aucune protection de majoration pour impôts en cas de changement de contrôle.
- ✓ Interdiction aux membres du personnel d'effectuer des opérations de couverture ou toute forme d'opérations sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN.

Approche rigoureuse en matière de rémunération

Notre objectif, qui consiste à encourager les membres de la haute direction à créer et offrir des rendements durables et solides aux actionnaires, continue à sous-tendre l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction. Le CN fait preuve de rigueur dans son approche en veillant à ce que les régimes d'intéressement à court terme et à long terme soient structurés de façon à lier la rémunération réalisée au rendement pour les actionnaires. En règle générale, l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction veille à faire en sorte que la rémunération cible permette d'attirer et de retenir des membres de la haute direction de talent, tout en respectant le cadre de notre politique de rémunération de la haute direction. La politique de 2025 en matière de rémunération de la haute direction, qui a reçu un taux d'approbation de 92,89 % à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025, vise à positionner la rémunération directe totale cible de nos membres de la haute direction visés au 50e centile du groupe de comparaison des membres de la haute direction visés, en moyenne.

Rémunération à risque cible en 2025 des membres de la haute direction visés actuels

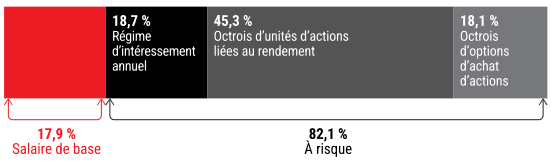

En 2025, le CN a célébré avec fierté le 30e anniversaire de sa privatisation

Le 17 novembre 1995, les actions du CN ont été mises en vente dans le cadre de son premier appel public à l'épargne (PAPE) sur les bourses de Toronto et de New York. Cette entrée en bourse a rapporté 2,25 milliards de dollars canadiens. Il s'agissait à l'époque de la plus importante introduction en bourse de l'histoire canadienne. La privatisation a contribué à faire du CN le chef de file du transport et le partenaire commercial majeur qu'il est aujourd'hui, propulsant l'économie et les chaînes d'approvisionnement nord-américaines d'un océan à l'autre. Pour souligner cet important anniversaire, Shauneen Bruder, présidente du Conseil, et Tracy Robinson, notre présidente-directrice générale, ainsi que des membres de la haute direction, ont sonné la cloche d'ouverture de la Bourse de Toronto et la cloche de fermeture de la Bourse de New York le 17 novembre 2025.

Transmission des documents relatifs à l'assemblée et information sur l'assemblée

Transmission des documents relatifs à l'assemblée

Nous utilisons les « procédures de notification et d'accès » pour la transmission de cette circulaire aux actionnaires inscrits ainsi qu'aux actionnaires non inscrits, ce qui permet d'avoir accès à la circulaire rapidement, contribue à la protection de l'environnement, est conforme à notre stratégie en matière de développement durable et est économique. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire par la poste, les actionnaires qui détiennent des actions ordinaires du CN le 6 mars 2026 (la **date de clôture des registres**) y ont accès en ligne. Les actionnaires recevront un jeu de documents par la poste accompagné d'une notification (la **notification**) leur expliquant comment avoir accès à la circulaire en ligne et comment en demander un exemplaire imprimé, s'ils le souhaitent. Un formulaire de procuration pour les actionnaires inscrits ou un formulaire d'instructions de vote pour les actionnaires non inscrits ou les porteurs d'actions détenues par des membres du personnel (définies ci-après) sera également joint à la notification et donnera des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. De plus, les actionnaires recevront un guide relatif à l'assemblée virtuelle (le **guide de l'utilisateur visant l'assemblée générale annuelle virtuelle**), qui renferme des instructions détaillées sur la manière d'assister, de voter et de poser des questions lors de l'assemblée virtuelle.

Avoir accès à la circulaire en ligne

La circulaire est accessible en ligne comme suit :

- sur le site Web du CN au **www.cn.ca/fr/investisseurs**;
- sur le site Web l'agent des transferts du CN, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) au **www.envisionreports.com/CNR2026f**;
- sur le site Web de SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**;
- sur le site Web de la SEC au **www.sec.gov** par l'intermédiaire du système EDGAR.

Demander un exemplaire imprimé de la circulaire et des états financiers

Vous pouvez demander sans frais un exemplaire imprimé de la circulaire, des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport de l'auditeur s'y rapportant (les **états financiers**) et du rapport de gestion connexe (collectivement, les **documents relatifs à l'assemblée**) pendant une période allant jusqu'à un an après la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR+ (vers le 25 mars 2026).

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée, votre demande doit être reçue au moins 10 jours ouvrables avant la date de l'assemblée (avant le 16 avril 2026) pour vous assurer de recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant la tenue de l'assemblée.

Veuillez prendre note que si vous demandez un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée, vous ne recevrez pas un autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Veuillez conserver le formulaire original qui vous a été envoyé pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions avant l'assemblée.

Avant l'assemblée

Les ***actionnaires inscrits et les porteurs d'actions détenues par des membres du personnel*** (définis ci-après) peuvent demander sans frais un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée en appelant Computershare au 1 866 962-0498 (en Amérique du Nord) ou au 514 982-8716 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord) et en entrant leur numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas, et en suivant les instructions fournies.

Les ***actionnaires non inscrits*** (définis ci-après) peuvent demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée en composant le 1 877 907-7643 (en Amérique du Nord) ou le 303 562-9305 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord), en entrant leur numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur leur formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions fournies.

Voir la rubrique « Information importante au sujet de l'assemblée virtuelle – Évaluer le type d'actionnaire » à la page 9 de la présente circulaire si vous ne savez pas si vous êtes un actionnaire inscrit, un porteur d'actions détenues par des membres du personnel ou un actionnaire non inscrit de la Compagnie.

Après l'assemblée

Vous pourrez demander de recevoir sans frais un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée après l'assemblée en communiquant avec Computershare par courriel au **postagm@computershare.com** ou par téléphone au 1 866 964-0492 (en Amérique du Nord) ou au 514 982-8714 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée vous sera transmis dans un délai de 10 jours civils suivant la réception de la demande.

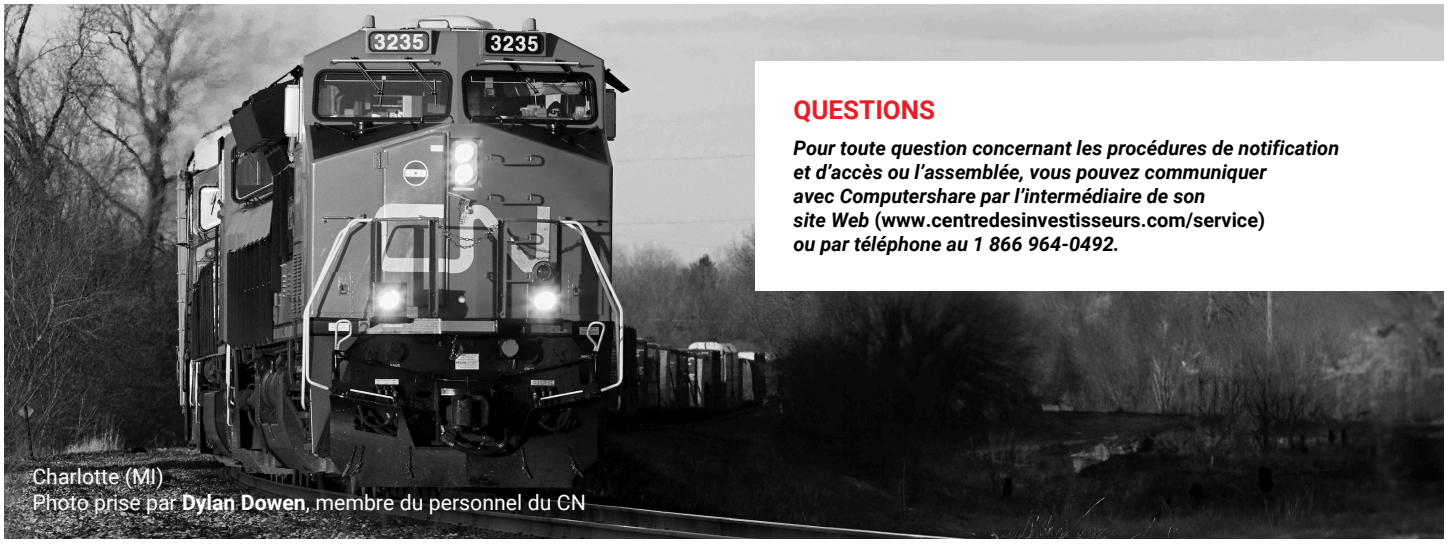

Charlotte (MI)
Photo prise par **Dylan Dowen**, membre du personnel du CN

QUESTIONS

Pour toute question concernant les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, vous pouvez communiquer avec Computershare par l'intermédiaire de son site Web* (www.centredesinvestisseurs.com/service) *ou par téléphone au 1 866 964-0492.

Information importante au sujet de l'assemblée virtuelle

L'assemblée se tiendra de manière virtuelle et sera diffusée en direct sur le Web par vidéodiffusion, ce qui favorise la participation pleine et égale de nos actionnaires en leur offrant la souplesse et la possibilité d'y assister et d'y participer à partir de n'importe quel endroit. La tenue d'une assemblée virtuelle uniquement est également plus économique et correspond à notre vision et à nos pratiques en matière de développement durable.

Nous tenons à ce que les actionnaires participent activement à notre assemblée et avons retenu les services d'un fournisseur de services d'assemblée virtuelle expérimenté afin de mettre en place des mesures technologiques qui permettront d'améliorer l'accès à l'assemblée par les actionnaires, leur participation, ainsi que la communication avec eux, c'est-à-dire les mesures suivantes :

- une vidéodiffusion en direct sur le Web;
- une fonction de conférence téléphonique (avec lignes en français et en anglais);
- un service de traduction simultanée anglais/français;
- le sous-titrage codé.

Nous croyons que ces mesures assurent une expérience agréable et pleinement interactive pour tous les actionnaires qui assistent à l'assemblée en temps réel. Par conséquent, les actionnaires bénéficient des mêmes droits et des mêmes occasions de vote et de participation que s'ils assistaient en personne à l'assemblée ou à une assemblée hybride. Plus précisément, durant l'assemblée, les actionnaires peuvent voter, présenter des motions ou des motions d'ordre, ainsi qu'échanger avec d'autres actionnaires et certains membres de la direction et du Conseil du CN en participant activement à une séance de questions et réponses en direct.

La rubrique suivante de la circulaire contient des explications sur la manière de se préparer à l'assemblée, d'accéder à l'assemblée, de poser des questions et de voter. Veuillez également consulter le guide de l'utilisateur visant l'assemblée générale annuelle virtuelle que vous avez reçu avec les documents relatifs à l'assemblée qui vous ont été acheminés par la poste et qui est accessible sur notre site Web au **www.cn.ca**, sous « Investisseurs/Assemblée annuelle ».

Évaluer le type d'actionnaire

Les façons dont vous pourrez assister, voter et participer à l'assemblée varient en fonction de la manière dont vous détenez vos actions ordinaires de la Compagnie.

Actionnaire inscrit : Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou votre confirmation produite par le système d'inscription directe. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous recevrez un formulaire de procuration dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 15 chiffres qui est nécessaire : (1) pour vous joindre à la webdiffusion en direct le jour de l'assemblée; (2) pour voter par procuration avant l'assemblée ou pour voter pendant le déroulement de l'assemblée; et (3) pour soumettre des questions avant ou pendant l'assemblée.

Porteur d'actions détenues par des membres du personnel : Vous êtes un porteur d'actions détenues par des membres du personnel si vous êtes un membre du personnel de la Compagnie qui a acheté des actions ordinaires (les **actions détenues par des membres du personnel**) en vertu des régimes d'actionnariat du personnel canadien et américain et du régime d'épargne applicable aux activités américaines de la Compagnie (collectivement, les **Régimes**). Les actions détenues par des membres du personnel demeurent immatriculées au nom du dépositaire des Régimes (actuellement Computershare ou Fidelity Institutional Retirement Services Company, selon le cas), à moins que les membres du personnel ne retirent leurs actions ordinaires des Régimes conformément aux dispositions applicables de ceux-ci. Si vous êtes un porteur d'actions détenues par des membres du personnel, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 15 chiffres qui est nécessaire : (1) pour vous joindre à la webdiffusion en direct le jour de l'assemblée; (2) pour voter par procuration avant l'assemblée ou pour voter pendant le déroulement de l'assemblée; et (3) pour soumettre des questions avant ou pendant l'assemblée.

Actionnaires non inscrits : Vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires ne sont pas immatriculées à votre nom, mais détenues par un prête-nom, comme un fiduciaire, une institution financière ou un courtier en valeurs mobilières. Si vos actions ordinaires figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par votre courtier, il est fort probable que ces actions ne sont pas immatriculées à votre nom, mais vraisemblablement au nom de votre courtier ou d'un mandataire ou d'un prête-nom de ce courtier. En l'absence d'instructions précises, il est interdit aux courtiers et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote rattachés aux actions des clients des courtiers. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 16 chiffres qui est nécessaire : (1) pour vous joindre à la webdiffusion en direct à titre d'invité le jour de l'assemblée; (2) pour voter par procuration avant l'assemblée; et (3) pour soumettre des questions avant ou pendant l'assemblée.

Important : Si vous êtes un actionnaire non inscrit et souhaitez voter pendant le déroulement de l'assemblée, vous devrez d'abord vous nommer vous-même fondé de pouvoir en suivant les procédures et les dates limites indiquées à la rubrique « Procédures, processus et restrictions en matière de vote », qui commence à la page 10 de la présente circulaire.

Assister et participer à l'assemblée virtuelle

Si vous êtes un actionnaire inscrit ou un fondé de pouvoir (y compris un actionnaire non inscrit qui s'est nommé lui-même fondé de pouvoir) ou un porteur d'actions détenues par des membres du personnel, vous pourrez assister à l'assemblée en ligne, poser des questions et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en temps réel de façon sécuritaire comme suit :

1. Connectez-vous en ligne à l'adresse **meetings.lumiconnect.com/400-581-822-621**.
2. Cliquez sur « J'ai un identifiant » puis inscrivez votre numéro de contrôle à 15 chiffres ou votre code d'accès à quatre caractères, le cas échéant, et le mot de passe CNR2026 (sensible à la casse).

Vous pouvez participer à l'assemblée en utilisant tout appareil connecté à Internet, comme un ordinateur portable, un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire. La plateforme de l'assemblée est entièrement prise en charge par les dernières versions de Chrome, Safari, Edge et Firefox (Internet Explorer n'est pas pris en charge). Veuillez vous assurer que votre navigateur est à jour et compatible avec votre appareil.

Assurez-vous d'avoir une connexion Internet puissante, de préférence à haute vitesse, peu importe l'endroit d'où vous comptez assister à l'assemblée.

Vous devez (ou votre fondé de pouvoir doit) rester connecté à Internet à tout moment pendant l'assemblée afin de pouvoir voter lorsque le scrutin commence. Il vous incombe de maintenir votre connexion Internet pendant l'assemblée. Si vous perdez votre connexion une fois l'assemblée commencée, il est possible que vous ne disposiez pas de suffisamment de temps pour résoudre votre problème avant la fin du scrutin. Par conséquent, même si vous prévoyez actuellement accéder à l'assemblée et voter durant la webdiffusion en direct, nous vous invitons à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance ou par procuration afin de vous assurez que votre vote soit comptabilisé si vous éprouvez des difficultés techniques ou si, pour d'autres raisons, vous n'êtes pas en mesure d'accéder à l'assemblée virtuelle.

Prévoyez suffisamment de temps pour vous connecter en ligne à l'assemblée et suivre les procédures nécessaires. Il est recommandé d'ouvrir votre session au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée.

Actionnaires inscrits et porteurs d'actions détenues par des membres du personnel : Le numéro de contrôle à 15 chiffres figure sur votre formulaire de procuration ou sur votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, ou dans l'avis que vous avez reçu par courriel.

Fondés de pouvoir, y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir : Une fois que vous serez nommé fondé de pouvoir et inscrit à ce titre de la manière décrite à la rubrique « Procédures, processus et restrictions en matière de vote » ci-après, Computershare vous fournira un code à quatre caractères qui vous permettra de vous connecter.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous ne vous êtes pas vous-même dûment nommé et inscrit à titre de fondé de pouvoir, vous ne pourrez pas voter à l'assemblée. Vous pourrez toujours assister à l'assemblée virtuelle à titre d'invité et poser des questions en suivant les étapes décrites à la rubrique « Soumettre des questions » à la page 13 de la présente circulaire.

Les personnes qui ne sont pas des actionnaires ou des fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée à titre d'invités, mais elles ne pourront pas voter en ligne à l'assemblée ou poser des questions.

Soutien technique

En cas de difficultés techniques pendant le processus d'enregistrement ou l'assemblée, veuillez communiquer avec le soutien technique en écrivant à **support-ca@lumiglobal.com**.

Procédures, processus et restrictions en matière de vote

Votre vote est important pour nous

Nous espérons que vous prendrez le temps d'assister à l'assemblée, mais nous vous invitons à exercer votre droit de vote même si vous ne prévoyez pas y assister. Vous devriez lire attentivement la présente circulaire avant de voter.

Personnes habiles à voter

Si vous êtes un porteur d'actions ordinaires du CN à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres (le 6 mars 2026), vous avez le droit de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, que ce soit virtuellement en direct ou avant l'assemblée.

Il y avait 610 781 362 actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres. Sous réserve des restrictions relatives au vote énoncées ci-après, chaque action ordinaire donne droit à une voix.

Comment voter

Si vous êtes habile à voter tel qu'il est décrit à la rubrique « Personnes habiles à voter », vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires virtuellement à l'assemblée ou par procuration avant l'assemblée, comme il est expliqué ci-après. **Veuillez lire attentivement le texte qui suit, car des procédures différentes s'appliquent si vous êtes un actionnaire inscrit, un actionnaire non inscrit ou un porteur d'actions détenues par des membres du personnel.**

Nous vous invitons à voter par procuration avant l'assemblée; il s'agit de la façon la plus simple et pratique d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

ACTIONNAIRES INSCRITS (formulaire de procuration)
PORTEURS D'ACTIONS DÉTENUES PAR DES MEMBRES DU PERSONNEL (formulaire d'instructions de vote)

Vote par procuration avant l'assemblée

INTERNET
Rendez-vous au **www.voteendirect.com** et suivez les instructions. Vous devrez entrer votre numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas.

POSTE
Remplissez et retournez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, dans l'**enveloppe affranchie** fournie à cet effet.

TÉLÉPHONE
Composez le numéro 1 866 732-VOTE (8683) sans frais. Vous devrez entrer le numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas.

Vous devez faire parvenir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli, selon le cas, à Computershare par la poste ou, si vous choisissez de voter par Internet ou par téléphone, vous devez avoir voté **au plus tard à 17 h** (heure avancée de l'Est) **le 29 avril 2026** ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le deuxième jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée.

Vote à l'assemblée

Si vous souhaitez voter à l'assemblée, vous n'avez pas à remplir et à retourner votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote à l'avance. Le jour de l'assemblée, vous pourrez voter pendant la webdiffusion en direct de l'assemblée en remplissant un bulletin de vote en ligne. Pour ce faire, vous devrez vous rendre à l'adresse **meetings.lumiconnect.com/400-581-822-621** et vous inscrire à l'aide de votre numéro de contrôle à 15 chiffres et d'un mot de passe (CNR2026) (sensible à la casse).

Vous pouvez également nommer une personne autre que le fondé de pouvoir désigné par le CN (soit la présidente du Conseil et la PDG de la Compagnie ou, dans le cas des porteurs d'actions détenues par des membres du personnel, la Société de fiducie Computershare du Canada ou Fidelity Institutional Retirement Services Company, selon le cas) pour vous représenter et voter en votre nom à l'assemblée. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire du CN. Pour ce faire, (1) biffez les noms qui figurent déjà sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote et inscrivez le nom de la personne que vous nommez comme votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin; (2) indiquez vos instructions de vote; (3) signez et datez le formulaire; et (4) retournez votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli à Computershare, conformément aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Veuillez vous assurer que la personne que vous nommez sait qu'elle a été désignée pour assister à l'assemblée et pour y voter en votre nom. Cette personne doit assister à l'assemblée pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom. De plus, **vous devez enregistrer la nomination de votre fondé de pouvoir en remplissant un formulaire en ligne accessible au www.computershare.com/CNR au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 29 avril 2026 afin que votre fondé de pouvoir obtienne un code d'accès à quatre caractères qui lui permettra de participer à l'assemblée virtuelle.** Grâce à ce code, votre fondé de pouvoir pourra se connecter à la webdiffusion en direct et voter sur la plateforme de l'assemblée virtuelle. **Votre fondé de pouvoir ne pourra voter à l'assemblée sans ce code.** Computershare fournira à votre fondé de pouvoir dûment nommé le code d'accès à quatre caractères une journée avant l'assemblée, pourvu qu'elle ait reçu votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli avant l'heure limite du vote et que vous ayez dûment enregistré votre fondé de pouvoir conformément à la procédure indiquée aux présentes.

ACTIONNAIRES NON INSCRITS
(formulaire d'instructions de vote)

Vote par procuration avant l'assemblée

INTERNET
Rendez-vous au **www.proxyvote.com** et suivez les instructions. Vous devrez entrer votre numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire d'instructions de vote.

POSTE
Remplissez et retournez le formulaire d'instructions de vote dans l'**enveloppe affranchie** fournie à cet effet.

TÉLÉPHONE
Composez le 1 800 474-7501 (français) ou le 1 800 474-7493 (anglais). Vous devrez entrer le numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire d'instructions de vote.

Computershare doit recevoir le vote que vous avez fait par internet, par la poste ou par téléphone **au plus tard à 17 h** (heure avancée de l'Est) **le 29 avril 2026** ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le deuxième jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée. **Veuillez suivre les instructions fournies par votre intermédiaire (notamment quant à l'heure limite) lorsque vous retournez vos instructions de vote (par téléphone, par Internet ou par la poste) afin de vous assurer que nous recevions votre vote à temps.**

Vote à l'assemblée

L'actionnaire non inscrit qui souhaite voter à l'assemblée DOIT se nommer lui-même fondé de pouvoir en inscrivant son propre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote et suivre toutes les instructions applicables, notamment quant à l'heure limite, fournies par son intermédiaire. Cette autonomination doit parvenir à Computershare au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est), le 29 avril 2026. **De plus, vous devez également enregistrer votre autonomination comme fondé de pouvoir en remplissant un formulaire en ligne accessible au www.computershare.com/CNR au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 29 avril 2026, afin d'obtenir un code d'accès à quatre caractères pour l'assemblée.** Grâce à ce code, vous pourrez vous connecter à la webdiffusion en direct et voter à l'assemblée. **Vous ne pourrez pas voter à l'assemblée sans ce code.** Computershare vous fournira le code d'accès à quatre caractères une journée avant l'assemblée, pourvu que vous retourniez votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli et que vous ayez dûment enregistré votre autonomination comme votre fondé de pouvoir conformément à la procédure indiquée plus haut. Le jour de l'assemblée, vous devrez vous rendre à l'adresse **meetings.lumiconnect.com/400-581-822-621** et vous inscrire à l'aide du code à quatre caractères attribué par Computershare et du mot de passe CNR2026 (sensible à la casse).

Vous pouvez également nommer une personne autre que vous-même ou que le fondé de pouvoir désigné par le CN (soit la présidente du Conseil et la PDG de la Compagnie) pour vous représenter et voter en votre nom à l'assemblée. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire du CN. Si vous souhaitez nommer une autre personne pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom à l'assemblée, la procédure indiquée aux présentes s'applique. Si vous choisissez de nommer une autre personne pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom à l'assemblée, veuillez vous assurer que la personne que vous désignez sait qu'elle a été nommée pour assister à l'assemblée et pour y voter en votre nom. Cette personne doit assister à l'assemblée pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom.

Les procurations produites tardivement peuvent être acceptées ou rejetées par la présidente de l'assemblée comme bon lui semble, sans qu'elle soit tenue d'accepter ou de rejeter une procuration particulière déposée tardivement. La présidente de l'assemblée peut annuler ou prolonger l'échéance fixée pour la remise des procurations, sans préavis.

NOTA : Vous ne pouvez pas nommer comme fondé de pouvoir une autre personne que les administrateurs et dirigeants désignés dans votre formulaire de procuration si vous votez par téléphone.

Façon dont vos droits de vote seront exercés

Vous pouvez choisir de voter **POUR**, de vous **ABSTENIR** de voter ou de voter **CONTRE**, selon les questions faisant l'objet d'un vote. Pour des renseignements détaillés sur les questions soumises à l'assemblée, voir la rubrique « Questions soumises à l'assemblée » à la page 14 de la présente circulaire.

Si vous décidez de voter par procuration avant l'assemblée, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés, ou feront l'objet d'une abstention, conformément aux instructions que vous avez données sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli. En l'absence d'instructions, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés au gré de votre fondé de pouvoir dûment nommé. Si vous n'avez nommé aucun fondé de pouvoir en particulier pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom, vos droits de vote seront exercés par les fondés de pouvoir désignés par le CN, conformément aux recommandations du Conseil et de la direction, de la manière suivante :

(i) **POUR** l'élection de chacun des candidats de la direction à titre d'administrateurs du Conseil;

(ii) **POUR** la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.(**KPMG**) comme auditeur;

(iii) **POUR**, à titre consultatif et non contraignant, l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire;

(iv) **POUR**, à titre consultatif et non contraignant, le Plan d'action climatique de la Compagnie divulgué dans la présente circulaire;

(v) à la discrétion du fondé de pouvoir en ce qui a trait à toute modification à l'une de ces questions ou variation de celles-ci ou à toute autre question qui pourrait être soumise régulièrement à l'assemblée.

À la date de la présente circulaire, la direction du CN n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question susceptible d'être soumise à l'assemblée. Toutefois, si une modification ou autre question était dûment soumise à l'assemblée, les droits de vote visés par les procurations seront exercés au gré de la ou des personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon leur bon jugement.

Si l'un des candidats à l'élection à un poste d'administrateur dont le nom figure dans les présentes était dans l'incapacité d'accepter d'être mis en candidature à l'élection, il est prévu que le porteur de la procuration donnée à la direction de la Compagnie votera pour le candidat recommandé à sa place par la direction. En date de la présente circulaire, la direction n'a aucune raison de croire que l'un des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs sera dans l'incapacité d'accomplir son mandat s'il est élu à un poste d'administrateur.

Pour être approuvée, chacune des questions devra recueillir la majorité simple (50 % plus un) des voix exprimées.

Changer votre vote

Vous pouvez changer votre vote de l'une des façons suivantes :

- en votant de nouveau par Internet ou par téléphone avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 29 avril 2026 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le deuxième jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée;
- en produisant un acte écrit (ce qui comprend un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, selon le cas, portant une date ultérieure à celle de votre vote initial) signé par vous ou par votre mandataire (dûment autorisé par écrit) et (1) en le déposant auprès de la secrétaire générale de la Compagnie, au siège social de la Compagnie (935, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, Montréal (Québec) H3B 2M9, Canada), au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 29 avril 2026 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le deuxième jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée, ou (2) en le remettant par voie électronique à la présidente de l'assemblée (au **CN_Chair@cn.ca**) avant le début de l'assemblée le jour même de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report;
- de toute autre manière autorisée par la loi.

Les procurations produites après 17 h (heure avancée de l'Est) le 29 avril 2026 peuvent être acceptées ou rejetées par la présidente de l'assemblée comme bon lui semble. La présidente de l'assemblée n'est pas tenue d'accepter ou de rejeter une procuration particulière déposée tardivement. La présidente de l'assemblée peut annuler ou prolonger l'échéance fixée pour la remise des procurations, sans préavis.

Restrictions relatives au vote applicables au CN

Nos clauses de prorogation, en leur version modifiée, stipulent qu'aucune personne, avec les personnes qui lui sont liées, ne peut être porteur ou véritable propriétaire ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, d'un nombre d'actions avec droit de vote conférant plus de 25 % du total des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions avec droit de vote pouvant normalement être exercés pour élire les administrateurs de la Compagnie. De plus, lorsqu'une personne, avec les personnes qui lui sont liées, est porteur ou véritable propriétaire ou a le contrôle, directement ou indirectement, d'un nombre total d'actions avec droit de vote excédant ce plafond de 25 %, nul ne peut exercer, personnellement ou par procuration, les droits de vote rattachés aux actions avec droit de vote dont cette personne ou les personnes qui lui sont liées sont porteurs ou ont la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement.

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Compagnie, selon la plus récente information accessible au public, aucune personne n'a la propriété véritable ou le contrôle, direct ou indirect, d'actions comportant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à une catégorie d'actions de la Compagnie.

SOUMETTRE DES QUESTIONS

Après l'assemblée, nous tiendrons une séance de questions et réponses en direct, au cours de laquelle nous essaierons de répondre à toutes les questions qui nous auront été soumises avant ou pendant l'assemblée. Seuls les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent soumettre des questions avant ou pendant l'assemblée. Il sera impossible pour les invités qui ne sont pas des actionnaires de soumettre des questions.

Poser une question avant l'assemblée

Actionnaires inscrits et porteurs d'actions détenues par des membres du personnel

Rendez-vous au **www.voteendirect.com** et connectez-vous à l'aide du numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Après avoir accédé à l'écran de connexion, cliquez sur « Soumettre vos questions », remplissez le formulaire prévu à cette fin et cliquez sur « Soumettre ».

Actionnaires non inscrits

Rendez-vous au **www.proxyvote.com** et connectez-vous à l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire d'instructions de vote. Après avoir accédé à l'écran de connexion, cliquez sur « Soumettre vos questions », remplissez le formulaire prévu à cette fin et cliquez sur « Soumettre ».

Poser une question pendant l'assemblée

Actionnaires inscrits, porteurs d'actions détenues par des membres du personnel et fondés de pouvoir (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes fondés de pouvoir)

Vous pouvez poser une question pendant l'assemblée de diverses façons : (1) par écrit pendant la diffusion en direct sur le Web à l'adresse **meetings.lumiconnect.com/400-581-822-621**, en vous connectant à l'aide de votre numéro de contrôle à 15 chiffres ou de votre code d'accès à quatre caractères, selon le cas, et du mot de passe CNR2026 (sensible à la casse), en tapant votre ou vos questions dans le champ « Messages » et en cliquant ensuite sur « Soumettre »; ou (2) verbalement pendant la diffusion en direct sur le Web en cliquant sur le bouton « Demander la parole » ou par conférence téléphonique, en composant le 1 888 340-3126 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 438 609-3712 (de l'extérieur du Canada ou des États-Unis) et en utilisant votre numéro de contrôle à 15 chiffres ou votre code d'accès à quatre caractères, selon le cas. Dans chaque cas, un préposé vous placera dans la file d'attente et ouvrira la ligne au moment opportun.

Actionnaires non inscrits assistant à l'assemblée à titre d'invités

Vous pouvez poser une question pendant l'assemblée de diverses façons : (1) par écrit pendant la diffusion en direct sur le Web à l'adresse **meetings.lumiconnect.com/400-581-822-621**, en vous connectant à titre d'invité et en remplissant le champ « Numéro de contrôle » à l'aide de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans votre formulaire d'instructions de vote, puis en tapant votre ou vos questions dans le champ « Messages » et en cliquant ensuite sur « Soumettre »; ou (2) verbalement pendant la diffusion en direct sur le Web ou par conférence téléphonique, en composant le 1 888 340-3126 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 438 609-3712 (de l'extérieur du Canada ou des États-Unis) et en utilisant votre numéro de contrôle à 16 chiffres. Dans chaque cas, un préposé vous demandera votre numéro de contrôle à 16 chiffres, vous placera dans la file d'attente et ouvrira la ligne au moment opportun.

La présidente de l'assemblée se réserve le droit de modifier ou de refuser les questions qu'elle considère comme irrespectueuses ou par ailleurs inappropriées, conformément aux règles de conduite de l'assemblée qui se trouvent au **www.cn.ca** sous « Investisseurs/Assemblée annuelle » et sur la page Web de l'assemblée. Les questions portant sur le même sujet ou autrement connexes seront regroupées, résumées et traitées au même moment pour éviter les répétitions. Les questions pertinentes à l'assemblée auxquelles il ne sera pas possible de répondre pendant l'assemblée en raison de contraintes de temps seront affichées en ligne et les réponses se trouveront au **www.cn.ca** sous « Investisseurs/Assemblée annuelle » dès que possible après l'assemblée et resteront affichées pendant une semaine.

La présidente de l'assemblée a de vastes pouvoirs pour veiller au déroulement juste et ordonné de l'assemblée. Pour s'assurer que l'assemblée se déroule d'une manière équitable pour tous les actionnaires, la présidente de l'assemblée se réserve le droit d'établir l'ordre dans lequel on répondra aux questions et le temps qui sera consacré à chacune. Tout comme dans nos assemblées annuelles antérieures, toutes les questions soumises conformément à nos règles de conduite d'une assemblée sont généralement traitées selon leur ordre de réception.

Notre fournisseur de services d'assemblée virtuelle facilite la tenue des assemblées annuelles des actionnaires depuis plus de 30 ans. Sa plateforme a été conçue pour être intuitive et facile à utiliser pour tous les actionnaires. Elle permet aux actionnaires de poser des questions, de présenter des motions et de partager leurs commentaires, leur permettant ainsi de prendre part et de participer aux assemblées.

Information supplémentaire

Sollicitation de procurations

La direction du CN sollicite votre procuration essentiellement par la poste, mais nos administrateurs, dirigeants et membres du personnel peuvent aussi solliciter des procurations à peu de frais pour la Compagnie. Le CN a retenu les services de Morrow Sodali (Canada) Ltd. (Sodali & Co) à qui elle versera des honoraires pour la sollicitation de procurations au Canada et aux États-Unis; les frais de ces services devraient s'élever à environ 40 000 $ CA, plus des frais additionnels associés aux menues dépenses.

Si vous avez des questions au sujet de l'information contenue dans cette circulaire ou que vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, veuillez communiquer par téléphone avec l'agent de sollicitation de procurations de la Compagnie, au 1 833 830-9259 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1 289 695-3075 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou encore, par courriel à **assistance@investor.sodali.com**.

Agent des transferts

Vous pouvez communiquer avec l'agent des transferts comme suit :

Société de fiducie Computershare du Canada
320, rue Bay, 14e étage, Toronto (Ontario) M5H 4A6

Téléphone : 1 800 564-6253

En ligne (en français) : **www.centredesinvestisseurs.com/service**
En ligne (en anglais) : **www.investorcentre.com/service**

Honoraires des intermédiaires

Les actionnaires non inscrits sont soit des propriétaires véritables opposés, qui s'opposent à ce que les intermédiaires divulguent des renseignements sur les titres de la Compagnie qu'ils détiennent, soit des propriétaires véritables non opposés, qui ne s'opposent pas à une telle divulgation. La Compagnie paie les intermédiaires pour qu'ils envoient les documents reliés aux procurations aux propriétaires véritables opposés et non opposés.

États financiers

Nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les rapports de l'auditeur s'y rapportant sont inclus dans notre rapport annuel 2025, qui se trouve sur notre site Web au **www.cn.ca** et sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, ainsi que dans notre rapport annuel sur formulaire 40-F, qui est accessible sur le site Web de la SEC au **www.sec.gov** par l'intermédiaire du système EDGAR, et peuvent être obtenus, sous forme imprimée, sans frais, par tout actionnaire qui en fait la demande au bureau de notre secrétaire générale, au 514 399-7091, ou à Relations avec les investisseurs, au 514 399-0052.

Élection des administrateurs

Selon nos clauses de prorogation, en leur version modifiée, notre Conseil doit être composé d'au moins 7 membres et d'au plus 21 membres. Le mandat de chacun des administrateurs actuels du CN expire à la clôture de l'assemblée. Conformément à une résolution du Conseil, 11 personnes doivent être élues comme administrateurs de la Compagnie et demeurer en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou encore jusqu'à leur démission ou leur départ à la retraite, si un tel événement survient avant la tenue de la prochaine assemblée annuelle.

La direction présentera la candidature des personnes indiquées à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs – Description des candidats » à des fins d'élection à l'assemblée. Tous les candidats proposés comme administrateurs siègent actuellement au Conseil du CN, et toutes les candidatures proposées ont été recommandées aux fins d'élection au Conseil par le Comité de la gouvernance et du développement durable (le **Comité GDD**).

En date des présentes, la Compagnie n'a reçu aucun avis concernant d'autres mises en candidature proposées aux fins d'élection au Conseil. De telles mises en candidature doivent être proposées conformément au Règlement nº 2 relatif à la mise en candidature anticipée des administrateurs du CN, qui a été ratifié par les actionnaires lors de notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024 et qui se trouve sur notre site Web au **www.cn.ca** sous « Engagement responsable – Gouvernance ».

Le Conseil recommande que les actionnaires votent **POUR** l'élection de chacune des personnes indiquées à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs – Description des candidats ». Sauf instruction contraire, les fondés de pouvoir désignés par la Compagnie dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ont l'intention de voter POUR chacun des candidats.

Les personnes dont la candidature est proposée possèdent, de l'avis du Conseil et de la direction, les compétences nécessaires pour agir à titre d'administrateur du CN au cours de la prochaine année et ont confirmé qu'elles étaient disposées à siéger au Conseil. De plus amples renseignements sur les procédures de sélection et d'évaluation des administrateurs se trouvent à la rubrique « **Énoncé des pratiques en matière de gouvernance** » de la présente circulaire, particulièrement aux sous-rubriques « **Renouvellement du Conseil et sélection des administrateurs** » et « **Évaluation du rendement du Conseil** ».

Le Conseil et la direction ne prévoient pas que l'un ou l'autre des candidats sera incapable d'exercer la fonction d'administrateur, mais si le cas se présentait pour une raison ou une autre avant l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint sont autorisées à voter pour le candidat recommandé à sa place par le CN.

Obligations liées au vote majoritaire

L'élection des administrateurs à l'assemblée est régie par les obligations portant sur le vote majoritaire prévues par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la **LCSA**) qui sont entrées en vigueur le 31 août 2022. Aux termes de ces obligations, dans le cadre d'une élection non contestée d'administrateurs, un candidat doit obtenir 50 % ou plus de voix favorables sur le total des voix exprimées « pour » ou « contre » son élection par les actionnaires afin d'être élu administrateur du CN. Si le candidat n'obtient pas la majorité des voix exprimées par les actionnaires en faveur de son élection, sauf dans des circonstances limitées, il ne sera pas élu et le poste au Conseil restera vacant; toutefois, si ce candidat est un administrateur en fonction, il sera autorisé à demeurer en fonction jusqu'au premier en date des jours suivants : a) le 90e jour suivant la date de l'élection; b) le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant.

Ces obligations liées au vote majoritaire ne s'appliquent qu'en cas d'« élection non contestée d'administrateurs », à savoir des élections (comme celles ayant lieu lors de l'assemblée) où le nombre de candidats aux postes d'administrateurs est égal au nombre d'administrateurs devant être élus au Conseil et où il n'y a pas de document de sollicitation de procurations en circulation qui appuie d'autres candidatures que celles qui sont présentées par le Conseil.

Nomination de l'auditeur

Le Comité d'audit, des finances et du risque (le **Comité AFR**) est chargé de recommander la nomination de l'auditeur externe, d'évaluer et de contrôler ses compétences, sa performance et son indépendance, ainsi que de déterminer le caractère adéquat des honoraires d'audit. KPMG agit à titre d'auditeur indépendant de la Compagnie depuis 1992. Le Comité AFR évalue en continu l'auditeur externe du CN et revoit chaque année les honoraires d'audit et les honoraires pour services non liés à l'audit, la qualité de l'audit, l'indépendance et le mandat de notre auditeur, y compris les avantages et les risques d'un mandat de longue date avec un auditeur, ainsi que les contrôles et les processus en place pour assurer l'indépendance de KPMG.

En 2022, le Comité AFR a effectué une évaluation complète de l'auditeur externe du CN afin d'évaluer la qualité et les normes d'indépendance de l'audit, comme il est exigé par le mandat du Comité AFR et conformément aux directives publiées par les Comptables professionnels agréés du Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Le Comité AFR a établi que le principal facteur à examiner dans le cadre de l'évaluation complète était le risque possible de familiarité institutionnelle qui découle du fait que KPMG exerce les fonctions d'auditeur externe du CN depuis 1992. Compte tenu des résultats de cette évaluation complète, le Comité AFR a établi qu'il était satisfait de la qualité de l'audit réalisé par KPMG et que, compte tenu des obligations réglementaires de rotation des associés et d'autres mesures d'indépendance, le fait de retenir les services de KPMG constituait le meilleur choix pour le CN. Le Comité AFR a proposé certaines autres améliorations au processus afin de renforcer davantage la qualité de l'audit, notamment l'obligation de limiter le montant des services non liés à l'audit dont la prestation est confiée à KPMG. De plus amples renseignements sur l'évaluation complète, y compris sur facteurs clés pris en considération, les améliorations proposées et sur l'indépendance de l'auditeur se trouvent à l'**annexe C** de la présente circulaire.

Compte tenu des résultats de l'évaluation complète et par suite de l'obtention des résultats de l'évaluation annuelle, par le Comité AFR, de l'indépendance et du rendement de KPMG en qualité d'auditeur externe de la Compagnie, le Comité AFR et le Conseil croient que KPMG constitue le meilleur choix dans l'intérêt du CN et de ses actionnaires, et ils recommandent la nomination de KPMG comme auditeur de la Compagnie pour qu'il exerce son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Lors de notre dernière assemblée annuelle des actionnaires tenue en 2025, 447 474 301 voix (92,29 % des voix) ont été exprimées en faveur de la nomination de KPMG comme auditeur, et 37 360 476 voix (7,71 % des voix) ont fait l'objet d'abstentions à l'égard de cette nomination.

Le Comité AFR approuve tous les services d'audit et tous les services liés à l'audit, tous les honoraires et toutes les modalités liés aux missions d'audit et toutes les missions de services non liés à l'audit accomplis par l'auditeur externe. Le Comité AFR a approuvé au préalable la totalité des services fournis par l'auditeur pour des services d'audit, des services liés à l'audit et des services non liés à l'audit pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Des renseignements supplémentaires concernant la nature des services d'audit de chaque catégorie se trouvent à l'**annexe C** de la présente circulaire. Des renseignements supplémentaires concernant le Comité AFR du CN et notre auditeur se trouvent également dans la notice annuelle 2025 de la Compagnie, laquelle peut être consultée sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, sur le site Web de la SEC au **www.sec.gov** par l'intermédiaire d'EDGAR et sur le site Web du CN au **www.cn.ca**.

Honoraires de KPMG pour les exercices clos les 31 décembre

HONORAIRES (EN MILLIERS)	2025 ($ CA)	2024 ($ CA)
Honoraires d'audit	3 458	3 196
Honoraires pour services liés à l'audit	1 362	1 335
Honoraires pour services fiscaux	1 022	942
Autres honoraires	–	–
Total	**5 842**	**5 473**

Le Conseil recommande que les actionnaires votent **POUR** la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Compagnie.

À moins d'instruction contraire, les fondés de pouvoir désignés par la Compagnie dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ont l'intention de voter POUR la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Compagnie afin qu'il exerce son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction

La Compagnie offre la possibilité à ses actionnaires de se prononcer, à l'occasion d'un vote consultatif, sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction communiquée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de présente circulaire, qui décrit le rôle du Comité des ressources humaines et de la rémunération (le **Comité RHR**) chargé de superviser la rémunération des membres de la haute direction et de veiller à ce qu'elle soit fondée sur une approche disciplinée, liée au rendement, de sorte qu'elle soit concurrentielle sur le marché. La rubrique décrit également les principes du CN en matière de rémunération de la haute direction, la structure des programmes de rémunération destinés à nos membres de la haute direction visés et la corrélation entre ces programmes et les intérêts de nos actionnaires.

Le Conseil recommande aux actionnaires de voter **POUR** la résolution énoncée ci-après et, à moins d'instruction contraire, les fondés de pouvoir désignés par la Compagnie dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la résolution suivante :

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction communiquée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Compagnie datée du 9 mars 2026. »

Le Conseil a adopté une politique prévoyant que si la majorité des voix se rattachant aux actions dont les porteurs sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à une assemblée sont exprimées contre la résolution consultative non contraignante ci-dessus, la présidente du Conseil ou la présidente du Comité RHR veillera à trouver la façon d'interagir avec les actionnaires et à leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations. Le Conseil et le Comité RHR se pencheront sur les résultats de ces interactions et reverront, au besoin, l'approche en matière de rémunération de la haute direction de la Compagnie compte tenu des préoccupations exprimées par les actionnaires.

Lors de notre dernière assemblée annuelle des actionnaires tenue en 2025, 438 168 657 voix (92,89 % des voix) ont été exprimées en faveur de notre approche en matière de rémunération de la haute direction et 33 537 015 voix (7,11 % des voix) ont été exprimées contre.

Vote consultatif sur le Plan d'action climatique

La Compagnie offre à ses actionnaires la possibilité de se prononcer, dans le cadre d'un vote consultatif tenu à l'assemblée, à l'égard du Plan d'action climatique du CN, qui figure à la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » de la présente circulaire, qui décrit le rôle du Conseil et du Comité de la sécurité et de l'environnement (le **Comité SE**) en ce qui a trait à la surveillance du plan de réduction des émissions de GES du CN et aux mesures prises pour s'assurer que ce plan est conforme au plan stratégique à long terme du CN. On y présente également les niveaux d'émission de GES du CN, décrits selon les recommandations du GIFCC, et la stratégie que la Compagnie a adoptée ou adoptera pour réduire les émissions de GES dans l'avenir.

Le Conseil recommande aux actionnaires de voter **POUR** la résolution énoncée ci-après et, à moins d'instruction contraire, les fondés de pouvoir désignés par la Compagnie dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la résolution suivante :

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, que les actionnaires acceptent le Plan d'action climatique de la Compagnie, qui communique les émissions de GES de la Compagnie et la stratégie que la Compagnie a adoptée ou adoptera conformément à son Plan d'action climatique pour réduire ses niveaux d'émission de GES dans l'avenir, le tout conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, présenté à la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » de la circulaire de la Compagnie datée du 9 mars 2026. »

Le Conseil a adopté une politique prévoyant que si la majorité des voix se rattachant aux actions dont les porteurs sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à une assemblée sont exprimées contre la résolution consultative non contraignante mentionnée ci-dessus, la présidente du Conseil ou la présidente du Comité SE veillera à trouver la façon d'interagir avec les actionnaires et à leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie. Le Conseil et le Comité SE se pencheront sur les résultats de ces interactions et reverront, au besoin, le Plan d'action climatique de la Compagnie compte tenu des préoccupations exprimées par les actionnaires.

Lors de notre dernière assemblée annuelle des actionnaires tenue en 2025, 449 205 195 voix (95,23 % des voix) ont été exprimées en faveur du Plan d'action climatique et 22 499 479 voix (4,77 % des voix) ont été exprimées contre.

Autres points à l'ordre du jour

Lorsque toutes les questions prévues à l'ordre du jour de l'assemblée auront été traitées :

- nous discuterons des faits saillants de notre performance pour l'année 2025 ainsi que de nos projets pour l'avenir;
- nous inviterons les actionnaires à poser leurs questions et à nous faire part de leurs commentaires.

En date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification à ces points et ne s'attend pas à ce que d'autres points soient soumis à l'assemblée. En cas de modification ou d'ajout de nouveaux points, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon son bon jugement.

Candidats aux postes d'administrateurs

Description des candidats

Onze candidats solliciteront un mandat d'administrateur à l'assemblée. Chaque candidat est actuellement administrateur de la Compagnie et possède, de l'avis du Conseil d'administration et de la direction, les compétences nécessaires pour agir à titre d'administrateur de la Compagnie au cours de la prochaine année. De plus amples renseignements sur les procédures de sélection et d'évaluation des administrateurs se trouvent à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire, particulièrement aux sous-rubriques « Gouvernance du Conseil d'administration – Renouvellement du Conseil et sélection des administrateurs » et « Gouvernance du Conseil d'administration – Évaluation du rendement du Conseil ».

Cette section présente un sommaire du profil de chaque candidat à un poste d'administrateur ainsi qu'une explication de son expérience et de ses connaissances, ses principaux champs de compétences, sa participation aux réunions du Conseil et de ses comités, les titres du CN dont il est propriétaire ainsi que les autres sociétés ouvertes dont il est ou a été administrateur au cours des cinq dernières années.

ÂGE
66 (1)

Ontario, Canada

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 25 avril 2017

Indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

Shauneen Bruder

Administratrice de sociétés et présidente du Conseil, CN

Mme Bruder a été nommée présidente du Conseil du CN le 20 mai 2022. Elle a été, jusqu'au moment de son départ à la retraite le 31 octobre 2019, vice-présidente directrice, Exploitation à la Banque Royale du Canada (RBC), où elle était responsable de la supervision des activités associées aux services aux particuliers et aux entreprises au Canada. Auparavant, elle a occupé d'autres postes de direction auprès de RBC, notamment celui de vice-présidente directrice, Marchés des entreprises et Marchés commerciaux, celui de chef de l'exploitation de la division mondiale de Gestion de patrimoine et celui de présidente de RBC Centura Bank, Inc., en Caroline du Nord.

Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) et a obtenu la désignation Climat et biodiversité des Competent Boards (CCB.D) (*Competent Boards Climate & Biodiversity Designation*). Auparavant, elle a été présidente du conseil d'administration de l'Université de Guelph et présidente du conseil de la Chambre de commerce du Canada et du Conseil des affaires canadiennes-américaines. Elle siège actuellement au conseil d'administration de l'Institut Vecteur, un institut de premier plan en matière d'intelligence artificielle qui permet aux chercheurs, aux entreprises et aux gouvernements de développer et d'adopter l'intelligence artificielle de manière responsable. Elle est consule honoraire du Luxembourg, en Ontario. Elle a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine et la Médaille du couronnement du Roi Charles III pour son apport au sein de sa collectivité.

Mme Bruder a été admise au temple de la renommée des 100 femmes les plus influentes au Canada du Réseau des femmes exécutives en 2016. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Guelph et d'une maîtrise en administration des affaires (médaillée d'or) de l'Université Queen's.

Qualifications pour siéger au Conseil

L'expérience de Mme Bruder, qui s'échelonne sur plusieurs décennies, au sein de la haute direction d'une institution financière ayant une grande capitalisation boursière et ses fonctions de présidente du conseil d'administration d'une importante université canadienne ainsi que des conseils canadiens et américains des affaires lui donnent un point de vue inestimable sur le développement stratégique des affaires et la gouvernance au Canada et aux États-Unis, l'expérience client, les questions financières et de risque ainsi que la technologie et l'innovation.

Principaux champs de compétences (2)

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant :** Compte plus de 20 années d'expérience dans des postes de haute direction au sein de RBC, notamment ceux de vice-présidente directrice, Exploitation, de vice-présidente directrice, Marchés des entreprises et Marchés commerciaux, de chef de l'exploitation de la division mondiale de Gestion de patrimoine et de présidente de RBC Centura Bank, Inc., en Caroline du Nord, ainsi que dans des postes de haute direction en marketing et en planification stratégique.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes :** Vice-présidente directrice, Exploitation et divers autres postes au sein de la haute direction de RBC de 1996 à 2019; ancienne présidente du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN; ancienne membre du conseil d'administration d'Andrew Peller Limitée de 2018 à 2023.
- **Gestion des risques :** Carrière de plusieurs décennies au sein de RBC, y compris dans des postes de haute direction supervisant la conformité, la gestion du risque d'entreprise et le risque opérationnel.
- **Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité :** Ancienne vice-présidente directrice, Exploitation de RBC jusqu'en 2019, responsable de la numérisation à grande échelle d'opérations de base, de programmes de gestion des données et d'analytique avancée/d'apprentissage automatique, ainsi que de la gestion de la fraude en entreprise, et membre du conseil d'administration de l'Institut Vecteur.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 (3)
Conseil (présidente)	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
467 031 198 (99,01 %) votes **pour**
4 673 975 (0,99 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES
—

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES	
Andrew Peller Limitée	(2018 à 2023)

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**6 904 108 $ CA (4)**
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées (5)	
45 765	Février 2026
34 864	Février 2025

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) (6)
Cible quinquennale (3 843 950 $ CA) : Atteinte (1,8 fois)

ÂGE
61 [1]

Texas, États-Unis

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 27 octobre 2021

Indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

Jo-ann dePass Olsovsky

Administratrice de sociétés

Mme dePass Olsovsky est une administratrice de sociétés possédant une vaste expérience dans le secteur ferroviaire nord-américain, acquise au sein de BNSF Railway. Elle a occupé le poste de première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com, Inc. (Salesforce), une société de logiciels infonuagiques de février 2018 jusqu'à sa retraite en août 2022. Chez Salesforce, elle a supervisé une organisation mondiale des technologies de l'information, étant responsable du réseau interne mondial, des applications mondiales et des cyberfonctions, ainsi que de la direction de tous les systèmes de base internes, notamment des applications avancées tirant parti des outils d'intelligence artificielle. Mme dePass Olsovsky a dirigé l'équipe de Salesforce responsable de nombreuses implantations réussies de systèmes à grande échelle, a permis à Salesforce de migrer la totalité de ses activités à distance au début de la pandémie de COVID-19, a intégré de nombreuses acquisitions en éliminant l'infrastructure des systèmes redondants, et a piloté des programmes d'efficacité globale.

Avant de rejoindre Salesforce, Mme dePass Olsovsky a fait partie de l'équipe de direction de BNSF Railway pendant environ 12 ans. En tant que vice-présidente principale et chef de l'information, elle a dirigé la fonction technologie de l'information de BNSF Railway, qui appuie tous les systèmes de transport de marchandises, les systèmes administratifs et la technologie du réseau, et était responsable de la cybersécurité, des télécommunications, des réseaux de centres de données et infonuagiques, de la recherche opérationnelle et de l'intelligence artificielle. Elle a conduit BNSF Railway à une plus grande efficacité opérationnelle au moyen d'une migration des applications infonuagiques et de la modernisation des systèmes existants, a implanté le système de commande intégrale des trains (CIT), a lancé des opérations de drones aériens destinées à l'amélioration des applications de sécurité et utilisé l'apprentissage automatique dans des schémas de données d'apprentissage fondées sur l'intelligence artificielle recueillies par le réseau de détecteurs dans le but de réaliser les prévisions requises dans le cadre des applications de sécurité, par exemple anticiper les travaux de maintenance préventive du matériel roulant et de l'infrastructure ferroviaire. Avant de se joindre à BNSF Railway, Mme dePass Olsovsky a occupé des postes de direction en technologie au sein de GTE/Verizon et d'AT&T de 1984 à 2006.

Mme dePass Olsovsky est aussi membre du conseil d'administration de Reltio Corp., une société de gestion de mégadonnées infonuagiques natives utilisant l'intelligence artificielle du secteur des hautes technologies, et elle est membre du comité des finances et d'audit de cette société. En mai 2024, elle a été nommée au conseil d'administration de Quanta Services, Inc. (société mondiale spécialisée dans l'énergie, l'électricité, l'ingénierie, les communications, la construction et les énergies renouvelables inscrite à la cote de la Bourse de New York) et elle est membre du comité des investissements, du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de la sécurité, de l'exploitation et du risque de cette société. Par ailleurs, elle est l'ancienne présidente du conseil d'administration de Railinc Corporation (Railinc), un fournisseur nord-américain de services de messagerie et de données ferroviaires, où elle a siégé à divers comités du conseil.

Mme dePass Olsovsky a obtenu la désignation Climat et biodiversité des Competent Boards (CCB.D) (Competent Boards Climate & Biodiversity Designation). Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en administration des affaires de la Nova Southeastern University, ainsi que d'une maîtrise en gestion de projets de la George Washington University.

Qualifications pour siéger au Conseil

La vaste expérience qui s'étend sur plusieurs décennies de Mme dePass Olsovsky et ses connaissances approfondies des technologies, de la cybersécurité et de l'exploitation des infrastructures, ainsi que ses expériences antérieures dans des postes de haute direction pendant plus d'une décennie au sein d'un chemin de fer de classe I lui permettent de contribuer de façon significative à la vision du Conseil et au développement stratégique, aux ressources humaines et à la culture, au leadership, ainsi qu'à la technologie et à l'innovation du CN.

Principaux champs de compétences [2]

- **Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité :** Ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce; plus de 30 années d'expérience approfondie dans l'architecture technologique, la mise en réseau, la cybersécurité, la mise en œuvre de systèmes à grande échelle, les intégrations de fusions et d'acquisitions, les nouveaux produits, la migration en nuage, les expériences numériques des clients, la gestion et l'analyse des données, l'intelligence artificielle, les sciences prédictives et l'inspection aérienne, entre autres.
- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant :** Compte 16 années d'expérience dans des postes de haute direction, notamment à titre d'ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce, et près de 12 années d'expérience dans des postes de direction chez BNSF Railway, notamment en tant que vice-présidente principale et chef de l'information.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation :** Près de 12 années d'expérience à titre de cadre supérieure chez BNSF Railway; 10 ans au conseil d'administration de Railinc, notamment à divers comités et en tant que présidente du conseil de 2014 à 2018.
- **Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme :** Compte 16 années d'expérience dans des postes de haute direction dans la supervision de grandes organisations composées d'employés syndiqués, salariés et contractuels; ancienne présidente et membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Railinc; expérience dans la direction d'équipes mondiales de plus de 3 000 employés, incluant la responsabilité de programmes budgétaires d'exploitation de plus d'un milliard de dollars; vaste expérience dans tous les aspects des ressources humaines, tant pour les employés syndiqués que pour les cadres, et ce, à l'échelle mondiale, notamment dans le recrutement, le développement et la fidélisation des employés syndiqués et des employés salariés/cadres, tous les aspects des relations de travail syndiquées, la conception de la rémunération, la gestion des performances et la planification des talents/de la relève.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 [3]
Conseil	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération (présidente)	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
465 145 961 (98,61 %) votes **pour**
6 559 711 (1,39 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Quanta Services, Inc.	(2024 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES
–

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**2 486 633 $ CA** [4]
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées [5]	
16 486	Février 2026
13 108	Février 2025

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) [6]
Cible quinquennale (1 642 415 $ CA) : Atteinte (1,5 fois)

ÂGE
71 [1]

Tennessee, États-Unis

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 20 mai 2022

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

David Freeman

Administrateur de sociétés

M. Freeman a été vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway. À ce titre, M. Freeman supervisait les domaines de l'ingénierie, de l'environnement, de la mécanique, du soutien aux activités d'exploitation, du transport, de la sécurité, de la formation, de la conception des services et de la protection des ressources pour toute la compagnie de chemin de fer. Après une brillante carrière de 19 ans chez BNSF Railway, au cours de laquelle il a occupé divers postes de direction, M. Freeman a pris sa retraite au début de 2020. Avant de se joindre à BNSF Railway, M. Freeman a travaillé de 1981 à 2001 dans l'industrie de l'aluminium au sein d'Alcoa Corporation et d'Imco Recycling Inc., où il a occupé divers postes, notamment dans les domaines de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement. De 1976 à 1981, il a occupé différents postes liés à l'ingénierie, à la mécanique et au transport auprès de Missouri Pacific Railroad (qui fait maintenant partie d'Union Pacific Corporation).

M. Freeman était, jusqu'en mars 2025, membre du conseil d'administration et président du comité des ressources humaines et de la gouvernance de Loram Holdings, Inc., société fermée qui prend part à la conception, à la fabrication et à l'exploitation de divers équipements d'entretien des voies ainsi qu'à des activités dans le secteur ferroviaire. Il est également membre du conseil d'administration de Direct ChassisLink Inc., fournisseur de châssis de conteneurs maritimes et intérieurs du secteur intermodal américain, où il siège aussi au comité de l'exploitation et est président du comité des finances. En outre, il est membre du conseil d'administration d'Orion Steel (producteur de premier plan en Amérique du Nord de produits d'acier industrialisé pour les marchés finaux du transport ferroviaire, de l'énergie, des infrastructures et des produits industriels) depuis mai 2025. De 2008 à 2011, M. Freeman siégeait au conseil des gouverneurs de l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association.

M. Freeman est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil de l'Université Lehigh.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de sa longue carrière dans le secteur ferroviaire et de son ancien poste de vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway, M. Freeman apporte au Conseil une vaste expérience de leader dans le secteur des transports ainsi que dans les domaines de la logistique, des activités d'exploitation et de la sécurité.

Principaux champs de compétences [2]

- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation :** Compte des dizaines d'années d'expérience à titre de vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway; ancien membre du conseil d'administration de Loram Holdings, Inc.; membre du conseil d'administration et du comité de l'exploitation de Direct ChassisLink, Inc.; membre du conseil des gouverneurs de l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association de 2008 à 2011; 20 ans d'expérience au sein d'Alcoa Corporation et d'Imco Recycling Inc., notamment dans les domaines de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement.
- **Sécurité :** Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway, supervisant notamment la sécurité et la formation sur l'ensemble du réseau ferroviaire.
- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant :** Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway.
- **Expérience client/vente/marketing :** Ancien vice-président directeur, Exploitation et autres postes de haute direction au sein de BNSF Railway qui lui ont permis de solidifier sa compréhension des perspectives des clients des chemins de fer de classe I.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 [3]
Conseil	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
469 972 193 (99,63 %) votes **pour**
1 733 487 (0,37 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (ACTUELLEMENT OU CES 5 DERNIÈRES ANNÉES)
—

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**1 926 439 $ CA** [4]
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées [5]	
12 772	Février 2026
9 610	Février 2025

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) [6]
Cible quinquennale (1 642 415 $ CA) : Atteinte (1,2 fois)

ÂGE
63 [1]

Michigan, États-Unis

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 27 avril 2021

Indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

Denise Gray

Administratrice de sociétés

Mme Gray est une administratrice de sociétés et une conseillère sur le secteur ayant une vaste expérience en relations d'affaires. Jusqu'en mai 2023, elle était la directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord de LG Energy Solution Michigan Inc., U.S., une filiale de LG Energy Solution Ltd., un des plus grands fabricants de batteries au lithium-ion du monde. À compter de 2015, elle a passé près de huit ans au sein de LG Corporation, y occupant divers postes de direction, dont ceux de présidente de LG Energy Solution Michigan Inc. Tech Center, de présidente de LG Chem Michigan Inc. Tech Center et de présidente et chef de la direction de LG Power Inc. Elle a également siégé au conseil de ces trois sociétés pendant qu'elle occupait ces postes de direction. De mars 2013 à septembre 2015, elle était vice-présidente, électrification du groupe motopropulseur chez AVL List GmbH, à Graz, en Autriche, et en Amérique du Nord. Elle possède également plus de 30 ans d'expérience dans des postes à responsabilités croissantes chez General Motors, notamment à titre de chef de l'ingénierie mondiale des batteries, où elle a été une force dirigeante derrière la batterie de la voiture Chevrolet Volt.

Mme Gray est membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de rémunération de Cheniere Energy, Inc., une société énergétique d'envergure internationale dont le siège social se trouve à Houston, au Texas. Elle siège au conseil de Mitra Chem, société privée de fabrication de matériaux de batteries au lithium-ion. Elle a siégé au conseil de Tenneco, Inc., société ouverte américaine et fabricant de produits automobiles pour le marché mondial, notamment des véhicules légers, des camions à usage commercial, du secteur industriel et des pièces de rechange de 2019 à 2022. Elle a aussi agi à titre de membre des comités d'audit et de rémunération du conseil de Tenneco, Inc. De plus, elle a siégé au conseil d'administration de l'Original Equipment Suppliers Association (OESA), une association commerciale sans but lucratif qui représente les fournisseurs d'équipement d'origine du secteur automobile en Amérique du Nord, de 2019 à 2023. Son appui aux disciplines universitaires que sont les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques a été reconnu avec l'obtention du prix Women of Color Technologist of the Year en 2017.

Mme Gray est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Kettering et d'une maîtrise en génie, gestion des technologies du Rensselaer Polytechnic Institute.

Qualifications pour siéger au Conseil

Sa vaste expérience à titre de cadre dirigeante et dans la gestion touchant le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies dans des secteurs d'activité conventionnels lui permet d'apporter une contribution significative à la vision du Conseil et au plan stratégique du CN.

Principaux champs de compétences [2]

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant :** Divers postes de direction au sein de LG Corporation de 2015 à 2023, y compris ceux de directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, LG Energy Solution Michigan Inc., U.S., de présidente de LG Energy Solution Michigan Inc. Tech Center, de présidente de LG Chem Michigan Inc. Tech Center et de présidente et chef de la direction de LG Power Inc.; plus de 30 ans d'expérience dans des postes de direction chez General Motors, une société multinationale de construction automobile de premier plan.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes :** Membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de rémunération de Cheniere Energy, Inc. depuis mai 2023; ancienne membre du conseil de Tenneco, Inc. de 2019 à 2022 et membre de ses comités d'audit et de rémunération; et présidente du Comité GDD.
- **Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité :** Expérience liée à l'application de technologies novatrices, notamment des batteries au lithium-ion dans des secteurs d'activité conventionnels; membre du comité consultatif du EVWG, où elle conseille le Department of Energy et le Department of Transportation des États-Unis sur des questions liées aux véhicules électriques; membre du conseil d'administration de Mitra Chem, société privée de fabrication de matériaux de batteries au lithium-ion qui se concentre sur l'innovation et la commercialisation des matériaux de cathode à base de fer qui vise à soutenir une électrification à grande échelle dans le secteur du transport et du stockage d'énergie.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise :** Décennies d'expérience à titre de haute dirigeante, notamment de présidente et chef de la direction à l'avant-garde de l'innovation technologique dans le secteur du transport, lui permettant d'apporter des points de vue inestimables au Conseil sur l'innovation et le recours à de nouvelles technologies plus vertes pour les activités du CN; membre du comité consultatif du EVWG, où elle conseille le Department of Energy et le Department of Transportation des États-Unis sur des questions liées aux véhicules électriques.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 [3]
Conseil	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement [9]	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération [10]	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
468 307 761 (99,28 %) votes **pour**
3 397 913 (0,72 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Cheniere Energy, Inc.	(2023 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES	
Tenneco, Inc.	(2019 à 2022)

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**1 945 294 $ CA [4]**
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées [5]	
12 897	Février 2026
9 622	Février 2025

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) [6]
Cible quinquennale (1 642 415 $ CA) : Atteinte (1,2 fois)

ÂGE
55 [1]

Washington, États-Unis

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 27 avril 2021

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais, Français

Justin M. Howell

Administrateur de sociétés

Jusqu'à sa retraite le 3 mars 2025, M. Howell était gestionnaire d'investissements senior au sein de Cascade Asset Management Co., le bureau de courtier de la famille Gates et de la Gates Foundation Trust. Auparavant, M. Howell a été un banquier d'investissement auprès de Bank of America Merrill Lynch, à New York (New York) et avocat au sein du cabinet Cravath, Swaine & Moore LLP, à New York (New York).

M. Howell est président du comité des mises en candidature et de la rémunération et membre du conseil d'administration de Sika AG, une société multinationale du secteur des produits chimiques de spécialité inscrite à la cote de la SIX Swiss Exchange et dont le siège social se trouve à Baar, en Suisse. M. Howell est également membre du conseil du Washington Memory and Brain Wellness Center.

M. Howell est titulaire d'un LL.B/B.C.L. de la faculté de droit de l'Université McGill et d'un baccalauréat ès arts de l'Université du nord de la Colombie-Britannique. Il a quitté les Barreaux de New York et de l'État de Washington.

Qualifications pour siéger au Conseil

La connaissance approfondie des marchés financiers et des marchés des capitaux internationaux de M. Howell et sa vaste expérience internationale en financement d'entreprises, en services bancaires d'investissement et en fusions et acquisitions, conjuguées à son grand réseau dans divers secteurs d'activité lui donnent un précieux aperçu du développement stratégique international du CN. Son expérience de près de 15 ans auprès d'un propriétaire d'actifs mondiaux fortement axé sur le développement durable et les investissements à long terme, jumelée à sa pratique du droit, lui permettent d'offrir au Conseil une vaste expertise dans les domaines du développement durable, de la responsabilité environnementale, sociale et d'entreprise ainsi qu'en matière de gouvernance.

Principaux champs de compétences [2]

- **Expérience et perspectives internationales/globales :** Ancien gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co.; expérience en matière d'investissement dans des sociétés ouvertes et fermées pour un portefeuille mondial, de principes de gouvernance aux États-Unis, au Canada et en Europe et d'opérations complexes avec des entreprises multinationales à titre d'ancien banquier d'investissement de Bank of America Merrill Lynch.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise :** Expérience en matière de développement durable et des principes d'investissement à long terme à titre de gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co.; et membre du Comité GDD.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes :** Expérience des modèles de rémunération alignée sur la stratégie et des principes internationaux en matière de gouvernance auprès d'une société ouverte d'envergure à titre de président du comité des mises en candidatures et de la rémunération et membre du conseil de Sika AG; et membre du Comité GDD.
- **Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs/marchés des capitaux :** Ancien gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co.; expérience en gestion des investissements, en supervision de fusions et acquisitions complexes et d'autres opérations financières et en financement des sociétés à titre d'ancien banquier d'investissement de Bank of America Merrill Lynch.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 [3]
Conseil	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
467 731 599 (99,16 %) votes **pour**
3 974 077 (0,84 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Sika AG	(2018 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES
–

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**1 565 496 $ CA** [4]
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées [5]	
10 379	Février 2026
7 653	Février 2025

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) [6]
Cible quinquennale (1 642 415 $ CA) : À atteindre d'ici avril 2026

ÂGE
56 (1)

Alberta, Canada

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 20 mai 2022

Indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais, Français

Susan C. Jones

Administratrice de sociétés

Mme Jones est une administratrice de sociétés qui a siégé à de nombreux conseils de sociétés ouvertes et elle a occupé divers postes de haut niveau au sein de sociétés ouvertes tout au long de sa carrière, dans les secteurs de l'énergie, de l'exploitation minière et de l'agriculture. Elle a également de l'expérience avec les chemins de fer de classe I, du point de vue de la clientèle, puisqu'elle a eu de tels chemins de fer comme clients tout au long de sa carrière. Elle siège actuellement au conseil, au comité d'audit et au comité des ressources humaines de Corporation TC Énergie, société énergétique nord-américaine d'envergure inscrite à la cote de la TSX et de la Bourse de New York. Auparavant, elle a siégé aux conseils de Gibson Energy Inc., de Seven Generations Energy Ltd., d'ARC Resources Ltd. et de Piedmont Lithium Inc.

Jusqu'à sa retraite en 2019, Mme Jones a été vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse de Nutrien Ltd. (**Nutrien**), le plus important fournisseur mondial de fournitures, de services et de solutions agricoles. Elle a également occupé divers autres postes de direction au sein de Nutrien entre 2004 et 2017, notamment ceux de chef des affaires juridiques, de première vice-présidente de l'unité du phosphate et de directrice générale de l'entreprise du commerce européen de fertilisant. Dans ces fonctions, elle était responsable de l'exploitation et de la transformation des grandes entreprises, en mettant l'accent sur la sécurité et l'excellence opérationnelle, les personnes et la culture, notamment dans des postes de cadre en milieu syndiqué. Avant de commencer sa carrière au sein de Nutrien, Mme Jones a été associée chez Jones & Ruud Law Corp de 1996 à 2003.

Mme Jones est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sciences politiques et en études hispaniques de l'Université de Victoria, ainsi que d'un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa. Elle a également obtenu un diplôme de leadership de l'Université d'Oxford et est titulaire d'un certificat d'administratrice de l'Université Harvard. En 2017, elle a été récipiendaire du prix Osler Purdy Crawford Deal Maker lors du gala des Prix des conseillers juridiques du Canada (Canadian General Counsel Awards) en reconnaissance du rôle qu'elle a joué dans le cadre de la fusion d'Agrium Inc. et de Potash Corporation of Saskatchewan Inc.

Mme Jones a également agi au sein de Centraide et de l'Association du Barreau canadien.

Qualifications pour siéger au Conseil

La vaste expérience de Mme Jones dans des postes de haute direction d'une grande société mondiale d'exploitation minière et d'agriculture, son expérience en tant que membre du conseil et de comités de diverses grandes sociétés ouvertes combinées à son expertise prestigieuse en droit lui permettent d'apporter des points de vue inestimables au Conseil sur le développement stratégique des affaires, sur les transformations de l'expérience client, ainsi que sur les questions d'ordre réglementaire et juridique.

Principaux champs de compétences (2)

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant :** Ancienne vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse de Nutrien; ancienne chef des affaires juridiques d'Agrium Inc., société remplacée par Nutrien; ancienne vice-présidente principale et présidente de l'unité du phosphate de Nutrien; en général, divers postes de direction au sein de Nutrien pendant plus de 15 ans, de 2004 jusqu'à sa retraite en 2019.
- **Gouvernement/politique publique/réglementation/affaires juridiques :** Ancienne chef des affaires juridiques d'Agrium Inc., société qui a été remplacée par Nutrien, de mars 2015 à décembre 2017; coprésidente de la section des aliments et de l'agroentreprise de l'Association du Barreau canadien en 2017; ancienne associée de Jones & Ruud Law Corp pendant près d'une décennie.
- **Sécurité :** Ancienne vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse de Nutrien ainsi que première vice-présidente et présidente de l'unité du phosphate de Nutrien, surveillant notamment les questions de sécurité et d'exploitation.
- **Expérience client/vente/marketing :** Divers postes de direction au sein de Nutrien, notamment ceux de vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse, de présidente de l'unité du phosphate et de vice-présidente, Ventes, marketing et distribution où, dans chacun de ces rôles, Nutrien était cliente de tous les chemins de fer nord-américains de classe I; et directrice générale de l'entreprise du commerce européen de fertilisant de Nutrien.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 (3)
Conseil	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement (présidente)	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
470 733 139 (99,79 %) votes **pour**
972 034 (0,21 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Corporation TC Énergie	(2020 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES	
Piedmont Lithium Inc.	(2021 à 2023)
ARC Resources Ltd.	(2020 à 2023)*

* Mme Jones a siégé au conseil de Seven Generations Energy Ltd. à compter de 2020 et a continué à siéger au conseil d'ARC Ressources Ltd. après sa fusion avec Seven Generations Energy Ltd. en 2021.

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**2 543 198 $ CA (4)**
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées (5)	
16 858	Février 2026
10 610	Février 2025

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) (6)
Cible quinquennale (1 642 415 $ CA) : Atteinte (1,5 fois)

ÂGE
68 [1]

Floride,
États-Unis

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 20 mai 2022

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

Robert Knight

Administrateur de sociétés

M. Knight est administrateur de sociétés. Auparavant, il a été chef des finances d'Union Pacific Corporation (la société mère exploitant Union Pacific Railroad, une compagnie de chemin de fer de classe I basée aux États-Unis), poste qu'il a occupé pendant 15 ans avant de prendre sa retraite en décembre 2019. Pendant sept années consécutives, M. Knight a été nommé meilleur chef des finances dans le secteur des transports par le All-America Executive Team du magazine Institutional Investor. Au cours de ses 40 années de service chez Union Pacific Corporation, M. Knight a également occupé divers postes de haute direction, notamment celui de directeur général des unités commerciales de l'énergie et de l'automobile de l'entreprise.

En tant que leader ayant fait ses preuves et doté d'une vaste expérience en finances, en marketing et en ressources humaines, M. Knight est administrateur et membre du comité de la rémunération et du comité de gouvernance de Schneider National, Inc., société de transport et de logistique américaine, et administrateur et président du comité d'audit d'Hyliion Holdings Corp., fournisseur de solutions de groupes motopropulseurs électrifiés dont le siège se trouve à Austin, au Texas. Il a auparavant été administrateur de Carrix Corporation, société fermée de services de transport.

M. Knight est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Southern Illinois University et d'un baccalauréat de la Kansas State University.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de son expérience de plusieurs décennies dans les secteurs des finances et de la gouvernance en tant qu'ancien chef des finances d'un chemin de fer de classe I, M. Knight apporte au Conseil un solide leadership commercial et stratégique, ainsi qu'une connaissance approfondie du secteur des transports.

Principaux champs de compétences [2]

- **Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs/marchés des capitaux :** Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation de 2004 à 2019; président du comité d'audit d'Hyliion Holdings Corp.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation :** Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation et plus de 40 ans d'expérience au sein de celle-ci; administrateur indépendant de Schneider National, Inc., société de transport et de logistique, depuis avril 2020; ancien administrateur de Carrix, Inc., société fermée de terminal portuaire et d'opérateur ferroviaire.
- **Relations avec les intervenants/engagement auprès des collectivités :** Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation et plus de 40 ans d'expérience au sein de celle-ci, y compris dans divers postes de haute direction.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes :** Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation et plus de 40 ans d'expérience au sein de celle-ci, y compris dans divers postes de haute direction; membre du conseil d'administration et du comité de gouvernance de Schneider National, Inc. depuis avril 2020; membre du conseil d'administration d'Hyliion Holdings Corp. depuis octobre 2020.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 [3]
Conseil	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque (président) [7]	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
469 832 913 (99,6 %) votes **pour**
1 872 766 (0,40 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Schneider National, Inc.	(2020 à ce jour)
Hyliion Holdings Corp.	(2020 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES
–

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**1 489 024 $ CA [4]**
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées [5]	
9 872	Février 2026
6 572	Février 2025

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) [6]
Cible quinquennale (1 642 415 $ CA) : À atteindre d'ici mai 2027

ÂGE
61 [1]

Québec, Canada

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 1er octobre 2022

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Français, Anglais

Michel Letellier

Président et chef de la direction, Innergex énergie renouvelable inc.[a]

M. Letellier est président et chef de la direction d'Innergex énergie renouvelable inc. (Innergex), l'un des plus importants producteurs indépendants d'énergie renouvelable canadiens, depuis le 25 octobre 2007. Dans le cadre de ce rôle, M. Letellier est responsable du leadership stratégique et de la surveillance de l'ensemble des activités commerciales d'Innergex, afin d'en assurer la saine gestion financière et la viabilité à long terme. Avant d'occuper son poste actuel, il a été vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex de 2003 jusqu'à sa nomination à titre de président et chef de la direction. De 1997 à 2003, M. Letellier a été vice-président et chef de la direction financière d'Innergex GP Inc. et il était responsable de la gestion financière des affaires d'Innergex GP Inc., d'Innergex, Société en commandite et d'Innergex Énergie, Fonds de revenu. Avant de se joindre à Innergex, M. Letellier a travaillé chez Boralex inc. (Boralex) de 1990 à 1997, où il a participé au développement et à l'exploitation de plusieurs projets hydroélectriques au fil de l'eau et occupé des postes de responsabilité croissante. Auparavant, il a passé deux ans au sein du groupe Finances d'entreprise de Brault Guy O'Brien Inc.

M. Letellier est un administrateur de sociétés d'expérience, laquelle il a acquise en tant que membre de conseils d'administration de sociétés publiques et privées depuis 2012; il est notamment actuellement membre du conseil d'administration d'Innergex, et a déjà siégé au conseil d'administration et au comité d'audit de Papiers Tissu KP Inc. et a déjà été président de son comité de candidatures et de gouvernance.

M. Letellier est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Sherbrooke et d'un baccalauréat en commerce (finances) de l'Université du Québec à Montréal.

Qualifications pour siéger au Conseil

M. Letellier possède une vaste expérience des affaires en Amérique du Nord, notamment dans l'industrie de l'énergie renouvelable au sein d'Innergex depuis 1997, dont il est devenu le président et chef de la direction en 2007. Auparavant, M. Letellier était responsable du développement et de l'exploitation de projets hydroélectriques auprès de Boralex inc. Il est un chef d'entreprise accompli de Montréal qui apporte au Conseil sa vaste expérience des affaires et de la stratégie, son leadership en développement durable et ses antécédents en matière d'entrepreneuriat, conjugués à son acuité financière.

Principaux champs de compétences [2]

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant :** Président et chef de la direction d'Innergex; ancien vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex; et, en général, divers postes de haute direction au sein d'Innergex et de Boralex.
- **Relations avec les intervenants/engagement auprès des collectivités :** Président et chef de la direction d'Innergex, dont il assure la surveillance du leadership stratégique et des activités commerciales, notamment les initiatives en matière d'engagement auprès des intervenants et des Autochtones.
- **Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs/marchés des capitaux :** Président et chef de la direction d'Innergex; ancien vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex; ancien vice-président et chef de la direction financière d'Innergex GP Inc.; et ancien membre du comité d'audit de Papiers Tissu KP Inc.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise :** Président et chef de la direction d'Innergex; a occupé divers postes au sein de Boralex de 1990 à 1997 comportant la responsabilité du développement et de l'exploitation de plusieurs projets hydroélectriques au fil de l'eau; et membre du Comité GDD.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 [3]
Conseil	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
467 737 469 (99,16 %) votes **pour**
3 968 206 (0,84 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Innergex énergie renouvelable inc.*	(2002 à 2025)

* Innergex a été acquise par La Caisse (auparavant appelée la Caisse de dépôt et placement du Québec) en 2025, si bien qu'elle n'est plus une société cotée en bourse.

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES	
Papiers Tissu KP Inc.	(2012 à 2023)

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**1 937 193 $ CA** [4]
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées [5]	
12 841	Février 2026
6 722	Février 2025

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) [6]
Cible quinquennale (1 642 415 $ CA) : Atteinte (1,2 fois)

(a) Le 17 février 2026, Innergex énergie renouvelable a annoncé que M. Letellier quittait son poste de président et chef de la direction, à compter du 13 mars 2026.

ÂGE
66 [1]

Alberta, Canada

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 25 avril 2023

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

Al Monaco

Administrateur de sociétés

M. Monaco était, jusqu'à son départ à la retraite le 1er janvier 2023, le président et chef de la direction d'Enbridge Inc. (**Enbridge**), une société d'infrastructure énergétique. Nommé président, chef de la direction et administrateur d'Enbridge en 2012, M. Monaco a mené Enbridge à travers une période de croissance transformationnelle combinée à une intensification de la sécurité, de la fiabilité et de la protection de l'environnement. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de direction chez Enbridge, notamment ceux de président, Pipelines de gaz, Énergie verte et International, de président, Distribution et stockage de gaz, de vice-président exécutif, Projets majeurs et Énergie verte et de vice-président principal, Planification d'entreprise et Développement.

M. Monaco est administrateur et membre du comité de la rémunération de Weyerhaeuser Company, société américaine de produits forestiers. Il est aussi un ancien administrateur et membre du comité de direction, ainsi que président du comité des finances de l'American Petroleum Institute, et un ancien administrateur et membre du Business Council (US), du U.S. National Petroleum Council, du Conseil canadien des affaires, du Business Council of Alberta et du conseil consultatif de Catalyst Canada. Il a reçu le prix des fondateurs de l'Institut Fraser (2019) pour ses réalisations entrepreneuriales exceptionnelles et a été reconnu, parmi de nombreuses autres reconnaissances, comme « personnalité canadienne de l'année dans le domaine de l'énergie » (2017). Plus récemment, il a été récipiendaire du Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations d'un chef d'entreprise canadien de la Chambre de commerce du Canada.

M. Monaco a obtenu sa maîtrise en administration des affaires à la Haskayne School of Business de l'Université de Calgary. Il est CPA et comptable en management accrédité. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de son expérience de plusieurs décennies dans la supervision d'une grande organisation industrielle complexe, sous réglementation fédérale et géographiquement diversifiée, y compris en ce qui a trait à la gestion d'activités à haute intensité de capital, le développement d'importants projets d'infrastructures, le déploiement de technologies d'exploitation, ainsi que les activités internationales, le développement durable et la planification stratégique, M. Monaco apporte au CN des connaissances inestimables sur le leadership des cadres dirigeants, l'affectation du capital, les décisions d'investissement, les marchés des capitaux, l'exploitation, la sécurité, le perfectionnement du personnel et les relations avec les Autochtones, entre autres.

Principaux champs de compétences [2]

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant :** Plus de 20 ans d'expérience en tant que membre de la haute direction chez Enbridge, une importante société d'infrastructure énergétique cotée en bourse, dont 11 ans au poste de président et chef de la direction.
- **Sécurité :** Ancien président et chef de la direction d'Enbridge, dont les efforts ont été concentrés sur l'approche d'Enbridge en matière de sécurité, de fiabilité opérationnelle et de protection de l'environnement.
- **Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs/marchés des capitaux :** Ancien chef de la direction d'Enbridge, une importante société cotée en bourse; CPA et comptable en management accrédité titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Haskayne School of Business de l'Université de Calgary; expérience dans la mobilisation d'importants capitaux propres et d'emprunt pour financer des dépenses en immobilisations; et vaste expérience en fusions et acquisitions.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation :** Ancien président et chef de la direction d'Enbridge, la plus importante société de transport d'énergie en Amérique du Nord, qui se concentre notamment sur l'investissement de nouveaux capitaux pour étendre, prolonger et améliorer l'infrastructure de transport partout en Amérique du Nord.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 [3]
Conseil	100 %
Comité de la gouvernance et du développement durable (président) [8]	100 %
Comité de la sécurité et de l'environnement	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération [10]	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
469 900 500 (99,62 %) votes **pour**
1 805 177 (0,38 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Weyerhaeuser Company	(2020 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES	
Enbridge Inc.	(2012 à 2023)

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**3 314 394 $ CA** [4]
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées [5]	
21 970	Février 2026
18 800	Février 2025

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) [6]
Cible quinquennale (1 642 415 $ CA) : Atteinte (2,0 fois)

ÂGE
63 [1]

Québec, Canada

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 29 octobre 2025

Indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Français, Anglais

Madeleine Paquin

Administratrice de sociétés

Mme Paquin est une administratrice de sociétés ayant une vaste expérience en direction d'entreprises, notamment dans les secteurs du transport, de la logistique et des services environnementaux. Elle est actuellement administratrice indépendante d'Air Canada depuis mai 2015. Elle siège au comité de gouvernance et de mises en candidature ainsi qu'au comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté d'Air Canada, où elle supervise les questions de gouvernance, de santé et sécurité opérationnelles, de développement durable et de gestion des risques climatiques.

De 1996 à 2024, Mme Paquin a été présidente et chef de la direction de Logistec Corporation, fournisseur de services maritimes et environnementaux nord-américain. Au cours de son mandat de près de trois décennies, elle a dirigé la société pendant une période de croissance et de transformation importantes, en misant sur l'innovation dans les pratiques de la chaîne d'approvisionnement et la protection de l'environnement.

Mme Paquin a également siégé au conseil de bon nombre d'émetteurs inscrits et d'autres organismes publics, dont le Chemin de fer Canadien Pacifique, la Financière Sun Life, Aéroports de Montréal, la Chambre de commerce maritime et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, mettant à contribution son expertise en gouvernance et en supervision stratégique.

Elle est titulaire d'un diplôme en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université de Western Ontario et d'un diplôme en sciences de l'administration d'HEC Montréal (auparavant appelée l'École des Hautes Études Commerciales) de l'Université de Montréal.

En 2017, Mme Paquin a été nommée Membre de l'Ordre du Canada pour son rôle dans la promotion de l'innovation dans les pratiques de la chaîne d'approvisionnement et la protection de l'environnement. En 2023, elle a été nommée compagnon du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne pour sa contribution durable à la direction d'entreprises et au secteur industriel au Canada.

Qualifications pour siéger au Conseil

L'expérience considérable de Mme Paquin chez Logistec comme membre de la haute direction et administratrice de grandes organisations et sociétés ouvertes émettrices apporte au Conseil des perspectives inestimables en matière de planification stratégique, de gouvernance et d'expertise dans le secteur de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement.

Principaux champs de compétences [2]

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant :** Présidente et chef de la direction de Logistec Corporation de 1996 à 2024, dirigeant la croissance de la société pour en faire un important fournisseur de services maritimes et environnementaux nord-américain; postes de haute direction pendant près de 30 ans, stimulant l'innovation et l'excellence opérationnelle.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation :** Vaste expertise en transport maritime, en activités de la chaîne d'approvisionnement et en développement des infrastructures acquise grâce à près de trois décennies à occuper des postes de direction au sein de Logistec Corporation et à sa participation à des organisations du secteur, notamment la Chambre de commerce maritime, le Forum maritime, le Conseil consultatif du transport maritime et CargoM, la grappe métropolitaine de logistique et transport de Montréal.
- **Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme :** Présidente et chef de la direction de Logistec pendant près de trois décennies, dirigeant une société comptant plus de 3 000 employés syndiqués et non syndiqués dans plusieurs territoires; membre de nombreux comités du conseil de sociétés ouvertes, supervisant les questions de rémunération et de nomination; administratrice de l'Association des employeurs maritimes pendant de nombreuses années, ce qui lui a donné une perspective du secteur du transport en ce qui a trait à la rémunération et aux relations de travail.
- **Expérience et perspectives internationales/globales :** Supervision des activités de Logistec Corporation partout au Canada, aux États-Unis et dans l'Arctique; perspective nord-américaine en ce qui concerne le commerce, la logistique, la conformité environnementale et la stratégie d'entreprise transfrontalière.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 [3]
Conseil [11]	100 %

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (ACTUELLEMENT OU CES 5 DERNIÈRES ANNÉES)	
Air Canada	(2015 à ce jour)

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	**379 564 $ CA [4]**
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées [5]	
2 516	Février 2026

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) [6]
Cible quinquennale (1 642 415 $) : À atteindre d'ici octobre 2030

ÂGE
62 (1)

Alberta, Canada
Québec, Canada

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 28 février 2022

Non indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

Tracy Robinson

Présidente-directrice générale, CN

Mme Robinson a été nommée PDG du CN le 25 janvier 2022, avec prise d'effet le 28 février 2022. Avant de se joindre au CN, elle a occupé divers postes de haute direction et de cadres supérieurs chez Corporation TC Énergie (une importante société énergétique nord-américaine) entre 2014 et 2022, plus récemment le poste de vice-présidente exécutive, présidente, gazoducs canadiens et présidente, Coastal GasLink de 2018 à 2022. Elle a auparavant également travaillé au Chemin de fer Canadien Pacifique (maintenant Canadien Pacifique Kansas City Limitée) pendant près de trois décennies.

Au cours de sa carrière, Mme Robinson a acquis une expérience significative au sein de conseils d'administration de sociétés fermées et de l'industrie. Elle préside actuellement le Conseil canadien des affaires et a auparavant présidé le conseil de l'Association canadienne de pipelines d'énergie ainsi que siégé au conseil de l'Association canadienne du gaz et du Business Council of British Columbia. Elle a également siégé au conseil du Shock Trauma Air Rescue Service (STARS), entité de bienfaisance sans but lucratif régie par un conseil d'administration bénévole, ainsi qu'au conseil de Smart Sand, Inc., société de services et fournisseur de sable de fracturation inscrite à la cote du Nasdaq. À l'heure actuelle, Mme Robinson est membre du comité de campagne de l'Université de la Saskatchewan et du conseil consultatif du doyen de la Edward's School of Business de cette université.

Mme Robinson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie et d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan. Elle a obtenu son titre de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) en 2015.

Qualifications pour siéger au Conseil

Grâce à sa vaste expérience de direction et à ses 27 années passées au sein de Chemin de fer Canadien Pacifique, Mme Robinson apporte au Conseil plus de 35 années d'expérience dans le domaine des chemins de fer, de la gestion de l'exploitation, de l'élaboration de stratégies et de l'exécution de projets, ce qui lui permettra de contribuer à véhiculer la vision stratégique du CN afin d'offrir de la valeur à nos intervenants.

Principaux champs de compétences (2)

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant :** ancienne vice-présidente exécutive, présidente et divers autres postes de haute direction chez Corporation TC Énergie depuis 2014; vaste expérience de direction dans les domaines du commerce, des activités d'exploitation et des finances au Chemin de fer Canadien Pacifique.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/activités d'exploitation :** Près de trois décennies d'expérience, y compris dans des postes de haute direction et de cadres supérieurs, dans les domaines du commerce, des activités d'exploitation et des finances au Chemin de fer Canadien Pacifique.
- **Gouvernement/politique publique/réglementation/affaires juridiques :** Vaste expérience au sein de conseils d'administration de sociétés fermées et du secteur, notamment à titre de présidente du Conseil canadien des affaires, ce qui lui a permis d'interagir avec des acteurs gouvernementaux et des intervenants.
- **Expérience client/vente/marketing :** Divers postes de haute direction pendant 35 ans, notamment ceux de vice-présidente exécutive de Corporation TC Énergie, de présidente des gazoducs canadiens et de présidente de Coastal GasLink de 2019 à 2022; expérience chez Chemin de fer Canadien Pacifique, notamment à titre de directrice générale, Services de transport et de vice-présidente, Ventes et Marketing.

MEMBRE DU	TAUX DE PRÉSENCE EN 2025 (3)
Conseil	100 %

RÉSULTATS DU VOTE EN 2025
470 824 140 (99,81 %) votes **pour**
881 535 (0,19 %) votes **contre**

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (ACTUELLEMENT OU CES 5 DERNIÈRES ANNÉES)
—

TITRES DÉTENUS (12)	
Valeur à risque	**6 280 957 $ CA (4)**
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées (12)	
46 269	Décembre 2025
30 331	Décembre 2024
Options d'achat d'actions détenues (13)	
460 677	Décembre 2025
296 600	Décembre 2024

EXIGENCE RELATIVE À L'ACTIONNARIAT (CIBLE ATTEINTE OU DATE CIBLE) (12)
Cible quinquennale (12 692 024 $ CA) : Voir la note 12

(1) Âge en date du 1er mai 2026, soit la date de l'assemblée.

(2) Pour une description plus exhaustive des champs de compétences de chacun des administrateurs et les définitions connexes, voir la grille de compétence à la page 39 de la présente circulaire.

(3) Pour un compte rendu détaillé de la présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités en 2025, voir le tableau de présence se trouvant à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Présence aux réunions du Conseil et des comités » de la présente circulaire.

(4) La valeur à risque pour les administrateurs indépendants représente la valeur totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées (les **UAD**) aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants (le **régime d'UAD**) établie selon le cours de clôture des actions ordinaires le 26 février 2026 à la Bourse de Toronto (la **TSX**) (150,86 $ CA) ou, pour Mme dePass Olsovsky, M. Freeman, Mme Gray, M. Howell et M. Knight, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de New York (la **NYSE**) (110,25 $ US) converti en dollars canadiens au taux de change de Bloomberg (1,00 $ US = 1,3681 $ CA) en vigueur à la même date. La valeur à risque pour Mme Tracy Robinson représente la valeur totale des actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées et des UAD dont les droits sont acquis aux termes du régime d'intéressement volontairement différé de la Compagnie (le RIVD), laquelle valeur totale est basée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 26 février 2026.

(5) Les renseignements concernant les actions ordinaires détenues en propriété véritable ou contrôlées, directement ou indirectement (incluant les UAD pour les administrateurs indépendants), ont été fournis par les administrateurs respectifs de manière individuelle en date du 26 février 2026 et, pour 2025, en date du 27 février 2025. Pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD, voir la rubrique « Rémunération des membres du Conseil d'administration – Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs » de la présente circulaire. Dans le cas de Mme Tracy Robinson, les renseignements indiqués sont arrêtés aux 31 décembre 2025 et 2024, et les actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées comprennent les UAD dont les droits sont acquis aux termes du RIVD, mais ne comprennent pas les actions ordinaires visées par des options d'achat d'actions. Pour plus de renseignements sur le RIVD, voir la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

(6) Les administrateurs indépendants doivent, dans un délai de cinq ans suivant le moment où ils se joignent au Conseil, devenir propriétaire d'actions ordinaires, d'UAD ou d'équivalents similaires d'actions du CN, s'il en est (collectivement, les **titres du CN**), dont la valeur représente l'équivalent en dollars canadiens de cinq fois le total de leur rémunération forfaitaire annuelle à titre d'administrateur (soit le total de leur rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur et de leur rémunération forfaitaire sous forme d'un octroi en actions à titre d'administrateur) ou, dans le cas de Mme Bruder, présidente du Conseil, de cinq fois le total de sa rémunération forfaitaire annuelle à titre de présidente du Conseil (soit le total de sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de présidente du Conseil et de sa rémunération forfaitaire sous forme d'un octroi en actions à titre de présidente du Conseil). La rémunération forfaitaire à titre d'administrateur indépendant et la rémunération forfaitaire à titre de présidente du Conseil sont établies en dollars américains et ont été converties en dollars canadiens au 26 février 2026 au moyen du taux de change moyen de la Banque du Canada pour l'année 2025 (1,00 $ US = 1,3978 $ CA) aux fins du calcul du seuil d'actionnariat de chaque administrateur. Pour plus de renseignements sur la rémunération des administrateurs, de la présidente du Conseil et des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction ainsi que sur les exigences relatives à l'actionnariat, voir la rubrique « Rémunération des membres du Conseil d'administration » de la présente circulaire.

(7) M. Robert Knight a été nommé président du Comité AFR avec prise d'effet le 2 mai 2025.

(8) M. Monaco est devenu membre et président du Comité GDD avec prise d'effet le 2 mai 2025.

(9) Mme Gray a quitté le siège qu'elle occupait au Comité SE avec prise d'effet le 2 mai 2025.

(10) M. Monaco a quitté le siège qu'il occupait au Comité RHR et Mme Gray est devenue membre de ce comité avec prise d'effet le 2 mai 2025.

(11) Mme Madeleine Paquin s'est jointe au Conseil avec prise d'effet le 29 octobre 2025, et elle ne détenait pas d'actions ordinaires, d'UAD ni d'équivalents similaires d'actions du CN avant de se joindre au Conseil.

(12) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à Mme Robinson, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 70 de la présente circulaire. Mme Robinson participe également au RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 70 de la présente circulaire.

(13) Options d'achat d'actions attribuées à Mme Robinson aux termes du régime d'intéressement à long terme de la direction. Pour plus de détails sur ce régime, voir la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction » qui commence à la page 87 de la présente circulaire.

Information additionnelle sur les administrateurs

À la date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements fournis par les administrateurs, aucun candidat à un poste d'administrateur n'exerce ou n'a exercé, au cours des 10 dernières années, les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances d'une société (y compris le CN) qui, pendant que la personne exerçait cette fonction, remplissait une des conditions suivantes : (i) elle a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, dans chaque cas pendant plus de 30 jours consécutifs (chacune, une **ordonnance**); (ii) elle a, après la cessation des fonctions de la personne, fait l'objet d'une ordonnance en raison d'un événement survenu pendant que la personne exerçait cette fonction.

En date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements fournis par les administrateurs, aucun candidat à un poste d'administrateur n'est ou n'a été, au cours des 10 dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris le CN) qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens. Également en date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements que les administrateurs lui ont fournis, aucun candidat à un poste d'administrateur n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

À la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements fournis par les administrateurs, aucun candidat à un poste d'administrateur ne s'est vu imposer : (i) d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci; ou (ii) toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur de titres raisonnable ayant à décider s'il convient de voter ou non pour un candidat à un poste d'administrateur.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le programme de rémunération des administrateurs du CN vise à recruter et à retenir les personnes les plus compétentes pour siéger au Conseil et aux comités du Conseil du CN tout en tenant compte des risques et des responsabilités associés au fait d'être un administrateur. Compte tenu de l'envergure des activités du CN au Canada et aux États-Unis et de la nécessité pour ce dernier de recruter et de retenir des administrateurs ayant l'expérience des affaires dans les deux pays, la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction de la Compagnie se veut comparable à celle versée par un large éventail de grandes entreprises ayant leur siège social au Canada et aux États-Unis, y compris d'autres chemins de fer de classe I.

La structure de rémunération actuelle de la Compagnie pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction consiste en une structure de rémunération forfaitaire annuelle « tout compris », comprenant une tranche en espèces et une tranche en titres de capitaux propres. Cette structure fixe continue de suivre la tendance en matière de rémunération de nos groupes de comparaison, permet de mieux prévoir le montant de la rémunération versée aux administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction et est plus efficace du point de vue administratif. Cette structure de rémunération a été initialement adoptée à la suite d'un examen complet mené avec l'aide de conseillers externes. Elle est passée en revue régulièrement par le Comité GDD et le Conseil afin de veiller à ce qu'elle demeure concurrentielle et conforme aux tendances en matière de rémunération des sociétés comparables au CN. Les administrateurs ont aussi droit au remboursement de leurs frais de déplacement raisonnables ou de leurs autres menues dépenses engagées pour assister aux réunions du Conseil et des comités.

Le Conseil établit la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction en fonction des recommandations du Comité GDD. Le Comité GDD examine régulièrement, avec la présidente du Conseil, la structure et les niveaux de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction et recommande au Conseil les ajustements qu'il considère comme appropriés et nécessaires pour tenir compte du volume de travail, de l'engagement en temps et des responsabilités des membres du Conseil et des comités, et pour que cette rémunération demeure concurrentielle par rapport aux tendances canadiennes et américaines en matière de rémunération des administrateurs. Notre approche en matière de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction est demeurée inchangée depuis 2015 et, en 2025, le Comité GDD et le Conseil ont revu la structure et les niveaux de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction et ont décidé que ces niveaux demeureront inchangés pour l'année à venir.

Les administrateurs qui sont également des membres du personnel de la Compagnie ou d'une des sociétés faisant partie de son groupe ne touchent aucune rémunération à titre d'administrateurs.

Groupes de comparaison

Chaque année, nous effectuons un examen des pratiques du marché en matière de rémunération des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la haute direction avec le soutien d'un cabinet externe et nous comparons ces pratiques à deux groupes de comparaison distincts composés de sociétés dont la taille est comparable à celle du CN sur le plan des revenus et de la capitalisation boursière, à savoir : (i) un groupe de sociétés canadiennes et américaines choisies, incluant des chemins de fer de classe I, formé des mêmes entreprises que celles servant au positionnement de la rémunération des membres de la haute direction visés (mis à jour en 2023 afin de refléter une plus vaste gamme de sociétés canadiennes et américaines comparables aux CN, afin que les données recueillies dressent un portrait plus large du secteur); et (ii) d'autres sociétés canadiennes choisies qui faisaient précédemment partie du groupe de comparaison du CN, puisque le CN est une société canadienne qui rivalise pour recruter et retenir des administrateurs canadiens.

En décembre 2025, notre examen a confirmé que notre structure de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction était conforme au troisième quartile inférieur (le troisième) du groupe de comparaison des membres de la haute direction visés et au quartile le plus élevé (le premier) du groupe de comparaison composé de sociétés canadiennes.

Groupe de comparaison en ce qui concerne les membres de la haute direction visés

Canadien Pacifique Kansas City Limitée
Chemin de fer de classe I (Canada)

CSX Corporation
Chemin de fer de classe I (États-Unis)

Norfolk Southern Corporation
Chemin de fer de classe I (États-Unis)

Union Pacific Corporation
Chemin de fer de classe I (États-Unis)

Enbridge Inc.
Pétrole, gaz et carburants (Canada)

Emerson Electric Co.
Technologie, logiciels et ingénierie (États-Unis)

Fortis Inc.
Électricité et gaz (Canada)

Illinois Tool Works Inc.
Produits et équipements industriels (États-Unis)

Republic Services, Inc.
Services complets environnementaux et de gestion des déchets (États-Unis)

Rogers Communications Inc.
Télécommunications diversifiées (Canada)

Sempra
Énergie (États-Unis)

Telus Corporation
Télécommunications diversifiées (Canada)

Corporation TC Énergie
Pétrole, gaz et carburants (Canada)

The Williams Companies, Inc.
Électricité et gaz (États-Unis)

Waste Management, Inc.
Services complets environnementaux et de gestion des déchets (États-Unis)

Xcel Energy Inc.
Électricité et gaz (États-Unis)

Autre groupe de comparaison composé de sociétés canadiennes

Banque de Montréal
Banques

Société aurifère Barrick
Mines et métaux

BCE Inc.
Télécommunications diversifiées

Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banques

Canadian Natural Resources Ltd.
Pétrole, gaz et carburants

La Société Canadian Tire
Commerce de détail à rayons multiples

Cenovus Energy Inc.
Pétrole, gaz et carburants

CGI Inc.
Services informatiques

Financière Manuvie
Assurances

Nutrien Ltd
Produits chimiques

Financière Sun Life inc.
Assurances

Suncor Énergie Inc.
Pétrole, gaz et carburants

Ressources Teck Limitée
Mines et métaux

Thomson Reuters Corporation
Médias

Niveaux de la rémunération

Le tableau ci-contre présente les niveaux de la rémunération en 2025 des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la haute direction.

TYPE DE RÉMUNÉRATION [1]	RÉMUNÉRATION (EN $ US) 2025
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de présidente du Conseil [2]	175 000
Rémunération forfaitaire sous forme d'octroi d'actions à la présidente du Conseil [2]	375 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur	35 000
Rémunération forfaitaire sous forme d'octroi d'actions aux administrateurs	200 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de président d'un comité [3]	
Présidents du Comité AFR et du Comité RHR	75 000
Présidents d'autres comités	65 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de membre d'un comité	55 000

(1) Les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction, y compris la présidente du Conseil, peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD (voir les tableaux de la rémunération qui suivent pour plus de détails). Leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires peut également être touchée sous forme d'UAD. Les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre.

(2) La présidente du Conseil ne touche aucune autre rémunération forfaitaire à titre d'administrateur ni de rémunération forfaitaire à titre de président ou de membre d'un comité.

(3) Les présidents des comités ne touchent aucune autre rémunération forfaitaire à titre de président ou de membre d'un comité.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Sous réserve du seuil d'actionnariat (défini ci-après), les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur, de membre d'un comité, de président du Conseil et de président d'un comité sous forme d'espèces, d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre ou d'UAD. Ils peuvent aussi choisir de toucher leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires sous forme d'UAD. Chaque UAD donne à son bénéficiaire le droit de recevoir une action ordinaire de la Compagnie achetée sur le marché libre, plus des UAD additionnelles au titre des équivalents de dividendes théoriques, au moment de sa démission, de son départ à la retraite ou de son décès.

Chaque administrateur qui n'est pas membre de la haute direction détient un compte au crédit duquel des UAD sont portées et dans lequel les UAD sont détenues jusqu'à ce que l'administrateur quitte son siège d'administrateur. Le nombre d'UAD portées au crédit du compte de chaque administrateur qui n'est pas membre de la haute direction est calculé en divisant le montant que l'administrateur a choisi de toucher sous forme d'UAD par le cours de l'action ordinaire le jour où les UAD sont portées à son crédit. Les attributions sont faites trimestriellement à terme échu et sont payables le dernier jour de bourse de chaque trimestre.

Les participants au régime d'UAD se voient créditer des UAD additionnelles d'une valeur équivalant aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Compagnie. Le nombre d'UAD est calculé selon la méthode décrite ci-dessus, en utilisant le montant total des dividendes théoriques et le cours de l'action à la date de versement des dividendes. Ces UAD additionnelles sont portées au crédit du compte de chaque administrateur qui n'est pas membre de la haute direction à chacune des dates de versement des dividendes.

Lorsqu'un administrateur qui n'est pas membre de la haute direction quitte son siège, la Compagnie est tenue de lui remettre un nombre d'actions ordinaires achetées sur le marché libre équivalant au nombre d'UAD qu'il détient dans le cadre du régime d'UAD, compte tenu des retenues fiscales applicables. Tous les frais d'administration ainsi que les frais de courtage associés à l'achat et à la livraison des actions ordinaires sont pris en charge par le CN.

Tableau de la rémunération en dollars canadiens

Le tableau suivant présente en détail la rémunération gagnée par les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction du CN, exprimée en dollars canadiens, au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2025, conformément aux règles relatives à la communication de l'information publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**). La rémunération des administrateurs est établie en dollars américains depuis 2002, et la fluctuation du taux de change affecte la comparabilité des données d'une année à l'autre. Il convient de se reporter à la note 1 du tableau ci-dessous qui donne des renseignements sur les taux de change et au tableau de la rémunération en dollars américains à la page 30.

Rémunération gagnée ($ CA) [1]

NOM	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES À TITRE D'ADMINISTRATEUR ET DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES À TITRE DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ ET DE MEMBRE D'UN COMITÉ	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES [2]	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS [3]	AUTRE RÉMUNÉRATION	RÉMUNÉRATION TOTALE	POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE TOUCHÉE SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU D'UAD [4]
Shauneen Bruder	243 342	–	243 342	521 447	–	764 789	100 %
Jo-ann dePass Olsovsky	48 668	104 289	152 957	278 105	–	431 062	100 %
David Freeman	48 668	76 479	125 147	278 105	–	403 252	100 %
Denise Gray	48 668	81 215 [5]	129 883	278 105	–	407 988	100 %
Justin M. Howell	48 796	76 679	125 475	278 105	–	403 580	84 %
Susan C. Jones	48 668	90 384	139 052	278 105	–	417 157	100 %
Robert Knight	48 668	94 818 [6]	143 486	278 105	–	421 591	100 %
Michel Letellier	48 668	76 479	125 147	278 105	–	403 252	100 %
Margaret A. McKenzie	48 668	85 950 [7]	134 618	278 105	–	412 723	100 %
Al Monaco	48 668	85 648 [8]	134 316	278 105	–	412 421	100 %
Madeleine Paquin	8 400	13 200 [9]	21 600	48 002	–	69 602	100 %
Total	**689 882**	**785 141**	**1 475 023**	**3 072 394**	**–**	**4 547 417**	

(1) Tous les administrateurs ont gagné leur rémunération en dollars américains. Les administrateurs et la présidente du Conseil peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD. Ils peuvent aussi choisir de toucher leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires sous forme d'UAD. Sauf indication contraire, la rémunération touchée en espèces a été convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de la Banque du Canada en 2025 (1,00 $ US = 1,3978 $ CA). La rémunération qu'ils ont choisi de toucher sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD a été convertie en dollars canadiens au taux de change de Bloomberg en vigueur le jour de l'achat ou à la date de référence (1,00 $ US = 1,4267 $ CA le 26 mars 2025; 1,00 $ US = 1,3726 $ CA le 25 juin 2025; 1,00 $ US = 1,394 $ CA le 25 septembre 2025 et 1,00 $ US = 1,3688 $ CA le 23 décembre 2025).

(2) Tous les administrateurs ont choisi de toucher leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD à l'égard des montants indiqués après leur nom, à l'exception de M. Howell, qui a choisi de recevoir en espèces 50 % de sa rémunération forfaitaire à titre d'administrateur et de président de comité.

(3) Représente un octroi en actions ordinaires évalué à 200 000 $ US (calculé au prorata, s'il y a lieu) reçu par chaque administrateur qui n'est pas membre de la haute direction dans le cadre de sa rémunération forfaitaire à titre d'administrateur et à 375 000 $ US pour la présidente du Conseil dans le cadre de sa rémunération forfaitaire à titre de président du Conseil. Se reporter à la note 1 pour l'information relative à la conversion en dollars canadiens.

(4) Ce pourcentage est obtenu en divisant le montant global de la rémunération forfaitaire en espèces que les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction ont choisi de toucher sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD comme il est indiqué aux notes 1 et 3 ci-dessus et la valeur indiquée sous la colonne « Attributions fondées sur des actions » par la valeur indiquée sous la colonne « Rémunération totale ».

(5) Mme Gray a quitté ses fonctions de présidente du Comité GDD le 2 mai 2025. Par conséquent, la rémunération révisée de Mme Gray est entrée en vigueur à cette date, si bien que sa rémunération a été calculée au prorata en 2025.

(6) M. Knight est devenu président du Comité AFR le 2 mai 2025. Par conséquent, la rémunération révisée de M. Knight (incluant sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de président du Comité AFR) est entrée en vigueur à cette date, si bien que sa rémunération a été calculée au prorata en 2025.

(7) Mme McKenzie a quitté ses fonctions de présidente du Comité AFR le 2 mai 2025. Par conséquent, la rémunération révisée de Mme McKenzie est entrée en vigueur à cette date, si bien que sa rémunération a été calculée au prorata en 2025.

(8) M. Monaco est devenu président du Comité GDD le 2 mai 2025. Par conséquent, la rémunération révisée M. Monaco (incluant sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de président du Comité GDD) est entrée en vigueur à cette date, si bien que sa rémunération a été calculée au prorata en 2025.

(9) Mme Madeleine Paquin a été nommée au Conseil du CN le 29 octobre 2025. Par conséquent, sa rémunération est entrée en vigueur à cette date, si bien qu'elle a été calculée au prorata en 2025.

Tableau de la rémunération en dollars américains

Le tableau suivant présente en détail la rémunération gagnée en dollars américains par les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction du CN au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2025.

Rémunération gagnée ($ US)

NOM	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES D'ADMINISTRATEUR ET DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ ET DE MEMBRE D'UN COMITÉ	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS	TOTAL
Shauneen Bruder	175 000	–	175 000	375 000	550 000
Jo-ann dePass Olsovsky	35 000	75 000	110 000	200 000	310 000
David Freeman	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Denise Gray	35 000	58 352 (1)	93 352	200 000	293 352
Justin M. Howell	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Susan C. Jones	35 000	65 000	100 000	200 000	300 000
Robert Knight	35 000	68 297 (2)	103 297	200 000	303 297
Michel Letellier	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Margaret A. McKenzie	35 000	61 703 (3)	96 703	200 000	296 703
Al Monaco	35 000	61 648 (4)	96 648	200 000	296 648
Madeleine Paquin	6 137	9 644 (5)	15 781	35 068	50 849
Total	**496 137**	**564 644**	**1 060 781**	**2 210 068**	**3 270 849**

(1) Mme Gray a quitté ses fonctions de présidente du Comité GDD le 2 mai 2025. Par conséquent, la rémunération révisée de Mme Gray est entrée en vigueur à cette date, si bien que sa rémunération a été calculée au prorata en 2025.

(2) M. Knight est devenu président du Comité AFR le 2 mai 2025 Par conséquent, la rémunération révisée de M. Knight (incluant sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de président du Comité AFR) est entrée en vigueur à cette date, si bien que sa rémunération a été calculée au prorata en 2025.

(3) Mme McKenzie a quitté ses fonctions de présidente du Comité AFR le 2 mai 2025. Par conséquent, la rémunération révisée de Mme McKenzie est entrée en vigueur à cette date, si bien que sa rémunération a été calculée au prorata en 2025.

(4) M. Monaco est devenu président du Comité GDD le 2 mai 2025. Par conséquent, la rémunération révisée M. Monaco (incluant sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de président du Comité GDD) est entrée en vigueur à cette date, si bien que sa rémunération a été calculée au prorata en 2025.

(5) Mme Madeleine Paquin a été nommée au Conseil du CN le 29 octobre 2025. Par conséquent, sa rémunération est entrée en vigueur à cette date, si bien qu'elle a été calculée au prorata en 2025.

Actionnariat

Dans un délai de cinq ans suivant le moment où ils se joignent au Conseil, les administrateurs doivent devenir propriétaires d'actions du CN représentant **cinq fois** leur rémunération forfaitaire annuelle à titre d'administrateur.

Les administrateurs de la Compagnie jouent un rôle central dans l'accroissement de la valeur de l'entreprise pour les actionnaires et chacun détient une participation substantielle dans le CN. Depuis le 1er janvier 2019, chaque administrateur qui n'est pas membre de la haute direction doit, dans un délai de cinq ans suivant le moment où il se joint au Conseil, devenir propriétaire d'actions ordinaires, d'UAD ou d'équivalents similaires d'actions du CN (les **titres du CN**), s'il en est, dont la valeur représente l'équivalent en dollars canadiens de cinq fois le total de sa rémunération forfaitaire annuelle à titre d'administrateur (qui est constituée de la totalité de sa rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur et de sa rémunération forfaitaire sous forme d'octroi d'actions à titre d'administrateur) et dans le cas de la présidente du Conseil, l'équivalent en dollars canadiens de cinq fois le total de sa rémunération forfaitaire annuelle à titre de présidente du Conseil (qui est constituée de la totalité de sa rémunération forfaitaire en espèces à titre de présidente du Conseil et de sa rémunération forfaitaire sous forme d'octroi d'actions à titre de présidente du Conseil) (le **seuil d'actionnariat**). Chaque administrateur qui n'est pas membre de la haute direction est tenu de maintenir une telle valeur pendant toute la durée de son mandat et de continuer de détenir 50 % du seuil d'actionnariat pendant une période de deux ans suivant son départ du Conseil. De plus, les titres du CN détenus afin de respecter le seuil d'actionnariat ne doivent pas, pendant la durée du mandat de l'administrateur, faire l'objet d'une procédure de monétisation particulière ni d'une autre opération de couverture en vue de réduire le risque associé à cet avoir.

Chaque administrateur qui n'est pas membre de la haute direction est tenu de toucher au moins 50 % de sa rémunération forfaitaire en espèces annuelle à titre d'administrateur, de membre d'un comité, de président du Conseil et de président d'un comité sous forme de titres du CN et peut choisir de toucher jusqu'à concurrence de la totalité de cette rémunération forfaitaire sous forme de titres du CN tant que le seuil d'actionnariat qui lui est propre n'est pas atteint. Lorsque le seuil d'actionnariat est atteint, les administrateurs peuvent choisir de continuer à toucher jusqu'à concurrence de la totalité de cette rémunération forfaitaire sous forme de titres du CN.

Les administrateurs continuent d'être assujettis aux exigences relatives à l'actionnariat **deux années** après leur départ du Conseil.

Environ 99 % de la rémunération annuelle totale des administrateurs qui n'étaient pas membres de la haute direction en 2025 a été versée sous forme de titres du CN. La valeur moyenne des titres du CN appartenant aux administrateurs actuels qui ne sont pas membres de la haute direction s'élève à environ 2 617 213 $ CA (selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie le 26 février 2026 à la TSX (150,86 $ CA), ou à la NYSE (110,25 $ US) dans le cas des administrateurs américains).

Tableau de l'actionnariat

Le tableau suivant présente des renseignements sur le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par les administrateurs actuels de la Compagnie et la valeur de celles-ci au 26 février 2026 ainsi que la situation de chacun par rapport au seuil d'actionnariat.

Valeurs exprimées en dollars canadiens

NOM DE L'ADMINISTRATEUR	PÉRIODE (1)	NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES DONT L'ADMINISTRATEUR A LA PROPRIÉTÉ OU LE CONTRÔLE	VALEUR TOTALE DES ACTIONS ORDINAIRES (VALEUR À RISQUE) ($ CA) (2)	NOMBRE D'UAD DÉTENUES (3)	VALEUR TOTALE DES UAD (VALEUR À RISQUE) ($ CA) (2)	NOMBRE TOTAL D'ACTIONS ORDINAIRES DONT L'ADMINISTRATEUR A LA PROPRIÉTÉ OU LE CONTRÔLE ET D'UAD (3)	VALEUR TOTALE DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES UAD (VALEUR À RISQUE) ($ CA) (2)	LIGNE DIRECTRICE RESPECTÉE/ INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE ($ CA)	VALEUR À RISQUE EXPRIMÉE EN MULTIPLE DU SEUIL D'ACTIONNARIAT
Shauneen Bruder	2026	18 451	2 783 518	27 314	4 120 590	45 765	6 904 108	Respectée	1,8
	2025	8 244		26 620		34 864			
	Écart	10 207		694		10 901			
Jo-ann dePass Olsovsky	2026	6 137	925 662	10 349	1 560 971	16 486	2 486 633	Respectée	1,5
	2025	6 137		6 971		13 108			
	Écart	–		3 378		3 378			
David Freeman	2026	3 038	458 231	9 734	1 468 209	12 772	1 926 439	Respectée	1,2
	2025	3 038		6 572		9 610			
	Écart	–		3 162		3 162			
Denise Gray	2026	–	–	12 897	1 945 294	12 897	1 945 294	Respectée	1,2
	2025	–		9 622		9 622			
	Écart	–		3 275		3 275			
Justin M. Howell	2026	–	–	10 379	1 565 496	10 379	1 565 496	76 919	1,0
	2025	–		7 653		7 653			
	Écart	–		2 726		2 726			
Susan C. Jones	2026	6 959	1 049 835	9 899	1 493 363	16 858	2 543 198	Respectée	1,5
	2025	3 978		6 632		10 610			
	Écart	2 981		3 267		6 248			
Robert Knight	2026	–	–	9 872	1 489 024	9 872	1 489 024	153 391	0,9
	2025	–		6 572		6 572			
	Écart	–		3 300		3 300			
Michel Letellier	2026	4 005	604 194	8 836	1 332 999	12 841	1 937 193	Respectée	1,2
	2025	1 025		5 697		6 722			
	Écart	2 980		3 139		6 119			
Margaret A. McKenzie	2026	13 205	1 992 106	15 285	2 305 895	28 490	4 298 001	Respectée	2,6
	2025	13 205		11 916		25 121			
	Écart	–		3 369		3 369			
Al Monaco	2026	14 546	2 194 410	7 424	1 119 985	21 970	3 314 394	Respectée	2,0
	2025	14 546		4 254		18 800			
	Écart	–		3 170		3 170			
Madeleine Paquin (nouvelle candidate à un poste d'administratrice)	2026	2 000	301 720	516	77 844	2 516	379 564	1 262 851	0,2
Tracy Robinson	2026	15 136	2 054 667	31 133	4 226 290	46 269	6 280 957	6 411 067	Note 3
	2025	8 505		21 826		30 331			
	Écart	6 631		9 307		15 938			

(1) Le nombre d'actions ordinaires et d'UAD que chaque administrateur indépendant détient en 2026 a été établi en date du 26 février 2026 et, pour 2025, il a été établi en date du 27 février 2025. Pour Mme Robinson, le nombre d'actions ordinaires et d'UAD qu'elle détient a été établi en date des 31 décembre 2025 et 2024.

(2) La valeur à risque totale a été établie selon le cours de clôture des actions ordinaires le 26 février 2026 à la TSX (150,86 $ CA) ou, pour Mme dePass Olsovsky, M. Freeman, Mme Gray, M. Howell et M. Knight, à la NYSE (110,25 $ US) converti en dollars canadiens au taux de change de clôture de Bloomberg (1,00 $ US = 1,3681 $ CA) à cette même date.

(3) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à Mme Robinson, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 30 de la présente circulaire. Pour Mme Robinson, le nombre d'UAD indiqué comprend celles détenues dans le cadre du RIVD de la Compagnie. Mme Robinson participe également au RAP. La rubrique « Régime d'actionnariat du personnel », qui se trouve à la page 70 de la présente circulaire, contient de plus amples renseignements sur le RAP.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

Engagement responsable 33
Culture de conduite éthique 33
Notre structure de gouvernance 35
Gouvernance du Conseil d'administration 37
Réunions du Conseil et des comités 37
Présence aux réunions du Conseil et des comités 38
Renouvellement du Conseil et sélection des administrateurs 38
Évaluation du rendement du Conseil 42
Orientation et formation continue des administrateurs 43
Surveillance de la gestion des risques 44
Surveillance liée à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle 45
Assurer la croissance de notre personnel 46
Engagement auprès des intervenants et des Autochtones 47

Ressources utiles en matière de gouvernance

Manuel de gouvernance : https://www.cn.ca/fr/engagement-responsable/gouvernance

Code de conduite : https://www.cn.ca/fr/engagement-responsable/gouvernance/code-de-conduite

Notice annuelle 2025 : https://www.cn.ca/fr/investisseurs/depots-reglementaires

Relations avec les investisseurs : https://www.cn.ca/fr/investisseurs/personnes-ressources

Nous sommes déterminés à respecter les normes les plus rigoureuses de gouvernance, et nos pratiques exemplaires à ce sujet sont conçues pour atteindre cet objectif. Le rôle, le mandat précis et les règles de fonctionnement du Conseil et de ses comités sont décrits dans notre Manuel de gouvernance, qui est révisé régulièrement afin de prendre en compte l'évolution des pratiques exemplaires et de la conjoncture ainsi que de nos besoins.

En 2024, nous avons modifié notre Manuel de gouvernance afin, notamment, de restructurer nos comités du Conseil de façon à mettre plus d'emphase sur les risques d'entreprise ainsi que sur les priorités de la Compagnie, notamment la sécurité de nos activités et notre stratégie en matière de développement durable.

Le Conseil **passe régulièrement en revue ses pratiques de gouvernance et met à jour le Manuel de gouvernance du CN** dans le but de maintenir ses normes en matière de gouvernance exemplaires.

En tant qu'émetteur assujetti canadien dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX et de la NYSE, nous respectons les règles applicables adoptées par les ACVM, les dispositions applicables de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (la **Loi Sarbanes-Oxley**) et les règles connexes de la SEC. À titre d'émetteur privé étranger en vertu des règles de la SEC, nous sommes dispensés de nous conformer à bon nombre des règles de la NYSE en matière de gouvernance, à la condition que nous respections les exigences canadiennes en matière de gouvernance. Comme il est résumé sur notre site Web au **www.cn.ca**, sous « Engagement responsable/Gouvernance », nos pratiques en matière de gouvernance respectent les règles de la NYSE en matière de gouvernance à tous égards importants, tel que requis.

Le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le **Règlement sur l'information**) prescrit l'information que doivent fournir les émetteurs au sujet de leurs propres pratiques en matière de gouvernance et l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (l'**Instruction générale**) donne aux émetteurs canadiens des directives sur les pratiques en matière de gouvernance. La Compagnie est d'avis que ses pratiques en matière de gouvernance respectent, et surpassent même, les exigences du Règlement sur l'information et de l'Instruction générale. La présente section de la circulaire porte sur les rubriques du Règlement sur l'information et les lignes directrices de l'Instruction générale applicables, lorsque cela est pertinent. La Compagnie traite aussi, lorsque cela est pertinent, des normes de la NYSE en matière de gouvernance.

Le Conseil a approuvé l'information sur les pratiques en matière de gouvernance de la Compagnie, qui est présentée ci-après à la recommandation du Comité GDD.

Engagement responsable

Au CN, nous mettons l'accent sur l'**engagement responsable** : assurer le transport sécuritaire et efficace des marchandises de nos clients; respecter l'environnement; attirer et former des cheminots de grand talent; et contribuer à l'établissement de collectivités plus sécuritaires et solides, tout en nous conformant aux normes de gouvernance les plus rigoureuses et en favorisant la valeur pour les actionnaires.

ENVIRONNEMENT	Nous visons à exercer nos activités de manière à minimiser notre impact environnemental. Un engagement majeur que nous avons envers nos actionnaires est le vote consultatif annuel à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie. Ce vote vient compléter les plans et divulgations détaillés mis en place depuis longtemps par le CN en matière de changements climatiques, l'information communiquée par le CN relativement à ses émissions de GES, sa stratégie pour réduire ses émissions, ainsi que les progrès réalisés d'année en année. Pour plus de renseignements sur notre Plan d'action climatique, voir la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » qui commence à la page 50 de la présente circulaire.
SÉCURITÉ	Au CN, la sécurité est une valeur fondamentale. Notre vision en matière de sécurité est au cœur de chaque activité que nous entreprenons. Nous visons à être le fournisseur de services de transport le plus sécuritaire en Amérique du Nord, entièrement dévoué à la sécurité en tant que valeur fondamentale, et le promoteur d'une culture d'excellence en matière de sécurité grâce à l'engagement de nos dirigeants, à la collaboration et à l'adoption de technologies de sécurité. Afin de continuer à renforcer notre culture de sécurité, nous avons mis en œuvre diverses initiatives, notamment des programmes de formation complets destinés aux employés et la Semaine de la sécurité du CN, et nous exploitons les progrès technologiques afin de soutenir davantage notre engagement envers notre culture de sécurité, lorsque cela est possible et pertinent.
CAPITAL HUMAIN	Nous reconnaissons l'importance d'offrir un milieu de travail sécuritaire, coopératif et inclusif où tous les membres de notre personnel peuvent exploiter leur plein potentiel, ainsi que d'assurer une relève solide grâce à la formation des leaders de demain. Nous valorisons la création d'un effectif regroupant les meilleurs talents qui reflète la population et les intervenants que nous desservons, et nous visons à favoriser une culture d'inclusion à travers laquelle chacun peut s'épanouir et contribuer à la réussite du CN, à tous les échelons de l'organisation.
COLLECTIVITÉS	Nous reconnaissons l'importance d'établir et d'entretenir de façon proactive de solides relations avec nos intervenants et les communautés autochtones le long de notre réseau au Canada. Nous visons aussi à être de bons voisins qui écoutent, apprennent et contribuent à bâtir des collectivités plus sécuritaires, plus solides et plus prospères. Par conséquent, nous collaborons sur une base régulière avec nos collectivités et soutenons financièrement les causes qui rejoignent nos valeurs fondamentales. Pour plus de renseignements sur nos stratégies et nos cadres d'engagement, voir la rubrique « Engagement auprès des intervenants et des Autochtones » à la page 47 de la présente circulaire.
GOUVERNANCE	Nous sommes déterminés à respecter les normes les plus élevées en ce qui concerne nos pratiques en matière de gouvernance et nous passons régulièrement en revue notre Manuel de gouvernance pour nous assurer que nous continuons à respecter cet engagement. Depuis que le CN est devenu une société cotée en bourse en 1995, notre Conseil a adopté des pratiques en matière de gouvernance qui sont reconnues comme répondant aux normes les plus élevées et qui favorisent la valeur pour les actionnaires.

Culture de conduite éthique

Le Conseil et la direction sont résolus à instaurer et à maintenir une forte culture d'éthique au CN. Par conséquent, un programme d'éthique complet a été élaboré en fonction des valeurs fondamentales d'intégrité et de respect du CN. Le CN est d'avis qu'une conduite éthique commerciale est essentielle.

Le mandat du Conseil figurant à l'**annexe A** de la présente circulaire indique qu'il incombe au Conseil de prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer le plus haut degré d'éthique, y compris passer régulièrement en revue le Code de conduite avec le Comité GDD, et veiller à ce qu'il soit respecté.

Le Code de conduite du CN énonce clairement **la mission, les valeurs fondamentales et les principes du CN en tant qu'organisation** et, par-dessus tout, il constitue un outil de référence pour les membres du personnel dans leurs prises de décision quotidiennes.

Code de conduite

Notre Code de conduite s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et membres du personnel du CN. Nous nous attendons à ce que chaque personne travaillant pour notre compte, dont les consultants, les agents, les fournisseurs et les partenaires d'affaires, respecte la loi et adhère à des normes éthiques élevées. Le Code de conduite aborde de nombreuses questions importantes, dont les conflits d'intérêts, la protection et l'utilisation adéquate des actifs de l'entreprise et des occasions d'affaires, la confidentialité des renseignements relatifs à l'entreprise, l'équité des rapports commerciaux, la conformité aux lois et le signalement de tout comportement contraire à la loi ou à l'éthique. Le Comité GDD et le Conseil revoient et mettent à jour régulièrement le Code de conduite, notamment dernièrement en 2024, afin qu'il soit conforme aux tendances et aux développements ayant cours dans l'industrie, qu'il énonce clairement la mission, les valeurs et les principes du CN en tant qu'organisation et, par-dessus tout, qu'il constitue un outil de référence pour les membres du personnel dans leurs prises de décision quotidiennes. Bien qu'il soit possible d'accorder des dérogations au Code de conduite dans des circonstances exceptionnelles, aucune n'a jamais été accordée à un administrateur ou à un membre de la haute direction jusqu'à maintenant.

Le Comité GDD passe en revue et surveille l'information communiquée, les signalements et les activités qui se rapportent au Code de conduite. La direction rend compte au Comité GDD de la mise en œuvre du Code de conduite au sein de la Compagnie et de tout manquement important au Code de conduite. Les personnes assujetties au Code de conduite sont invitées à communiquer avec leur superviseur, le représentant des Ressources humaines du CN ou le bureau de l'ombudsman pour obtenir des renseignements, des conseils et de l'aide en ce qui concerne l'application du Code de conduite ou pour signaler une violation au Code de conduite. Le bureau de l'ombudsman aide à résoudre équitablement les problèmes pouvant survenir au sein de la Compagnie de façon indépendante, confidentielle, impartiale et informelle. Chaque année, l'ombudsman du CN présente au Comité GDD un rapport résumant tous les cas qui ont été signalés à son bureau et traités par celui-ci.

Chaque administrateur, membre de la haute direction et cadre doit attester annuellement qu'il respecte le Code de conduite, et les membres du personnel sont tenus de suivre une formation virtuelle portant sur le Code de conduite tous les deux ans. Une séance de formation sur l'intégrité, qui porte sur nos valeurs fondamentales d'intégrité et de respect, et sur l'importance de protéger la réputation du CN, de bien comprendre ce que « Faire les choses comme il se doit » signifie au CN et de savoir comment déceler et éviter les situations susceptibles de poser un conflit d'intérêts, fait également partie du programme d'intégration de tous les nouveaux membres du personnel.

Le Code de conduite peut être consulté sur notre site Web au **www.cn.ca**, sous « Engagement responsable/Gouvernance » et les actionnaires peuvent en obtenir une copie en s'adressant à notre secrétaire générale. Le Code de conduite a aussi été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines.

Conflits d'intérêts

Aux termes de notre programme d'éthique, les membres du personnel doivent éviter d'avoir des intérêts extérieurs qui pourraient nuire ou qui semblent nuire à l'exercice efficace de leurs responsabilités envers le CN et faire preuve d'équité et d'impartialité dans leurs rapports avec nos clients, les fournisseurs et les partenaires. Les membres du personnel ont l'obligation de signaler à leur supérieur immédiat un conflit d'intérêts réel ou potentiel et, tel qu'il est exigé, de le communiquer par écrit.

De même, le Conseil demande à chaque administrateur de divulguer tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une organisation, une entreprise ou une association et qui pourrait le placer en situation de conflit d'intérêts. Un questionnaire est transmis annuellement à chaque administrateur afin d'assurer la divulgation de tout conflit d'intérêts. En cas de discussion ou de décision portant sur une organisation, une entreprise ou une association dans laquelle un administrateur a un intérêt, le Conseil demande à cet administrateur de ne pas participer à cette discussion ou décision ou de ne pas voter à cet égard.

Opérations entre apparentés

Aux termes du Code de conduite du CN, les administrateurs, les dirigeants et les membres du personnel sont tenus de déclarer toute opération entre apparentés. À cette fin, dans son Manuel de gouvernance, le CN définit une personne apparentée comme étant :

- un administrateur ou un dirigeant du CN;
- un membre du groupe, y compris un membre de la famille immédiate, d'un administrateur ou d'un dirigeant; ou
- une personne qui détient en propriété véritable plus de 10 % des actions ordinaires du CN.

Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt important dans une opération ou une entente visant le CN doit divulguer cet intérêt à la présidente du Conseil ou à la présidente-directrice générale et ne prend part à aucune discussion ni à aucun vote sur le sujet. Conformément à notre Manuel de gouvernance, une opération entre apparentés ou une opération visant le CN dans laquelle une personne apparentée a un intérêt important est soumise au Comité GDD ou, si la présidente du Conseil le juge approprié, au Conseil à des fins d'examen et de décision.

En 2025, aucune opération de ce type entre le CN et un apparenté n'a eu lieu, comme il est décrit à l'Item 404 du *Regulation S-K*.

Politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés et Politique sur la communication de l'information

Le CN prône activement le respect des lois et des règlements applicables, notamment les lois sur les valeurs mobilières et les règles boursières. À cet égard, la Compagnie a notamment établi une interdiction stricte contre les transactions d'initiés et a adopté des lignes directrices relatives aux communications qui s'appliquent à tous les employés du CN afin de veiller à ce que les communications publiques de la Compagnie soient ouvertes, simples et véridiques.

Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés du CN sont assujettis à notre **Politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés**, qui leur fournit des directives concernant leurs obligations en vertu des lois applicables sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés afin de promouvoir la conformité à ces lois.

Notre **Politique sur la communication de l'information** reflète notre engagement à fournir des communications exhaustives, exactes et diffusées en temps opportun aux investisseurs. Elle établit, entre autres, les porte-parole désignés du CN comme les seules personnes autorisées à parler en notre nom et présente les procédures à suivre pour assurer la diffusion à large échelle des renseignements importants concernant les affaires commerciales et les affaires internes du CN afin d'éviter la communication sélective.

Ces politiques sont régulièrement passés en revue par le Conseil et le Comité GDD, dernièrement en 2024, conformément à notre engagement de veiller à continuer de nous conformer aux normes de gouvernance les plus élevées.

Ligne prioritaire du CN

Le Conseil a également adopté des procédures permettant aux parties intéressées de déposer des plaintes auprès du CN ou de lui faire part de préoccupations sur des questions de comptabilité et d'audit et de communiquer directement avec la présidente du Conseil, qui préside toutes les réunions des administrateurs indépendants. Ces procédures sont décrites sur notre site Web au **www.cn.ca**, sous « Engagement responsable/Gouvernance ».

Le Code de conduite prévoit également que les membres du personnel peuvent exprimer leurs préoccupations relativement à toute faute réelle ou éventuelle liée aux questions de comptabilité ou d'audit en toute confidentialité en utilisant la ligne prioritaire du CN.

Notre structure de gouvernance

Conseil d'administration

Le Conseil assume une **responsabilité de surveillance** à l'égard de l'administration du CN et de ses activités. Le rôle du Conseil est de superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes du CN dans le but de créer de la valeur pour les actionnaires et de prendre en compte les intérêts d'autres intervenants. Ce faisant, le Conseil s'acquitte des fonctions et des responsabilités énoncées dans son mandat, qui est reproduit à l'**annexe A** de la présente circulaire. Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité GDD, passe en revue et approuve chaque année le mandat du Conseil.

Le Conseil, en consultation avec la direction, définit l'orientation stratégique et les politiques générales de la Compagnie et en assume la responsabilité. Ce faisant, il examine chaque année le plan stratégique du CN afin de s'assurer que celui-ci demeure adapté au contexte commercial en constante évolution dans lequel le CN exerce ses activités. En 2025, l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil incluait des discussions sur la stratégie afin d'établir les priorités à long terme, les risques et les occasions pour la Compagnie et d'évaluer le plan stratégique de la Compagnie à ces égards, et le Conseil a tenu deux rencontres stratégiques exhaustives avec la direction durant l'année, au cours desquelles des présentations ont été données par des conseillers externes.

Le Conseil assume certaines de ses responsabilités par l'intermédiaire de ses comités permanents, tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Comités du Conseil ».

Comités du Conseil

En 2024, le Conseil a procédé à une restructuration de ses comités permanents afin de veiller à ce que leur structure demeure conforme à nos valeurs fondamentales et à notre vision stratégique. Cette structure des comités est conforme aux pratiques de gouvernance exemplaires et demeure en vigueur en 2025. Elle permet au Conseil de mieux se concentrer sur les risques actuels et émergents tout en veillant à tirer efficacement parti de l'étendue de son expérience et de son expertise, afin que le CN soit mieux placé pour mettre en œuvre sa stratégie (y compris en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de notre stratégie en matière d'environnement et de changements climatiques ainsi que la sécurité et l'efficacité de nos activités). Étant donné le profil unique de la technologie liée à l'intelligence artificielle et ses risques afférents, une mention précise a été ajoutée en 2025 à la charte du Comité GDD afin de préciser que celui-ci est responsable d'examiner et d'évaluer les pratiques et les politiques en matière de gouvernance et d'éthique se rapportant à l'utilisation de l'intelligence artificielle ainsi que les risques et occasions connexes. La charte du Comité RHR a également été modifiée en 2025 afin de mettre à jour la responsabilité de surveillance du comité à l'égard des hauts dirigeants de la Division des investissements du CN et des régimes de rémunération de la Division des investissements.

En date des présentes, le Conseil a divisé son mandat de surveillance en quatre secteurs qui relèvent des quatre comités permanents suivant : le Comité AFR, le Comité GDD, le Comité RHR et le Comité SE. Les chartes de chacun de ces comités font partie du Manuel de gouvernance du CN et elles sont affichées sur notre site Web au **www.cn.ca** sous « Engagement responsable/Gouvernance ».

Chaque comité relève du Conseil et, sous réserve de certaines exceptions limitées, le Conseil ne délègue pas de pouvoirs décisionnels aux comités de façon permanente. Un rapport des activités de chacun des comités au cours de la dernière année est reproduit à l'**annexe B** de la présente circulaire.

Comité d'audit, des finances et du risque

Le Comité AFR supervise la communication de l'information financière du CN et la gestion globale des risques d'entreprise, surveille les auditeurs interne et externe et supervise les politiques et les procédures financières de la Compagnie, y compris les politiques et les procédures relatives à la communication de l'information financière et aux autres renseignements importants aux investisseurs ainsi que les processus visant à assurer que ces renseignements sont exacts, complets et conformes aux autres renseignements présentés par le CN. Le Comité AFR est également chargé de passer en revue certaines activités financières du CN et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet. Dans le cadre de ces fonctions, suivant l'approbation annuelle par le Conseil du plan stratégique et commercial, du plan d'affectation des capitaux global et des distributions aux actionnaires du CN (notamment en ce qui a trait aux dividendes et aux rachats d'actions), le Comité AFR fait un suivi des progrès réalisés par rapport aux plans d'exploitation, aux programmes de dépenses en immobilisations et aux plans d'affectation des capitaux du CN (notamment en surveillant la structure du capital et les flux de trésorerie du CN) ainsi que la concordance de ces plans avec la stratégie à long terme du CN, et il examine les possibilités et les paramètres de financement par emprunt ou par actions, entre autres choses. Le Comité AFR est aussi responsable de superviser la capitalisation des régimes de retraite du CN, le rendement de la gestion des investissements de la Division des investissements du CN et les activités du Comité de travail consultatif des régimes de retraite, un comité de direction.

Le Comité AFR supervise le programme de gestion des risques d'entreprise du CN dans son ensemble, en surveillant l'évaluation par la direction des principaux risques et leur incidence éventuelle sur notre capacité à atteindre nos objectifs commerciaux et financiers. Le Comité examine la surveillance exercée par la direction quant aux questions liées aux technologies de l'information hors exploitation, à la cybersécurité et à la gouvernance des données qui touchent le CN et les systèmes informatiques du CN. Il est également informé des rapports sur des risques spécifiques qui relèvent du mandat d'autres comités ou qui leur ont été délégués, ce qui lui permet d'avoir une vue d'ensemble de tous les risques auxquels est confronté le CN.

Chaque membre du Comité AFR est indépendant et a des compétences financières au sens de la législation et de la réglementation canadiennes sur les valeurs mobilières et au sens de l'interprétation par le Conseil de ces compétences, comme l'exigent les normes de la Bourse de New York en matière de gouvernance, sur la base de la formation et de l'expérience respective des membres.

Aucun membre du Comité AFR ne reçoit, directement ou indirectement, d'honoraires du CN ou d'une de ses filiales, sauf en sa qualité d'administrateur ou de membre d'un comité du Conseil, ni ne fait partie du groupe du CN ou d'une de ses filiales.

De plus amples renseignements sur le Comité AFR se trouvent à l'**annexe C** de la présente circulaire, et dans la notice annuelle 2025 de la Compagnie, accessible sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, sur le site Web de la SEC au **www.sec.gov** par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au **www.cn.ca**.

Comité de la gouvernance et du développement durable

Le Comité GDD est chargé de surveiller la taille et la composition du Conseil et de ses comités, notamment de recommander des candidats à l'élection à un poste d'administrateur, ainsi que de superviser les questions de gouvernance et de développement durable.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité GDD élabore, passe en revue et contrôle les critères de sélection des administrateurs, y compris en évaluant régulièrement les compétences et les aptitudes nécessaires ou souhaitables en vue d'améliorer le Conseil, et, en consultation avec la présidente du Conseil, il trouve des candidats possédant les compétences voulues pour occuper les postes d'administrateur.

Le Comité GDD supervise également le cadre général en matière de développement durable ainsi que l'élaboration et la mise en application des politiques et pratiques générales du CN en matière de développement durable. Cela inclut la supervision des objectifs à court et à long terme du CN en matière de développement durable ainsi que des politiques et des pratiques liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris les affaires publiques et gouvernementales, le lobbying, les droits sociaux et de la personne et d'autres questions de responsabilité de l'entreprise. Le Comité est chargé de superviser les principaux indicateurs du CN en matière de développement durable (excluant des objectifs particuliers liés à l'environnement, aux changements climatiques et à la sécurité, qui relèvent du Comité SE) et de surveiller les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, ainsi qu'aux notations et aux documents d'information importants concernant le développement durable. Le Comité examine et évalue les pratiques et les politiques en matière de gouvernance et d'éthique se rapportant à l'utilisation de l'intelligence artificielle ainsi que les risques et occasions connexes. Par ailleurs, le Comité supervise l'élaboration et la mise en œuvre du cadre des relations avec les intervenants et les Autochtones du CN, de même que les pratiques qui y sont associées, notamment ses politiques et ses programmes d'engagement auprès des intervenants internes et externes, les initiatives de communication, d'engagement et d'établissement de relations à l'égard des communautés autochtones, notamment le Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones du CN. Le Comité supervise également les politiques et les programmes d'investissement communautaire de la Compagnie, dont sa stratégie et son budget relatifs aux dons et aux commandites.

Le comité supervise et surveille également l'évaluation que la direction fait des principaux risques auxquels le CN fait face concernant la conformité aux lois et aux exigences réglementaires, les préoccupations au sujet des politiques gouvernementales et publiques, la réputation, les droits sociaux et de la personne, l'activisme, ainsi que les autres risques qui lui ont été délégués par le Comité AFR ou le Conseil.

Le comité est chargé de s'assurer de la conformité du CN aux lois et aux règlements auxquels il est assujetti, et il conseille le Conseil sur le caractère adéquat des efforts déployés par le CN pour s'assurer que ses activités sont menées de manière à respecter des normes élevées en matière d'éthique et de responsabilité d'entreprise, notamment en examinant régulièrement le Code de conduite.

Le Comité GDD passe en revue les lignes directrices en matière de gouvernance applicables au CN, fait des recommandations quant aux changements à y apporter et supervise la communication des pratiques de gouvernance du CN. Les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité GDD sont décrits plus amplement dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité RHR supervise l'évaluation du rendement, la rémunération et la planification de la relève des cadres dirigeants. Le comité a aussi le mandat d'examiner les pratiques sur le plan des ressources humaines en veillant, entre autres, à ce que des pratiques et politiques adéquates en matière de ressources humaines soient en place afin que la Compagnie puisse recruter, motiver et retenir le personnel de qualité nécessaire pour atteindre ses objectifs d'affaires et s'assurer de la conformité avec son orientation stratégique. Les priorités du Comité RHR comprennent la gestion des talents, le développement du leadership, la planification de la relève et l'engagement du personnel. Le Comité examine tous les ans les plans de relève à court, moyen et long terme pour l'équipe de haute direction, et il élabore et met en œuvre des plans personnalisés précis pour corriger les lacunes qui y ont été trouvées. Le Comité est aussi chargé de superviser les aspects liés aux ressources humaines, à la structure de rémunération et de gouvernance et à la conception des régimes de retraite du CN.

Le Comité RHR supervise et surveille l'évaluation que la direction fait des principaux risques auxquels le CN fait face concernant la gestion de la haute direction, les ressources humaines, la rémunération, la relève, la culture, la gestion des investissements et des régimes de retraite, de même que les autres risques qui lui ont été délégués par le Comité AFR ou le Conseil, et les plans d'atténuation des risques de la direction.

Le Conseil a adopté une politique, intégrée à notre Manuel de gouvernance, selon laquelle pas plus d'un membre du Comité RHR ne peut être chef de la direction en exercice d'une autre société, au moins un administrateur doit posséder de l'expérience en matière de rémunération de la haute direction et la présidente-directrice générale du CN doit être exclu du processus de sélection des membres du comité. En date de la présente circulaire, la composition du comité est conforme à la politique.

Tel qu'il est permis aux termes de sa charte, le Comité RHR retient, au besoin, les services d'un consultant spécialisé en rémunération des membres de la haute direction pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions. Pour en savoir plus sur le consultant spécialisé en rémunération des membres de la haute direction, voir la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction – Mandat du Comité RHR – Conseillers indépendants » à la page 60 de la présente circulaire.

Le mandat du Comité RHR est décrit plus amplement à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction – Comité des ressources humaines et de la rémunération » à la page 59 de la présente circulaire et dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance.

Comité de la sécurité et de l'environnement

Le Comité SE supervise l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des pratiques du CN en matière de sûreté, de sécurité et d'environnement. Le Comité SE est responsable de superviser et de surveiller les principaux indicateurs environnementaux du CN (y compris ceux se rapportant aux changements climatiques) ainsi que les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux cibles établis et de passer en revue les plans et les occasions stratégiques pour la Compagnie afin de s'assurer qu'ils sont conformes à ses objectifs en matière d'environnement et de changements climatiques. Le Comité SE est également responsable de passer en revue les indicateurs et les objectifs environnementaux du CN qui sont énoncés dans ses régimes de rémunération. Le Comité SE est chargé de passer annuellement en revue l'information publiée par le CN au sujet de l'environnement et des changements climatiques, y compris son Plan d'action climatique.

Le Comité SE supervise également l'élaboration des politiques du CN en matière de sûreté et de sécurité et en évalue le rendement. Ce faisant, il passe en revue et surveille la conformité au programme en matière de sécurité du CN, notamment les programmes de formation, la planification des interventions d'urgence et les initiatives favorisant le respect des règles de sécurité ainsi que les objectifs et les indicateurs en matière de sécurité établis par le CN dans ses régimes de rémunération.

En outre, le Comité SE est responsable d'évaluer les progrès réalisés sur le plan de la technologie d'exploitation (notamment les initiatives liées à l'intelligence artificielle et à la transformation numérique), y compris les risques liés à l'adoption ou à l'exploration de telles technologies ou initiatives, ou encore les occasions qui s'y rattachent.

Le Comité SE supervise et surveille l'évaluation que la direction fait des principaux risques auxquels le CN fait face concernant l'environnement, les changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, y compris les initiatives de technologie d'exploitation connexes, de même que les autres risques que le Comité AFR ou le Conseil délègue au Comité SE, ainsi que les plans d'atténuation des risques de la direction.

Les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité SE sont décrits en détail dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance.

Gouvernance du Conseil d'administration

Indépendance

Indépendance des administrateurs

Afin que les intérêts du Conseil correspondent davantage à ceux de nos actionnaires, notre Manuel de gouvernance prévoit que la grande majorité des membres de notre Conseil doivent être des administrateurs indépendants. Tous les candidats à l'élection à un poste d'administrateur, à l'exception de notre présidente-directrice générale, sont indépendants. Pour déterminer si un administrateur est indépendant, le Conseil applique les critères élaborés par les ACVM et la NYSE ainsi que les critères additionnels qu'il a lui-même adoptés. Ces critères sont énoncés dans le Manuel de gouvernance du CN.

Le Conseil a également adopté le Protocole sur l'indépendance des administrateurs (le **protocole**), qui énonce le processus et les paramètres permettant de déterminer l'indépendance des administrateurs au moment de leur nomination et de manière continue. Le protocole est conforme aux normes établies dans le Manuel de gouvernance du CN et définit aussi le processus de collecte et d'examen des renseignements pertinents sur une base continue.

Tous les candidats à un poste d'administrateur, sauf notre présidente-directrice générale, **sont indépendants**.

Indépendance des candidats à un poste d'administrateur

INDÉPENDANT	NON-INDÉPENDANT (RAISON DE LA NON-INDÉPENDANCE)
Shauneen Bruder	Tracy Robinson (PDG, CN)
Jo-ann dePass Olsovsky	
David Freeman	
Denise Gray	
Justin M. Howell	
Susan C. Jones	
Robert Knight	
Michel Letellier	
Al Monaco	
Madeleine Paquin	

Indépendance de la présidente du Conseil

Depuis que le CN est devenu une société ouverte en 1995, le Conseil est dirigé par un président indépendant. Nous croyons que la séparation des postes de président-directeur général et de président du Conseil est l'un des facteurs qui permettent au Conseil de fonctionner indépendamment de la direction.

Notre Manuel de gouvernance prévoit également que le poste de président du Conseil doit être occupé par un administrateur indépendant désigné par le Conseil.

Le Manuel de gouvernance décrit les responsabilités de la présidente du Conseil. La principale fonction de la présidente du Conseil est de prendre toutes les mesures raisonnables pour faire en sorte que le Conseil (i) soit doté de structures et de méthodes assurant son indépendance par rapport à la direction; (ii) s'acquitte de ses responsabilités efficacement; (iii) comprenne clairement et respecte la frontière entre les responsabilités du Conseil et celles de la direction.

Mme Shauneen Bruder, actuellement présidente indépendante du Conseil, est devenue présidente du Conseil le 20 mai 2022.

Membres indépendants des comités

Les chartes respectives du Comité GDD, du Comité AFR et du Comité RHR prévoient que ces comités doivent être composés exclusivement d'administrateurs indépendants, tandis que la charte du Comité SE prévoit que ce comité doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

À la date de la présente circulaire, chaque membre de chacun des comités du Conseil est indépendant.

Appartenance commune à d'autres conseils d'administration

Dans le but de renforcer l'indépendance des administrateurs, le Conseil a adopté une politique selon laquelle un administrateur ne doit pas accepter l'invitation à siéger à un conseil d'administration externe dont un autre administrateur du CN est déjà membre sans obtenir au préalable l'approbation du Comité GDD. Nous avons pour pratique de ne pas autoriser l'appartenance commune à d'autres conseils d'administration parmi les membres de notre Conseil.

De plus, le Conseil a aussi adopté une politique prévoyant qu'en général, un maximum de deux administrateurs du CN devraient siéger au même conseil d'administration ou comité d'un conseil d'administration externe.

En date du 9 mars 2026, aucun membre de notre Conseil ne siège au conseil d'une autre société auquel siège également un autre de nos administrateurs.

Descriptions de poste

Notre Manuel de gouvernance comprend la description de poste de la présidente du Conseil et de celui du président de chaque comité ainsi que la description de poste de notre présidente-directrice générale.

Réunions du Conseil et des comités

Processus

Conformément à notre Manuel de gouvernance, le Conseil doit se réunir au moins six fois par année et au besoin. La présidente du Conseil, en collaboration avec la secrétaire générale du CN, est chargée d'établir le calendrier des réunions du Conseil et de ses comités.

Dans ce contexte, le secrétaire général, en collaboration avec le Conseil, les présidents des comités et les membres de la haute direction du CN concernés, établit les plans de travail du Conseil et des comités pour l'exercice. Ce processus permet la préparation de présentations détaillées, ce qui donne lieu à de l'information et à des discussions significatives tout en permettant à la direction d'effectuer une bonne planification. Si, au cours de l'exercice, les circonstances ou certains événements exigent que le Conseil ou un comité examine une question ou prenne une décision, des réunions supplémentaires sont convoquées. Le nombre total de réunions et le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2025 sont donnés à la rubrique « Présence aux réunions du Conseil et des comités » de la présente circulaire.

La présidente du Conseil communique régulièrement avec les membres de la haute direction du CN et, par l'intermédiaire du bureau de la secrétaire générale, les membres de la haute direction responsables de questions relevant d'un comité en particulier communiquent régulièrement avec le président de ce comité. Ces voies de communication ouverte visent à assurer que tous les renseignements importants concernant les affaires de la Compagnie et son évolution sont transmis aux membres du Conseil ou des comités qui ont des responsabilités de surveillance.

Séances à huis clos

Aux termes de notre Manuel de gouvernance, les administrateurs indépendants doivent se rencontrer à huis clos, hors de la présence des membres de la direction et sous la présidence de la présidente du Conseil, pendant ou après chaque réunion du Conseil. Le Conseil s'est réuni à huis clos à toutes les réunions tenues en 2025, y compris les réunions ordinaires et extraordinaires.

Chacun de nos comités du Conseil se réunit également à huis clos, sans la présence de la direction, à chaque réunion ou après celle-ci, y compris les réunions ordinaires et extraordinaires.

Les administrateurs indépendants se rencontrent à huis clos, sans la présence de la direction, pendant ou après chaque réunion du Conseil et de ses comités.

Présence aux réunions du Conseil et des comités

Les membres du Conseil et des comités du Conseil se doivent d'assister à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquels ils siègent, d'y arriver bien préparés et d'y participer activement. Comme il est indiqué dans notre Manuel de gouvernance, la candidature des administrateurs qui, au cours de plus de deux années consécutives, n'auront pas assisté à 75 % des réunions du Conseil ou des comités auxquels ils siègent sans raison valable ne sera pas proposée de nouveau.

En 2025, tous les administrateurs ont assisté à toutes les réunions auxquelles leur participation était requise. Le tableau ci-dessous présente le relevé de présence de chaque administrateur actuel aux réunions du Conseil et des comités dont il était membre pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que le nombre de réunions du Conseil et des comités tenues au cours de la période de 12 mois qui s'est close le 31 décembre 2025.

	RÉUNIONS AUXQUELLES IL OU ELLE A ASSISTÉ (NOMBRE ET %)								
	RÉUNIONS DES COMITÉS					RÉUNIONS DU CONSEIL			
NOM DE L'ADMINISTRATEUR	COMITÉ D'AUDIT, DES FINANCES ET DU RISQUE	COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT (1)	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION	COMITÉ (TOTAL)	ORDINAIRES	EXTRAORDINAIRES (1)	CONSEIL (TOTAL)	TAUX DE PRÉSENCE GLOBAL/ NOMBRE TOTAL DE RÉUNIONS
Shauneen Bruder	6/6 100 %	6/6 100 %	6/6 100 %	7/7 100 %	25/25 100 %	6/6 100 % (présidente)	3/3 100 % (présidente)	9/9 100 % (présidente)	34/34 100 %
Jo-ann dePass Olsovsky	–	–	6/6 100 %	7/7 100 % (présidente)	13/13 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	22/22 100 %
David Freeman	6/6 100 %	–	6/6 100 %	–	12/12 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	21/21 100 %
Denise Gray	–	6/6 (3) 100 %	3/3 (4) 100 %	3/3 (5) 100 %	12/12 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	21/21 100 %
Justin M. Howell	–	6/6 100 %	–	7/7 100 %	13/13 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	22/22 100 %
Susan C. Jones	6/6 100 %	–	6/6 100 % (présidente)	–	12/12 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	21/21 100 %
Robert Knight	6/6 (2) 100 % (président)	–	–	7/7 100 %	13/13 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	22/22 100 %
Michel Letellier	6/6 100 %	6/6 100 %	–	–	12/12 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	21/21 100 %
Margaret A. McKenzie	6/6 (2) 100 %	3/3 (3) 100 %	2/2 (4) 100 %	–	11/11 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	20/20 100 %
Al Monaco	–	3/3 (3) 100 % (président)	6/6 100 %	3/3 (5) 100 %	12/12 100 %	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	21/21 100 %
Madeleine Paquin	–	–	–	–	–	2/2 100 %	–	2/2 100 %	2/2 100 %
Tracy Robinson	–	–	–	–	–	6/6 100 %	3/3 100 %	9/9 100 %	9/9 100 %
Nombre de réunions tenues	**6**	**6**	**6**	**7**	**25**	**6**	**3**	**9**	**34**

(1) Des réunions extraordinaires du Conseil sont occasionnellement convoquées afin de discuter de questions urgentes ou exceptionnelles. En raison de leur nature, ces réunions sont souvent convoquées avec un court préavis et doivent, à l'occasion, se tenir à une heure et à une date où le plus grand nombre d'administrateurs sont disponibles. Par conséquent, il arrive que certains administrateurs ne puissent malheureusement pas y assister malgré les efforts déployés pour concilier les agendas et les disponibilités. Néanmoins, tous les administrateurs reçoivent la documentation relative aux réunions extraordinaires, et ceux qui ne peuvent pas assister à ces réunions reçoivent un compte rendu, au besoin.

(2) Le 2 mai 2025, Mme Margaret McKenzie a quitté ses fonctions de présidente du Comité AFR et M. Robert Knight en est devenu président.

(3) Le 2 mai 2025, Mme Margaret McKenzie a cessé de siéger au Comité GDD, Mme Denise Gray a quitté ses fonctions de présidente du Comité GDD et M. Al Monaco en est devenu président.

(4) Le 2 mai 2025, Mme Denise Gray a cessé de siéger au Comité SE et Mme Margaret McKenzie en est devenue membre.

(5) Le 2 mai 2025, M. Al Monaco a cessé de siéger au Comité RHR et Mme Denise Gray en est devenue membre.

Renouvellement du Conseil et sélection des administrateurs

Le CN reconnaît l'importance du renouvellement et de la planification de la relève des membres du Conseil afin de veiller à ce que notre Conseil continue de refléter un équilibre optimal de compétences et d'expérience, de favoriser de nouvelles idées et perspectives au sein du Conseil et d'assurer de manière générale l'efficacité continue de la prise de décisions par nos administrateurs, collectivement. Nous nous efforçons de faire en sorte que notre processus de sélection soit juste et inclusif. Il vise à assurer que notre Conseil reste composé d'administrateurs hautement qualifiés qui possèdent des perspectives et des parcours diversifiés. Dans un marché mondial de plus en plus complexe, la capacité de profiter d'un vaste éventail de points de vue, de vécus, de compétences et d'expériences nous aide à mieux comprendre et répondre aux besoins de nos intervenants et est capitale pour notre réussite.

Le Comité GDD, en collaboration avec la présidente du Conseil, est chargé de déterminer les besoins à long terme du Conseil et de trouver de nouveaux candidats susceptibles d'être élus ou nommés comme administrateurs. Pour ce faire, le Comité GDD surveille le profil actuel et futur du Conseil pour soutenir notre plan stratégique. De plus, le Comité GDD, en consultation avec la présidente du Conseil, examine annuellement les critères de sélection des candidats qui seront recommandés au Conseil et les références des candidats proposés à l'élection ou à la réélection comme membres du Conseil.

Le Comité GDD prend en considération le renouvellement et la planification de la relève des membres du Conseil et en discute régulièrement. Notamment, en 2025, sur recommandation du Comité GDD, nous avons modifié notre grille de compétences des membres du Conseil afin d'harmoniser encore davantage les compétences recherchées chez nos administrateurs aux priorités et à la vision stratégique du CN, en vue de nous assurer que le Conseil continue de tirer parti d'un large éventail de perspectives utiles et d'expertise pertinente.

Processus de sélection des administrateurs

Lorsqu'il propose la liste de candidats pour siéger au Conseil du CN, le Conseil, par l'entremise du Comité GDD, suit le processus ci-dessous :

DÉTERMINER

En fonction du plan stratégique et du plan d'entreprise courants du CN, des occasions qui se présentent à nous et des risques auxquels nous sommes confrontés, ainsi que de la nature de notre cadre d'exploitation et de notre environnement concurrentiel, le Conseil, par l'entremise du Comité GDD, **détermine les critères de sélection des candidats aux postes d'administrateurs à recommander au Conseil** et l'expertise, les compétences, les aptitudes et les connaissances dont le Conseil lui-même et ses comités ont besoin pour comprendre les activités du CN, pour bien s'acquitter de leur mandat respectif et pour augmenter la valeur pour les actionnaires. Le Comité GDD a mis au point un ensemble de critères applicables à la composition du Conseil qui visent à inclure les groupes issus de la diversité afin de représenter une diversité de parcours et de compétences au sein du Conseil.

La présidente du Conseil, en consultation avec le Comité GDD, élabore ensuite une **grille de compétences** présentant les domaines de connaissances, les types d'expertise, les compétences, les aptitudes et d'autres domaines de représentation qui, selon elle, devraient faire partie de l'ensemble des compétences des administrateurs afin de répondre aux besoins du Conseil. La grille actuelle du CN, qui a été récemment mise à jour en 2025, est présentée à la page 40 de la présente circulaire.

ÉVALUER

En se fondant sur la grille de compétences et en fonction des résultats de la plus récente évaluation du rendement des administrateurs siégeant tant au Conseil et que sur les comités (pour plus de renseignements, voir « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Évaluation du rendement du Conseil »), le Conseil, par l'entremise du Comité GDD, **évalue la composition actuelle du Conseil sur la base des aptitudes, des caractéristiques personnelles et des autres qualités de chaque administrateur, eu égard aux avantages qu'apporteront tous les aspects de la diversité au sein du Conseil, de la disponibilité, de la représentation géographique, des langues maîtrisées, de la diversité du parcours professionnel, des expériences et des perspectives, ainsi que de l'indépendance des administrateurs**, tout en déterminant également les nouvelles tendances et les risques émergents qui devront être pris en compte lors des nominations futures d'administrateurs, conformément à la stratégie commerciale de la Compagnie.

Au besoin, le Comité GDD, en collaboration avec la présidente du Conseil, cherche de nouveaux candidats hautement qualifiés aux postes d'administrateurs afin de combler les lacunes en ce qui a trait aux éléments à améliorer, en tenant compte des éléments de la diversité (y compris la diversité des genres) et des exigences légales et réglementaires applicables (comme celles relatives à l'indépendance des administrateurs et aux conflits d'intérêts potentiels).

Une fois que de nouveaux candidats potentiels ont été identifiés, la présidente du Conseil (ainsi que la présidente du Comité GDD et d'autres administrateurs, au besoin) et la PDG les reçoivent individuellement en entrevue pour évaluer s'ils peuvent bien s'intégrer au Conseil, discuter de leur intérêt et de leur volonté à siéger au Conseil du CN, repérer les conflits d'intérêts potentiels et évaluer leur capacité à consacrer suffisamment de temps et d'énergie au Conseil. Après ces entretiens, un rapport est soumis au Comité GDD.

RECOMMANDER

Le Conseil, par l'entremise du Comité GDD, recommande ensuite une liste de candidats hautement qualifiés qu'il considère répondre le mieux aux besoins du Conseil en raison de leurs compétences et de leurs autres qualités aux fins de l'élection à un poste d'administrateur du CN à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Afin d'aider le Comité GDD et la présidente du Conseil en ce qui a trait à la recommandation de candidats pour siéger au Conseil du CN, le Comité GDD a dressé, avec la collaboration de la présidente du Conseil, une liste de candidats éventuels qu'il met à jour, à l'occasion. À cet égard, le Comité GDD identifie préalablement des candidats hautement qualifiés afin d'assurer le renouvellement continu des compétences requises grâce à des candidats de grand talent, tout en tenant compte de l'importance de constituer un conseil équilibré à tous les égards, qui reflète des parcours, des expériences et des perspectives diversifiés. Le Comité GDD retient également à l'occasion les services d'une société de recrutement externe pour l'aider à trouver des candidats dont le profil correspond à celui recherché par le Conseil. Le Comité GDD passe régulièrement en revue ses processus de recrutement et de sélection pour s'assurer que la diversité demeure un facteur dans la recherche d'administrateurs et, tout au long du processus de sélection des administrateurs, il s'efforce de considérer le niveau de représentation des femmes et des membres des autres groupes sous-représentés au sein du Conseil en identifiant et en proposant des candidats à l'élection ou à la réélection au Conseil.

Une description détaillée de notre processus de sélection des administrateurs figure dans notre Manuel de gouvernance.

Grille de compétences

Le Comité GDD passe régulièrement en revue la grille de compétences du CN afin d'évaluer l'ensemble des forces ainsi que la diversité des compétences et de l'expérience au sein du Conseil, notamment au moment de recruter de nouveaux candidats aux postes d'administrateurs.

En 2024 et 2025, sur recommandation du Comité GDD, nous avons mis à jour notre grille de compétences afin d'harmoniser encore davantage les aptitudes et les compétences recherchées chez nos administrateurs sur la base de notre contexte commercial et de notre vision stratégique actuels.

Nous avons notamment intégré une nouvelle compétence sur les relations avec les intervenants et l'engagement auprès des collectivités afin de mettre l'accent sur l'importance d'avoir au sein de notre Conseil des administrateurs qui ont une solide compréhension des perspectives des intervenants et des collectivités, notamment celles des communautés autochtones de notre réseau au Canada, afin de respecter la vision stratégique commerciale du CN. Nous avons fait de la sécurité une compétence indépendante afin de mettre l'accent sur l'engagement du CN envers la sécurité comme valeur fondamentale et de veiller à ce que le CN continue de rechercher des administrateurs qui ont une expérience directe et une solide compréhension des processus de santé et de sécurité visant les employés principalement, particulièrement dans le secteur du transport. Nous avons également intégré une mention explicite relative à la supervision stratégique dans la catégorie Expérience de chef de la direction/haut dirigeant ainsi qu'une mention explicite relative à l'intelligence artificielle dans la catégorie Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité.

La **grille de compétences du CN** est fondée sur les domaines de connaissances, l'expertise, les compétences, la représentation géographique et d'autres domaines de représentation que notre Conseil juge pertinents et contribue à déterminer les besoins à combler dans le processus de mise en candidature.

Dans le but d'améliorer la présentation et l'exhaustivité des renseignements présentés dans la grille, des points rouges y ont également été ajoutés pour présenter visuellement les principaux champs de compétences de chaque administrateur, conformément à ceux figurant dans leurs notices biographiques respectives.

La grille suivante a été préparée par le Comité GDD, en consultation avec chaque candidat à un poste d'administrateur. Elle présente les champs de compétences clés de chaque candidat proposé à l'élection au Conseil ainsi que son genre, la tranche d'âge à laquelle il appartient et ses années de service au Conseil du CN. La grille a été approuvée par le Comité GDD et le Conseil.

Un sommaire des principaux champs de compétences et de l'expérience connexe de chaque administrateur figure dans leurs notices biographiques respectives, qui commencent à la page 16 de la présente circulaire.

CHAMPS DE COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL	SHAUNEEN BRUDER	JO-ANN DEPASS OLSOVSKY	DAVID FREEMAN	DENISE GRAY	JUSTIN M. HOWELL	SUSAN C. JONES	ROBERT KNIGHT	MICHEL LETELLIER	AL MONACO	MADELEINE PAQUIN	TRACY ROBINSON
FINANCES/COMPTABILITÉ/RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS/MARCHÉS DES CAPITAUX Expérience en financement d'entreprise, supervision d'opérations financières complexes, gestion des investissements, fusions et acquisitions et/ou opérations de mobilisation de capitaux; expérience en comptabilité financière et en présentation de l'information et/ou en audit et connaissance des contrôles financiers internes et des PCGR aux États-Unis; solide connaissance de la stratégie liée aux relations avec les investisseurs et compréhension des principales perspectives des investisseurs	•		•		●	•	●	●	●	•	
EXPÉRIENCE DE CHEF DE LA DIRECTION/HAUT DIRIGEANT Expérience à titre de chef de la direction ou de membre de la haute direction d'une grande société; expérience en intégration d'une vision et d'une orientation stratégiques dans des stratégies d'entreprise, en repérage d'occasions, en orientation de la croissance et en supervision des risques stratégiques	●	●	●	●		●	•	●	●	●	●
GOUVERNEMENT/POLITIQUE PUBLIQUE/RÉGLEMENTATION/AFFAIRES JURIDIQUES Expérience du fonctionnement au sein du gouvernement, des organismes gouvernementaux et des politiques publiques au Canada et aux États-Unis, ou solide compréhension de ceux-ci, ou encore expérience à titre d'avocat d'expérience au sein d'un cabinet privé ou du service juridique d'une importante société cotée en bourse			•	•	•	●		•		•	●
RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS/ENGAGEMENT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS Expérience en supervision de l'engagement auprès des intervenants au sein d'une importante organisation de taille et de complexité semblables à celles du CN; solide compréhension de la stratégie liée aux relations avec les intervenants et connaissance des initiatives d'engagement auprès des collectivités, notamment les communautés autochtones			•		•		●	●	•		•
GESTION DES RISQUES Expérience en détermination, en évaluation et en atténuation des risques et en supervision des programmes et des pratiques en matière de gestion des risques d'entreprise	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TECHNOLOGIE/INNOVATION/INTELLIGENCE ARTIFICIELLE/CYBERSÉCURITÉ Leadership affirmé et solide expérience en évaluation et en déploiement de plateformes technologiques, novatrices et numériques, y compris en technologies perturbatrices, en gestion des données et en cybersécurité; expérience en gestion et en atténuation des risques liés à l'intelligence artificielle et/ou à la cybersécurité	●	●		●							
SECTEUR DU TRANSPORT/LOGISTIQUE/CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT/ACTIVITÉS D'EXPLOITATION Expérience en supervision des activités d'exploitation rentables, fiables et efficaces dans le secteur du transport ou dans d'autres industries à prédominance de capital; et/ou solide compréhension du contexte stratégique et des principaux enjeux et occasions dans le secteur du transport, particulièrement relativement aux opérations ferroviaires	•	●	●	•	•	•	●	•	●	●	●
GESTION DU CAPITAL HUMAIN ET DES TALENTS/SYNDICALISME Expérience en supervision de programmes de rémunération des membres de la haute direction et de programmes de rémunération incitatifs; expérience en recrutement et en gestion de talents, culture en milieu de travail, diversité et inclusion, planification de la relève, développement du leadership, recrutement de dirigeants, gestion du syndicalisme au sein d'une grande société en exploitation		●	•		•	•	•	•	•	●	•
SÉCURITÉ Expérience en supervision de programmes de santé et de sécurité destinés aux employés et en promotion d'une culture de sécurité du personnel et solide compréhension des processus, des règlements et des pratiques en matière de santé et de sécurité, en particulier dans le secteur des transports		•	●	•		●			●	•	
GOUVERNANCE/EXPÉRIENCE AUPRÈS DE SOCIÉTÉS OUVERTES Expérience à titre de membre de la haute direction et/ou d'administrateur d'une société cotée en bourse qui comporte une solide compréhension des exigences en matière de saines pratiques de gouvernance	●	•		●	●		●	•	•	•	•
EXPÉRIENCE CLIENT/VENTE/MARKETING Expérience dans une société de produits ou de services axés sur le client; solide connaissance des marchés du CN et des tendances du marché et compréhension des perspectives au niveau client	•	•	●			●	•				●
EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVES INTERNATIONALES/GLOBALES Expérience en affaires internationales, y compris en ce qui a trait au commerce international et aux perspectives mondiales globales, ou solide compréhension de celles-ci	•	•		•	●	•	•		•	●	•
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE/SOCIALE/D'ENTREPRISE Expérience en gestion ou en supervision de la décarbonisation/des changements climatiques, des risques et des occasions liés à l'environnement, à la responsabilité sociale et au développement durable, ainsi que des répercussions et de la performance en rapport avec les activités et la stratégie de la Compagnie; expérience en matière de compréhension et d'évaluation d'exigences réglementaires complexes liées au développement durable, notamment la réglementation sur la communication de l'information relative aux changements climatiques et sur les droits de la personne, et des obligations de conformité et d'information connexes	•			●	●			●			
TRANCHE D'ÂGE — **59 ANS ET MOINS**					•	•					
60 À 65 ANS		•		•				•		•	•
66 À 72 ANS	•		•				•		•		
ANNÉES DE SERVICE — **0 À 5 ANS**		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
6 À 10 ANS	•										
11 ANS ET PLUS											
GENRE	F	F	H	F	H	F	H	H	H	F	F

● Les points rouges indiquent les principaux champs de compétences de chaque administrateur, conformément à ceux figurant dans leurs notices biographiques respectives.

Nombre de directorats

Le CN reconnaît qu'un administrateur doit consacrer beaucoup de temps à ses fonctions. Ainsi, le nombre de conseils auxquels peut efficacement siéger une personne est nécessairement limité. Le Conseil, soucieux de prendre les mesures raisonnables pour que chaque candidat puisse consacrer suffisamment de temps à ses tâches d'administrateur du CN, applique les principes directeurs suivants lorsqu'il étudiera la candidature d'administrateurs éventuels du CN :

- pour ce qui est des candidats occupant un poste de chef de la direction ou un autre poste de haute direction auprès d'une société ouverte, ceux-ci ne doivent siéger qu'au Conseil du CN et au conseil de la société qui les emploie;
- pour ce qui est des autres candidats, ils ne doivent pas siéger à plus de trois conseils d'administration de sociétés ouvertes (y compris le Conseil du CN).

De plus, en raison du rôle et des responsabilités exigeants du Comité AFR, la présidente du Conseil, de concert avec le président du Comité GDD, passe en revue toute invitation faite aux membres du Comité AFR à se joindre au comité d'audit d'une autre entité. Lorsqu'un membre du Comité AFR siège simultanément au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, y compris le CN, le Conseil détermine si ces engagements simultanés nuisent à la capacité de ce membre de siéger efficacement au Comité AFR.

Le Conseil peut, à son gré, autoriser une dérogation aux lignes directrices ci-dessus s'il le juge dans l'intérêt du CN et uniquement pour une période de transition maximale d'un an afin de permettre au candidat concerné de réduire ses participations au conseil d'administration d'autres sociétés pour satisfaire aux lignes directrices du CN. Les autres émetteurs assujettis, sur le conseil desquels chaque administrateur en poste du CN siège, sont indiqués dans les notices biographiques aux pages 16 à 27 de la présente circulaire.

Tous les candidats aux postes d'administrateurs présentés à l'assemblée se conforment à notre politique sur l'appartenance à d'autres conseils d'administration.

Les administrateurs sont tenus d'informer la présidente du Conseil de tous les postes d'administrateurs qu'ils occupent ou qui leur ont été proposés pour que le Conseil puisse décider s'il est approprié qu'ils continuent de siéger au Conseil ou à un comité du Conseil. Avant de recommander la réélection des administrateurs pour un autre mandat, le Comité GDD et la présidente du Conseil appliqueront des critères de sélection des candidats aux postes d'administrateurs, lesquels sont décrits plus en détail ci-dessus, notamment l'apport antérieur des administrateurs au Conseil et la possibilité pour eux de consacrer suffisamment de temps à l'exécution de leurs responsabilités. De plus, les administrateurs doivent informer la présidente du Conseil de tout changement important dans leur occupation principale pour que le Conseil puisse décider s'il convient qu'ils continuent de siéger au Conseil ou à un comité du Conseil.

Renouvellement du Conseil et autres pratiques

Départ du Conseil

La politique du Conseil sur l'âge de la retraite obligatoire des administrateurs prévoit que la réélection d'un administrateur ne sera pas proposée à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit son 75e anniversaire, sous réserve de la capacité du Conseil d'approuver une prolongation possible dans des circonstances précises jugées au mieux des intérêts du CN.

Aucun des candidats qui solliciteront un mandat d'administrateur à l'assemblée n'a atteint l'âge de la retraite obligatoire ni ne dépasse cet âge.

Durée du mandat des administrateurs

La durée des mandats de la présidente du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur est assujettie aux limites suivantes :

- La durée du mandat de la présidente du Conseil du CN est de cinq ans, mandat qui peut être renouvelé pour une période additionnelle de trois ans, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du Conseil de proroger davantage cette période s'il le juge approprié et aux mieux des intérêts de la Compagnie et du Conseil. À la fin de son ou de ses mandats, la présidente du Conseil sortant ne se représentera pas au poste d'administrateur du CN à l'assemblée annuelle des actionnaires suivante. Mme Shauneen Bruder siège au Conseil à titre de présidente depuis le 20 mai 2022.
- La durée du mandat des présidents des comités est de trois ans, mandat qui peut être renouvelé pour une période additionnelle de deux ans, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du Conseil de proroger davantage cette période s'il le juge approprié et aux mieux des intérêts de la Compagnie et du Conseil.
- Tout membre actuel ou futur du Conseil qui a été élu ou nommé au Conseil siégera pour une durée maximale de 14 ans.

La politique sur la durée maximale du mandat des administrateurs ne remplace pas notre procédure d'évaluation du rendement rigoureuse, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Évaluation du rendement du Conseil ». Les compétences, le rendement et les contributions des administrateurs au Conseil sont évalués chaque année afin de veiller à ce que leur candidature demeure pertinente en vue de leur nomination au Conseil avant qu'elle ne soit recommandée aux fins d'élection. L'élection ou la nomination respective de la présidente du Conseil ou des présidents des comités est également revue annuellement et assujettie à une élection ou à une nomination annuelle.

La durée moyenne du mandat des candidats qui se présentent en vue de leur élection à titre d'administrateurs à l'assemblée est de 4,4 ans.

Calendrier de nomination des administrateurs

Administrateurs honoraires

Le Conseil confère, à l'occasion, le titre d'administrateur honoraire à un administrateur sortant ou à un ancien administrateur qui, par ses longues années de service remarquable et ses réalisations, a contribué de façon significative au Conseil.

À ce jour, le titre d'administrateur honoraire perpétuel a été conféré à Raymond Cyr, à James Gray, à Michael Armellino, à Charles Baillie, à Donald Carty, à Gordon Giffin, à Edith Holiday, à Maureen Kempston Darkes, à Denis Losier, à James E. O'Connor, à Laura Stein, à Kevin Lynch, à Robert Phillips, à feu Hugh Bolton, à feu Purdy Crawford, à feu Cedric Ritchie et à feu Edward Lumley. Le titre de président du conseil honoraire perpétuel a été conféré à Robert Pace et à feu David McLean pour leurs services inestimables rendus au CN.

Les administrateurs honoraires sont invités à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires et à participer à certains événements organisés par le CN ou le Conseil ayant lieu dans la région où ils résident, et leurs frais de déplacement et autres menues dépenses raisonnables ayant trait à leur participation à ces événements leur sont remboursés.

Évaluation du rendement du Conseil

Procédure

Le Conseil a mis sur pied et examine à l'occasion une procédure complète en vue de l'évaluation annuelle de son efficacité ainsi que de l'efficacité des comités, de la présidente du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur. En 2023, le Conseil a examiné, avec l'aide d'un spécialiste externe, les pratiques exemplaires en matière d'efficacité des conseils afin de veiller à ce que notre processus d'évaluation demeure utile, rigoureux, pertinent et conforme aux pratiques exemplaires. À la suite de cet examen, nous avons modifié notre Manuel de gouvernance afin de refléter notre approche renouvelée et améliorée, lequel est toujours en vigueur.

La procédure d'évaluation du Conseil et des comités, de la présidente du Conseil et des présidents des comités ainsi que de chaque administrateur est placée sous la supervision du Comité GDD et de la présidente du Conseil. Cette procédure comporte les étapes suivantes :

CONSULTER

Les **questionnaires** suivants sont préparés par le bureau de la secrétaire générale et approuvés par le Comité GDD et la présidente du Conseil, en tenant compte des questions courantes, des conclusions tirées des années antérieures et des renseignements fournis par le Conseil sur les objectifs spécifiques de la procédure d'évaluation du Conseil et les priorités du Conseil :

- des questionnaires d'évaluation du rendement du Conseil et des comités, y compris une autoévaluation par chaque administrateur;
- un questionnaire d'évaluation de la présidente du Conseil;
- des questionnaires d'évaluation des présidents des comités;
- des questionnaires d'évaluation des membres de la haute direction (efficacité du Conseil aux yeux de la direction).

Chaque questionnaire est ensuite envoyé à tous les administrateurs et aux membres de la haute direction, selon le cas, et les réponses sont transmises à la présidente du Conseil, à l'exception des réponses au questionnaire d'évaluation de la présidente du Conseil, qui sont transmises directement au président du Comité GDD et à la présidente du Comité RHR.

ANALYSER

Après avoir reçu les questionnaires remplis, la présidente du Conseil passe en revue les résultats avec le président du Comité GDD puis communique avec chacun des administrateurs et les **rencontre individuellement pour discuter librement et confidentiellement** des réponses reçues de chaque administrateur et à son sujet, pour prendre en compte les commentaires que l'administrateur pourrait avoir et pour passer en revue son autoévaluation. Le président du Comité GDD ou la présidente du Comité RHR discute aussi individuellement avec chaque administrateur des réponses reçues de celui-ci au questionnaire d'évaluation de la présidente du Conseil et des commentaires que l'administrateur pourrait avoir à l'égard de ce questionnaire.

Des **rapports** sont ensuite présentés par la présidente du Conseil et les présidents du Comité GDD et du Comité RHR au Conseil, accompagnés de suggestions pour améliorer l'efficacité du Conseil, des comités du Conseil, de la présidente du Conseil et des présidents des comités, et à chaque administrateur individuellement eu égard à son rendement personnel.

METTRE EN ŒUVRE

La présidente du Conseil et les présidents des comités **tiennent compte de l'ensemble des résultats et des suggestions** qui ressortent de l'évaluation annuelle du rendement du Conseil afin d'améliorer le fonctionnement et le déroulement des travaux du Conseil et des comités du Conseil. En collaboration avec le Conseil ou le Comité GDD, ils **établissent des priorités et des objectifs** futurs pour le Conseil et ses comités à la lumière de ces résultats.

Au moins une fois par année, le Conseil et chacun des comités du Conseil examinent et évaluent leurs mandats respectifs.

Par suite de notre récent processus d'évaluation, le Conseil continue de se concentrer sur la stratégie de croissance des activités et de création de valeur à long terme du CN tout en ayant des interactions directes et fréquentes avec les administrateurs, ainsi que sur le contexte concurrentiel et macroéconomique, l'affectation rigoureuse des capitaux et le développement des technologies, comme l'intelligence artificielle. Le Conseil continue aussi de mettre fortement l'accent sur le développement des talents et la planification de la relève.

Le Conseil poursuivra sa formation continue, notamment en visitant les installations où sont exercées les activités du CN, ainsi que son examen continu des aptitudes et des compétences nécessaires à la relève des administrateurs, et il renforcera son engagement auprès des intervenants, notamment l'engagement auprès des actionnaires.

En 2025, notre procédure d'évaluation a mis en lumière des résultats positifs, et le Conseil a été satisfait de savoir que notre Conseil et ses comités, de même que leurs présidents respectifs et les administrateurs individuels, faisaient preuve d'efficacité en ce qui concerne l'exécution de leur mandat et l'exercice de leurs fonctions.

Évaluation par les pairs et conseiller indépendant

La présidente du Conseil mène chaque année un processus d'examen par les pairs en rencontrant individuellement chacun des administrateurs. Les résultats sont pris en compte au moment de l'évaluation de la réélection des administrateurs au Conseil. En 2025, ces examens par les pairs ont mis en lumière d'excellents résultats en ce qui concerne le rendement de chaque administrateur individuel.

De plus, le Conseil peut, à l'occasion, retenir les services d'un conseiller indépendant pour l'aider à effectuer une évaluation indépendante du rendement du Conseil, des comités du Conseil, de la présidente du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur. Le Comité GDD évalue également chaque année la pertinence de procéder, par l'intermédiaire d'un conseiller indépendant, à une évaluation par les pairs.

L'ensemble des résultats et des suggestions qui ressortent de l'évaluation annuelle du rendement du Conseil est pris en compte en vue d'améliorer le fonctionnement et le déroulement des travaux du Conseil et des comités.

Orientation et formation continue des administrateurs

Orientation

Un programme d'orientation est en place à l'intention des administrateurs nouvellement élus et est passé en revue périodiquement par le Comité GDD. Le programme d'orientation comprend des réunions entre les nouveaux administrateurs et les présidents des comités, ainsi que des exposés faits par l'équipe de direction du CN sur notre structure organisationnelle ainsi que sur la nature et le fonctionnement de nos activités. Ces séances offrent un aperçu des domaines de responsabilité de chaque chef et de leur fonction ou service, notamment les finances et la trésorerie, les affaires juridiques, les relations avec les intervenants, le marketing, l'exploitation, les stratégies, la technologie, les ressources humaines et les relations avec les investisseurs, et elles portent sur des sujets comme la sécurité, l'environnement, les mesures prises en matière d'engagement auprès des collectivités et le perfectionnement professionnel.

Les nouveaux administrateurs sont invités à rencontrer la présidente du Conseil afin d'examiner le mode de fonctionnement et les rôles du Conseil et de ses comités, la contribution attendue de la part de chaque administrateur et le mode d'accès, au besoin, à d'autres renseignements pertinents ou à des ressources externes.

Les nouveaux administrateurs reçoivent ce qui suit : un guide de l'administrateur contenant de l'information qui leur permet de mieux connaître le CN, sa structure et ses activités, de même que les principaux documents d'information continue et documents traitant de la gouvernance du CN, comme le Manuel de gouvernance du CN, les chartes du Conseil et des comités. Les nouveaux administrateurs reçoivent aussi de l'information sur le processus d'examen applicable au Conseil, à ses comités et à leurs présidents ainsi qu'à chaque administrateur, les politiques et procédures importantes du CN, comme le Code de conduite du CN, des organigrammes et d'autres documents sur l'orientation de l'entreprise, comme le Guide de l'investisseur du CN, des brochures sur le développement durable et la sécurité, les états financiers et de l'information réglementaire.

Les nouveaux administrateurs sont encouragés à visiter des installations du réseau du CN en lien avec nos activités. Ces installations peuvent comprendre des ateliers de mécanique et de réparation de wagons, des groupes reliés au transport intermodal et à l'ingénierie, des centres de données et de formation, des triages et des ports ainsi que des terminaux ferroviaires.

Formation continue

Pour faciliter la formation continue, le CN :

- fait en sorte, à ses frais, que chaque administrateur soit membre d'un organisme qui se consacre à la gouvernance et à la formation continue des administrateurs;
- encourage chaque administrateur à participer à des séminaires ou à des conférences sur des questions d'intérêt et en assume les coûts;
- fournit périodiquement des documents d'information sur la gouvernance et d'autres sujets qui sont remis aux membres du Conseil et des comités avant les réunions;
- encourage les présentations au Conseil ou aux comités par des experts externes sur des questions d'importance particulière ou nouvelle, comme les pratiques de gouvernance, les enjeux climatiques et les relations avec les Autochtones;
- à l'occasion, selon le cas, le Conseil tient des réunions à une installation en exploitation ou à une autre installation du CN, d'un client ou d'un fournisseur important ou d'une société membre du même groupe, ou à proximité d'une telle installation.

Le Conseil reconnaît l'importance de la formation continue des administrateurs et la nécessité que chaque administrateur assume une responsabilité personnelle à cet égard.

La présidente du Conseil veille à ce que les membres du Conseil aient régulièrement accès à de la formation et à de l'information sur l'efficacité du Conseil et les pratiques exemplaires que suivent les conseils d'administration efficaces, les facteurs ou les nouvelles tendances susceptibles d'influer sur la stratégie d'affaires du CN ou tout autre sujet que la présidente du Conseil juge approprié.

Le CN offre aussi, à ses frais, quantité de programmes de formation dispensés par des établissements de premier ordre. Nous encourageons les administrateurs à suivre des séminaires ou d'autres programmes de formation et à faire rapport au Conseil sur la qualité de ces programmes, et de nombreux administrateurs saisissent cette occasion. Par exemple, en 2025, entre autres cours suivis et complétés par nos administrateurs tout au long de l'année :

- Mme Shauneen Bruder, présidente du Conseil, a suivi des cours sur la surveillance de l'intelligence artificielle par le conseil et sur l'évolution du rôle des présidents de conseil d'administration offerts par l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS);
- Mme Jo-ann Olsovsky, présidente du Comité RHR, a suivi les cours suivants : *Notions financières de base à l'échelle de la gouvernance* et *Surveillance de la cybersécurité en cette ère d'accélération de la transformation numérique* (offerts par l'IAS) ainsi que *Planning for a Transaction: Compensation* et *Leadership Considerations* (offerts par la National Association of Corporate Directors, ou NACD);
- Mme Susan Jones, présidente du Comité SE, a suivi les cours suivants : *Notions financières de base à l'échelle de la gouvernance*, *La surveillance de l'intelligence artificielle par le conseil* et *Composer avec les changements de politiques aux États-Unis – Implications pour les conseils d'administration canadiens* (offerts par l'IAS) ainsi que *A Director's Guide to AI - Strategy, Governance & Value Creation* (offert par la NACD);
- Mme Denise Gray, membre du Comité GDD et du Comité RHR, a suivi des cours sur les stratégies, les occasions et les enjeux dans le contexte géopolitique, sur les technologies et sur l'intelligence artificielle.

Des documents d'information portant, entre autres, sur la gouvernance sont aussi périodiquement inclus dans le jeu de documents remis aux membres du Conseil et aux membres des comités avant les réunions.

En 2025, les membres du Conseil ont reçu du matériel didactique écrit et ont assisté à des présentations régulières et détaillées sur divers sujets d'importance stratégique pour les activités du CN, comme les questions de sécurité; les initiatives d'interaction avec les intervenants et d'engagement auprès des collectivités; la stratégie de croissance des activités; les plans d'exploitation; la cybersécurité, la technologie et l'intelligence artificielle; le développement durable et les changements climatiques (y compris les initiatives en matière de développement durable et le Plan d'action climatique du CN); la gestion des risques d'entreprise; et la gouvernance.

Le Conseil a reçu, au besoin, des mises à jour et des rapports de la part des conseillers juridiques internes et de la direction du CN sur des questions réglementaires et de nouveaux enjeux d'importance pour le CN et le secteur ferroviaire, comme la sécurité, la technologie et l'atténuation des risques. Les administrateurs ont aussi échangé avec les cadres dirigeants et les cadres supérieurs à chacune des réunions du Conseil et ont rencontré les clients.

Notre culture axée sur la sécurité est intégrée à la formation continue des administrateurs. Au début des réunions du Conseil, une séance d'information sur la sécurité est donnée, dans la mesure du possible, pour indiquer les procédures de sécurité à suivre en cas d'urgence. On présente également à l'occasion aux administrateurs et aux membres de la direction des « conseils de sécurité du CN », qui sont des discussions authentiques sur les meilleures pratiques quotidiennes en matière de sécurité, notamment des expériences personnelles liées à des sujets comme la prévention des blessures corporelles et la sécurité psychologique. Ces discussions constituent des expériences d'apprentissage concrètes et également des occasions de favoriser davantage et collectivement une culture axée sur la sécurité au sein de laquelle chacun s'engage à assurer sa propre sécurité et la sécurité collective en veillant les uns sur les autres.

Les administrateurs ont eu, de temps à autre, l'occasion de visiter certaines des installations où le CN a procédé à d'importants investissements. Notamment, en 2024, ils ont visité le triage intermodal et l'atelier de réparation de wagons de Memphis au triage Harrison, à Memphis, au Tennessee, et ont eu l'occasion de discuter directement avec des employés sur place. En 2025, les administrateurs ont visité le triage Scotford à Edmonton ainsi que les installations de clients dans le centre industriel de l'Alberta.

Le tableau qui suit indique certains séminaires et les cours donnés par des fournisseurs externes ainsi que certaines séances d'information et les présentations internes sur des questions clés touchant le CN auxquels les administrateurs de la Compagnie ont assisté en 2025 et au début de 2026.

THÈME	SUJET PRÉSENTÉ	PRÉSENTATEUR/ORGANISATEUR	PARTICIPANTS
Développement durable	Stratégie de communication de l'information en matière de développement durable	Développement durable du CN	Membres du Comité GDD
	Plan d'action climatique	Développement durable du CN	Membres du Comité SE
	Environnement – Stratégie d'économie circulaire	Environnement du CN	Membres du Comité SE
	Stratégie en matière de biodiversité	Environnement du CN	Membres du Comité SE
	Avenir des locomotives à marchandises	Conférencier externe	Membres du Comité SE
	Mise à jour sur l'environnement (notamment les répercussions sur l'exploitation)	Environnement du CN	Membres du Comité SE
Ressources humaines et rémunération	Avenir du travail	Conférencier externe	Tous les administrateurs
	Stratégie et mise à jour sur l'inclusion	Affaires juridiques du CN et Ressources humaines du CN	Membres du Comité GDD et du Comité RHR
	Technologies opérationnelles (y compris la cybersécurité)	Technologie de l'information du CN	Membres du Comité SE
	Mise à jour sur la cybersécurité	Technologie de l'information du CN	Membres du Comité AFR
	Établissement des paramètres de l'intelligence artificielle au CN	Technologie de l'information du CN	Tous les administrateurs
	Stratégie en matière de technologies	Technologie de l'information du CN	Tous les administrateurs
	Information et technologie; plan de reprise après sinistre	Technologie de l'information du CN	Membres du Comité AFR
Gestion des risques et sécurité	Performance en matière de sécurité	Sécurité du CN	Membres du Comité SE
	Mise à jour sur la sécurité	Sécurité d'entreprise du CN et Police du CN	Membres du Comité SE
	Contexte géopolitique	Stratégie du CN	Tous les administrateurs
	Examen des technologies de l'exploitation, des cyberrisques et des mesures de contrôle	Technologie de l'information du CN	Membres du Comité SE
Engagement auprès des intervenants et des Autochtones	Mise à jour sur le PARPA	Affaires juridiques et affaires autochtones du CN	Membres du Comité GDD
	Formation relative aux Autochtones – Stratégie en matière de réconciliation économique avec les Autochtones	Conférencier externe	Tous les administrateurs
	Investissements communautaires d'entreprise	Dons et commandites du CN	Membres du Comité GDD
	Mise à jour sur le secteur ferroviaire	Stratégie du CN et Affaires juridiques du CN; conférencier externe	Tous les administrateurs
	Activisme actionnarial au Canada et aux États-Unis	Conférencier externe	Tous les administrateurs
	Voix des fournisseurs et des clients	Conférenciers externes	Tous les administrateurs

Surveillance de la gestion des risques

La surveillance des risques est une responsabilité fondamentale du Conseil et un aspect essentiel de l'établissement de la stratégie d'entreprise globale et du suivi de ses progrès par rapport aux objectifs d'entreprise. Cette responsabilité doit être jumelée aux normes et aux pratiques de gouvernance les plus rigoureuses afin d'assurer que la gestion complète des risques fait partie intégrante des activités et de la stratégie de la Compagnie.

Notre Conseil a la responsabilité de veiller à ce que des processus appropriés d'évaluation des risques soient en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des risques commerciaux importants auxquels le CN est exposé, et le Conseil supervise la mise en œuvre des processus et des programmes visant à gérer ces risques. Un risque important s'entend, en général, d'un risque pouvant avoir un effet défavorable important sur la capacité du CN à atteindre ou à appuyer ses objectifs d'affaires.

Le Conseil s'acquitte de ce mandat de surveillance des risques en procédant à des examens stratégiques des risques et questions d'importance ainsi qu'à des mises à jour d'affaires avec la présidente-directrice générale et d'autres membres de la haute direction.

Ces examens peuvent porter, entre autres, sur des risques concernant :

- la conjoncture économique et géopolitique en général;
- l'environnement, y compris les changements climatiques;
- le capital humain;
- les taux de change et les taux d'intérêt;
- les dépenses en immobilisations;
- la technologie de l'information, la cybersécurité et l'intelligence artificielle;
- les activités courantes, comme les conflits de travail et les blocages des voies;
- l'évolution de la réglementation, comme la législation fiscale et les règlements en matière de sécurité et d'environnement.

Une description détaillée des risques importants auxquels le CN et les sociétés de son groupe sont exposés figure à la section intitulée « Risques commerciaux » du rapport de gestion du CN faisant partie du rapport annuel 2025 du CN, déposé le 4 février 2026 et accessible sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, sur le site Web de la SEC au **www.sec.gov** par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au **www.cn.ca**.

La délégation de la surveillance de la gestion des risques entre le Conseil et ses comités est conçue de manière à ce l'expertise appropriée soit mise à profit pour surveiller des risques spécifiques, tout en garantissant une vision globale du profil de risque de la Compagnie. Les informations sur les risques sont examinées par le Conseil et/ou les comités du Conseil tout au long de l'année.

La structure de gouvernance qui a été mise en place pour atteindre cet objectif est la suivante :

Surveillance de risques spécifiques par des spécialistes – La responsabilité principale de la surveillance de risques spécifiques qui relèvent naturellement du mandat de l'un des comités est déléguée à ce comité. Ce comité est le mieux placé pour superviser l'analyse approfondie effectuée par la direction concernant l'examen, l'évaluation et la gestion des risques qui relèvent du mandat de ce comité. Par exemple, la surveillance des risques liés aux programmes de rémunération du CN est confiée au Comité RHR, tandis que la surveillance des risques liés aux questions en matière d'environnement, de sécurité et de sûreté est confiée au Comité SE. Cette approche tire parti de l'expertise de chaque comité et des membres de la direction avec lesquels il interagit régulièrement. Les comités sont les mieux placés pour superviser l'évaluation par la direction des risques relevant de leurs mandats respectifs, ce qui permet d'assurer que ces risques sont pris en compte de la manière la plus efficace possible.

La responsabilité de la surveillance, de l'évaluation et de la gestion de l'ensemble des risques d'entreprise est déléguée par le Conseil au Comité AFR, et la responsabilité de la surveillance des risques spécifiques est également déléguée par le Conseil à d'autres comités du Conseil, lorsque cela est approprié. Toutefois, **le Conseil conserve la responsabilité ultime en ce qui concerne la gestion des risques**.

Gestion centralisée des risques d'entreprise et gouvernance – Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR, veille à ce qu'un processus approprié d'évaluation des risques à l'échelle de l'entreprise soit en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des principaux risques associés aux activités et à sa stratégie du CN. Le Comité AFR a la responsabilité globale de la surveillance de la gestion des risques d'entreprise, tandis que le Comité GDD joue un rôle général pour s'assurer qu'un cadre de gouvernance approprié de surveillance des risques soit maintenu entre le Conseil et chacun de ses comités.

Le Comité AFR est chargé de s'assurer que les risques importants sont correctement identifiés, examinés, évalués et surveillés par la direction de façon continue et que des processus efficaces sont en place pour atténuer les expositions potentielles aux risques. En outre, le Comité AFR supervise l'efficacité du cadre de contrôle interne du CN et examine les rapports des auditeurs interne et externe. Le Comité AFR bénéficie d'un portrait global du profil de risque du CN grâce aux rapports réguliers faits par la direction. Le Comité AFR peut également déléguer la surveillance de risques spécifiques à d'autres comités si ceux-ci disposent de l'expertise la plus pertinente.

Cette structure de délégation permet au Comité AFR de conserver une vue d'ensemble exhaustive à l'échelle de l'entreprise des risques d'entreprise, y compris leur interdépendance éventuelle et leur incidence cumulative sur les activités et les objectifs stratégiques du CN.

Le Comité GDD collabore avec le Comité AFR pour soutenir une surveillance des risques efficace et coordonnée par l'ensemble du Conseil et de ses comités.

Stratégie globale du Conseil – Il incombe au Conseil d'établir la direction stratégique du CN et de surveiller ses progrès vers la réalisation de ses objectifs. Une partie intégrante de cette responsabilité repose sur l'examen des risques et des occasions du CN.

Bien que la surveillance continue de la gestion des risques d'entreprise soit déléguée au Comité AFR, le Conseil s'assure de la surveillance efficace de la gestion des risques à l'aide des rapports périodiques qui lui sont fournis par le président du Comité AFR et les autres comités du Conseil auxquels des responsabilités ont été déléguées relativement à certains risques spécifiques. Cela permet d'assurer que tous les administrateurs demeurent correctement informés des principaux risques auxquels le CN est confronté et de faciliter les discussions éclairées avec la direction sur la manière dont les occasions stratégiques peuvent être poursuivies tout en gérant efficacement les risques connexes.

Les rapports périodiques présentés par le président du Comité AFR au Conseil portant sur le profil de risque de la Compagnie et le programme de gestion des risques d'entreprise soutiennent également l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité des communications publiques du CN.

Responsabilité ultime

Conseil d'administration

Ultime responsable de la gestion des risques

Responsabilité de surveillance générale

Comité AFR

Responsable de la surveillance, de l'évaluation et de la gestion de l'ensemble des risques d'entreprise, de la détermination des principales expositions aux risques et de la surveillance des risques particuliers, tels que ceux liés aux technologies de l'information hors exploitation, aux assurances, à la cybersécurité, à la gouvernance des données, aux régimes de retraite, aux investissements, aux risques financiers et à la fraude

Responsabilité de surveillance particulière

Comité GDD

Supervise et surveille l'évaluation par la direction des principaux risques liés aux questions suivantes :

- Conformité aux lois et aux exigences réglementaires
- Politiques gouvernementales et publiques
- Réputation
- Droits sociaux et de la personne
- Activisme
- Développement durable
- Éthique
- Pratiques en matière de gouvernance et d'éthique se rapportant à l'utilisation de l'intelligence artificielle

Le Comité GDD collabore également avec le Comité AFR afin d'assurer la mise en place d'un cadre de gouvernance approprié à l'égard du programme de GRE du CN.

Comité SE

Supervise et surveille l'évaluation par la direction des principaux risques liés aux questions suivantes :

- Environnement
- Climat
- Réduction des émissions de GES
- Biodiversité
- Technologie d'exploitation
- Sûreté
- Sécurité

Comité RHR

Supervise et surveille l'évaluation par la direction des principaux risques liés aux questions suivantes :

- Cadres dirigeants
- Ressources humaines
- Rémunération
- Talents
- Relève
- Culture

Responsabilité de rendre compte

Direction

Rend compte des risques principaux au Conseil et aux comités

Surveillance liée à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle

Le Conseil est responsable du plan stratégique général du CN, qui doit tenir compte de l'évolution de la conjoncture commerciale, notamment les occasions et les risques découlant des tendances et des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle. Même si l'intelligence artificielle n'est actuellement pas utilisée de manière importante dans le cadre des activités du CN, le Conseil, par l'intermédiaire de ses comités, selon ce qui convient en fonction de leur charte respective, examine, surveille et évalue régulièrement les progrès et les initiatives technologiques, notamment les initiatives liées à l'intelligence artificielle et d'autres initiatives liées à la transformation numérique, qui pourraient s'avérer pertinents pour le CN et le secteur ferroviaire.

De nombreux aspects de la surveillance liée aux technologies ont déjà été expressément abordés dans les mandats du Conseil et des comités auxquels le Conseil a délégué certaines responsabilités afin de permettre une surveillance et une répartition du temps plus efficace. Le Comité AFR est chargé de surveiller la gestion des risques liés à la cybersécurité et s'assure que nos programmes et initiatives en matière de cybersécurité disposent des ressources appropriées et sont gérés par des dirigeants compétents. Étant donné le profil unique de la technologie liée à l'intelligence artificielle et ses risques afférents, une mention précise a été ajoutée en 2025 à la charte du Comité GDD afin de préciser que celui-ci est responsable d'examiner et d'évaluer les pratiques et les politiques en matière de gouvernance et d'éthique se rapportant à l'utilisation de l'intelligence artificielle ainsi que les risques et occasions connexes. Le Comité GDD assume également une responsabilité de surveillance à l'égard de l'examen des connaissances et des compétences du Conseil en ce qui a trait à la surveillance des technologies, notamment l'intelligence artificielle, ainsi que des programmes de formation continue et d'éducation. Le Comité SE examine et reçoit les rapports sur les progrès réalisés sur le plan des initiatives et de la technologie d'exploitation qui sont pertinentes aux questions de sûreté ou de sécurité, y compris les occasions et les risques pour l'entreprise du CN si de telles technologies ou initiatives sont adoptées ou approfondies, ce qui pourrait inclure l'adoption et l'utilisation de logiciels et de systèmes liés à l'intelligence artificielle.

Le Conseil et ses comités, selon le cas, reçoivent aussi des mises à jour périodiques sur les avancées, les occasions et les risques technologiques importants qui pourraient avoir des répercussions sur le CN ou s'avérer pertinents pour lui. Par exemple, le Comité AFR et le Comité SE reçoivent des mises à jour régulières sur les risques liés à la cybersécurité (y compris des mises à jour sur les activités d'atténuation des risques liés à la cybersécurité du CN) et des mises à jour sur l'évolution de la réglementation en matière de cybersécurité. Notre équipe d'audit interne, qui relève du Comité AFR, élabore également un plan d'audit interne qui couvre des sujets liés à la cybersécurité. Pour plus de renseignements sur les présentations pertinentes reçues en 2025, voir la page 44 de la présente circulaire.

Le CN n'a pas fait l'objet de cyberattaques importantes à ce jour. Néanmoins, nous sommes conscients de la menace croissante des cyberattaques et du risque accru d'autres incidents liés à la cybersécurité (accidentels ou malveillants) qui pourraient avoir une incidence sur le CN ou l'un de nos fournisseurs de services tiers et autres fournisseurs tiers, ainsi que conscients des effets défavorables éventuels que la survenance de tels incidents liés à la cybersécurité pourrait avoir sur nos activités et notre exploitation. La surveillance et l'atténuation des risques liés à la cybersécurité demeurent l'un de nos principaux domaines d'intérêt, et nous avons investi et continuons d'investir dans des initiatives de sécurité technologique qui comprennent des essais de sécurité, des programmes de préparation et d'intervention en cas d'incident de cybersécurité, des programmes de communication et de formation des membres du personnel et d'autres programmes de sécurité et d'atténuation des risques dans le but de répondre aux attentes changeantes en matière de réseau et de cybersécurité, de nous conformer à la réglementation changeante en matière de réseau et de cybersécurité et d'atténuer les risques liés à la cybersécurité qui évoluent. Notamment, nous mettons l'accent sur la sensibilisation à la cybersécurité en obligeant les nouveaux employés à suivre une formation sur la cybersécurité dans le cadre de leur programme d'intégration et en offrant aux employés une formation récurrente sur la cybersécurité.

Assurer la croissance de notre personnel

Nous reconnaissons l'importance de créer un milieu de travail sécuritaire et valorisant propice au caractère unique de chacun. Nous valorisons la création d'un effectif regroupant les meilleurs talents qui reflète la population et les intervenants que nous desservons, et nous visons à favoriser une culture d'inclusion à travers laquelle chacun peut s'épanouir et être reconnu pour sa contribution à la réussite du CN, et ce, à tous les échelons de l'organisation.

Dans un marché mondial de plus en plus complexe, la capacité de profiter d'un vaste éventail de points de vue, de parcours, de compétences et d'expériences nous aide à mieux comprendre et répondre aux besoins de nos intervenants, ce qui est capital pour la réussite de la Compagnie.

Nous avons entrepris diverses initiatives visant à bâtir une main-d'œuvre diversifiée et un milieu de travail valorisant dans lequel chaque membre du personnel se sent physiquement et psychologiquement en sécurité, tout en créant de la valeur pour les intervenants, notamment les initiatives suivantes :

- consolider les principes fondamentaux en matière d'inclusion en s'employant à résoudre les défis et établir une feuille de route pour l'application de la vision et de la stratégie pluriannuelle révisée s'y rapportant;
- effectuer des examens réguliers de la rémunération et prendre des mesures proactives pour examiner la rémunération et les processus afin d'assurer une rémunération équitable;
- former des leaders de l'inclusion au moyen de formations, car les leaders seront un élément essentiel dans la création et le maintien d'un milieu inclusif.

Ces initiatives sont soutenues grâce à la participation des cadres dirigeants du CN et du Conseil.

Obligations d'information au Canada

Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et des obligations d'information prévues par la LCSA, les émetteurs assujettis, comme le CN, sont tenus de fournir dans leurs circulaires d'information des renseignements sur leurs politiques liées à la représentation des groupes sous-représentés (soit les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et les Autochtones) et sur les niveaux de représentation de ces groupes au sein de leur conseil d'administration et aux postes de cadres supérieurs.

Le CN a adopté une Politique sur l'inclusion et la diversité à l'intention des administrateurs et des Membres de la haute direction (la **politique sur la diversité**), qui énonce nos objectifs et la stratégie que nous avons mise en place pour offrir un accès égal à des occasions dans un milieu de travail inclusif pour tous, y compris les membres du Conseil et les employés, aux diverses étapes de leur parcours au sein du CN. Le Conseil, en collaboration avec le Comité GDD et le Comité RHR, passe régulièrement en revue cette stratégie et mesure son efficacité chaque année en évaluant les progrès réalisés vers la réalisation de nos objectifs, en gardant à l'esprit l'importance de garder le cap sur notre stratégie commerciale et de créer de la valeur pour nos actionnaires.

Le tableau figurant aux présentes indique les niveaux actuels de représentation des groupes sous-représentés à notre Conseil et à des postes de cadres dirigeants, comme l'exigent les lois canadiennes sur les sociétés et sur les valeurs mobilières applicables. Elle est tirée des renseignements fournis par les administrateurs et les cadres dirigeants. Conformément à la législation en matière de protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et si une personne a choisi de ne pas répondre, le CN n'a pas émis d'hypothèses et n'a pas, par ailleurs, attribué de données à cette personne.

Au 9 mars 2026

	ADMINISTRATEURS ACTUELS (1)	MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION (4)	CADRES DIRIGEANTS
Femmes	7 (58 %)	3 (38 %)	9 (35 %)
Minorités visibles	2 (17 %) (2)	–	3 (12 %)
Peuples autochtones	–	–	–
Personnes handicapées	1 (8 %)	–	2 (8 %)
2ELGBTQIA+ (3)	–	–	–
Total	12	8	26

(1) Tous les administrateurs actuels (y compris notre présidente-directrice générale), à l'exception de Mme McKenzie, se représentent à l'élection à l'assemblée.

(2) Les deux membres du Conseil qui s'auto-identifient comme étant des minorités visibles sont aussi des femmes.

(3) Nous définissons les membres de la communauté 2ELGBTQIA+ comme des membres de la communauté bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, intersexuelle et/ou asexuelle.

(4) Les membres de la haute direction, qui sont un sous-ensemble de l'équipe des cadres dirigeants, occupent 8 postes (aux présentes, pour souligner la distinction et faciliter la lecture, les expressions françaises *membre de la haute direction* et *cadre dirigeant* correspondent respectivement aux expressions anglaises *executive officer* et *executive management*, bien que dans la politique sur la diversité, le Manuel de gouvernance et le mandat du Conseil du CN, l'expression française *Membre de la haute direction* (avec majuscule) corresponde à l'expression anglaise *executive management*).

Conseil d'administration

Le CN aspire à maintenir un Conseil composé d'administrateurs indépendants hautement qualifiés ayant une représentation d'au moins 40 % d'hommes et de femmes, respectivement, et d'au moins 2 membres provenant de groupes sous-représentés plus larges, sans égard au genre. À l'heure actuelle, 5 membres indépendants du Conseil d'administration sur 10, soit 50 %, sont des femmes, et 2 membres indépendants du Conseil sur 10, soit 20 %, proviennent de groupes sous-représentés plus larges, sans égard au genre. Si tous les candidats aux postes d'administrateurs présentés à l'assemblée sont élus au Conseil, nous continuerons d'atteindre nos objectifs.

Le Comité GDD, en consultation avec la présidente du Conseil, est responsable de recommander des personnes hautement qualifiées pour siéger au Conseil, qui contribueront à enrichir les discussions et à améliorer l'efficacité dans la prise de décisions et les fonctions de conseil. Des renseignements plus détaillés sur nos processus de sélection et d'évaluation des administrateurs se trouvent aux rubriques « Gouvernance du Conseil d'administration – Renouvellement du conseil et sélection des administrateurs » et « Gouvernance du Conseil d'administration – Évaluation du rendement du Conseil » de la présente circulaire.

Cadres dirigeants

Le CN souhaite atteindre au plus tard en 2027, et maintenir par la suite, une équipe de cadres dirigeants (postes de vice-présidence et d'un échelon supérieur) composée d'au moins 35 % de femmes. Actuellement, 9 (35 %) des 26 cadres dirigeants, y compris notre présidente-directrice générale, sont des femmes (comparativement à 10, ou 31 %, des 32 cadres dirigeants en date du 10 mars 2025).

Nous avons l'intention de maintenir nos normes en matière d'embauche et de promotion fondées sur le mérite, tout en nous efforçant de réaliser nos aspirations en matière de représentation dans un milieu de travail sécuritaire, inclusif et valorisant pour tous. Nous souhaitons atteindre nos objectifs en misant sur la recherche, l'évaluation et le perfectionnement des talents, afin d'assurer que nous disposons de successeurs potentiels aux fins de dotation de postes de haute direction et de postes de cadres affichant des parcours et des expériences diversifiés. Le Comité RHR est responsable d'examiner les candidatures à des postes de cadres dirigeants de personnes possédant les qualifications, les compétences, l'expérience, les aptitudes de leadership et le niveau d'engagement élevés requis pour exercer ces fonctions. À cet égard, le Comité RHR revoit régulièrement l'approche intégrée du CN en matière de gestion des dirigeants et des employés démontrant de grandes aptitudes, de développement du leadership et de planification de la relève.

Pour le moment, nous n'avons pas adopté d'objectifs précis en matière de représentation autre que la représentation des genres pour les postes de cadres dirigeants. Toutefois, nous continuerons d'utiliser les chiffres établis sur la disponibilité sur le marché du travail dans chaque province ou État comme la base de notre ambition pour évaluer nos progrès. Nous définissons la disponibilité sur le marché du travail comme la part des membres des groupes désignés sur le marché du travail que les employeurs peuvent embaucher.

Engagement auprès des intervenants et des Autochtones

Étant donné la diversité des clients et des secteurs géographiques que nous desservons, notre présence physique au sein des collectivités à travers l'Amérique du Nord et notre rôle essentiel en ce qui concerne la propulsion de l'économie, nous reconnaissons l'importance d'interagir régulièrement avec nos intervenants (notamment les actionnaires, les membres du personnel et les collectivités) et avec les communautés autochtones le long de notre réseau au Canada.

Notre Cadre d'engagement du CN auprès des intervenants et des Autochtones, qui est supervisé par le Conseil par l'intermédiaire du Comité GDD, guide notre approche pour un engagement proactif, uniforme, collaboratif et authentique. En 2025, nous avons renforcé notre engagement auprès des communautés autochtones le long de notre réseau au Canada grâce à la mise en œuvre, pour la première année, de notre Politique guidant nos relations avec les Autochtones et de notre Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones (le **PARPA**), publiés en 2024, comme il est décrit plus en détail dans la présente rubrique.

En plus des initiatives en matière d'engagement auprès des actionnaires, des Autochtones et des collectivités qui sont décrites à la présente rubrique, la Compagnie a poursuivi ses activités d'engagement comme suit en 2025 :

- en participant à des conseils consultatifs, à des comités d'examen et à des démarches réglementaires afin d'interagir avec tous les paliers de gouvernement;
- en organisant des événements communautaires, comme des rencontres régulières et des parrainages d'activités;
- en collaborant avec des partenaires de la chaîne d'approvisionnement;
- en participant à des associations de l'industrie (Association des chemins de fer du Canada (l'**ACFC**) et Association of American Railroads (l'**AAR**));
- en interagissant avec les fournisseurs à l'occasion de notre réunion annuelle des fournisseurs et par l'intermédiaire de notre programme d'excellence en approvisionnement durable;
- en renforçant nos relations et en améliorant nos communications avec les clients;
- en s'assurant d'avoir des occasions de dialogue avec les membres du personnel;
- en répondant aux préoccupations régionales et en saisissant des occasions de croissance de manière proactive dans le cadre d'un programme d'engagement structuré auprès des collectivités.

Interaction avec les actionnaires

Le CN reconnaît l'importance d'interagir de façon constante tout au long de l'année avec ses actionnaires en tant que pilier de nos pratiques de gouvernance. Nous privilégions un dialogue régulier et direct avec nos actionnaires afin de mieux comprendre leurs points de vue, d'échanger des opinions sur les enjeux actuels et émergents et d'éclairer la prise de décisions stratégiques, opérationnelles et de gouvernance du CN.

Notre équipe des Relations avec les investisseurs est responsable de la communication avec les milieux financiers pour le compte du CN et interagit activement avec les actionnaires, les investisseurs institutionnels, les analystes rattachés à un courtier et les investisseurs éventuels. En outre, la présidente du Conseil et la présidente du Comité RHR participent régulièrement à des rencontres avec les actionnaires. Le CN interagit, s'il y a lieu, avec des agences de conseil en vote, des agences de notation, des évaluateurs et des auteurs de classements en matière d'ESG et des groupes de défense des actionnaires.

La supervision des pratiques du CN en matière d'interaction avec les actionnaires est assurée par le Comité GDD et le Conseil dans le cadre de notre programme global de gouvernance. Les commentaires issus de l'interaction avec les actionnaires sont régulièrement communiqués à la direction, au Conseil et à ses comités. Ils sont pris en compte dans le cadre de nos processus stratégiques et décisionnels.

Les sujets abordés

Au cours des 12 derniers mois, la présidente du Conseil du CN ainsi que d'autres membres du Conseil, des membres de la haute direction du CN et l'équipe des Relations avec les investisseurs se sont entretenus avec nos actionnaires sur une multitude de sujets, notamment :

- le calendrier stratégique à long terme;
- les perspectives et les rendements financiers et opérationnels;
- l'affectation stratégique des capitaux;
- des questions d'économie et de commerce;
- la structure du secteur et la dynamique concurrentielle;
- des questions de gouvernance, telles que la rémunération des membres de la haute direction et la planification de la relève;
- les priorités en matière de durabilité et les relations avec les Autochtones.

Notre façon d'interagir

Le CN interagit avec les actionnaires par divers moyens afin de soutenir un dialogue régulier et constructif :

- **Conférences téléphoniques sur les résultats :** Interaction trimestrielle avec les communautés financières dirigée par des membres de la haute direction du CN.
- **Tournée générique :** Rencontres en personne et virtuelles en continu avec des investisseurs institutionnels tout au long de l'année animées par des membres de la haute direction du CN et l'équipe des Relations avec les investisseurs.
- **Conférences auprès des maisons de courtage :** Participation de membres de la haute direction du CN à des conférences sectorielles pour les investisseurs, dont des conférences et des rencontres individuelles en personne et des rencontres de groupe.
- **Interaction au niveau du Conseil :** Interaction directe menée par la présidente du Conseil et la présidente du Comité RHR avec les principaux actionnaires.
- **Rencontres avec les investisseurs :** Rencontres individuelles et de groupe avec des actionnaires et des investisseurs éventuels avec la participation de la présidente-directrice générale, du vice-président exécutif et chef de la direction financière et d'autres membres de la haute direction du CN.

Les conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels et les présentations aux investisseurs sont diffusées sur le Web et peuvent être écoutées en direct sur le site Web du CN au **www.cn.ca**, sous « Investisseurs/Résultats financiers ».

Faits saillants en 2025 sur l'interaction avec les actionnaires

Participation à **11 conférences données par des analystes rattachés à un courtier** ayant permis de rencontrer **240 entreprises investisseurs**

Organisation de **18 événements en personne avec des investisseurs** (tournées génériques, visites d'installations avec des courtiers, rencontres à l'interne avec la direction) ayant permis d'accueillir **170 entreprises investisseurs**

Tenue **270 conférences téléphoniques virtuelles avec des investisseurs**, notamment 30 conférences téléphoniques portant sur le développement durable et/ou la gouvernance

En 2025, les membres de la haute direction du CN et notre équipe des Relations avec les investisseurs ont rencontré plus de **50 de nos 100 principaux** actionnaires institutionnels, qui représentent **50 % du nombre total de nos actions en circulation**.

Relations avec les investisseurs – Personnes-ressources

Nous disposons de divers modes de communication nous permettant de recevoir les commentaires des parties intéressées, comme une ligne téléphonique sans frais pour les demandes de renseignements généraux (1 888 888-5909). Les actionnaires peuvent aussi communiquer avec notre équipe des Relations avec les investisseurs et d'autres personnes-ressources pour les investisseurs conformément aux procédures décrites sur notre site Web au **www.cn.ca**, sous « Investisseurs/Personnes-ressources ».

Les actionnaires et autres parties intéressées peuvent aussi communiquer avec le Conseil et la présidente du Conseil en téléphonant au 1 514 399-6544. Le Conseil a également des procédures permettant aux parties intéressées de (i) nous transmettre des plaintes ou préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit et (ii) communiquer directement avec la présidente du Conseil, qui préside toutes les réunions d'administrateurs indépendants. Ces procédures sont décrites sur notre site Web au **www.cn.ca**, sous « Engagement responsable/Gouvernance ».

Engagement auprès des Autochtones

L'approche du CN en matière de réconciliation est ancrée dans la collaboration, le dialogue et la responsabilisation. Après avoir reconnu, en 2023, le rôle historique que les chemins de fer ont joué dans le cadre des politiques coloniales et leurs répercussions durables sur les communautés autochtones, le CN a lancé, en 2024, sa première Politique guidant nos relations avec les Autochtones et son PARPA afin d'orienter ses interventions de 2025 à 2027.

En 2025, le CN a poursuivi ses initiatives au chapitre des relations avec les Autochtones comme suit :

- en favorisant plus de 500 réunions et consultations avec des partenaires autochtones;
- en participant à plus de 240 événements communautaires autochtones;
- en offrant plus de 15 formations en personne sur la sécurité ferroviaire, les exercices en cas de déversement et les interventions d'urgence;
- en accordant plus de 170 parrainages et en versant des dons à des communautés ou organisations autochtones.

Au CN, la réconciliation s'inscrit dans notre entreprise grâce à des partenariats inclusifs, à une communication respectueuse et à une participation économique durable. S'appuyant sur des efforts d'interaction et de sensibilisation culturelle de longue date, le CN a renforcé cette approche grâce à une collaboration étendue avec les communautés, à une formation améliorée et à des processus de gouvernance interne plus solides en appui à des progrès mesurables à long terme. Le PARPA offre une structure additionnelle et un élan pour ce travail et oriente les différents services de la Compagnie pour qu'ils puissent traduire les engagements par des résultats concrets et veiller à ce que les décisions opérationnelles soient le reflet des objectifs de la réconciliation.

Au cours des dernières années, le CN a fait progresser plusieurs initiatives, dont l'accroissement de la participation des Autochtones aux formations sur la sécurité ferroviaire et les interventions d'urgence, l'ajout d'occasions que peuvent saisir les entreprises autochtones au sein de notre chaîne d'approvisionnement, l'amélioration de l'accès à l'information grâce à de nouveaux outils de communication et l'approfondissement de la consultation et des activités de renforcement des relations dans l'ensemble de notre réseau.

Concrétiser le PARPA ne représente qu'une partie du parcours de réconciliation plus large du CN. Tout au long de l'année, l'équipe des Relations avec les Autochtones a organisé plus de 500 rencontres et consultations avec des partenaires autochtones, y compris huit processus de consultation officiels portant sur des projets clés. L'équipe a également participé activement à plus de 240 événements des communautés autochtones et a dispensé plus de 15 séances de formation en personne sur la sécurité ferroviaire, les exercices en cas de déversement et les interventions d'urgence. Le soutien de la communauté est demeuré une priorité qui s'est traduite par plus de 170 parrainages et dons aux communautés et organisations autochtones, complétés par une forte participation interfonctionnelle aux initiatives parrainées.

Ensemble, ces mesures démontrent l'engagement du CN envers l'apprentissage continu, les progrès partagés et une approche constructive à long terme en matière de relations avec les Autochtones. Le CN continue de s'employer à faire progresser la réconciliation grâce à une interaction constante, à une présentation transparente tant des progrès que des défis et à une culture de respect, de compréhension et de responsabilisation.

Pour obtenir plus de renseignements sur les activités du CN en matière de relations avec les Autochtones, notamment notre Politique guidant nos relations avec les Autochtones et notre PARPA, visiter le **www.cn.ca/fr/engagement-responsable/collectivite/relations-autochtones**.

Engagement auprès des collectivités

Le CN est pleinement intégré aux collectivités qu'il dessert. Notre réputation est notre atout le plus précieux, et nous nous efforçons constamment d'être de bons voisins qui écoutent, apprennent et contribuent à bâtir des collectivités plus sécuritaires, plus solides et plus prospères. Ainsi, nous nous engageons par l'entremise d'un large éventail d'initiatives dans le but de favoriser une communication bidirectionnelle avec les membres de nos collectivités et d'assurer des échanges respectueux et bénéfiques.

Les équipes des relations avec les intervenants et des relations avec les Autochtones du CN jouent un rôle essentiel pour garder le CN au fait des enjeux régionaux et s'assurer qu'il participe et offre du soutien à des programmes de partenariats communautaires à fort impact qui correspondent aux besoins locaux. Les équipes des relations avec les intervenants et des relations avec les Autochtones représentent le CN à divers événements et conférences d'affaires, comme le congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités et l'assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations, où elles s'entretiennent directement avec les principaux intervenants et les communautés autochtones au Canada.

Sécurité des collectivités

Dans le cadre des efforts déployés tout au long de l'année pour sauver des vies et promouvoir les comportements sécuritaires à proximité des infrastructures ferroviaires, la Police du CN travaille activement auprès des collectivités de tout notre réseau, y compris dans le cadre des opérations conjointes d'application de la loi qu'elle mène avec des organismes externes à des endroits propices aux incidents et elle présente des exposés sur la sécurité à des groupes à haut risque, comme les jeunes et les conducteurs de véhicules commerciaux. De plus, nous transmettons régulièrement aux fonctionnaires municipaux et aux intervenants d'urgence de l'information sur la sécurité aux passages à niveau, l'évaluation des risques dans les corridors et le transport des marchandises dangereuses.

Activités philanthropiques de l'entreprise

Par l'intermédiaire de partenariats stratégiques avec des organisations à but non lucratif, nous dirigeons des initiatives philanthropiques qui renforcent les valeurs du CN, améliorent notre marque et solidifient les liens entre les cheminots, ainsi qu'avec les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Nous donnons, car nous croyons au renforcement de collectivités plus sûres et plus résilientes, à la création d'occasions, à la satisfaction des besoins locaux et à la mise en œuvre de changements significatifs et durables. Notre approche s'harmonise avec la vision à long terme du CN.

En 2025, guidé par les piliers de notre programme de dons d'entreprise – Sécurité, Collectivités et Environnement – le CN a donné 18 millions de dollars à plus de 700 organismes de bienfaisance dans l'ensemble de notre réseau nord-américain.

Sécurité

Nous créons des partenariats avec 100 organismes de bienfaisance axés sur la sécurité afin de protéger les personnes vulnérables, de restaurer la dignité et l'espoir chez les personnes sans abri ou à risque de le devenir, de soutenir la sécurité alimentaire et les services à l'intention des personnes survivant à la violence fondée sur le genre et de renforcer la sécurité publique et la résilience des collectivités.

Collectivités

En 2025, nous avons aidé 492 organismes de bienfaisance axés sur les collectivités en Amérique du Nord. Parmi ceux-ci figurent 40 organismes de santé et de bien-être, tels que des hôpitaux pour enfants et des services de traitement du cancer, 42 partenaires en éducation favorisant l'épanouissement des jeunes et le développement des compétences partout au Canada et aux États-Unis et de nombreuses initiatives outillant les employés afin qu'ils puissent bâtir des partenariats communautaires mettant en œuvre des changements significatifs.

Environnement

Nous nous sommes associés à 27 organismes se consacrant à la protection de l'environnement naturel partout en Amérique du Nord. Ces partenariats ont contribué à gérer les incidences des changements climatiques grâce à la plantation d'arbres indigènes, à la restauration d'habitats, à l'éducation au sujet du climat et à des projets communautaires durables.

Dans tous ces piliers, le travail que nous avons accompli en 2025 était ancré dans l'intention, la collaboration et les résultats mesurables. Nous nous sommes employés à créer des partenariats à long terme plutôt qu'à faire des apports non récurrents, à intégrer l'interaction des employés partout où c'était possible et à veiller à ce que nos investissements répondent à des besoins locaux réels. En faisant concorder le financement, l'expertise et les relations locales, nous avons renforcé notre capacité à soutenir les collectivités de manière à la fois significative et durable, tout en consolidant le rôle du CN à titre d'entreprise citoyenne responsable dans l'ensemble de notre réseau.

Parallèlement, nous avons continué de faire évoluer notre stratégie de dons d'entreprise en améliorant la gouvernance, en affinant notre approche et en jetant les bases d'un impact mesurable. Ces efforts reflètent un engagement à long terme envers l'apprentissage, la responsabilisation et l'amélioration continue, assurant ainsi que nos activités philanthropiques procurent une valeur durable aujourd'hui et dans l'avenir.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos initiatives en matière d'engagement auprès des collectivités, voir notre site Web au **www.cn.ca** sous « Engagement responsable/Collectivité ».

Nos engagements en matière de développement durable

L'engagement responsable est au cœur même de la manière dont le CN bâtit un avenir durable. Au CN, notre vision est d'être le chemin de fer nord-américain le plus sécuritaire, le plus efficace sur le plan opérationnel, le plus axé sur les clients et le plus efficient. Notre vision en matière de développement durable s'articule autour de cinq principes :

Environnement
Exercer nos activités de manière à réduire au minimum notre impact environnemental, tout en fournissant des services de transport plus propres et plus durables à nos clients.

Sécurité
S'efforcer d'être le fournisseur de services de transport le plus sécuritaire en Amérique du Nord, en faisant la promotion d'une culture d'excellence en matière de sécurité.

Capital humain
Offrir un milieu de travail sécuritaire, stimulant et inclusif, où les membres de notre personnel peuvent exploiter leur plein potentiel et être reconnus pour leur contribution à notre réussite.

Collectivités
Bâtir des collectivités plus sécuritaires et plus fortes en investissant dans le développement, en créant des avantages socio-économiques et en nous assurant d'ouvrir le dialogue avec tous les intervenants et les peuples autochtones.

Gouvernance
Améliorer sans cesse notre culture d'intégrité et notre conduite éthique en matière commerciale, établissant ainsi un lien de confiance avec tous les intervenants et les peuples autochtones.

Notre approche en matière de développement durable

Notre approche en matière de communication d'information relative au développement durable s'aligne sur des normes internationales, notamment la Global Reporting Initiative, les objectifs liés à la mobilité de la Banque mondiale et le Greenhouse Gas Protocol, ainsi que sur des recommandations faites par le Sustainability Accounting Standards Board (**SASB**) et le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (**GIFCC**), qui sont maintenant tous les deux gérés par l'International Sustainability Standards Board (**ISSB**). La transparence relativement aux risques et aux possibilités liés aux changements climatiques est essentielle pour conserver la confiance de nos intervenants et permet à nos investisseurs de mieux comprendre les incidences des changements climatiques sur nos activités. Nos rapports détaillés, y compris ceux publiés en 2025, se trouvent sur le site Web du CN au **www.cn.ca** sous « Engagement responsable ».

Notre approche en matière de développement durable est conforme aux objectifs de développement durable des Nations Unies (les **ODD**). Bien que nous contribuions directement et indirectement à chacun des 17 ODD, un examen détaillé des indicateurs et des mesures qui composent le cadre des ODD nous a permis de repérer huit ODD, sur lesquels nous pensons que nous pouvons avoir le plus d'impact et qui correspondent à nos cinq principes en matière d'engagement responsable. Le choix de ces ODD repose également sur les principes de l'importance relative et d'inclusion des intervenants, afin de donner la priorité aux sujets qui comptent le plus pour notre entreprise et nos intervenants.

Nous reconnaissons que le climat est en train de changer et que les entreprises doivent non seulement s'adapter, mais également faire partie de la solution. En tant que moteur de l'économie, le CN est décidé à jouer un rôle déterminant dans la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le CN contribue de façon positive à la lutte contre les changements climatiques en offrant des solutions de transport efficaces à nos clients. Comme 85 % de nos émissions de GES du domaine 1 proviennent de l'exploitation ferroviaire, nous croyons que le meilleur moyen de réduire notre empreinte en matière d'émissions de GES est d'améliorer sans cesse l'efficacité de nos opérations ferroviaires. Depuis 1993, nous avons réduit de 48 % l'intensité des émissions de GES de nos locomotives et nous continuons d'être un chef de file en matière d'efficacité énergétique des locomotives parmi les chemins de fer de classe I nord-américains, consommant environ 15 % moins de carburant par tonne-mille brute que la moyenne du secteur. Le graphique ci-après illustre l'amélioration sur le plan de l'intensité des émissions de GES des locomotives du CN depuis 1993.

Nous sommes d'avis que le transport ferroviaire possède un potentiel énorme pour réduire les impacts environnementaux du transport et nous travaillons activement avec nombre de nos clients pour les aider à réduire l'intensité des émissions de GES liées à leur chaîne d'approvisionnement du transport en tirant parti du transport ferroviaire pour les longues distances et du camionnage pour les plus courtes distances. Le transport des marchandises par train peut réduire les émissions de GES jusqu'à 75 % comparativement au transport par camion. Une plus grande utilisation de modes de transport combinés permet de réduire l'intensité des émissions en utilisant chaque mode pour la partie du parcours auquel il convient le mieux. Il permet également de réduire la congestion routière, les accidents et le fardeau des infrastructures de transport public. Notre stratégie visant à réduire l'intensité de nos émissions des domaines 1 et 2 aidera la Compagnie à conserver sa position d'important catalyseur de la décarbonisation de la chaîne d'approvisionnement. En retour, ces activités contribueront à la réduction des émissions du domaine 3 de nos clients.

Nous appuyons la pratique consistant à présenter de l'information financière de grande qualité sur les changements climatiques et avons été le premier chemin de fer nord-américain à apporter officiellement notre soutien aux recommandations du GIFCC en 2020. Notre approche en matière de communication de l'information sur le développement durable et les changements climatiques intègre quatre éléments de base du cadre du GIFCC : gouvernance, mesures et objectifs, stratégie et gestion des risques. Un indice de notre conformité au GIFCC fait partie de notre Questionnaire d'entreprise du CDP 2025. Notre approche quant à chacun de ces éléments est présentée ci-après.

Dissociation entre la croissance et les émissions de GES

Intensité des émissions de GES par rapport aux tonnes-milles brutes (TMB)

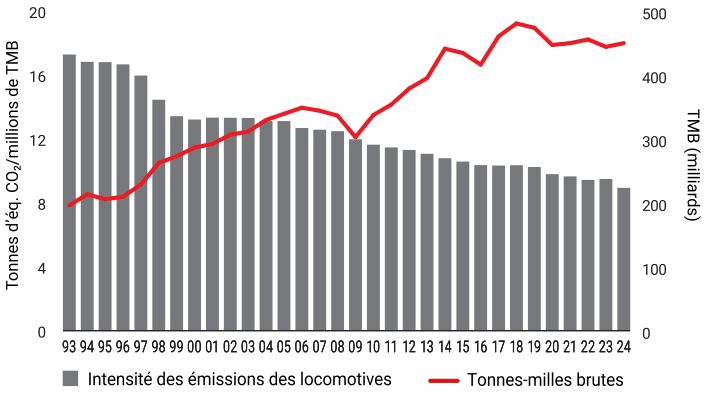

Depuis 1993 :

↓48 % Réduction de l'intensité des émissions de GES des locomotives

Gouvernance

Le Conseil, par l'intermédiaire de son Comité GDD et de son Comité SE, a le plus haut niveau de responsabilités en ce qui concerne notre rendement, nos politiques et nos pratiques en matière de développement durable et d'environnement, y compris le Plan d'action climatique du CN. Il est également chargé de la surveillance des progrès du CN par rapport aux objectifs fixés aux termes de ce plan, de même que des questions et des risques connexes liés aux changements climatiques.

Le Conseil a délégué au Comité GDD la responsabilité de superviser le cadre général de développement durable du CN ainsi que l'élaboration et la mise en application des politiques et des pratiques générales du CN en matière de développement durable. Cette responsabilité inclut l'évaluation et la surveillance des principaux indicateurs et objectifs du CN en matière de développement durable et des progrès réalisés par rapport à ceux-ci, ainsi qu'aux notations et aux documents d'information importants concernant le développement durable. Le Comité GDD doit également superviser les risques liés à la réglementation et à la divulgation, notamment en ce qui a trait aux questions d'ordre climatique.

Le Comité SE s'est vu déléguer la responsabilité de surveillance spécifique des questions en matière de sécurité et d'environnement, notamment en ce qui concerne les changements climatiques. Le Comité SE est chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du CN en matière d'environnement et de changements climatiques, notamment ses objectifs en matière de réduction des émissions de GES et les mesures qu'il prend à cet égard, ainsi que l'adaptation et la résilience aux changements climatiques. Le Comité SE passe en revue, au moins une fois par année, le Plan d'action climatique du CN (notamment les objectifs fixés aux termes de ce plan, sa stratégie pour les atteindre et ses progrès vers leur réalisation). Le Comité SE est également responsable de superviser l'évaluation que fait la direction des principaux risques, avantages et occasions associés à l'environnement.

Le Comité AFR assume la responsabilité centralisée quant à la supervision globale de la gestion des risques d'entreprise du CN.

Le Conseil s'assure que l'ensemble des compétences acquises par les administrateurs grâce à leur expertise, à leur expérience et à leur formation en affaires répond à ses besoins aux fins de l'orientation commerciale et stratégique du CN. Les membres du Conseil ont régulièrement accès à de la formation et à de l'information; en 2025, un conférencier externe a fait un exposé sur l'avenir du transport des marchandises et les technologies liées aux locomotives hybrides, qui constituent une occasion de réduire l'intensité de nos émissions, comme il est décrit plus en détail ci-après, et tous les membres du Conseil y ont assisté. La grille de compétences que le Comité GDD et le Conseil prennent en compte dans le cadre de leur examen annuel des compétences des candidats proposés à l'élection ou à la réélection comme membres du Conseil comprend le savoir des candidats sur les changements climatiques. Le vice-président exécutif et chef de la direction financière ainsi que le premier directeur principal, Développement durable du CN, qui assument la responsabilité globale et directe de la stratégie de développement durable du CN (y compris du Plan d'action climatique) et qui sont chargés des enjeux climatiques et des questions qui concernent le développement durable, en surveillent l'application par la haute direction.

Les politiques et les programmes de rémunération à l'intention des membres de la haute direction et des cadres supérieurs du CN visent à créer un lien évident entre la stratégie à long terme de la Compagnie, son plan d'affaires et la rétribution des membres de la haute direction, ce qui incite l'adoption de comportements exemplaires. La réalisation de trois objectifs, soit la performance environnementale mesurée selon l'intensité des émissions de GES des locomotives (qui contribue grandement à la réalisation de notre objectif pour 2030, qui est défini ci-après), l'engagement du personnel et l'orientation client, est intégrée au régime d'intéressement à court terme des membres de la haute direction et des cadres supérieurs. Le Régime d'intéressement annuel (le **RIA**) de 2025 sur le rendement du CN par rapport aux objectifs préétablis pour trois volets de l'entreprise : 70 % pour le volet lié au rendement financier, 20 % pour le volet lié à la stratégie et 10 % pour le volet lié à la sécurité, et les trois objectifs stratégiques susmentionnés avaient chacun une pondération de 6,67 % de la cible de la prime totale.

Mesures et objectifs (objectifs fondés sur la climatologie)

En vue de bâtir l'avenir, nous nous sommes engagés à améliorer l'intensité de nos émissions de GES pour contribuer à stabiliser les températures mondiales. Notre objectif actuel pour 2030 se conforme à un scénario de réchauffement bien en deçà de 2 degrés. La SBTi a approuvé l'objectif pour 2030 du CN (l'**objectif pour 2030**), qui reflète son engagement à réduire l'intensité de ses émissions de GES des domaines 1 et 2 de 43 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 et à réduire l'intensité de ses émissions de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie de 40 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.

En 2021, nous avons annoncé notre engagement relatif à notre ambition d'atteindre la neutralité en matière d'émissions de GES d'ici 2050 conformément à un scénario de réchauffement de 1,5 degré (l'**objectif pour 2050**). En 2024, la SBTi a approuvé l'objectif pour 2050 du CN, qui prévoit une réduction de 90 % par le CN des émissions de GES absolues des domaines 1, 2 et 3 d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2019.

Progrès en regard de nos objectifs pour 2030 (1)

Intensité des émissions de GES des domaines 1 et 2
(Tonnes métriques d'éq. CO_2 par million de TMB)

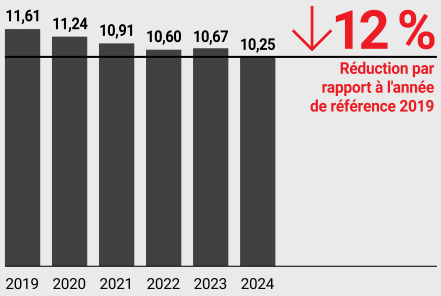

Progression totale vers l'objectif

27,0 %

Objectif pour l'intensité des émissions de GES des domaines 1 et 2

Intensité des émissions de GES de domaine 3 (2)
(Tonnes métriques d'éq. CO_2 par million de TMB)

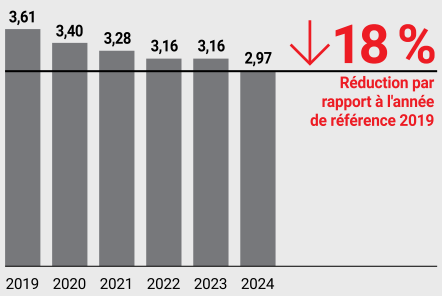

44,2 %

Objectif pour l'intensité des émissions de GES de domaine 3 (2)

Progrès en regard de notre ambition pour 2050 (1)

Émissions de GES absolues des domaines 1, 2 et 3
(Millions de tonnes métriques d'éq. CO_2)

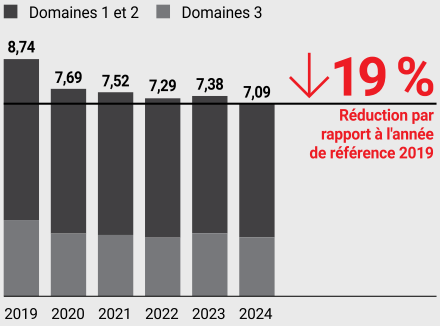

20,9 %

Ambition de carboneutralité

(1) Le CN s'est engagé à réduire ses émissions de GES des domaines 1 et 2 de 43 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019, à réduire ses émissions de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie de 40 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 et à réduire ses émissions de GES absolues des domaines 1, 2 et 3 de 90 % d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2019. Des renseignements supplémentaires sur les cibles du CN en matière d'émissions de GES, y compris toutes les notes, sont accessibles dans le Supplément de données annuel 2024 du CN.

(2) Émissions liées à la production de carburant et d'énergie pour les locomotives, camions et navires.

Stratégie

Réduire notre empreinte GES liée aux activités ferroviaires

Comme 85 % de nos émissions de GES du domaine 1 proviennent de l'exploitation ferroviaire, nous croyons que la meilleure façon de réduire notre empreinte GES est de continuer à améliorer l'efficacité de nos opérations ferroviaires. Ainsi, notre objectif pour 2030 guide notre plan de transition et notre stratégie d'affaires en matière de climat. Pour atteindre notre objectif pour 2030, nous nous concentrons sur cinq principaux domaines stratégiques :

Renouvellement du parc : En 2025, nous avons continué de renouveler notre parc de locomotives en misant sur les locomotives à haute puissance les moins énergivores actuellement disponibles en recevant la livraison de 67 unités dans le cadre d'un programme de modernisation pluriannuel aux termes duquel les locomotives existantes de la flotte du CN sont dotées de la plus récente technologie, ce qui prolonge leur durée de vie et améliore leur efficacité énergétique.

Technologies novatrices** et **mégadonnées : Nous continuons d'explorer et d'investir dans des technologies novatrices, comme des systèmes de gestion de l'énergie et de télémesure ainsi que de systèmes assurant une traction répartie, pour nous aider à maximiser l'efficacité et l'efficience de l'exploitation des locomotives. Grâce à ces systèmes, nous recueillons de grandes quantités de données en vue de nous aider à améliorer la performance et la consommation de carburant. De plus, l'analyseur de quotient de la puissance par tonne interne du CN utilise les données des systèmes pour optimiser le rapport puissance/tonnage des locomotives, minimisant encore davantage la consommation de carburant.

Pratiques d'exploitation : Le CN continue aussi de tirer parti de l'information en temps réel sur les activités ferroviaires, ce qui permet de donner des indications en milieu de travail sur les méthodes visant à réduire la consommation de carburant. Parallèlement, l'approche rigoureuse du CN en matière d'affectation des capitaux soutient la sécurité de notre réseau, améliore l'efficacité et la résilience et facilite la croissance. Les améliorations en matière de capacité, y compris l'allongement des voies d'évitement et le dédoublement des tronçons de voie principale, nous permettent de favoriser la fluidité dans nos corridors les plus fréquentés, améliorant ainsi le rendement du carburant. Les investissements dans du nouveau matériel, comme des wagons-trémies à plus grande capacité, permettent également d'économiser du carburant puisque ces wagons peuvent transporter un volume plus élevé par train.

Carburants plus propres : L'utilisation accrue de carburants renouvelables (biodiesel et diesel renouvelable) d'ici 2030 est le principal facteur stratégique qui nous permettra d'atteindre notre objectif pour 2030. Le *Règlement sur les combustibles propres* du Canada et d'autres normes en matière de carburants renouvelables et faibles en carbone dans les territoires où le CN exerce ses activités continueront de nous permettre de réduire encore davantage l'intensité de nos émissions. Ces dernières années, le CN a mené des essais et la qualification de mélanges de carburants renouvelables, en partenariat avec des constructeurs de locomotives, des producteurs de carburants et d'autres chemins de fer de classe I, permettant au CN et à l'industrie de mieux comprendre la durabilité à long terme des carburants renouvelables et leur incidence opérationnelle sur les locomotives, surtout par temps froid, et de planifier les modifications, le cas échéant, pour tirer parti de leur utilisation accrue au cours de la prochaine décennie.

En général, l'atteinte de notre objectif pour 2030 repose sur la disponibilité de volumes suffisants de carburants renouvelables à des prix concurrentiels, qui nécessitera la collaboration entre les constructeurs de locomotives, les producteurs de carburants et les gouvernements. Cette approche collaborative est une priorité clé et pose un risque éventuel.

En 2025, les carburants renouvelables utilisés par le CN ont représenté près de 12 % du carburant de nos locomotives durant l'année.

Réduire notre empreinte GES liée aux activités non ferroviaires

L'exploitation d'un chemin de fer efficace vise nos activités non ferroviaires, ce qui permet de réduire davantage l'intensité des émissions de GES dans notre parc routier et notre flotte de navires, nos édifices et nos triages, grâce à des pratiques exemplaires, de nouveaux équipements et de nouvelles technologies. Nous prenons des mesures concrètes pour réduire notre empreinte GES liée à nos activités non ferroviaires, qui représente 15 % de nos émissions de GES des domaines 1 et 2, en mettant l'accent sur ce qui suit :

Mises à niveau de notre parc routier : Notre parc routier, qui comprend des camions CNTL et TransX, de l'équipement intermodal et des véhicules de service, représente 7 % de nos émissions des domaines 1 et 2. Au cours des dernières années, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration du rendement du carburant de ce parc, tout en augmentant notre utilisation de carburants renouvelables.

Nos équipes responsables des activités de transport par camion continuent d'être formées aux pratiques d'économie de carburant, qu'il s'agisse de l'aérodynamisme des composantes des camions ou de projets innovants d'optimisation des trajets. Nous continuons en outre de tirer parti d'un nouveau système de gestion du parc axé sur le conducteur, ce qui favorise la réalisation de gains supplémentaires en ce qui a trait au rendement du carburant. En 2025, nous avons fait l'essai de la technologie anti-ralenti et continué d'explorer des technologies et des initiatives permettant de réaliser davantage de gains en ce qui a trait au rendement du carburant.

Dans le cadre de notre exploitation intermodale, nous explorons l'utilisation de carburants renouvelables et l'électrification pour décarboniser les équipements de manutention mobiles, les générateurs et les unités réfrigérées. Nous exploitons maintenant neuf tracteurs de manœuvre électriques à nos terminaux de Brampton et de Vancouver, et nous testerons l'utilisation d'un chariot gerbeur à fourche télescopique électrique en 2026. En 2025, nous avons également installé des fiches électriques pour alimenter des conteneurs réfrigérés à notre terminal de Brampton, ce qui a permis de réduire le recours aux groupes électrogènes à moteur diesel. Enfin, nous avons mis à l'essai du diesel entièrement renouvelable à notre terminal de Vancouver en 2025. Nous pourrions éventuellement étendre cette utilisation dans d'autres parties de l'exploitation intermodale, selon le résultat de ces mises à l'essai et projets.

Dans notre parc de véhicules de service, nous recueillons des renseignements utiles dans le cadre de notre mise à l'essai de cinq camions F-150 Lightning de Ford, et nous lancerons une mise à l'essai de la technologie anti-ralenti pour des véhicules légers en 2026.

Travaux d'amélioration des triages et des bâtiments : L'ÉcoFonds du CN effectue des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments et de nos triages. Nous investissons dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des chaudières, des compresseurs d'air, des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air et des appareils d'éclairage au LED, ce qui nous permet d'améliorer notre efficacité énergétique et de réduire nos frais. En 2025, nous avons continué de mettre en œuvre un modèle d'énergie en tant que service, soit une approche globale visant à réduire la consommation d'énergie sans investissements initiaux, et réalisé les économies d'énergie prévues sur des investissements antérieurs.

Décarbonisation de notre flotte de navires : Nos services maritimes débutent où les voies ferrées et les camions s'arrêtent, avec des services de transport maritime dans des régions comme celle des Grands Lacs. Notre flotte offre des services de transport sûrs et très écoénergétiques. Les exploitants de navires sont formés aux pratiques d'économie de carburant, qui comprennent des protocoles rigoureux sur la vitesse et des paramètres d'exploitation qui entraînent d'autres réductions de l'intensité des émissions de GES, et nous explorons l'utilisation du biodiesel.

Gestion des risques

Les changements climatiques font partie intégrante de nos processus d'évaluation des risques, qui tiennent compte des risques physiques, notamment la fréquence accrue ou la sévérité des températures extrêmes, des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, des incendies, des sécheresses, des ouragans et des tornades, ainsi que des risques liés à la transition, notamment des répercussions juridiques, politiques, technologiques et commerciales.

Le Conseil a la responsabilité ultime de la gestion des risques du CN, et il a délégué au Comité AFR la responsabilité centralisée quant à la supervision globale du cadre de gestion des risques d'entreprise du CN, qui incluent les risques liés au climat. Le Comité AFR veille à ce qu'un processus d'évaluation des risques approprié soit en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des principaux risques associés aux activités et à la stratégie du CN, dont les risques climatiques. Le Comité AFR est mis au courant des travaux du Comité SE et des autres comités par le biais de rapports réguliers, de sorte qu'il peut avoir une vue d'ensemble des risques auxquels la Compagnie est exposée, y compris leur interaction potentielle et/ou leur effet cumulatif sur les activités et la stratégie du CN. Le Comité GDD collabore également avec le Comité AFR afin de veiller à ce qu'un cadre de gouvernance approprié des risques soit en place entre le Conseil et chacun de ses comités et à ce que les risques spécifiques, qui relèvent naturellement de l'expertise ou du mandat d'un comité, fassent l'objet d'une surveillance appropriée au sein de ce comité. Pour plus de renseignements sur le cadre global de gestion des risques du CN, voir la rubrique « Surveillance de la gestion des risques » de la présente circulaire.

Le Comité SE s'est vu déléguer la responsabilité de superviser et de surveiller l'évaluation que la direction fait des principaux risques liés à l'environnement auxquels le CN fait face, notamment les changements climatiques, la réduction des émissions de GES et de l'intensité des émissions de GES, la biodiversité, les carburants renouvelables et les initiatives de technologie d'exploitation connexes. En 2025, le Comité SE a supervisé et surveillé l'évaluation par la direction des risques climatiques, notamment les risques physiques attribués aux changements climatiques, ainsi que les mesures d'atténuation, et a examiné les initiatives visant à maintenir les progrès vers l'atteinte de ses objectifs climatiques. En 2025, le Comité AFR a passé en revue l'évaluation par la direction des risques d'entreprise, y compris l'identification des risques nets du CN relatifs aux risques physiques et de transition liés aux changements climatiques. Plus précisément, le Comité AFR a examiné le rapport présenté par la direction au Comité SE sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques, les mécanismes de contrôle de l'atténuation des risques climatiques et les initiatives visant à intégrer les activités de gestion des risques climatiques dans le plan d'affaires.

Le CN a défini six risques et occasions liés aux changements climatiques qui pourraient avoir un effet important sur nos activités directes ainsi que sur notre chaîne de valeur en amont et en aval au cours de l'année de déclaration en cours, ou qui pourraient avoir un effet dans le futur. Voir notre rapport intitulé « Questionnaire d'entreprise du CDP 2025 », qui est accessible sur notre site Web au **www.cn.ca**, pour obtenir de plus amples renseignements.

Sommaire des risques et des occasions significatifs

DÉTERMINANT		RÉPERCUSSIONS		HORIZON
		RISQUE	OCCASION	
Risques physiques aigus	Conditions météorologiques extrêmes, inondations et feux de forêt	✓		Court terme
Marché	Changements des habitudes des clients	✓		Moyen terme
Politique	Mécanismes de tarification de carbone	✓		Long terme
Efficacité des ressources	Utilisation de modes de transport plus efficaces		✓	Court terme
Produits et services	Capacité de diversifier les activités commerciales		✓	Moyen terme
Marché	Expansion dans de nouveaux marchés		✓	Long terme

Notre approche progressive pour décarboniser nos activités

Le CN s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Pour atteindre ses objectifs de décarbonisation, le CN devra continuer à améliorer l'efficacité énergétique de son parc, à accroître son utilisation de carburants renouvelables, ainsi qu'à tester, et éventuellement à déployer, d'autres technologies de propulsion pour les locomotives.

Dans le cadre d'une approche progressive, le CN concentre ses efforts sur des leviers clés ayant l'incidence potentielle la plus élevée sur l'atteinte de ses cibles pour 2030 et 2050, reconnaît les principales dépendances en place et travaille à mieux les comprendre et les régler, s'il y a lieu.

Sommaire des domaines d'intérêt pour la réduction des émissions de GES des domaines 1 et 2 et de l'intensité des émissions

CATÉGORIE	% DES ÉMISSIONS DES DOMAINES 1 ET 2	LEVIERS CLÉS	DESCRIPTION	INCIDENCE POTENTIELLE	PRINCIPALES DÉPENDANCES (1) (LISTE NON EXHAUSTIVE)
Locomotives ferroviaires (domaine 1)	83 %	Favoriser l'efficacité opérationnelle	• Renouvellement du parc de locomotives • Technologies novatrices et mégadonnées • Pratiques d'exploitation	Moyenne	• Disponibilité des technologies, échéances et coûts • Conditions d'exploitation
		Passer à des sources d'énergie plus propres	• Biodiesel et diesel renouvelable	Élevée	• Disponibilité et coût des carburants renouvelables • Cadre réglementaire • Approbation de l'équipement
		Faire progresser les technologies	• Technologies à faibles émissions de carbone alternatives aux fins de notre ambition pour 2050	Élevée	• Disponibilité des technologies, échéances et coûts • Préparation des infrastructures • Contraintes d'approvisionnement
Activités non ferroviaires (domaine 1)	15 %	Favoriser l'efficacité opérationnelle	• Mises à niveau du parc routier • Technologies novatrices • Pratiques d'exploitation	Moyenne	• Disponibilité des technologies, échéances et coûts • Conditions d'exploitation
		Passer à des sources d'énergie plus propres	• Biodiesel et diesel renouvelable	Moyenne	• Disponibilité et coût des carburants renouvelables • Cadre réglementaire • Approbation de l'équipement
Installations (domaine 2)	2 %	Favoriser l'efficacité opérationnelle	• Modernisation des triages et des bâtiments	Faible	• Disponibilité des technologies et échéances et coûts • Contraintes d'approvisionnement, notamment énergétique

(1) La réalisation des objectifs fondés sur la climatologie et des objectifs climatiques du CN est soumise à plusieurs risques et incertitudes ainsi qu'à des circonstances indépendantes de la volonté de la Compagnie, notamment la coopération de tiers tels que les fournisseurs, les clients, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les autorités de réglementation.

Notre position dans la chaîne d'approvisionnement nous permet d'être à la tête du changement vers la décarbonisation dans le secteur du transport en Amérique du Nord, en tirant profit du développement de carburants et de technologies faibles en carbone et en les stimulant. Puisque les technologies à faibles émissions de carbone alternatives soutenant notre ambition pour 2050 continueront à évoluer, nous cherchons à démontrer, dans le cadre de cette approche, leur faisabilité technique à long terme et leur viabilité commerciale avant qu'elles puissent être déployées à l'échelle de l'entreprise.

Des discussions sur les occasions de technologies à batteries et à hydrogène, ainsi que des activités d'essai ciblées, ont déjà cours, ce qui permet au CN d'évaluer l'efficacité et les protocoles opérationnels de la locomotive :

- En 2021, nous avons annoncé l'acquisition d'une locomotive électrique à batterie de Wabtec, la première locomotive remorquant de lourdes charges et entièrement électrique, qui appuie nos objectifs à long terme ambitieux. Les gains d'efficacité et les réductions d'émissions attendus de cette technologie devraient être importants et contribueront à ouvrir la voie à de nouvelles solutions qui vont au-delà des locomotives diesel utilisées aujourd'hui. La livraison de notre première locomotive électrique à batterie est prévue en 2026.
- En 2024, nous avons annoncé l'achat d'une locomotive hybride rechargeable de ligne, une première en Amérique du Nord, qui fera l'objet d'essais sur la ligne principale du CN en Colombie-Britannique. Les essais de cette locomotive permettront d'accroître les connaissances du CN sur la technologie des batteries (qui est utilisée dans diverses solutions alternatives de propulsion, par exemple les locomotives hybrides à piles à combustible hydrogène) dans diverses conditions opérationnelles et météorologiques. Nous prévoyons recevoir la locomotive en 2026.
- Au début de 2025, nous avons également annoncé le lancement d'une nouvelle locomotive électrique hybride de moyenne puissance, conçue en collaboration avec Knoxville Locomotive Works. La locomotive hybride a été mise en service dans plusieurs triages et lignes secondaires du CN, notamment dans l'ouest du Canada, afin de tester sa performance, y compris par temps froid.

Enfin, conformément à la norme de carboneutralité de la SBTi, nous avons l'intention de « neutraliser » les émissions résiduelles difficiles à atténuer, qui ne peuvent être évitées en tirant parti des solutions fondées sur la nature.

Afin de soutenir sa stratégie et d'atteindre ses objectifs, le CN investit continuellement dans des initiatives et des programmes qui décarbonisent ses activités et procurent d'autres avantages, comme une capacité accrue et un meilleur service à ses clients. Le CN a également investi dans ses installations intermodales, qui favorisent un transfert modal vers le transport ferroviaire. Le tableau qui suit résume les investissements effectués au cours des cinq dernières années.

Investissements du CN appuyant la décarbonisation – 2021 à 2025 (1)

CATÉGORIE	DÉPENSÉS (M$ CA)
Favoriser l'efficacité de l'exploitation	**2 320 $**
Investir dans notre parc de locomotives et de wagons-trémies	1 440 $
Accroître la capacité du réseau	800 $
Déployer des technologies ayant une meilleure efficacité énergétique	80 $
Passer à des sources d'énergie plus propres	**15 $**
Mettre à l'essai des carburants renouvelables	10 $
Investir dans des installations qui réduisent les émissions	5 $
Faire progresser les technologies	**20 $**
Contribuer au transfert modal en investissant dans des installations intermodales	**330 $**
Total des investissements	**2 685 $**

(1) Les montants des investissements sont approximatifs.

Nous reconnaissons également l'importance de la collaboration avec les gouvernements, les partenaires des chaînes d'approvisionnement, les universités, les entreprises de technologies propres, les producteurs de carburant, les constructeurs de locomotives et les fabricants de moteurs afin d'effectuer une transition efficace vers un avenir à faibles émissions de carbone. Nous consultons activement d'autres compagnies ferroviaires, directement ou par l'intermédiaire d'associations comme le groupe de travail sur les émissions (*Emissions Working Group*) de l'AAR et l'ACFC, ainsi que divers constructeurs de locomotives, fournisseurs de carburant et clients. Les initiatives comprennent notre Programme de partenariat Écoconnexions, qui reconnaît les clients, les fournisseurs et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement qui s'engagent en faveur du développement durable. En 2025, le CN a participé activement à un certain nombre d'activités organisées par la Clean Fuels Alliance America, une association commerciale d'envergure nationale représentant les industries du biodiesel, du diesel renouvelable et du carburant d'aviation durable, conformément à notre engagement à promouvoir l'utilisation de carburants renouvelables dans le cadre de nos activités.

Par l'entremise de l'ACFC, nous travaillons activement avec le gouvernement du Canada depuis 1995 pour traiter des effets des activités ferroviaires sur l'environnement, dans le cadre d'un protocole d'entente. Le protocole d'entente 2023–2030, annoncé en décembre 2023, reflète une vision commune visant l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 et s'appuie sur les progrès significatifs réalisés à ce jour par le secteur ferroviaire canadien. Conformément au protocole d'entente, Transports Canada et les membres de l'ACFC travailleront ensemble pour promouvoir l'utilisation de carburants faibles en carbone, transporter davantage de marchandises par chemin de fer lorsque c'est possible et accélérer l'élaboration de solutions avancées de carboneutralité pour les locomotives.

Déclaration de la rémunération de la haute direction

Déclaration de la rémunération de la haute direction 55
Comité des ressources humaines et de la rémunération (RHR) 59
Mandat du Comité RHR 59
Analyse de la rémunération 61
Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction de 2025 63
Salaire de base 64
Régime d'intéressement annuel (RIA) 65
Intéressements à long terme (ILT) de 2025 68
Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération 70
Structure de la rémunération de la haute direction en 2026 72
Mesures d'atténuation des risques de notre programme de rémunération 72
Rémunération des membres de la haute direction visés 74
Tableau rétrospectif de la rémunération des PDG et comparaison du RTA sur cinq ans 77
Ratio du coût de la direction 78
Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens 78
Attributions en vertu d'un régime d'intéressement 84
Régime d'intéressement à long terme de la direction 87
Régimes de rémunération différée 89
Prestations en vertu d'un régime de retraite 89
Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle 93
Renseignements sur les taux de change 95

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Au nom du Comité RHR et du Conseil du CN, nous profitons de cette occasion pour partager avec vous nos principes en matière de rémunération de la haute direction.

Les objectifs à court et à long terme du programme de rémunération, qui sont présentés ci-après et pour lesquels de plus amples renseignements sont fournis dans les pages qui suivent, visent à assurer une valeur à long terme durable, offrant une rémunération liée au rendement en lien avec l'obtention d'un rendement pour nos actionnaires.

En avril 2025, le vote consultatif annuel des actionnaires sur la rémunération tenu par le CN a reçu un fort taux d'assentiment, 92,89 % des actionnaires appuyant nos pratiques en matière de rémunération de la haute direction, ce qui renforce la confiance continue dans notre approche. Ce résultat, combiné à un taux d'approbation moyen de 96,36 % au fil des cinq dernières années, témoigne de la concordance constante de nos pratiques de rémunération avec la création de valeur à long terme. Nous demeurons résolus à être transparents et à communiquer aux actionnaires de l'information claire et complète sur nos pratiques en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Aperçu de 2025

L'année 2025 a été marquée par une exécution disciplinée, un modèle d'exploitation renforcé et l'engagement continu de la direction et du personnel du CN dans l'ensemble du réseau. L'année s'est déroulée dans un contexte d'exploitation difficile caractérisé par une demande restreinte et des pressions constantes liées aux tarifs douaniers et au commerce. La direction a adopté en réponse une approche proactive axée sur une discipline opérationnelle rigoureuse, des initiatives commerciales ciblées et une supervision financière étroite visant à gérer les coûts, à dégager un levier d'exploitation dans un contexte de faible croissance, et à produire des résultats en s'appuyant sur les moyens d'action à la disposition du CN. Tout au long de l'année, le CN a exploité un réseau fiable et résilient, a optimisé l'utilisation des actifs, a assuré un service à la clientèle de qualité et a maintenu un bilan de sécurité de premier plan dans le secteur. Le CN est également demeuré aligné sur sa stratégie à long terme sous la supervision du Conseil, et s'est entretenu régulièrement avec ses actionnaires. Ces efforts combinés ont permis au CN d'atténuer les obstacles externes et de produire des résultats financiers solides, y compris la plus forte croissance du BPA dilué rajusté parmi les chemins de fer de classe I, et son meilleur ratio d'exploitation trimestriel de l'année au quatrième trimestre. Le tableau suivant présente un résumé de certains résultats financiers :

	2025	2024	VARIATION
Produits d'exploitation (en millions)	17 304 $ CA	17 046 $ CA	2 %
Bénéfice d'exploitation (en millions)	6 587 $ CA	6 247 $ CA	5 %
Bénéfice par action (BPA) dilué	7,57 $ CA	7,01 $ CA	8 %
BPA dilué rajusté (1)	7,63 $ CA	7,10 $ CA	7 %

(1) Le bénéfice par action dilué rajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir une explication du bénéfice par action dilué rajusté, de la manière dont cette mesure non conforme aux PCGR offre de l'information utile aux investisseurs; pour connaître les autres fins auxquelles la direction utilise cette mesure non conforme aux PCGR; et pour obtenir un rapprochement de cette mesure à la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable, voir la section intitulée « Mesures de la performance rajustées » du rapport de gestion, qui est intégré par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion est accessible en ligne sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, sur le site Web de la SEC au **www.sec.gov** par l'intermédiaire du système EDGAR, et sur le site Web du CN au **www.cn.ca**, sous l'onglet « Investisseurs ».

En 2025, le CN a déployé 3,7 milliards de dollars canadiens en dépenses en immobilisations, nets des remboursements clients, pour maintenir l'intégrité de son infrastructure, accroître sa capacité, soutenir sa croissance et faire progresser ses initiatives technologiques stratégiques. Ces investissements comprenaient des progrès continus sur d'importants projets de fiabilité, des améliorations de corridors clés, la modernisation du matériel roulant, ainsi que l'expansion de technologies d'inspection et de sécurité avancées dans l'ensemble du réseau, en même temps. Le CN a également remis d'importants capitaux à ses actionnaires, rachetant 14,9 millions d'actions ordinaires en 2025 et remettant 2,05 milliards de dollars canadiens en rachats d'actions (ce qui comprend les frais de courtage et les impôts et taxes). De plus, le CN a augmenté de 5 % son dividende trimestriel par action avec prise d'effet au premier trimestre de 2025. Le Conseil du CN a par la suite approuvé une autre augmentation de 3 % du dividende en espèces trimestriel pour 2026 avec prise d'effet le premier trimestre de 2026. Il s'agit de la 30e année consécutive d'augmentation des dividendes, ce qui témoigne de la confiance continue que nous avons envers la vigueur financière à long terme de la Compagnie.

Ensemble, ces mesures témoignent de l'approche équilibrée du CN qui consiste à investir dans l'entreprise tout en continuant d'offrir des rendements durables et une valeur à long terme aux actionnaires.

Approche rigoureuse en matière de personnel, de rémunération et de développement des talents

Les programmes de rémunération du CN soutiennent l'attraction, le perfectionnement et la rétention des leaders expérimentés nécessaires pour exploiter une entreprise complexe à haute intensité de capital.

En 2025, le CN a continué de renforcer son équipe de direction en réalisant une série de transitions planifiées et de nominations stratégiques. Le 4 avril 2025, Bhushan Ivaturi a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction informatique et de la technologie, succédant à Dominique Malenfant, qui a pris sa retraite en 2025, après une transition harmonieuse et bien coordonnée. Après le départ de Rémi Lalonde, vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales, en juillet 2025, Janet Drysdale a assumé le rôle par intérim avant d'être nommée vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales de façon permanente en octobre. Dans le cadre de la même réorganisation structurelle, Patrick Whitehead a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation, et Derek Taylor a quitté le CN.

La philosophie du CN en matière de rémunération des membres de la haute direction continue d'être axée sur le rendement, la responsabilisation et l'alignement sur le marché. Le CN adopte une approche rigoureuse et transparente en veillant à ce que les régimes d'intéressement à court terme et à long terme soient conçus de façon à lier étroitement la rémunération réalisée au rendement pour les actionnaires. Les cibles de rendement sont calibrées pour soutenir la création de valeur à long terme tout en garantissant que la rémunération versée n'encourage pas la prise de risques excessifs. La structure de rémunération de la haute direction du CN repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Alignement avec les intérêts des actionnaires, les pratiques du marché, les pratiques exemplaires et la stratégie du CN
- Attirer, motiver et retenir les talents
- Encourager et récompenser le rendement

Structure de la rémunération de la haute direction en 2025

En 2025, le Comité RHR a continué de renforcer les programmes de rémunération du CN en apportant quelques améliorations à la structure de rémunération des membres de la haute direction visés. Ces modifications visent à soutenir la compétitivité du CN en matière d'attraction, de motivation et de rétention de talents clés, tout en reflétant l'évolution des pratiques du marché. Les principales mises à jour sont résumées ci-après et sont décrites plus en détail à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire.

STRUCTURE/RÉGIME DE RÉMUNÉRATION	MODIFICATION
Régime d'intéressement annuel (RIA)	• La prime cible exprimée en pourcentage du salaire de base des membres de la haute direction visés a été augmentée pour passer de 80 % à 100 % afin de mieux refléter celle du groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés. • Le taux de recommandation net utilisé pour mesurer l'orientation client du volet lié à la stratégie de l'entreprise a été remplacé par un indice lié à la satisfaction des clients.

Philosophie en matière de rémunération

Notre politique de rémunération des membres de la haute direction vise à positionner la rémunération directe totale cible de nos membres de la haute direction visés au 50e centile du groupe de comparaison, en moyenne.

Salaire de base

La rémunération de nos membres de la haute direction visés est versée en dollars américains afin que nous ayons un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec la rémunération versée en dollars américains des titulaires de postes équivalents au sein du groupe de comparaison.

Régime d'intéressement annuel (RIA)

Le RIA est conçu pour aligner la rémunération de la haute direction sur le rendement financier du CN, ses priorités stratégiques et ses résultats en matière de sécurité. Cela incite les membres de la haute direction à obtenir des résultats qui soutiennent la stratégie à long terme du CN, ses objectifs de développement durable et l'engagement du personnel, tout en renforçant la responsabilisation envers la performance globale de la Compagnie.

Composition du RIA

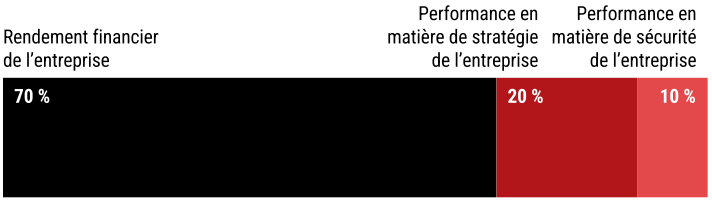

Régime d'intéressement à long terme (RILT)

Notre RILT est conçu pour s'harmoniser avec la performance de l'entreprise à moyen et à long terme et la création de valeur pour les actionnaires. Il donne aux membres de la haute direction visés une occasion de participer au succès financier du CN en détenant des titres de capitaux propres. Le Conseil octroie une combinaison d'options d'achat d'actions et d'UALR aux membres de la haute direction visés afin de renforcer le lien entre le rendement durable et la création de valeur à long terme.

Ratio options d'achat d'actions/UALR dans le RILT

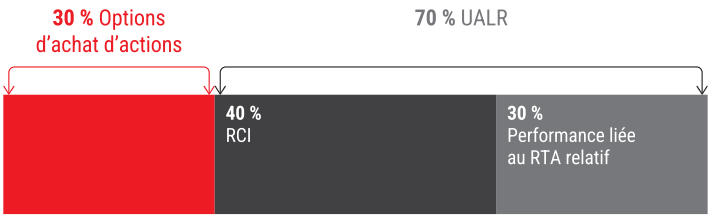

Faits saillants de la rémunération en 2025

La réponse délibérée et proactive de la direction à un environnement d'exploitation exigeant a contribué directement à des résultats robustes en matière de finances, d'exploitation et de sécurité. Grâce à la gestion disciplinée des coûts, à l'optimisation des services, à l'exécution commerciale et à la fiabilité opérationnelle, le CN a assuré un rendement soutenu et a connu le meilleur taux de fréquence des blessures de l'histoire de la Compagnie.

Les programmes de rémunération du CN sont directement liés au rendement financier et opérationnel et sont assortis d'intéressements annuels cibles établis avant l'émergence des répercussions des tarifs douaniers. À l'issue d'une évaluation exhaustive en fin d'année, le Conseil a utilisé son jugement pour reconnaître les qualités d'exécution et de gouvernance de la direction tout en s'assurant que les résultats demeurent alignés sur les intérêts des actionnaires et la philosophie en matière de rémunération au rendement du CN.

Ajustement du paiement global aux termes du RIA

Le rendement du CN pour l'exercice a donné lieu à un paiement calculé aux termes du RIA correspondant à 82,4 % de la cible selon la formule du RIA. Le Comité RHR a examiné le caractère approprié du résultat calculé aux termes du RIA afin de s'assurer qu'il reflétait fidèlement le rendement global du CN. Ce processus, axé sur le maintien de la conformité des attributions de rémunération avec les principes de rémunération au rendement du CN, a soutenu la capacité de retenir des talents et consolide l'engagement du personnel. Tout au long de l'année, la direction a pris des mesures décisives et proactives pour protéger les résultats financiers et opérationnels, a géré les coûts, a préservé un bilan de sécurité de premier plan dans le secteur, et a atténué les risques émergents dans un environnement d'exploitation hautement dynamique. Le Comité RHR s'est également penché sur les répercussions des tarifs douaniers sur le rendement financier, puisque les cibles relatives au RIA ont été établies avant l'annonce et la mise en œuvre des politiques tarifaires.

En reconnaissance des mesures prises par les membres de la direction et de leur apport au maintien des résultats en matière de rendement global, le Comité RHR a approuvé un ajustement discrétionnaire du volet du rendement financier du RIA de 2025, ce qui a donné lieu à un facteur de paiement global approuvé de 95 % pour les membres de la haute direction visés. Afin d'assurer la concordance avec les intérêts des actionnaires, le Comité RHR a intentionnellement plafonné l'ajustement discrétionnaire à un paiement inférieur à la cible et aucun ajustement discrétionnaire n'a été appliqué aux UALR attribuées en 2023, ce qui a donné lieu à un paiement nul. Les résultats détaillés sont affichés aux pages 65 et 68 de la présente circulaire.

Régime d'intéressement annuel en 2025

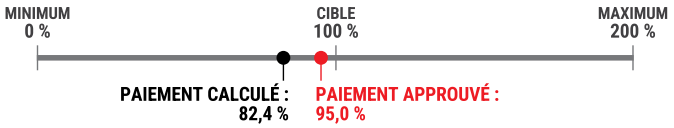

UALR assujetties au RCI de 2023

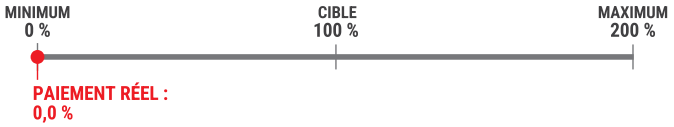

UALR assujetties au RTA de 2023

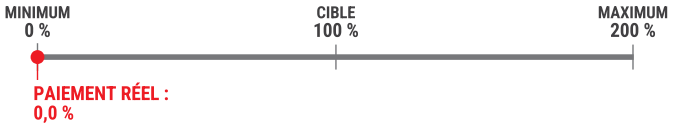

Rémunération au rendement : PDG

Les régimes de rémunération des membres de la haute direction du CN sont alignés sur la création de valeur pour les actionnaires, avec une portion significative de la rémunération liée au rendement. Par conséquent, dans un environnement à faible rendement, la valeur reçue par la PDG est proportionnellement réduite.

Le tableau suivant compare la rémunération directe totale (la **RDT**) attribuée à la PDG et la valeur réalisée au 31 décembre 2025 pour les diverses composantes de la RDT. Les valeurs réalisées et réalisables pour les RILT de 2024 et de 2025 seront déterminées au cours des prochaines années en fonction du rendement réel.

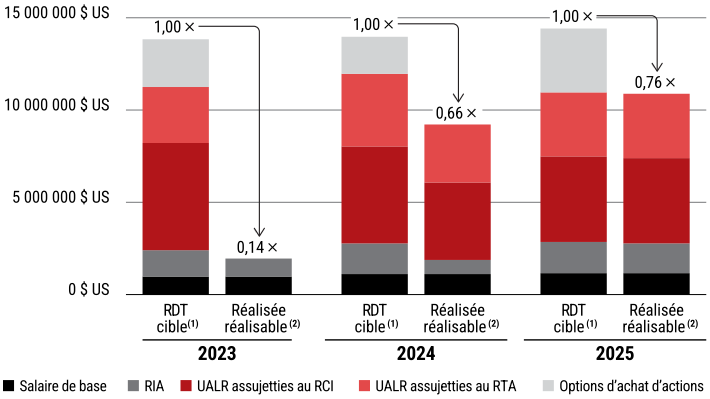

(1) La RDT cible pour la PDG comprend le salaire de base, une prime annuelle cible et des ILT attribués (attributions fondées sur des actions selon la valeur nominale et attributions fondées sur des options selon la valeur comptable), tel qu'il est indiqué dans le « Tableau de la rémunération supplémentaire totale » à la page 79 de la présente circulaire.

(2) La rémunération réalisée/réalisable pour la PDG comprend le salaire de base et la prime annuelle réellement versée, tel qu'il est indiqué dans le « Tableau de la rémunération supplémentaire totale » à la page 79 de la présente circulaire, ainsi que la valeur marchande actuelle des ILT au 31 décembre 2025. Les options d'achat d'actions octroyées en 2023 et 2024 étaient hors du cours au 31 décembre 2025.

Modifications apportées aux régimes en 2026

Dans le cadre de notre engagement constant à aligner la structure de rémunération du CN sur les pratiques changeantes du marché et à positionner nos programmes de manière à procurer des incitatifs efficaces et du succès à long terme, nous révisons régulièrement notre approche. En conséquence, d'importantes améliorations apportées à notre structure de rémunération sont entrées en vigueur le 1er janvier 2026. Ces changements sont cruciaux pour concrétiser nos priorités stratégiques tout en demeurant fermement ancrés dans nos principes directeurs :

- Stimuler et récompenser le rendement afin d'attirer, de motiver et de retenir les meilleurs talents;
- Assurer l'alignement sur les intérêts des actionnaires et les pratiques en vigueur sur le marché.

Grâce à ces mises à jour, le CN renforce son engagement à offrir un programme de rémunération qui soutient une croissance durable, stimule l'engagement et positionne la Compagnie en vue de son succès continu dans un environnement en évolution rapide. Le tableau ci-après donne un aperçu des changements; par ailleurs, des détails supplémentaires ainsi que le raisonnement appuyant ces changements sont présentés à la page 72 de la présente circulaire.

STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION/RÉGIME	MODIFICATION
Régime d'intéressement annuel	• Rajustement de la pondération des volets liés au rendement financier et à la stratégie afin de réintégrer un volet lié au rendement individuel pour les échelons de la PDG et des membres de la haute direction visés, favorisant des apports et des efforts robustes. • Mise à jour des paramètres financiers afin de mettre l'accent sur l'augmentation des flux de trésorerie et l'efficacité opérationnelle tout en maintenant l'alignement sur la croissance à long terme. • Amélioration de l'indice de satisfaction de la clientèle afin d'intégrer à la fois des paramètres de rendement opérationnel et la rétroaction sur la satisfaction des clients.
Intéressements à long terme (ILT)	• Révision de la pondération des véhicules d'ILT pour introduire des unités d'actions restreintes (les **UAR**), ce qui accroît la résilience dans un environnement volatil, s'harmonise avec les pratiques du marché en vigueur et préserve une structure des titres de capitaux propres liés au rendement favorisant l'engagement à long terme de la haute direction. • Prolongation d'un an de la période d'exercice des options d'achat d'actions après le départ à la retraite, à la fois pour les octrois futurs et en cours, applicable aux départs à la retraite qui ont lieu à compter du 29 janvier 2026.
Lignes directrices en matière d'actionnariat	• Réduction de l'exigence relative à l'actionnariat applicable à la PDG pour qu'elle soit alignée sur les pratiques du marché. • Élargissement des critères de calcul pour inclure les UAR et les UAD dont les droits ne sont pas acquis, en plus des UAD dont les droits sont acquis et des actions ordinaires.

Conclusion

Selon les résultats réels de 2025, nous sommes d'avis que la rémunération versée reflète adéquatement le rendement du CN, en particulier compte tenu de la conjoncture du marché exceptionnelle qui n'avait pas été anticipée au début de l'exercice, et qu'elle continue de respecter l'approche rigoureuse du CN en matière de rémunération de la haute direction. Le Comité RHR a examiné attentivement à la fois les défis posés par l'environnement d'exploitation et les mesures prises par la direction pour protéger le rendement, faire progresser les priorités stratégiques et assurer une résilience à long terme. Nous sommes convaincus que les décisions relatives à la rémunération qui en découlent soutiennent l'exécution continue de la stratégie du CN, tout en renforçant l'engagement et la rétention des employés, ainsi que les intérêts à long terme de nos actionnaires.

Le Comité RHR demeure résolu à maintenir une gouvernance solide et une surveillance continue de la structure de rémunération de la haute direction du CN. Notamment, il s'assure que nos programmes restent concurrentiels, axés sur le rendement et adéquatement adaptés pour soutenir la stratégie du CN en matière de talents ainsi que les besoins changeants de la Compagnie. Nous demeurons également déterminés à fournir des renseignements transparents et complets dans le but de favoriser une interaction constructive avec nos actionnaires. Des membres du Comité RHR assisteront à l'assemblée pour répondre à vos questions concernant la rémunération des membres de la haute direction du CN.

La présidente du
Conseil d'administration,

Shauneen Bruder

La présidente du Comité
des ressources humaines
et de la rémunération,

Jo-ann dePass Olsovsky

Comité des ressources humaines et de la rémunération (RHR)

Composition du Comité RHR

Le Comité RHR est formé de cinq membres indépendants. En date de la présente circulaire, tous les membres du Comité RHR possèdent tous une compréhension approfondie des politiques et des principes en matière de rémunération des membres de la haute direction ainsi que de l'expérience en matière de ressources humaines et de rémunération, y compris les compétences et l'expérience permettant au Comité RHR de se prononcer sur le bien-fondé des politiques et des pratiques en matière de rémunération du CN. Ils sont également membres d'autres comités du Conseil, ces chevauchements permettant d'établir un lien solide entre les responsabilités de surveillance des risques du Comité RHR.

- Mme Jo-ann dePass Olsovsky, présidente du Comité RHR, a été première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce, de février 2018 jusqu'à sa retraite en août 2022. Elle a dirigé l'équipe mondiale de Salesforce ayant la responsabilité des systèmes internes, notamment les applications, Salesforce sur Salesforce, le réseau mondial, la cybersécurité, les centres de données, les mégadonnées, les systèmes d'intelligence artificielle et les acquisitions, entre autres. Avant Salesforce, Mme dePass Olsovsky a fait partie de l'équipe de direction de BNSF Railway pendant environ 12 ans, où elle était responsable, notamment, de la fonction des technologies de l'information, de l'équipe des télécommunications, de l'intelligence artificielle et des mégadonnées et de la cybersécurité de l'entreprise, entre autres. Elle a dirigé des équipes mondiales de plus de 3 000 employés, avec des responsabilités relatives à des budgets opérationnels et des budgets liés aux programmes de plus d'un milliard de dollars. Dans le cadre de ses fonctions de dirigeante et d'administratrice, Mme dePass Olsovsky possède une vaste expérience de tous les aspects des ressources humaines, tant pour les employés syndiqués que pour les cadres, et ce, à l'échelle mondiale. Son expérience comprend le recrutement, le développement et la fidélisation des employés syndiqués et des employés salariés/cadres, tous les aspects des relations de travail syndiquées, la conception de la rémunération, la gestion des performances et la planification des talents/de la relève.
- Mme Shauneen Bruder, présidente du Conseil, est une administratrice de sociétés et une ancienne vice-présidente directrice, Exploitation à la RBC. Elle était responsable des activités associées à tous les services aux particuliers et aux entreprises au Canada, offerts par plus de 8 000 employés. Dans le cadre de ses fonctions de dirigeante et d'administratrice, elle a acquis une grande expérience en supervision de questions de ressources humaines, dont celles portant sur la structure de la rémunération, la gestion du rendement et la gestion des talents ainsi que la planification de la relève.
- Mme Denise Gray est une administratrice de sociétés ayant une vaste expérience en relations d'affaires. Jusqu'en mai 2023, elle était la directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord de LG Energy Solution Michigan Inc., U.S. À compter de 2015, elle a passé près de huit ans au sein de LG Corporation, y occupant divers postes de direction, dont ceux de présidente de LG Energy Solution Michigan Inc. Tech Center, de présidente de LG Chem Michigan Inc. Tech Center et de présidente et chef de la direction de LG Chem Power Inc. Elle possède également plus de 30 ans d'expérience dans des postes à responsabilités croissantes chez General Motors. En plus de son expérience dans des postes de haute direction, Mme Gray est membre du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de rémunération de Cheniere Energy, Inc. et elle siège au conseil de Mitra Chem, société privée de fabrication de matériaux de batteries au lithium-ion. Elle a siégé au conseil de Tenneco, Inc., où elle a aussi agi à titre de membre des comités d'audit et de rémunération. Sa vaste expérience à titre de cadre dirigeante et d'administratrice de sociétés lui permet d'apporter une contribution significative aux responsabilités de surveillance du Comité RHR.
- M. Justin M. Howell est un administrateur de sociétés et un ancien gestionnaire d'investissements senior au sein de Cascade Asset Management Co. Auparavant, M. Howell a été un banquier d'investissement et un avocat. M. Howell est président du comité des mises en candidature et de la rémunération et membre du conseil d'administration de Sika AG, une société multinationale du secteur des produits chimiques de spécialité inscrite à la cote de la SIX Swiss Exchange et dont le siège social se trouve à Baar, en Suisse. Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur d'entreprise, il a acquis une grande expérience en supervision de questions de ressources humaines, dont celles portant sur la structure de la rémunération, la gestion du rendement et la gestion des talents ainsi que la planification de la relève.
- M. Robert Knight, président du Comité AFR, est administrateur de sociétés. Auparavant, il a été chef des finances d'Union Pacific Corporation, poste qu'il a occupé pendant 15 ans avant de prendre sa retraite en décembre 2019. Au cours de ses 40 années de service chez Union Pacific Corporation, M. Knight a également occupé divers postes de haute direction, notamment celui de directeur général des unités commerciales de l'énergie et de l'automobile de l'entreprise. En tant que leader ayant fait ses preuves et doté d'une vaste expérience en matière de finances et de ressources humaines du fait qu'il a mené de grandes équipes de professionnels tout au long de sa carrière, M. Knight est administrateur et membre du comité de la rémunération de Schneider National, Inc., et administrateur et président du comité d'audit d'Hyliion Holdings Corp.

Le tableau ci-dessous résume l'expérience des membres du Comité RHR en matière de ressources humaines et de rémunération :

CHAMP D'EXPÉRIENCE	NOMBRE DE MEMBRES DU COMITÉ DOTÉS D'UNE GRANDE OU TRÈS GRANDE EXPÉRIENCE	
Appartenance à des comités des ressources humaines	5/5	100 %
Exposition à la fonction Ressources humaines de l'organisation	5/5	100 %
Leadership et planification de la relève, développement des talents	5/5	100 %
Approbation de contrats d'emploi	5/5	100 %
Élaboration/surveillance de programmes d'intéressement	5/5	100 %
Surveillance des tests de simulation des paiements aux termes des programmes d'intéressement selon le rendement financier de l'entreprise/les résultats d'exploitation	5/5	100 %
Administration/surveillance des régimes de retraite	3/5	60 %
Interprétation des exigences réglementaires et application de celles-ci aux politiques et pratiques en matière de rémunération	4/5	80 %
Interaction avec les investisseurs et leurs représentants sur des questions de rémunération	4/5	80 %
Surveillance de l'analyse financière se rapportant aux politiques et pratiques en matière de rémunération	5/5	100 %
Exposition aux analyses du marché portant sur les politiques et pratiques en matière de rémunération	5/5	100 %
Rédaction ou révision de contrats ou autres documents à caractère juridique se rapportant à des politiques et pratiques en matière de rémunération	5/5	100 %
Surveillance de questions de relations de travail	3/5	60 %

Mandat du Comité RHR

Les responsabilités du Comité RHR sont notamment les suivantes :

- s'assurer qu'il existe des mécanismes adéquats de planification de la relève pour les membres de la haute direction, y compris celui de PDG;
- superviser le processus de sélection des membres de la haute direction, recommander leur nomination et approuver les conditions de nomination et de cessation d'emploi ou de départ à la retraite de la personne occupant le poste de PDG et des autres membres de la haute direction;
- passer en revue les objectifs généraux qui relèvent de la personne occupant le poste de PDG et des autres membres de la haute direction qui relèvent directement de la personne occupant le poste de PDG, ainsi que leur développement et leur rendement en fonction de ces objectifs et d'autres facteurs, et recommander au Conseil leur rémunération en fonction de cette évaluation;

- identifier, surveiller et superviser les risques liés aux pratiques et politiques en matière de rémunération du CN et évaluer si elles offrent un équilibre approprié entre le risque et la récompense par rapport à l'orientation stratégique globale de la Compagnie, et examiner la communication de l'information concernant : (i) le rôle à cet égard; (ii) toute pratique suivie par le CN pour déceler et atténuer ces risques; et (iii) tout risque décelé découlant des politiques et pratiques de rémunération du CN raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important sur le CN;
- examiner tous les éléments de la rémunération de la haute direction et faire un rapport annuel sur les pratiques de rémunération, notamment en supervisant le choix de tout groupe de comparaison utilisé pour déterminer la rémunération ou tout élément de la rémunération et examiner la communication de l'information concernant ce groupe;
- superviser les conseillers externes, y compris les consultants en rémunération, les conseillers juridiques indépendants ou autres conseillers indépendants dont les services ont été retenus pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités;
- évaluer l'indépendance des conseillers externes aux termes des normes en matière de gouvernance canadiennes et américaines, ou autres lois, règles ou règlements applicables;
- examiner les pratiques et politiques en ressources humaines en veillant notamment à ce que des systèmes de ressources humaines pertinents soient en place afin que le CN puisse recruter, motiver et retenir le personnel diversifié et de qualité nécessaire pour atteindre ses objectifs d'affaires, notamment superviser l'établissement et faire le suivi du rendement de la Compagnie en ce qui concerne l'égalité des chances pour le personnel, l'emploi et les pratiques exemplaires;
- effectuer régulièrement des sondages sur l'engagement des membres du personnel et surveiller les résultats de ces sondages et leurs répercussions sur la gestion efficace des talents au CN;
- surveiller régulièrement les relations syndicales du CN et la stratégie du CN en matière de relations de travail, ainsi que sa cohérence avec l'orientation stratégique du CN;
- examiner la structure de gouvernance des régimes de retraite du CN et la composition de ces régimes;
- superviser les risques principaux auxquels le CN fait face sur le plan de la gestion de la haute direction, des ressources humaines, de la rémunération, de la relève et de la culture.

Le texte intégral de la charte du Comité RHR se trouve dans le Manuel de gouvernance du CN au **www.cn.ca**, sous « Engagement responsable/Gouvernance ».

Le Comité RHR s'est réuni à sept reprises en 2025 et a tenu des séances à huis clos à chaque réunion.

Gestion des talents, inclusion et planification de la relève

La gestion des talents, le développement du leadership, la planification de la relève, l'inclusion et l'engagement du personnel sont prioritaires pour le Conseil et le Comité RHR. Un cadre des talents intégré portant sur la recherche de leaders ainsi que sur leur évaluation et leur perfectionnement vise à garantir au CN des candidats potentiels qualifiés possédant des parcours professionnels et une expertise diversifiés pour occuper des postes de haute direction et des postes de cadres.

Le CN prépare les personnes de talent à des rôles plus étendus et plus complexes en adaptant les plans de perfectionnement aux besoins individuels, commerciaux et de leadership, tout en offrant des expériences significatives et, s'il y a lieu, transversales. Au besoin, le CN a également recours au recrutement externe pour combler ses besoins en matière de talent et pour recruter des personnes dotées des compétences essentielles.

Le Comité RHR examine, de façon régulière, les mises à jour sur la gestion des talents et le développement du leadership propres à chaque fonction. En cours d'année, le Comité RHR procède également à des analyses approfondies de la haute direction centrées sur la force, les lacunes et l'inclusivité pour la préparation des candidats pouvant être appelés à occuper des postes de leadership de premier plan au sein de l'organisation. Le CN adopte, en outre, une approche de perfectionnement plus ciblée pour les personnes de talent identifiées à ce titre dans le but de les préparer à assumer des fonctions plus étendues et plus complexes de manière accélérée, tout en développant la souplesse et des aptitudes de leadership fondamentales. Le CN raffine également son programme de perfectionnement de carrière afin d'offrir de la formation ciblée et des expériences de travail pratiques qui viendront appuyer le développement des talents.

Une analyse complète des plans de relève de contingence et des plans de relève à court, moyen et long terme pour l'équipe de haute direction est effectuée chaque année et des plans adaptés précis pour combler les besoins sont élaborés et mis en œuvre. En ce qui concerne le plan stratégique à long terme du CN, l'harmonisation du leadership et du développement des capacités constitue un élément clé de la réussite de la mise en œuvre de ce plan stratégique. L'harmonisation des programmes de rémunération avec les objectifs stratégiques du CN constitue un élément essentiel servant à lier le rendement pour les actionnaires avec le rendement de la direction.

Le Comité RHR juge que des stratégies adéquates de gestion des talents et de planification de la relève sont en place pour assurer le succès durable du CN.

Conseillers indépendants

Le Comité RHR retient les services de consultants en rémunération de la haute direction dont le mandat consiste à donner des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation. À cette fin, depuis octobre 2007, le Comité RHR retient les services de Hugessen. Le Comité RHR a donné le mandat à Hugessen d'examiner les recommandations au sujet de la rémunération des membres de la haute direction et des questions connexes et de lui fournir directement des avis à cet égard.

Les honoraires facturés par Hugessen en 2025 se sont élevés à environ 168 700 $ CA. Les services fournis par Hugessen étaient liés à la rémunération et fournis directement au Comité RHR. Le Comité RHR a également procédé à un examen de l'indépendance de Hugessen et évalué sa performance pour 2025. Le Comité RHR est satisfait des avis donnés par Hugessen et juge qu'ils sont objectifs et impartiaux. Hugessen satisfait également aux critères d'indépendance énoncés dans les normes d'inscription de la NYSE et a confirmé que le montant des honoraires versés par le CN représentait moins de 5 % des honoraires annuels de la firme.

Depuis 2007, le Conseil a adopté une politique aux termes de laquelle tous les services non liés à des questions de rémunération rendus au CN par le consultant spécialisé en rémunération des membres de la haute direction dont les services ont été retenus par le Comité RHR pour la prestation de services liés à des questions de rémunération doivent être approuvés au préalable par la présidente du Comité RHR. Aux termes d'une entente entre le Comité RHR et Hugessen, cette dernière a convenu de ne pas fournir de services à la direction.

Rémunération des membres de la haute direction — Honoraires connexes

	SERVICES FOURNIS EN 2025 ($ CA)		SERVICES FOURNIS EN 2024 ($ CA)	
	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION — HONORAIRES CONNEXES	AUTRES HONORAIRES	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION — HONORAIRES CONNEXES	AUTRES HONORAIRES
Hugessen	168 700	–	238 300	–

Structure de la rémunération de la haute direction en 2025

Membres de la haute direction visés

La présente rubrique « Analyse de la rémunération » porte sur la rémunération des membres de la haute direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les membres de la haute direction visés suivants, qui figurent dans les tableaux sur la rémunération :

Tracy Robinson *Présidente-directrice générale (la **PDG**)*
Ghislain Houle *Vice-président exécutif et chef de la direction financière*
Patrick Whitehead *Vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation*
Janet Drysdale *Vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales*
Bhushan Ivaturi *Vice-président exécutif et chef de la direction informatique et de la technologie*
Rémi Lalonde *Ancien vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales*
Derek Taylor *Ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain*

Nos politiques et programmes de rémunération des membres de notre haute direction

La politique et les programmes de rémunération à l'intention des membres de la haute direction du CN visent à créer un lien évident entre notre stratégie à long terme, notre plan d'affaires et la rétribution des membres de la haute direction, ce qui incite à adopter les bons comportements. La rémunération incitative des membres de la haute direction est donc liée aux principaux objectifs de l'entreprise, lesquels jouent un rôle déterminant dans l'atteinte de la rentabilité à court et à long terme de l'entreprise et l'amélioration du rendement pour les actionnaires. Le programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction est aussi conçu pour être concurrentiel et permettre au CN de recruter, de retenir et de motiver des membres de la haute direction talentueux tout en comportant les éléments de contrôle des risques voulus.

Le programme complet de rémunération à l'intention des membres de la haute direction du CN se compose de cinq éléments : (i) le salaire de base; (ii) une prime annuelle; (iii) des intéressements à long terme; (iv) des prestations de retraite; et (v) des avantages indirects. Le salaire de base, la prime annuelle et les intéressements à long terme combinés déterminent la rémunération directe totale offerte. La rémunération directe totale est en grande partie composée d'une rémunération au rendement qui se présente sous la forme d'intéressements variables.

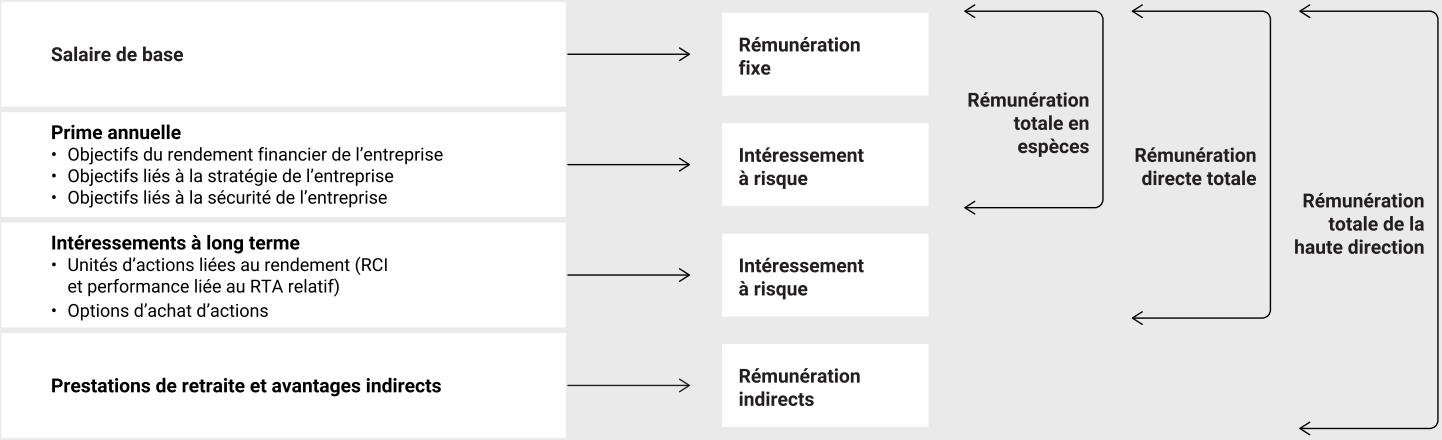

Les décisions touchant le montant de la rémunération directe totale versée aux membres de la haute direction visés sont prises en fonction de la politique de rémunération des membres de la haute direction du CN. Dans le cadre de l'établissement de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés, la politique vise à positionner la rémunération des membres de la haute direction visés au 50e centile du groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés, en moyenne. Le Comité RHR est d'avis que la politique de rémunération et les principes en découlant permettaient d'offrir des niveaux de rémunération concurrentiels et raisonnables lorsqu'il a établi la rémunération des membres de la haute direction visés pour 2025.

Décisions et procédure en matière de rémunération

La PDG fait des recommandations concernant la rémunération des membres de la haute direction visés, sauf sa propre rémunération, et le Comité RHR examine cette rémunération et la recommande à l'approbation du Conseil. Le Comité RHR fait des recommandations concernant la rémunération de la PDG, laquelle est approuvée par les membres indépendants du Conseil. La durée du mandat de la PDG est à la discrétion du Conseil. La rémunération de 2025 a été fixée dans le cadre d'un processus annuel suivi par le Comité RHR et décrit dans le graphique ci-contre.

Chaque année, le Comité RHR passe en revue le positionnement de la rémunération par rapport au marché et approuve les rajustements de la rémunération pour l'année à venir en tenant compte des pratiques au sein des groupes de comparaison, du rendement individuel, des compétences en matière de leadership, de la planification de la relève, des questions de rétention du personnel et des perspectives économiques. Une analyse du ratio de rémunération vertical est effectuée et présentée au Comité RHR dans le cadre de son examen des recommandations en matière de rémunération pour l'année à venir. L'analyse du ratio de rémunération vertical consiste à comparer la rémunération directe totale de chaque membre de la haute direction visé par rapport à la rémunération directe totale annuelle médiane de tous les membres du personnel du CN. Cette analyse fournit au Comité RHR davantage de contexte lorsque celui-ci procède à la révision des programmes de rémunération du CN.

Dans le cadre du processus de révision annuelle de la rémunération, WTW compare la rémunération directe totale offerte à tous les membres de la haute direction au cours de l'exercice à celle qui était offerte par les sociétés du groupe de comparaison. En décembre 2025, WTW a déclaré que le positionnement de la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés était en général conforme à la politique de rémunération du CN.

Le Comité RHR étudie et recommande au Conseil à des fins d'approbation les cibles de rendement applicables au RIA et aux UALR en janvier. Exception faite des cibles se rapportant au RTA relatif, les cibles financières sont tirées du plan d'affaires annuel du CN, qui est préparé par la direction et examiné et approuvé par le Conseil. La planification des affaires est une démarche exhaustive au cours de laquelle la direction examine, avec le Conseil, le contexte économique, commercial, réglementaire et concurrentiel qui influe ou est susceptible d'influer sur les activités du CN au cours des trois années à venir. Tout au long de l'année, les membres du Comité RHR sont informés du rendement du CN par rapport aux cibles.

De plus, le Conseil et le Comité RHR peuvent communiquer avec les cadres dirigeants tout au long de l'année s'ils souhaitent discuter de questions d'entreprise précises ou obtenir des clarifications. Le Conseil et le Comité RHR sont, par conséquent, certains d'avoir une vision détaillée du rendement financier du CN et d'avoir en main les renseignements pertinents pour formuler des recommandations quant à la rémunération des membres de la haute direction. Enfin, tout au long de son processus de révision annuelle de la rémunération des membres de la haute direction, le Comité RHR obtient également des avis de son consultant en rémunération indépendant, soit Hugessen, dont il tient compte.

L'octroi annuel d'UALR et d'options d'achat d'actions aux membres de la haute direction visés et aux autres membres du personnel admissibles est examiné et approuvé par le Conseil en janvier pour l'année en cours. Afin de déterminer la juste valeur appropriée des ILT octroyés à chaque membre de la haute direction visé, le Comité RHR prend en compte des données externes du marché, tel qu'elles sont présentées à la rubrique « Appariement par rapport au groupe de comparaison » qui figure ci-après, ainsi que d'autres facteurs comme le rendement individuel, le leadership et la capacité de retenir des talents.

Étape nº 1 — septembre à janvier

- Revue et approbation du plan d'affaires par le Conseil
- Définition des critères et des cibles de rendement en fonction du plan d'affaires

Étape nº 2 — décembre à janvier

- Revue annuelle des risques et évaluation des éléments d'atténuation des risques
- Évaluation du rendement individuel des membres de la haute direction visés
- Revue du positionnement de la rémunération par rapport au marché
- Revue des primes annuelles et des paiements d'intéressement à long terme de l'année précédente
- Revue des programmes de rémunération et rajustements de la rémunération annuelle
- Revue des nouvelles cibles annuelles, des attributions d'intéressement à long terme et des conditions d'acquisition basées sur le rendement
- Simulations de paiement pour les octrois d'intéressement

Étape nº 3 — mars à octobre

- Suivi et évaluation de l'évolution et de la performance des programmes de rémunération

Appariement par rapport au groupe de comparaison

Chaque année, le Comité RHR détermine les niveaux concurrentiels de rémunération à l'aide d'un groupe de comparaison, qui est régulièrement examiné et jugé approprié compte tenu du niveau et de la nature des postes faisant l'objet du positionnement par rapport au marché. Le Comité RHR évalue le salaire de base, la rémunération totale en espèces cible et la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés par rapport aux données du marché concurrentiel pertinentes.

Le groupe de comparaison pour les membres de la haute direction visés est composé d'un mélange équilibré de 16 sociétés nord-américaines, y compris des chemins de fer de classe I, sélectionnées afin d'avoir une vue d'ensemble plus large du secteur tout en limitant la taille et l'étendue relatives des sociétés. Les sociétés comprises sont comparables pour ce qui est du secteur d'activité et/ou de la complexité, compte tenu de facteurs comme la taille, les produits d'exploitation, le capital investi et la capitalisation boursière, et elles représentent des organisations avec lesquelles le CN est en concurrence pour le recrutement des meilleurs candidats.

De plus, le Comité RHR a pris en compte des chemins de fer de classe I choisis pour les postes inhérents au secteur ferroviaire afin de s'assurer que la rémunération associée à ces postes concorde avec les tendances en matière de rémunération propres à ce groupe.

Le tableau suivant indique le positionnement du CN par rapport au groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés au 31 décembre 2025.

RANG CENTILE				CN	MÉDIANE
PROFIL [1][2]	25E	50E	75E	(EN MILLIONS $ CA)	
Produits d'exploitation	●			17 304	20 346
Bénéfice net			●	4 720	3 785
Capitalisation boursière	●			83 554	90 037
Employés		●		23 839	23 839

(1) Les produits d'exploitation, le bénéfice net et la capitalisation boursière sont exprimés en millions de dollars canadiens. Les données sur les sociétés américaines ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change moyen pour 2025 de 1,00 $ US = 1,3978 $ CA, sauf relativement à la capitalisation boursière pour laquelle le taux de change au 31 décembre 2025 de 1,00 $ US = 1,3724 $ CA a été utilisé.

(2) Les renseignements sur les produits d'exploitation, le bénéfice net, la capitalisation boursière et les employés sont en date du 31 décembre 2025 ou en date du dernier exercice terminé, selon le cas.

Groupe de comparaison pour les membres de la haute direction visés

Canadien Pacifique Kansas City Limitée
Corporation TC Énergie
CSX Corporation
Emerson Electric Co.
Enbridge Inc.
Fortis Inc.
Illinois Tool Works Inc.
Norfolk Southern Corporation
Republic Services, Inc.
Rogers Communications Inc.
Sempra
TELUS Corporation
The Williams Companies, Inc.
Union Pacific Corporation
Waste Management, Inc.
Xcel Energy Inc.

Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction de 2025

Le tableau suivant expose, en bref, les éléments du programme de rémunération des membres de la haute direction visés de 2025 du CN découlant de la politique de rémunération des membres de la haute direction pondérés en fonction d'une rémunération au rendement qui se présente sous la forme d'intéressements variables. Chaque élément est présenté en détail par la suite dans la présente rubrique.

ÉLÉMENT/FORME	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES EN 2025	POSSIBILITÉ	MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES	OBJECTIFS ET RAISONS D'ÊTRE
Salaire de base En espèces	• Taux fixe de rémunération • Recommandations quant au salaire individuel en fonction de l'évaluation des pratiques de la concurrence, des perspectives économiques, du leadership et des questions de rétention du personnel et de relève	• Établi en fonction de la médiane du groupe de comparaison	• Offre une rémunération équilibrée répartie entre des éléments fixes et variables • Recours à un consultant externe et à une analyse du groupe de comparaison	• Offrir une rémunération fixe concurrentielle • Reconnaître le rendement individuel soutenu • Refléter les responsabilités et/ou l'évolution du rôle
Prime annuelle Rémunération au rendement en espèces	• Attributions annuelles en fonction de l'atteinte par le CN de 100 % des deux objectifs de rendement financier de l'entreprise préétablis (70 %), des trois objectifs de performance en matière de stratégie de l'entreprise préétablis (20 %) et des deux objectifs de performance en matière de sécurité de l'entreprise préétablis (10 %) • Période de rendement : un an	• Paiement cible de 2025 de 150 % du salaire de base pour la PDG et de 100 % pour les autres membres de la haute direction visés. Paiement maximal limité à 2,0 fois la cible	• Emploi de nombreux indicateurs de rendement • Objectifs du régime revus et approuvés annuellement en fonction d'un examen approfondi du plan d'affaires annuel • Paiement versé en fonction du rendement de l'entreprise • Diversification accrue grâce aux volets liés à la sécurité et à la stratégie • Plafonnement des paiements • Absence de garantie de paiement minimal • Paiements assujettis aux politiques de récupération de la rémunération • Paiements aux membres de la haute direction assujettis à une période de préavis de trois mois au cours de l'année du départ à la retraite	• Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels préétablis de rendement financier de l'entreprise, de performance en matière de stratégie de l'entreprise et de performance en matière de sécurité de l'entreprise • Stimuler l'atteinte d'un rendement supérieur tant au niveau du rendement financier de l'entreprise et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise qu'au niveau de la performance en matière de sécurité de l'entreprise
ILT Unités d'actions liées au rendement payables en titres de capitaux propres achetés sur le marché	**UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT (70 % des ILT)** • Une tranche de 40 % de la valeur des ILT est conditionnelle à l'atteinte d'un RCI lié aux UALR cible moyen sur trois ans • Une tranche de 30 % de la valeur des ILT est assujettie au rendement relatif du CN par rapport à celui de l'indice S&P North America LargeMidCap Transportation • Les équivalents de dividendes trimestriels sont acquis pendant la période d'acquisition des droits sur trois ans des UALR et sont réinvestis dans des UALR supplémentaires. En cas de départ à la retraite, les membres de la haute direction visés doivent demeurer au service de la Compagnie, de façon active et continue, jusqu'au 31 mars de l'année suivant l'année de l'octroi pour être admissibles au paiement • Période de rendement : acquisition des droits en bloc sur trois ans	• Juste valeur à la date d'octroi des ILT établie en fonction du 50e centile du groupe de comparaison applicable • Facteur d'acquisition lié au rendement des UALR plafonné à 200 %	• Importante pondération de la rémunération incitative à long terme • Chevauchement des périodes de rendement sur plusieurs années • Combinaison d'indicateurs liés aux résultats financiers, au marché et au rendement relatif • Plafonnement des paiements au titre des UALR et absence de garantie de paiement minimal • Paiements assujettis aux politiques de récupération de la rémunération • Paiements assujettis à des clauses de non-concurrence	• Faire correspondre les intérêts de la direction à l'accroissement de la valeur pour les actionnaires et le rendement total par rapport à des groupes comparables • Rétribuer l'atteinte de résultats financiers soutenus et la création de valeur pour les actionnaires • Contribuer à la rétention du personnel de talent clé • Reconnaître l'apport et le potentiel de chacun • Rapprochement accru avec le rendement total pour les actionnaires
Options d'achat d'actions	**OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (30 % des ILT)** (1) • Options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur quatre ans au taux de 25 % par année • En cas de départ à la retraite, les membres de la haute direction visés doivent demeurer au service de la Compagnie, de façon active et continue, jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi pour être admissibles au paiement • Période de rendement : Acquisition progressive, quatre ans, durée, 10 ans			

(1) La limite au régime d'intéressement à long terme de la direction (le **RILTD**) qui plafonne les octrois individuels d'options d'achat d'actions à un maximum de 20 % du nombre total d'options d'achat d'actions octroyées au cours d'une année donnée a été supprimée pour les attributions d'intéressements à long terme effectuées à compter de 2025, à la suite de l'obtention de l'approbation des actionnaires à l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 26 avril 2024.

ÉLÉMENT/FORME	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES EN 2025	POSSIBILITÉ	MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES	OBJECTIFS ET RAISONS D'ÊTRE
Prestations de retraite Paiements en espèces après le départ à la retraite	**RÉGIMES DE RETRAITE CANADIENS** • Volet à prestations déterminées du Régime de retraite du CN [1] : Prestations payables correspondant à un pourcentage des gains moyens des cinq meilleures années multiplié par le nombre d'années de service validables • Maximum de 35 ans de service validables pour la plupart des régimes à prestations déterminées • Volet à cotisations déterminées du Régime de retraite du CN [2] : Prestations fondées sur les cotisations du participant et les cotisations de contrepartie de la Compagnie • Régimes non enregistrés : Compléments aux régimes enregistrés offrant des prestations en excédent des limites prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) **RÉGIMES DE RETRAITE AMÉRICAINS** • Régime à prestations déterminées [2] : Prestations payables correspondant à un pourcentage des gains moyens des cinq meilleures années (parmi les 10 dernières années) multiplié par le nombre d'années de service décomptées • Maximum de 35 ans de service décomptés pour la plupart des régimes à prestations déterminées • Régime d'épargne : Régime 401(k) en vertu duquel les prestations sont fondées sur les cotisations volontaires du participant et la cotisation de contrepartie de 50 % versée par la Compagnie, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire de base • Volet à cotisations déterminées [2] : Prestations supplémentaires aux termes du régime d'épargne fondées sur les cotisations de 3,5 % du salaire de base versées par la Compagnie • Régimes non enregistrés : Compléments aux régimes agréés offrant des prestations en excédent des limites prévues par l'Internal Revenue Service et le Railroad Retirement Board	• Régimes non enregistrés réservés aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs • La plupart des prestations de retraite pour les membres de la haute direction et les cadres supérieurs sont fondées sur le salaire de base et la prime annuelle (jusqu'à concurrence des niveaux cibles)	• Les membres de la haute direction visés accumulent des prestations dans un régime à cotisations déterminées, ce qui limite l'exposition du CN aux risques d'insolvabilité du régime de retraite • Paiements assujettis à des clauses de non-concurrence pour les régimes non enregistrés	• Offrir un programme de rémunération de la haute direction efficace et attrayant
Avantages indirects Avantages non pécuniaires	• Véhicules loués par la Compagnie, stationnement, conseils financiers et services fiscaux, compte pour les dépenses discrétionnaires favorisant la santé et le mieux-être, certaines couvertures d'assurance maladie, y compris services médicaux annuels pour les membres de la haute direction et assurance-vie, surveillance de la sécurité personnelle et utilisation à des fins personnelles de l'avion de la Compagnie pour la PDG	• Concurrentiels		

(1) S'applique aux employés non syndiqués avant 2006. Depuis le 31 mars 2024, les régimes à prestations déterminées du CN sont gelés pour tous les employés non syndiqués. L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension ne sont pas prises en compte dans le calcul du régime à prestations déterminées après cette date.

(2) Avant le 1er avril 2024, s'applique aux employés non syndiqués qui ont été embauchés après 2005 ou qui ont choisi de convertir leur régime à prestations déterminées. S'applique à tous les employés non syndiqués à compter du 1er avril 2024.

Salaire de base

Le salaire de base de la PDG et des autres membres de la haute direction visés est versé en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec les salaires versés en dollars américains pour des postes équivalents au sein du groupe de comparaison. À l'occasion de la révision annuelle de la rémunération des membres de la haute direction visés, le salaire de base a été fixé en fonction de la rémunération médiane versée par les sociétés du groupe de comparaison. Les augmentations salariales prennent en compte les pratiques de la concurrence, les compétences en matière de leadership, la capacité de retenir le personnel et les plans de relève.

Régime d'intéressement annuel (RIA)

En 2025, le RIA à l'intention des membres de la haute direction était lié à la performance du CN d'après des objectifs préétablis pour trois volets d'entreprise : le rendement financier, la stratégie et la sécurité. Les facteurs liés à la performance et les fourchettes pour les seuils, les cibles et le montant maximal des primes pour les trois volets du RIA (rendement financier, stratégie et sécurité) sont déterminés par le Comité RHR au début de l'année. Les objectifs de performance de l'entreprise sont revus chaque année afin de choisir des cibles qui sont conformes à notre plan d'affaires. Les mêmes volets et objectifs d'entreprise s'appliquent à chaque membre de la haute direction visé. Le Conseil peut également exercer son pouvoir discrétionnaire pour ajuster les résultats aux termes du RIA, de manière positive ou négative, lorsque des événements extraordinaires ou d'autres facteurs non pris en compte dans les paramètres de performance originaux déforment de façon importante le résultat fondé sur la formule. Le recours du Conseil à ce pouvoir discrétionnaire est rare, délimité clairement et exercé seulement lorsque des circonstances objectives et vérifiables indiquent que le résultat calculé surévalue ou sous-évalue considérablement la performance sous-jacente en raison de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Aux termes des modalités du RIA, les facteurs de rendement pour chaque volet d'entreprise individuel peuvent varier de 0 % à 200 %, selon les résultats comparés aux objectifs préétablis, comme il est illustré dans le tableau ci-dessous.

ÉLÉMENTS DU RIA	INFÉRIEUR AU SEUIL	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM
Atteinte des volets liés au rendement financier, à la stratégie et à la sécurité de l'entreprise (1)	0 %	50 %	100 %	200 %

(1) Interpolation entre les points.

RIA applicable aux membres de la haute direction visés de 2025

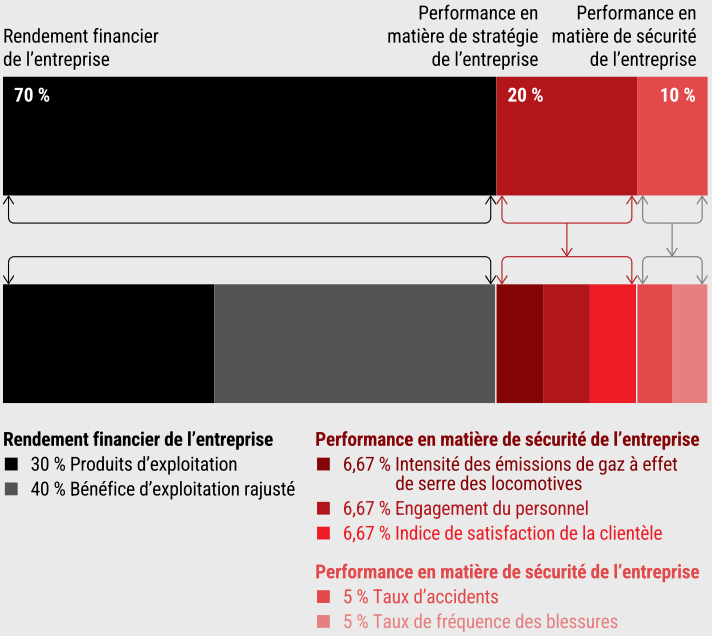

Les attributions cibles et les fourchettes de paiement tiennent compte du niveau de responsabilité associé à leur poste, visent à se conformer à celles du groupe de comparaison et sont établies selon un pourcentage du salaire de base. Aux termes du RIA de la Compagnie pour 2025, les paiements minimum, cible et maximum pour les membres de la haute direction visés (la PDG et les vice-présidents exécutifs), exprimés en pourcentage (%) du salaire de base, ont été les suivants :

POSTE	MINIMUM (1)	CIBLE (1)	MAXIMUM (1)
PDG	0 %	150 %	300 %
Vice-présidents exécutifs	0 %	100 %	200 %

(1) Exprimé en pourcentage du salaire de base au 31 décembre 2025.

Pour 2025, le RIA était composé des éléments suivants :

1. Rendement financier de l'entreprise :

Soixante-dix pour cent (70 %) de la prime des membres de la haute direction visés était liée au rendement de la Compagnie par rapport à deux indicateurs qui contribuent directement à la croissance financière et à la rentabilité à long terme du CN. Le Comité RHR veille à ce que les cibles de rendement et les conditions soient liées à l'atteinte des objectifs d'entreprise du CN décrits dans son plan d'affaires, que le Conseil revoit et approuve. Ces objectifs d'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles du CN aux termes du RIA. En outre, lorsqu'elle fixe les cibles aux termes du RIA pour l'année à venir, le CN exclut généralement les éléments de l'année précédente qui ne se sont pas produits dans le cadre des activités normales du CN et qui pourraient, de ce fait, affecter la comparabilité du rendement financier du CN d'une année à l'autre, ainsi que les cibles annuelles actuelles de la Compagnie par rapport aux résultats de l'année précédente.

En 2025, le Conseil a évalué le rendement financier du CN par rapport aux cibles fixées pour les produits d'exploitation et le bénéfice d'exploitation rajusté. Ces indicateurs ont été choisis parce qu'ils permettent de quantifier la croissance et la rentabilité à long terme de l'entreprise, lesquelles constituent deux facteurs clés de la rentabilité et du rendement pour les actionnaires et sont conformes à la stratégie du CN. Les objectifs de 2025 ont été approuvés par le Conseil au début de 2025 à partir des prévisions d'affaires et des prévisions financières du CN établies à cette date.

2. Performance en matière de stratégie de l'entreprise :

Les objectifs stratégiques de l'entreprise comptent pour 20 % de la prime des membres de la haute direction visés et sont alignés sur la vision stratégique à long terme du CN, ainsi que sur ses priorités en matière de développement durable.

Les objectifs stratégiques de l'entreprise comprenaient trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif : la performance environnementale selon l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des locomotives, l'engagement du personnel et un indice de satisfaction de la clientèle, ayant chacun une pondération de 6,67 % de la cible de la prime totale. Un examen des résultats de 2025 à l'égard des trois indicateurs stratégiques de l'entreprise a été effectué par l'auditeur interne.

- La performance environnementale est mesurée par l'amélioration de l'économie de carburant des locomotives (le nombre de gallons américains de carburant de locomotive consommés par 1 000 tonnes-milles brutes (TMB)), qui est directement liée à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre et qui contribue de façon importante à l'atteinte de l'objectif climatique 2030 du CN, fondé sur la science.
- L'engagement du personnel est mesuré au moyen du sondage annuel sur l'engagement, qui est confié à une entreprise tierce qui gère le sondage à des fins de gouvernance et d'intégrité des données. En 2025, l'indicateur lié à l'engagement du personnel était composé de deux cibles équipondérées, soit : (i) cadres et (ii) employés syndiqués.
- En 2025, l'orientation client a été évaluée au moyen de l'indice de satisfaction de la clientèle, qui mesure la satisfaction des clients relativement aux communications du CN et la facilité globale des relations commerciales. L'indice de satisfaction de la clientèle est fondé sur les résultats moyens de deux sondages menés auprès de clients au cours de l'année et est assujetti à une évaluation de la performance par le Comité RHR, qui utilise à la fois les résultats des sondages et les perspectives contextuelles fournies par la vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales afin d'établir le résultat final de l'indice de satisfaction de la clientèle.

3. Performance en matière de sécurité de l'entreprise :

Dix pour cent (10 %) de la prime des membres de la haute direction visés est liée aux objectifs en matière de sécurité du CN. Le Conseil a évalué la performance annuelle de la Compagnie en matière de sécurité en fonction de deux indicateurs de sécurité ayant une pondération équivalente, soit le taux d'accidents et le taux de fréquence des blessures.

Objectifs du rendement financier de l'entreprise et résultats de 2025

En 2025, le CN a fait face à des enjeux extraordinaires alors que les changements dans les politiques tarifaires et l'incertitude accrue ont eu une incidence significative sur les activités du CN, étant donné ses liens étroits avec le commerce international. Ces mesures ont perturbé les chaînes d'approvisionnement, réduit la demande et augmenté les coûts d'exploitation, ce qui a occasionné des pressions considérables sur les produits d'exploitation et le rendement financier global. Par conséquent, le CN n'a pas atteint entièrement ses objectifs de rendement financier préétablis pour les deux volets liés au rendement financier de l'entreprise (soit les produits d'exploitation et le bénéfice d'exploitation rajusté), ce qui a donné lieu à un paiement correspondant à 65,0 % de la cible pour le volet lié au rendement financier de l'entreprise selon la formule actuelle. À l'issue d'une révision exhaustive des impacts imprévus des tarifs douaniers et constatant la performance de la direction, qui a mené au déploiement rapide d'efforts d'atténuation, le Comité RHR et le Conseil ont approuvé un rajustement discrétionnaire afin de faire passer le volet du rendement financier du RIA de 2025 de 65,0 % à 83,0 %. Cette décision s'est fondée sur une analyse et une gouvernance rigoureuses afin d'assurer l'alignement sur les principes en matière de rémunération, le contexte entourant la performance, les enjeux de rétention des personnes de talent et les attentes des intervenants.

Au début de 2025, les cibles de rendement ont été fixées selon un taux de change présumé de 1,00 $ US = 1,4286 $ CA. Au cours de l'exercice, le taux de change moyen réel s'est établi à 1,00 $ US = 1,3978 $ CA. À la fin de 2025, les cibles relatives au RIA aux termes du volet lié au rendement financier de l'entreprise ont été rajustées, comme il est prévu au régime, pour tenir compte de la différence entre les taux de change réels et prévus pour les deux objectifs et, dans le cas des produits d'exploitation, l'objectif a également été rajusté pour tenir compte de la différence entre les prix réels et prévus du diesel quant aux surcharges de carburant du CN. Ces rajustements sont récurrents chaque année et sont effectués afin d'assurer la comparabilité aux résultats financiers générés par les activités du CN. Des rajustements aux cibles pourraient avoir un impact, favorable ou défavorable, sur les facteurs de rendement.

Le tableau suivant présente les objectifs de rendement de 2025 qui ont été fixés au début de 2025, en plus des cibles de rendement de 2025, rajustées pour tenir compte des taux de change et des prix du diesel réels pour 2025.

			OBJECTIFS D'ENTREPRISE AU 1ER JANVIER 2025 (1)						OBJECTIFS D'ENTREPRISE RAJUSTÉS (2)(3)				
EN MILLIONS	PONDÉRATION	RÉSULTATS 2024 ($ CA)	SEUIL 2025 ($ CA)	Δ VS 2024	CIBLE 2025 ($ CA)	Δ VS 2024	MAXIMUM 2025 ($ CA)	Δ VS 2024	SEUIL 2025 ($ CA)	CIBLE 2025 ($ CA)	MAXIMUM ($ CA)	RÉSULTATS 2025 (2) ($ CA)	FACTEUR DE RENDEMENT
Produits d'exploitation	30 % de 70 %	17 046	17 400	+2,1 %	18 300	+7,4 %	19 100	+12,0 %	17 047	17 928	18 712	17 304	64,6 %
Bénéfice d'exploitation rajusté (4)	40 % de 70 %	6 325	6 670	+5,5 %	7 100	+12,3 %	7 560	+19,5 %	6 523	6 944	7 393	6 652	65,3 %
Facteur de rendement pondéré global													**65,0 %**
Facteur de rendement pondéré global, y compris les rajustements discrétionnaires													**83,0 %**

(1) Objectifs de l'entreprise en fonction d'un taux de change moyen présumé de 1,00 $ US = 1,4286 $ CA.
(2) Objectifs et résultats de l'entreprise en fonction d'un taux de change moyen réel pour 2025 de 1,00 $ US = 1,3978 $ CA.
(3) La cible des produits d'exploitation tient également compte des prix réels du diesel en 2025.
(4) Cette mesure non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice d'exploitation déclaré pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 avec le bénéfice d'exploitation rajusté utilisé pour le calcul du ratio de paiement des primes.

Rajustement du bénéfice d'exploitation

EN MILLIONS	2025 ($ CA)
Bénéfice d'exploitation	6 587
Rajustements :	
Programme de compression de l'effectif	34
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements de réseaux ferroviaires	15
Bénéfice d'exploitation rajusté a)	6 636
Incidence du rajustement des primes discrétionnaires approuvé par le Conseil b)	16
Bénéfice d'exploitation rajusté - pour le calcul du ratio de paiement des primes	**6 652**

a) Voir la section intitulée « Mesures de la performance rajustées » du rapport de gestion, section qui est intégrée par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion peut être consulté en ligne sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, sur le site Web de la SEC, par l'intermédiaire du système EDGAR, au **www.sec.gov** et sur le site Web du CN au **www.cn.ca**, sous l'onglet « Investisseurs ».

b) Le rajustement des primes discrétionnaires approuvé par le Conseil a eu une incidence de 16 millions de dollars canadiens sur le bénéfice d'exploitation rajusté.

Objectifs de performance en matière de stratégie de l'entreprise et résultats de 2025 :

Pour 2025, les résultats de l'indicateur lié à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des locomotives ont donné lieu à un niveau de paiement maximum, tandis que les résultats des indicateurs liés à l'engagement du personnel ont donné lieu à un paiement moyen de 50 %. Les cibles de 2025 pour l'indice de satisfaction de la clientèle avaient été fixées pour orienter les discussions du Comité RHR et pour tenir compte de facteurs externes influant sur la satisfaction des clients. L'évaluation finale de ce paramètre a été établie par le Comité RHR en tenant compte à la fois des résultats des sondages et des commentaires contextuels de la vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales. À l'issue de cet examen, le Comité RHR a évalué que la performance atteignait la cible pour l'indice de satisfaction de la clientèle. Compte tenu de ces résultats par rapport aux objectifs fixés en matière de stratégie de l'entreprise, le Conseil a approuvé un paiement à hauteur de 116,7 % de la cible pour le volet lié à la stratégie de l'entreprise du RIA pour les membres de la haute direction visés.

	OBJECTIFS STRATÉGIQUES AU 1ER JANVIER 2025					
	PONDÉRATION	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM	RÉSULTATS 2025 (2)	FACTEUR DE RENDEMENT
Intensité des émissions de gaz à effet de serre des locomotives (amélioration)	33,33 %	0,50 %	1,25 %	2,00 %	2,34 %	200,0 %
Engagement du personnel (amélioration) (1)						
Cadres et filiales	16,67 %	-1,40 %	1,40 %	4,10 %	Sous (1,40 %)	0,0 %
Employés syndiqués	16,67 %	-1,90 %	1,90 %	5,80 %	Cible atteinte 1,90 %	100,0 %
Indice de satisfaction de la clientèle	33,33 %	–	–	–	–	100,0 %
Facteur de performance pondéré global						**116,7 %**

(1) Les objectifs de 2025 en matière d'engagement du personnel sont présentés sous forme d'écart d'une année à l'autre par rapport aux résultats réels de 2024.
(2) Les indicateurs stratégiques ne sont pas audités et sont basés sur des données estimatives disponibles au 31 décembre 2025 et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que de l'information plus complète devient disponible. Un examen des résultats de 2025 des trois indicateurs stratégiques de l'entreprise a été effectué par l'audit interne.

Le CN ne fournit pas les objectifs et les résultats quantifiés concernant l'engagement du personnel (autres que les objectifs d'amélioration en pourcentage) et l'orientation client, puisque les objectifs et les résultats de ces indicateurs contiennent des renseignements confidentiels et sensibles sur le plan commercial. Les renseignements relatifs à l'indice de satisfaction de la clientèle sont de nature hautement sensible, car ils concernent la relation du CN avec ses clients. De ce fait, la divulgation de renseignements détaillés à propos de cet indicateur porterait gravement préjudice à la Compagnie sur le marché concurrentiel dans lequel elle exerce ses activités, puisqu'il s'agit de renseignements qui pourraient être précieux pour ses concurrents. De même, les renseignements relatifs à l'engagement du personnel sont tirés de renseignements confidentiels et la divulgation de l'objectif quantifié et de son résultat serait préjudiciable aux activités du CN et aux relations du CN avec ses employés. Les objectifs liés à ces deux indicateurs de rendement sont censés constituer un défi, sans toutefois être impossibles ou faciles à atteindre, conformément à l'approche disciplinée du CN en matière de rémunération.

Le pourcentage de la prime totale cible attribuable à l'engagement du personnel et à l'indice de satisfaction de la clientèle pour 2025 est de 13,33 %, tandis que le pourcentage de la rémunération totale lié à l'engagement du personnel et à l'indice de satisfaction de la clientèle du volet lié à la stratégie de l'entreprise du RIA pour 2025 est de 1,1 % pour Mme Robinson, de 1,6 % pour MM. Houle et Ivaturi, de 1,8 % pour M. Whitehead, de 2,1 % pour Mme Drysdale, de 1,2 % pour M. Lalonde et de 1,1 % pour M. Taylor.

Objectifs de performance en matière de sécurité de l'entreprise et résultats de 2025 :

En 2025, le CN a atteint les plus bas taux de fréquence des blessures de son histoire. Bien que le taux d'accident ait raté la cible de peu, ce qui a donné lieu à un paiement de la prime de 96,2 %, le taux de fréquence des blessures a dépassé les attentes, générant un paiement de 175,0 %. Compte tenu de ces résultats, le Conseil a approuvé un paiement à 135,6 % de la cible pour le volet lié à la sécurité de l'entreprise du RIA.

	OBJECTIFS LIÉS À LA SÉCURITÉ AU 1ER JANVIER 2025					
	PONDÉRATION	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM	RÉSULTATS 2025 (2)	FACTEUR DE RENDEMENT
Taux d'accidents (1) (par million de train-milles)	50 %	1,96	1,83	1,71	1,84	96,2 %
Taux de fréquence des blessures (1) (par 200 000 heures-personnes)	50 %	1,09	1,02	0,94	0,96	175,0 %
Facteur de performance pondéré global						**135,6 %**

(1) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).
(2) Résultats au 31 décembre 2025. Les indicateurs de sécurité ne sont pas audités et sont basés sur des données estimées disponibles à ce moment et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que de l'information plus complète devient disponible. Un examen des résultats de 2025 des deux indicateurs de sécurité a été effectué par l'auditeur interne.

Le CN a pris un engagement ferme à l'égard de la santé et de la sécurité des membres de son personnel, de ses clients, ainsi que des collectivités et des milieux dans lesquels il exerce ses activités. Cet engagement est ancré dans une culture solide axée sur ses valeurs et est renforcé au moyen de programmes et de pratiques rigoureuses et d'améliorations continues en matière de formation, de leadership et de technologie. Le CN continue de mettre l'accent sur l'amélioration des taux d'accidents et des taux de fréquence des blessures, conformément aux critères de divulgation de la FRA. En 2025, le CN a consolidé davantage sa culture de la sécurité grâce à des investissements ciblés dans les infrastructures, à des processus de sécurité rigoureux et à des initiatives axées sur la réduction de l'exposition. Le CN a également fait progresser le déploiement de technologies améliorant la sécurité, dont des wagons d'inspection autonome des voies, des portails d'inspection automatisée, des systèmes de détection en voie étendus et l'application de vérification électronique de l'autorisation d'occuper la voie, qui permettent d'améliorer la qualité de l'inspection et d'identifier les risques à un stade précoce. Ces efforts ont été soutenus par de la formation sur le leadership en sécurité et des communications améliorées en matière de sécurité au moyen de la plateforme Train Tube et de la campagne « Vos actions sont importantes ». Compte tenu de cette attention soutenue et disciplinée accordée à l'excellence en matière de sécurité, le CN a connu son meilleur taux de fréquence des blessures à ce jour.

Résumé

La formule qui suit démontre comment le salaire de base annuel (au 31 décembre 2025), le paiement cible (exprimé en pourcentage du salaire de base) et les facteurs de rendement financier de l'entreprise, de performance en matière de stratégie de l'entreprise et de sécurité de l'entreprise d'un membre de la haute direction visé interagissent dans le calcul du paiement de la prime annuelle réellement versée :

Formule du paiement de la prime annuelle (1)

Rendement financier de l'entreprise

Salaire de base annuel × Paiement cible × **70 %** × Facteur de rendement financier de l'entreprise

+

Performance en matière de stratégie de l'entreprise

Salaire de base annuel × Paiement cible × **20 %** × Facteur de performance en matière de stratégie de l'entreprise

+

Performance en matière de sécurité de l'entreprise

Salaire de base annuel × Paiement cible × **70 %** × Facteur de performance en matière de sécurité de l'entreprise

(1) La prime annuelle est calculée au prorata du temps à occuper le poste et du service actif durant l'année.

Le paiement calculé moyen de la prime versée aux membres de la haute direction visés (comprenant le facteur de rendement financier de l'entreprise, le facteur de performance en matière de stratégie et le facteur de performance en matière de sécurité de l'entreprise) s'est établi à 95,0 % de la prime cible en 2025, y compris le rajustement discrétionnaire du volet lié au rendement financier de l'entreprise qui a été approuvé par le Comité RHR et le Conseil.

Paiement de la prime annuelle en 2025

MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION VISÉ	SALAIRE DE BASE ANNUEL ($ US) (1)	PRIME CIBLE	RENDEMENT FINANCIER DE L'ENTREPRISE		STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE		SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE		PAIEMENT TOTAL (2)	PAIEMENT DE LA PRIME EN $ US	PAIEMENT DE LA PRIME EN $ CA (3)
			PONDÉRATION	PAIEMENT (2)	PONDÉRATION	PAIEMENT	PONDÉRATION	PAIEMENT			
Tracy Robinson	1 135 000	150,0 %	70 %	83,0 %	20 %	116,7 %	10 %	135,6 %	95,0 %	1 617 375	2 219 685
Ghislain Houle	710 000	100,0 %	70 %	83,0 %	20 %	116,7 %	10 %	135,6 %	95,0 %	674 500	925 684
Patrick Whitehead	700 000	100,0 %	70 %	83,0 %	20 %	116,7 %	10 %	135,6 %	95,0 %	665 000	912 646
Janet Drysdale (4)	675 000	72,1 %	70 %	83,0 %	20 %	116,7 %	10 %	135,6 %	95,0 %	462 389	634 583
Bhushan Ivaturi (5)	550 000	72,0 %	70 %	83,0 %	20 %	116,7 %	10 %	135,6 %	95,0 %	376 360	516 516
Rémi Lalonde (6)	654 000	55,2 %	70 %	83,0 %	20 %	116,7 %	10 %	135,6 %	95,0 %	342 771	470 419
Derek Taylor (7)	600 000	79,7 %	70 %	83,0 %	20 %	116,7 %	10 %	135,6 %	95,0 %	454 253	623 417

(1) Salaire de base annuel au 31 décembre 2025.
(2) Le paiement de la prime comprend le rajustement discrétionnaire du volet lié au rendement financier de l'entreprise du RIA de 2025, tel qu'approuvé par le Conseil, augmentant le paiement global pour le faire passer de 82,4 % à 95,0 %.
(3) Les paiements de primes en $ US ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2025 de 1 $ US = 1,3724 $ CA.
(4) La prime cible de Mme Drysdale a été établie au prorata en fonction de sa date de promotion et représentait 65 % du salaire de base pour la période allant du 1er janvier 2025 au 19 octobre 2025 et 100% du salaire de base du 20 octobre 2025 au 31 décembre 2025. Aux fins du présent tableau, la prime cible a été arrondie à une décimale; toutefois, le paiement calculé de la prime utilise les chiffres précis.
(5) La prime cible pour M. Ivaturi a été établie au prorata en fonction de sa date d'embauche et représentait 100 % du salaire de base pour la période allant du 14 avril 2025 au 31 décembre 2025. Aux fins du présent tableau, la prime cible a été arrondie à une décimale; toutefois, le paiement calculé de la prime utilise les chiffres précis.
(6) La prime cible pour M. Lalonde a été établie au prorata en fonction de sa date de départ et représentait 100 % du salaire de base pour la période allant du 1er janvier 2025 au 21 juillet 2025. Aux fins du présent tableau, la prime cible a été arrondie à une décimale; toutefois, le paiement calculé de la prime utilise les chiffres précis.
(7) La prime cible pour M. Taylor a été établie au prorata en fonction de sa date de départ et représentait 100 % du salaire de base pour la période allant du 1er janvier 2025 au 19 octobre 2025. Aux fins du présent tableau, la prime cible a été arrondie à une décimale; toutefois, le paiement calculé de la prime utilise les chiffres précis.

Même si le rendement individuel n'est pas un facteur dans l'établissement du paiement aux termes du RIA, le rendement des membres de la haute direction visés continue d'être surveillé tout au long de l'année et constitue l'un des facteurs pris en compte pour la révision annuelle du salaire et la taille de l'attribution ILT. Les paiements réels sont indiqués ci-après et figurent dans le « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens », à la page 79 de la présente circulaire, sous la colonne « Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement non fondé sur des titres de capitaux propres — Régimes d'intéressement annuels ».

Intéressements à long terme (ILT) de 2025

Le Conseil tient compte de plusieurs facteurs dans l'évaluation de la stratégie d'ILT du CN, dont l'équilibre entre la création de valeur à long terme et la protection des intérêts des actionnaires, l'actionnariat des membres de la haute direction par rapport aux options d'achat d'actions détenues, le risque de départ des membres de la haute direction, de même que l'effet dilutif de différents véhicules d'ILT. Le Conseil octroie une combinaison d'options d'achat d'actions et d'UALR aux membres de la haute direction visés afin d'établir un lien entre le rendement à moyen terme et à long terme de l'entreprise et la création de valeur pour les actionnaires.

Les UALR sont assujetties à l'atteinte de critères de rendement établis par le Comité RHR au début de la période d'acquisition, et le facteur d'acquisition lié au rendement peut varier de 0 % à 200 %.

Les options d'achat d'actions harmonisent la rémunération des membres de la haute direction avec l'augmentation de la valeur pour les actionnaires, ce qui permet aux membres de la haute direction de profiter de l'appréciation future des actions et d'acquérir une participation financière dans la Compagnie au fil du temps. Elles harmonisent davantage leur rémunération avec le succès à long terme du CN.

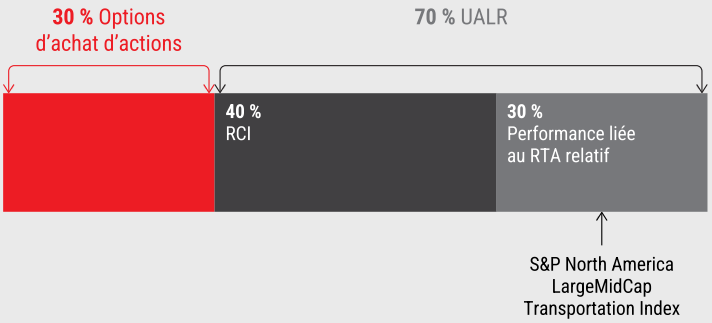

L'octroi annuel d'UALR et d'options d'achat d'actions aux membres de la haute direction visés est examiné et approuvé aux réunions du Comité RHR et du Conseil tenues en janvier de chaque année. Pour établir chaque attribution d'ILT des membres de la haute direction visés, le Comité RHR tient notamment compte du rendement individuel, du risque de départ et des plans de relève. La politique du CN en matière de rémunération et la valeur des ILT octroyés par les sociétés du groupe de comparaison applicable sont aussi prises en considération par le Comité RHR (voir la rubrique « Appariement par rapport au groupe de comparaison » à la page 62 de la présente circulaire). La juste valeur des ILT octroyés aux membres de la haute direction visés est fixée en fonction du 50e centile du groupe de comparaison. Le Comité RHR ne prend pas en compte les octrois déjà consentis aux membres de la haute direction lorsqu'il détermine les attributions individuelles puisque les régimes d'ILT sont intrinsèquement fondés sur le rendement. Le Conseil peut aussi, à sa discrétion, approuver des octrois additionnels d'UALR et d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction visés en cours d'année.

Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est égal au cours de clôture des actions ordinaires du CN à la TSX ou à la NYSE à la date d'octroi.

Les options d'achat d'actions et les UALR sont assorties d'une condition de service actif minimum, ce qui favorise le maintien au sein de la Compagnie des talents clés dont le départ à la retraite approche. Les membres de la haute direction visés doivent demeurer en service actif jusqu'au 31 décembre de l'année de l'octroi pour les options d'achat d'actions et jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'octroi pour les UALR. Si un membre de la haute direction visé prenait sa retraite avant la fin de la période prévue aux termes de la condition de service minimum de la convention d'octroi, il perdrait les UALR et les options d'achat d'actions qui lui ont été attribuées aux termes de cette convention.

Méthode d'évaluation : Attribution de 2025

En 2024, le Comité RHR a passé en revue la méthodologie utilisée dans le cadre de la présentation de l'information relative aux attributions fondées sur des actions et aux attributions fondées sur des options et a approuvé la transition vers une utilisation de la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et de la valeur comptable des attributions fondées sur des options pour présenter son information sur la rémunération, ce qui conforme le CN aux pratiques du marché en vigueur.

Avant 2024, le CN appliquait la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, qui rajuste la valeur des attributions et le cours des actions pour tenir compte des caractéristiques des instruments sous-jacents, y compris la condition relative au cours minimal de l'action applicable à certaines attributions. Pour les attributions de 2025, le CN continue d'utiliser la nouvelle méthodologie d'évaluation adoptée en 2024.

Unités d'actions liées au rendement : Attribution de 2025

Les UALR visent à permettre au CN de mieux attirer et retenir les membres de la haute direction de talent et de faire correspondre les intérêts des membres de la haute direction et ceux de nos actionnaires.

Les droits aux UALR sont acquis après trois ans et la juste valeur à la date d'octroi des UALR attribuées à chacun des membres de la haute direction visés en 2025 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 79 de la présente circulaire. L'acquisition des droits aux UALR est conditionnelle à l'atteinte d'indicateurs de rendement établis au début du cycle et le facteur d'acquisition lié au rendement peut varier entre 0 % et 200 %. À la fin du cycle de performance, le nombre d'UALR sera rajusté en fonction du degré d'atteinte des indicateurs de rendement décrits ci-après. Les équivalents de dividendes trimestriels pendant la période d'acquisition des droits sur trois ans des UALR sont réinvestis dans des UALR supplémentaires pour encourager une manière de penser qui s'apparente à celle d'un actionnaire. Les équivalents de dividendes sont versés uniquement sur les UALR dont les droits sont acquis; aucun dividende n'est versé sur les unités non gagnées ou perdues. Le prix des UALR sera réglé sous forme d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre.

Les UALR octroyées en 2025 seront assujetties à deux indicateurs de rendement, comme il est indiqué ci-après, et la juste valeur à la date d'octroi est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui figure à la page 79 de la présente circulaire.

1. UALR assujetties au RCI

Quarante pour cent (40 %) de la valeur des attributions d'ILT est rattachée à l'atteinte par le CN d'un RCI lié aux UALR cible moyen sur trois ans sur la période du régime. Le Comité RHR établit les fourchettes de rendement seuil, cible et plafond pour ce paramètre au début de chaque cycle d'attribution, en veillant à leur alignement sur le plan d'affaires du CN. Les mêmes objectifs cibles s'appliquent à tous les membres de la haute direction visés.

Le RCI lié aux UALR pour chaque année du régime applicable est généralement calculé comme étant le bénéfice net avant les intérêts débiteurs, divisé par le total de la dette nette du CN et de l'avoir moyen des actionnaires et peut, dans certains cas, être rajusté afin de tenir compte de certains éléments, tel que le détermine le Comité RHR. Le RCI lié aux UALR permet de mesurer l'efficacité du CN pour ce qui est de l'utilisation de ses capitaux permanents et est considéré comme l'un des principaux indicateurs de création de valeur à long terme pour ses actionnaires. Le CN a choisi de ne pas divulguer les cibles relatives au RCI lié aux UALR de 2025 étant donné qu'elles constituent une information prévisionnelle sensible sur le plan commercial. Les cibles relatives au RCI lié aux UALR de 2025 et le rendement du CN par rapport à ces cibles seront divulgués à la fin de la période d'acquisition.

2. UALR assujetties au RTA relatif

Trente pour cent (30 %) de la valeur des attributions d'ILT est assujettie au RTA relatif du CN, mesuré par rapport à l'indice S&P North America LargeMidCap Transportation, qui se compose de sociétés canadiennes et américaines, dont des chemins de fer de classe I. La performance liée au RTA relatif reflète l'appréciation du cours de l'action du CN, dividendes compris, sur la période de trois ans prévue au régime par rapport aux sociétés qui composent ce groupe de comparaison, et elle détermine l'acquisition des droits aux UALR assujetties au RTA relatif attribuées en 2025 aux membres de la haute direction visés en fonction du rang centile qu'occupe la Compagnie au chapitre du RTA par rapport au groupe de comparaison pour la période du régime, comme il est présenté dans le tableau qui suit :

CNR	PAIEMENT (1)
75e centile et plus	200 %
50e centile	100 %
25e centile	50 %
Inférieur au 25e centile	0 %

(1) La performance liée au RTA relatif est calculée en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1er janvier 2025 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours se terminant le 31 décembre 2027 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul est utilisé pour chaque société qui compose le groupe de comparaison.

Paiement des unités d'actions liées au rendement attribuées en 2023

Le Comité RHR a analysé l'acquisition des droits aux UALR attribuées en 2023 aux membres de la haute direction visés par rapport aux cibles de rendement établies pour chaque critère :

- **UALR assujetties au RCI :** Le CN a affiché un RCI lié aux UALR moyen sur trois ans de 14,2 % pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, lequel a donné lieu à un paiement nul (0,0 %) à l'égard des UALR assujetties au RCI attribuées en 2023, étant donné que le seuil de rendement n'a pas été atteint et que la condition liée au cours de clôture moyen minimal des actions n'a pas été satisfaite au cours de la période.
- **UALR assujetties au RTA relatif :** Le CN a affiché un RTA de -13,7 % pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, lequel a donné lieu à un paiement nul (0,0 %), ce qui correspond au facteur d'acquisition lié au rendement moyen pondéré des deux critères (facteur d'acquisition de 0,0 % relatif aux chemins de fer de classe I et facteur d'acquisition lié au rendement de 0,0 % relatif à l'indice S&P/TSX 60).

Les UALR attribuées en 2023 ne donneront pas lieu à un règlement étant donné le facteur de paiement nul pour les volets liés au RCI et au RTA.

Objectifs de rendement et résultats — Unités d'actions liées au rendement — Attribution de 2023

UALR assujetties au RCI, représentant 60 % de la valeur de l'octroi des UALR :

	OBJECTIF	FACTEUR D'ACQUISITION LIÉ AU RENDEMENT (1)	RÉSULTATS	RÉSULTATS GLOBAUX
OBJECTIF DE RENDEMENT : RCI lié aux UALR moyen pour la période de trois ans close le 31 décembre 2025	17,5 % et plus	200 %	14,2 % donnant lieu à un facteur de paiement de 0,0 %	Facteur de paiement de 0,0 %
	16,5 %	100 %		
	15,5 %	50 %		
	Moins de 15,5 %	0 %		
CONDITION DE PAIEMENT : Cours de clôture moyen minimal des actions (2) au dernier trimestre de 2025	167,77 $ CA à la TSX ou 123,06 $ US à la NYSE		133,98 $ CA 96,14 $ US Condition relative au cours minimal des actions non satisfaite	

(1) L'interpolation s'applique entre les objectifs.
(2) La condition relative au cours minimal des actions pour l'attribution de 2023 a été établie comme le cours de clôture moyen de l'action pour la période de 20 jours close le 31 décembre 2022.

UALR assujetties au RTA relatif, représentant 40 % de la valeur de l'octroi des UALR :

RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60 (représentant 20 % de la valeur de l'octroi des UALR)

CNR	PAIEMENT (1)	RÉSULTATS
75e centile et plus	200 %	RTA de -13,7 % (2) plaçant le CN au 4e centile et donnant lieu à un facteur de paiement de 0,0 %
50e centile	100 %	
25e centile	50 %	
Inférieur au 25e centile	0 %	

(1) L'interpolation s'applique entre les objectifs.
(2) Le RTA est calculé en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1er janvier 2023 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours close le 31 décembre 2025 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour chaque société faisant partie du groupe de comparaison.

RTA relatif par rapport à celui des chemins de fer de classe I choisis (représentant 20 % de la valeur de l'octroi des UALR)

CNR	PAYOUT	RESULTS
1er	200 %	RTA de -13,7 % (1) plaçant le CN au 5e rang et donnant lieu à un facteur de paiement de 0,0 %
2e	150 %	
3e	100 %	
4e	50 %	
5e	0 %	

(1) Le RTA est calculé en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1er janvier 2023 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours close le 31 décembre 2025 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour chaque société faisant partie du groupe de comparaison.

Attribution d'unités d'actions liées au rendement fondées sur le BPA de 2025 à l'intention des membres de la haute direction non visés

En 2025, une attribution non récurrente a été octroyée aux membres de la haute direction qui se situent sous l'échelon des membres de la haute direction visés, faite à 50 % sous forme d'UAR et à 50 % sous forme d'UALR assujetties au BPA. Les droits à cette attribution deviennent acquis proportionnellement, une tranche de 30 % des droits devant être acquise le 31 décembre 2025 et une tranche de 70 %, le 31 décembre 2026. Cette attribution a été ajoutée pour établir un équilibre entre les mesures incitatives fortes et les attentes des actionnaires. Par conséquent, Mme Drysdale, alors qu'elle agissait en qualité de première vice-présidente avant sa nomination à titre de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales en octobre 2025, a reçu des UAR supplémentaires et des UALR assujetties au BPA supplémentaires dans le cadre de ce programme.

Le Comité RHR a passé en revue l'acquisition des droits à l'attribution de 2025 d'UALR assujetties au BPA par rapport à la cible de rendement en matière de BPA pour la tranche dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2025. Pour la période de rendement allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, le CN a atteint un BPA de 7,57 $, donnant lieu à un paiement de 91,3 % pour les UALR assujetties au BPA attribuées en 2025.

UALR ASSUJETTIES AU BPA DE 2025	MINIMUM (50 %)	CIBLE (100 %)	MAXIMUM (200 %)	RÉSULTATS DE 2025	PAIEMENT (1)
Année 1 - Acquisition des droits au 31 décembre 2025	7,29	7,63	7,97	7,57	91,3 %

(1) L'interpolation s'applique entre les objectifs.

La valeur acquise au cours de l'exercice par chacun des membres de la haute direction visés est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice » du tableau « Attributions en vertu d'un régime d'intéressement — Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice » à la page 87 de la présente circulaire.

Options d'achat d'actions

En 2025, des options d'achat d'actions ont été octroyées aux membres de la haute direction visés aux termes du RILTD. Une description du RILTD est donnée à la page 87 de la présente circulaire. Les droits aux options d'achat d'actions octroyées en 2025 seront acquis sur quatre ans, à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire, et ces options ont une durée de 10 ans. Les octrois ont été faits dans la monnaie du salaire du bénéficiaire.

Les options d'achat d'actions sont octroyées dans le but de rétribuer les membres de la haute direction visés pour la création soutenue de valeur à long terme pour les actionnaires. Si le cours des actions augmente entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits, les options d'achat d'actions auront une valeur réalisable. Les gains sont réalisés à l'exercice des options d'achat d'actions. Le gain correspond à la différence entre le cours des actions à la date de l'exercice et le cours des actions à la date d'octroi, multiplié par le nombre d'options d'achat d'actions exercées.

La juste valeur à la date d'octroi des options d'achat d'actions attribuées aux membres de la haute direction visés en 2025 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des options » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 79 de la présente circulaire.

Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération

Avantages indirects et sécurité des membres de la haute direction

Les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction sont admissibles à des avantages indirects et personnels conformément à la politique du CN et aux pratiques ayant généralement cours sur le marché. Ces avantages se traduisent habituellement par l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie, un stationnement, des conseils financiers et services fiscaux, un compte pour les dépenses discrétionnaires favorisant la santé et le mieux-être, certaines couvertures d'assurance maladie, y compris des services médicaux annuels pour les membres de la haute direction et une assurance-vie, ainsi que l'utilisation à des fins personnelles de l'avion de la Compagnie pour la PDG pour des raisons d'efficacité commerciale et de sécurité. En raison des risques accrus en matière de sécurité propres aux postes de haute direction, le CN peut fournir aux membres de la haute direction visés un service de sécurité personnelle au besoin, selon les risques évalués. Le type et la valeur des avantages indirects sont généralement dictés par le niveau du poste occupé par la personne.

Régime d'actionnariat du personnel

Le régime d'actionnariat du personnel (le **RAP**), offert à tous les membres du personnel du CN, permet à ceux-ci de détenir une participation dans la Compagnie par l'achat d'actions ordinaires du CN sur le marché libre au moyen de déductions à la source. Les membres du personnel peuvent cotiser au RAP entre 1 % et 10 % de leur salaire de base brut par période de paie. Le CN verse une cotisation de contrepartie de 35 % de la première tranche de 6 % des cotisations des membres du personnel. Les cotisations que le CN verse au RAP sont assujetties à une période d'acquisition de un an et sont perdues si certaines cotisations des participants sont vendues ou cédées avant l'acquisition des droits. Plus de 80 % des membres du personnel du CN sont actionnaires de la Compagnie du fait de leur participation au RAP et, en 2025, tous les membres de la haute direction visés participaient au RAP.

La valeur de la cotisation de la Compagnie reçue par les membres de la haute direction visés en 2025 aux termes du RAP est indiquée dans le tableau Détails des montants compris dans « Autre rémunération » à la page 83 de la présente circulaire.

Actionnariat

Le CN reconnaît que les membres de sa haute direction ont une influence considérable sur le rendement financier, l'exécution opérationnelle et la croissance à long terme de la Compagnie. En conséquence, le Comité RHR appuie un actionnariat important des membres de la haute direction afin de renforcer l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires à long terme. Selon les lignes directrices en matière d'actionnariat du CN, les membres de la haute direction visés doivent atteindre un niveau minimal d'actionnariat, exprimé en multiple de leur salaire de base, dans un délai de cinq ans.

Après avoir atteint le niveau d'actionnariat requis, les membres de la haute direction visés doivent le maintenir de manière continue. Leur niveau d'actionnariat est vérifié et communiqué annuellement au Comité RHR. De plus, la personne occupant le poste de PDG doit maintenir le niveau d'actionnariat requis pendant un an après la cessation de son emploi.

Les membres de la haute direction visés peuvent satisfaire à l'exigence en matière d'actionnariat en détenant des actions ordinaires et des unités d'actions différées (les **UAD**) dont les droits sont acquis selon le régime d'intéressement volontairement différé (le **RIVD**) du CN. Tant qu'un membre de la haute direction visé n'atteint pas son niveau d'actionnariat requis, une retenue obligatoire de 50 % s'applique aux actions dont les droits sont acquis, y compris les UALR dont les droits sont acquis, les actions visées par le RAP dont les droits sont acquis et les actions acquises à l'exercice d'options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions, dont les droits sont acquis ou non, ainsi que les UALR et les UAD dont les droits ne sont pas acquis sont exclues du calcul de l'actionnariat. À compter du 1er janvier 2026, le Comité RHR a approuvé l'inclusion des unités d'actions restreintes (les **UAR**) dont les droits ne sont pas acquis et des UAD dont les droits ne sont pas acquis dans le calcul de l'actionnariat pour tous les membres de la haute direction visés et a réduit les exigences des lignes directrices en matière d'actionnariat pour la PDG. Ces mises à jour ont été effectuées pour harmoniser les pratiques avec celles du groupe de comparaison.

Au 31 décembre 2025, M. Houle avait rempli l'exigence relative à l'actionnariat applicable dans son cas. Mmes Robinson et Drysdale et MM. Whitehead et Ivaturi n'avaient pas encore atteint leurs niveaux d'actionnariat requis; ils disposent d'une période de cinq ans à partir de leur date d'entrée en fonction pour y parvenir.

	LIGNES DIRECTRICES DE 2025	LIGNES DIRECTRICES DE 2026
PDG	8 fois le salaire de base	7 fois le salaire de base
Vice-présidents exécutifs	4 fois le salaire de base	4 fois le salaire de base

Mme Robinson participe au RAP depuis qu'elle s'est jointe au CN et verse un pourcentage déterminé de son salaire de base pour l'achat d'actions ordinaires. Elle a aussi choisi de reporter le montant complet de sa prime aux termes du RIA pour 2022, 2023, 2024 et 2025 en faveur du RIVD afin de remplir plus rapidement son exigence relative à l'actionnariat, et elle a acheté des actions ordinaires à deux reprises depuis sa nomination. De plus, les UALR donnent lieu à un règlement en titre de capitaux propres, ce qui favorise encore plus l'actionnariat.

Actionnariat au 31 décembre 2025

MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION VISÉ	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES (1)	VALEUR DES AVOIRS (2) ($ CA)	VALEUR CORRESPONDANT AUX LIGNES DIRECTRICES (3) ($ CA)	AVOIRS EXPRIMÉS EN MULTIPLE DU SALAIRE DE BASE	RAP (6)	UALR DONT LES DROITS SONT ACQUIS (7)	UAD DONT LES DROITS SONT ACQUIS	ACTIONS DU CN DÉTENUES HORS RÉGIME
Tracy Robinson (4)	46 269	6 280 957	12 692 024	4,0 fois	2 889	5 646	31 133	6 600
Ghislain Houle	204 405	27 747 934	3 969 752	28,0 fois	2 439	–	45 942	156 024
Patrick Whitehead (4)	2 487	337 637	3 913 840	0,4 fois	1 152	1 335	–	–
Janet Drysdale (5)	11 566	1 570 040	3 774 060	1,7 fois	7 177	1 146	3 243	–
Bhushan Ivaturi (4)	304	41 245	3 075 160	0,1 fois	304	–	–	–

(1) Actions ordinaires et/ou unités d'actions différées dont les droits sont acquis en date du 31 décembre 2025.
(2) Valeur fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2025 à la TSX (135,75 $ CA).
(3) Les salaires en dollars américains en date du 31 décembre 2025 ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen pendant l'année (1,00 $ US = 1,3978 $ CA).
(4) Mme Robinson et MM. Whitehead et Ivaturi se sont joints à la Compagnie respectivement en février 2022, en mars 2021 et en avril 2025.
(5) À la suite de sa promotion au poste de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales en octobre 2025, Mme Drysdale est devenue assujettie aux lignes directrices en matière d'actionnariat révisées, qui rétablissent le délai de conformité de cinq ans.
(6) Actions du CN acquises aux termes du régime d'actionnariat du personnel au moyen de l'achat d'actions ordinaires du CN sur le marché libre par l'intermédiaire de déductions salariales. En 2025, tous les membres de la haute direction visés ont participé au RAP.
(7) Les UALR dont les droits sont acquis ne tiennent pas compte de l'octroi d'UALR de 2023 aux termes du régime d'unités d'actions aux fins des exigences relatives à l'actionnariat au 31 décembre 2025, car à cette date elles n'avaient pas fait l'objet de règlement.

Compte tenu de l'approbation par le Comité RHR en 2025 de l'inclusion des UAR et des UAD dont les droits ne sont pas acquis, avec prise d'effet à compter de 2026, le niveau d'actionnariat de Mme Robinson en multiple de son salaire de base est porté à 4,4 fois et celui de Mme Drysdale est porté à 2,4 fois, selon la méthodologie révisée. Cette méthodologie révisée n'a pas d'incidence à l'heure actuelle sur l'actionnariat des autres membres de la haute direction visés en multiple de leur salaire.

Dispositions en cas de changement de contrôle

Le RILTD et le régime d'unités d'actions comprennent des « dispositions à double condition ». Aux termes de ces dispositions, l'acquisition des droits aux options d'achat d'actions ou aux UALR qu'un participant détient ne sera pas devancée en cas de changement de contrôle, sauf si le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou s'il remet sa démission pour une raison valide. Un « changement de contrôle » désigne l'une des situations suivantes :

a) si les restrictions applicables à la propriété du capital contenues dans la *Loi sur la commercialisation du CN* sont supprimées, une offre publique officielle visant la majorité des actions ordinaires en circulation du CN;

b) l'approbation, par les actionnaires du CN, d'une fusion ou d'un regroupement de la Compagnie avec une autre société, ou de son absorption par une autre société, sauf si la convention définitive se rapportant à une telle opération prévoit qu'au moins 51 % des administrateurs de la société qui subsiste après l'opération ou de la société issue de l'opération, selon le cas, immédiatement après l'opération, sont les mêmes personnes que celles qui formaient le Conseil au moment de l'opération et que, de fait, ces personnes continuent de représenter au moins 51 % du conseil de la société qui subsiste après l'opération ou de la société issue de l'opération, selon le cas, pendant deux années consécutives; ou

c) l'approbation, par les actionnaires du CN, d'un plan de liquidation ou de dissolution du CN.

Les dispositions prévoient que l'acquisition des droits ne sera pas devancée si les options d'achat d'actions ou les UALR du participant sont remplacées par un équivalent adéquat. Si un équivalent est octroyé et que le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou que le participant remet sa démission pour une raison valide dans les 24 mois civils suivant un changement de contrôle, tous les droits aux options d'achat d'actions ou aux UALR équivalentes en cours qui ne peuvent pas alors être exercées deviennent acquis et ces options ou UALR deviennent exerçables ou payables dans leur intégralité au moment d'une telle cessation d'emploi ou démission. Dans le cas des UALR, le paiement devancé comprendra un calcul au prorata selon le service actif du participant pendant le cycle de rendement et sera de nouveau rajusté pour refléter le rendement par rapport aux objectifs, mesuré à la date de l'événement. Les options d'achat d'actions équivalentes dont les droits sont acquis et qui peuvent être exercées continuent de pouvoir être exercées pendant 24 mois civils suivant la date d'une telle cessation d'emploi ou démission et les UALR doivent être remises dans les 30 jours. Le Conseil dispose d'un pouvoir discrétionnaire lui permettant de tenir compte de circonstances exceptionnelles. Se reporter au tableau « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » pour la définition d'une démission pour une raison valide à la page 93 de la présente circulaire.

Clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation

Le secteur ferroviaire est un marché hautement concurrentiel. Au cours des dernières années, le CN a poursuivi ses efforts en vue de protéger ses intérêts et ses renseignements confidentiels. C'est pourquoi les conventions d'octroi d'ILT du CN à l'intention de tous les membres de la haute direction de même que ses régimes de retraite non enregistrés contiennent des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation de renseignements confidentiels ainsi que d'autres clauses restrictives. Les paiements aux termes des régimes d'ILT ou des régimes de retraite non enregistrés sont conditionnels au maintien du respect de ces clauses restrictives par les membres de la haute direction, anciens et actuels, pendant des périodes déterminées suivant la cessation de leur emploi auprès du CN ou leur départ à la retraite. En 2010, le Conseil a approuvé l'inclusion des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation dans certains régimes et arrangements de retraite supplémentaires. Ces clauses ont également été harmonisées en 2010 et en 2011 dans tous les régimes de retraite non enregistrés visant l'ensemble des membres de la haute direction, et elles ont été mises à jour de nouveau en 2023.

Les clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation seront mises en œuvre si un bénéficiaire ne respecte pas, pendant une période d'un an et une période de deux ans, respectivement, suivant la cessation de son emploi, certains engagements aux termes desquels il est interdit, tel qu'il est indiqué dans les clauses, de faire ce qui suit :

a) utiliser des renseignements confidentiels du CN à une autre fin que l'exécution de ses fonctions auprès du CN;

b) se livrer à des activités qui entrent en concurrence avec celles qu'exerce le CN;

c) solliciter un client, un fournisseur ou un distributeur du CN, faire affaire avec un client, un fournisseur ou un distributeur du CN et retenir les services de membres du personnel du CN;

d) tirer profit ou avantage d'une occasion d'affaires dont il a eu connaissance alors qu'il était au service du CN;

e) prendre une mesure qui aurait pour conséquence de nuire aux relations entre le CN et ses consultants, clients, fournisseurs, distributeurs, membres du personnel ou autres personnes ou qui pourrait porter préjudice aux intérêts commerciaux ou à la réputation du CN.

Récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction

La politique de récupération de la rémunération du CN s'applique à tous les cadres dirigeants du CN et prévoit que le Conseil a l'entière discrétion, dans la mesure où les lois applicables le lui permettent et où il le juge dans l'intérêt du CN, d'exiger le remboursement total ou partiel de la rémunération ILT touchée par un membre de la haute direction. Le Conseil peut demander à un membre de la haute direction ou à un ancien membre de la haute direction de rembourser intégralement ou partiellement la rémunération touchée dans les cas suivants :

a) le montant de la rémunération incitative reçue par le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a été établi en fonction, ou était tributaire, de l'atteinte de certains résultats financiers qui, par la suite, ont été visés par un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers du CN;

b) le redressement a été causé, au moins en partie, par la grossière négligence, l'inconduite délibérée ou la fraude du membre de la haute direction;

c) la rémunération incitative reçue aurait été moins élevée si les résultats financiers avaient été correctement déclarés.

De plus, en ce qui concerne les primes ou les ILT octroyés après le 7 mars 2017, si un cadre dirigeant se rend coupable de grossière négligence, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds, peu importe qu'il y ait eu ou pas de redressement des états financiers, le Conseil a l'entière discrétion, dans la mesure où les lois applicables le lui permettent et où il le juge dans l'intérêt du CN, d'exiger le remboursement total ou partiel du montant après impôts de toute rémunération incitative déjà versée au cours des 24 mois précédents ou d'annuler les octrois de rémunération incitative dont les droits sont acquis ou non accordés au membre de la haute direction conformément aux dispositions des régimes.

En 2023, le Comité RHR et le Conseil ont aussi approuvé la politique de récupération de la rémunération liée aux états financiers, avec prise d'effet le 2 octobre 2023, aux termes de laquelle la rémunération incitative doit être récupérée en cas de redressement des états financiers, si on constate que cette rémunération incitative a été attribuée par erreur à un membre de la haute direction actuel ou ancien ainsi qu'au vice-président et contrôleur général, en réponse à l'adoption de nouvelles normes d'inscription par la NYSE. Aux termes de cette politique, le Conseil ne peut exercer de pouvoir discrétionnaire si un redressement des états financiers déclenche l'obligation de récupérer une partie de la rémunération versée.

Structure de la rémunération de la haute direction en 2026

Le Comité RHR a approuvé les modifications suivantes à ses régimes d'intéressement à court terme et d'ILT, avec prise d'effet le 1er janvier 2026. Ces améliorations visent à garantir que les programmes de rémunération du CN demeurent alignés sur l'évolution des pratiques du marché, à renforcer les priorités stratégiques du CN et à maintenir une solide correspondance entre la rémunération et le rendement. Les mises à jour soutiennent la capacité du CN à attirer, à motiver et à retenir les meilleurs talents tout en maintenant un fort alignement avec les intérêts des actionnaires et en favorisant la création de valeur durable à long terme. Des détails supplémentaires relativement à la nouvelle structure de la rémunération seront fournis dans le cours normal dans la circulaire de sollicitation de procurations du CN.

Régime d'intéressement annuel :

- Rajustement de la pondération du volet lié au rendement financier de l'entreprise et du volet lié à la stratégie de l'entreprise pour les porter à 60 % et à 15 %, respectivement, et réintroduction d'un volet lié au rendement individuel de 15 % afin de renforcer la responsabilisation et d'encourager l'effort discrétionnaire.
- Mise à jour des paramètres financiers pour inclure les flux de trésorerie disponibles à 30 % et le ratio d'exploitation à 15 % afin de renforcer l'accent mis sur la création de liquidités et l'efficacité opérationnelle, tout en maintenant l'alignement sur la croissance à long terme grâce à une pondération de 15 % du bénéfice d'exploitation.
- Amélioration de l'indice de satisfaction de la clientèle au moyen de l'intégration des paramètres de rendement opérationnel – plus précisément L'engagement de service local et l'Approvisionnement des commandes de wagons – et de la rétroaction sur la satisfaction des clients recueillie par le biais d'un sondage bisannuel comportant trois questions.

Intéressements à long terme :

- Rajustement de la composition des ILT pour introduire des UAR à l'échelon des membres de la haute direction visés, ce qui renforce la résilience dans un environnement volatile, s'harmonise avec les pratiques du marché en vigueur et maintient un véhicule de titres de capitaux propres liés au rendement qui favorise l'engagement à long terme. Cette modification remplace la composition actuelle des ILT, soit 70 % d'UALR (40 % d'UALR assujetties au RCI et 30 % d'UALR assujetties au RTA relatif) et 30 % d'options d'achat d'actions. Une composition distincte s'appliquera à la PDG.
  - La composition révisée des ILT de la PDG comprendra : 60 % d'UALR (35 % d'UALR assujetties au RCI et 25 % d'UALR assujetties au RTA relatif), 30 % d'options d'achat d'actions et 10 % d'UAR;
  - La composition des ILT des autres membres de la haute direction visés comprendra : 60 % d'UALR (35 % d'UALR assujetties au RCI et 25 % d'UALR assujetties au RTA relatif), 20 % d'options d'achat d'actions et 20 % d'UAR.
- Prolongation de la période d'exercice des options d'achat d'actions après le départ à la retraite pour la porter à cinq ans, à la fois pour les octrois futurs et en cours, applicable aux départs à la retraite qui ont lieu à compter du 29 janvier 2026, sous réserve de l'approbation de la TSX, ce qui remplace la période actuelle de trois ans pour les options octroyées avant le 1er janvier 2020 et la période de quatre ans pour les options octroyées à compter du 1er janvier 2020.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

La Compagnie accorde une grande importance à la promotion d'une culture d'actionnariat afin de mieux harmoniser les intérêts des membres de sa haute direction avec ceux des actionnaires du CN. Bien que tous les membres de la haute direction restent assujettis aux exigences relatives à l'actionnariat, les lignes directrices en matière d'actionnariat pour la PDG ont été ajustées pour mieux refléter les pratiques du marché en vigueur.

- Réduction de l'exigence relative à l'actionnariat pour la PDG, qui passe de huit (8) à sept (7) fois le salaire de base, ce qui demeure dans la partie supérieure de la fourchette des pratiques du marché.
- Inclusion des UAR et des UAD dont les droits ne sont pas acquis dans le calcul de l'actionnariat pour tous les membres de la haute direction visés.

Mesures d'atténuation des risques de notre programme de rémunération

Le CN maintient une politique de rémunération officielle conçue pour appuyer la création soutenue de valeur pour les actionnaires, encourager les comportements appropriés de la part des membres de la haute direction et atténuer les risques liés à la rémunération. Guidé par ce cadre, le Comité RHR supervise un programme de rémunération des membres de la haute direction qui concorde avec la stratégie d'affaires du CN et renforce une approche solide de rémunération au rendement. Par conséquent, le Comité RHR s'assure de ce qui suit :

Processus structuré et gouvernance

- Une révision des indicateurs de rendement employés dans le RIA et le régime d'unités d'actions du CN est effectuée annuellement afin d'assurer leur pertinence continue.
- Une évaluation formelle du rendement est réalisée chaque année et, ensuite, il utilise son pouvoir discrétionnaire pour augmenter ou diminuer toute rémunération attribuée s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances particulières.
- Des simulations de paiement sont effectuées annuellement à l'égard des octrois d'ILT proposés et les résultats de ces simulations sont soumis au Comité RHR pour qu'il les analyse avant que ces octrois soient approuvés par le Comité RHR et le Conseil.
- Les administrateurs indépendants tiennent des séances à huis clos lors de réunions du Comité RHR afin de discuter de questions relatives à la rémunération et aux risques.
- Un chevauchement entre les membres du Comité RHR et du Comité AFR favorise la collaboration en ce qui concerne la surveillance des risques liés à la rémunération.

Programme équilibré

- Le programme de rémunération établit un équilibre approprié entre la rémunération fixe et variable ainsi que les intéressements à court et à long terme (globalement, environ 82,1 % de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés est directement liée au rendement du CN).
- Le volet lié au rendement financier de l'entreprise du RIA comprend des indicateurs de rendement convenablement pondérés, ce qui permet de diversifier les risques associés à l'utilisation d'un seul indicateur de rendement (voir la rubrique « Régime d'intéressement annuel » à la page 65 de la présente circulaire pour de plus amples renseignements).
- Les volets liés à la stratégie de l'entreprise et à la sécurité de l'entreprise du RIA comprennent trois indicateurs stratégiques et deux indicateurs de sécurité standards, respectivement, qui permettent d'augmenter davantage la diversification du régime, réduisant ainsi le risque pouvant lui être associé.
- Les droits aux attributions d'ILT, qui constituent une partie considérable de la rémunération des membres de la haute direction visés, sont acquis sur trois ou cinq ans, ce qui motive les membres de la haute direction à créer de la valeur à plus long terme.
- Les périodes de rendement pluriannuelles des UALR et des options d'achat d'actions se chevauchent, ce qui favorise un comportement constant à long terme et atténue les risques.
- Les indicateurs de rendement utilisés pour le régime d'unités d'actions représentent un bon équilibre entre les conditions fondées sur les résultats financiers et le cours de l'action.
- La performance liée au RTA relatif sert de mécanisme clé qui veille à ce que la rémunération des membres de la haute direction soit conforme aux intérêts des actionnaires.

Limites fixes applicables à la rémunération variable

- Le RIA et le régime d'unités d'actions ne garantissent aucun paiement minimum et sont assujettis à un plafond prédéterminé.
- Les membres de la haute direction visés accumulent des prestations dans un régime à cotisations déterminées, ce qui limite l'exposition du CN aux risques d'insolvabilité du régime de retraite.

Mécanismes de protection

- Les politiques de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction du CN permettent au Conseil de demander, dans certaines circonstances, le remboursement intégral ou partiel des attributions ILT que les membres de la haute direction ont reçues (voir la rubrique « Récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction » à la page 72 de la présente circulaire pour de plus amples renseignements) :
  - une politique de 2017 permettant la récupération de la rémunération incitative en cas de négligence grossière, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds, sans que soit nécessaire le redressement des états financiers;
  - une politique de récupération de la rémunération versée liée aux états financiers, ayant pris effet le 2 octobre 2023, aux termes de laquelle la rémunération incitative versée par erreur doit être récupérée après un redressement des états financiers, conformément aux règles de la NYSE.
- Les régimes d'ILT comprennent des « dispositions à double condition », de sorte que l'acquisition des droits aux attributions d'ILT ne sera généralement pas devancée en cas de changement de contrôle.
- La politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés du CN interdit aux administrateurs, aux membres de la direction et aux membres du personnel d'effectuer des opérations de couverture ou toute forme d'opérations sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant les titres du CN. Cette interdiction vise toutes les formes de dérivés, y compris les options de vente et d'achat.
- Afin que leurs intérêts correspondent plus intimement à ceux des actionnaires, les membres de la haute direction doivent respecter des lignes directrices précises en matière d'actionnariat. En outre, la personne occupant le poste de PDG doit maintenir son niveau d'actionnariat pendant un an après sa cessation d'emploi (voir la rubrique « Actionnariat » à la page 70 de la présente circulaire pour de plus amples renseignements).
- Le paiement aux cadres dirigeants des attributions d'ILT et des prestations de retraite supplémentaires aux termes des régimes de retraite non enregistrés du CN est assujetti au respect des conditions de leurs régimes d'avantages sociaux, de leurs conventions d'octroi d'intéressement ou de leurs contrats d'emploi, y compris les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation de renseignements confidentiels et autres clauses restrictives (voir la rubrique « Clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation » qui se trouve à la page 71 de la présente circulaire pour de plus amples renseignements).

Conseiller indépendant

La direction retient les services d'un consultant externe en rémunération de la haute direction afin de l'aider pour des questions touchant la rémunération des membres de la haute direction. Le Comité RHR retient les services de Hugessen, consultant indépendant en rémunération de la haute direction, afin qu'il lui fournisse des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation.

En 2025, WTW a reçu de la direction le mandat de revoir la politique, les programmes et les pratiques en matière de rémunération du CN et a évalué les conséquences éventuelles en ce qui a trait aux risques. WTW a conclu que les programmes de rémunération du CN ne semblaient pas comporter de risques majeurs qui soient raisonnablement susceptibles d'avoir un effet préjudiciable important sur la Compagnie. Le Comité RHR a activement participé à l'examen du rapport d'évaluation des risques et à l'analyse des conclusions de WTW. Le Comité RHR appuie les conclusions du rapport d'évaluation des risques de WTW. Lorsqu'il a procédé à sa propre évaluation, le Comité a jugé que les programmes de rémunération du CN comportent des éléments d'atténuation des risques appropriés.

Pendant l'année, le Comité RHR joue un rôle de surveillance important dans la recherche et la gestion des risques associés aux programmes et aux pratiques de rémunération du CN. Par exemple, des séances à huis clos auxquelles seuls les membres indépendants du Comité RHR assistent sont tenues au début ou à la fin de chaque réunion périodique du Comité RHR afin de discuter de questions touchant la rémunération ou les risques. Le Comité RHR estime également judicieux d'avoir un certain chevauchement entre les membres du Comité AFR et du Comité RHR, en particulier pour la surveillance des risques. Ainsi, Shauneen Bruder et Robert Knight, membres du Comité RHR, sont également membres du Comité AFR. Ce chevauchement permet effectivement d'établir un lien entre les responsabilités de surveillance des risques des comités.

Rémunération des membres de la haute direction visés

Tracy Robinson
Présidente-directrice générale

Tracy Robinson a été nommée présidente-directrice générale (la **PDG**) du CN, avec prise d'effet le 28 février 2022. Auparavant, Mme Robinson a œuvré chez Corporation TC Énergie, où elle a occupé le poste de vice-présidente directrice, de présidente, Gazoducs, Canada, et de présidente, Coastal GasLink. Mme Robinson compte aussi une grande expérience dans le secteur ferroviaire puisqu'elle a travaillé pendant 27 ans au sein du Chemin de fer Canadien Pacifique (maintenant Canadien Pacifique Kansas City Limitée) où elle a occupé des postes de direction ayant trait aux domaines de l'exploitation, des finances et du commerce. Elle est une dirigeante chevronnée et respectée qui apporte au CN plus de 35 ans d'expérience en gestion de l'exploitation, en élaboration de stratégies et en exécution de projets. À titre de PDG, Mme Robinson fait preuve de leadership et oriente la vision du CN, stimule sa croissance et sa rentabilité, et promeut les objectifs stratégiques et opérationnels dans le cadre de la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Mme Robinson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie et d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan.

Rémunération

La rémunération annuelle de la PDG tient compte de facteurs comme le positionnement concurrentiel par rapport au marché, les perspectives économiques et les compétences en leadership, et elle est recommandée par le Comité RHR et approuvée par les membres indépendants du Conseil. La durée du mandat de la PDG est à la discrétion du Conseil.

Pour 2025, le salaire de base de Mme Robinson a été porté à 1 135 000 $ US (1 586 503 $ CA). Aux termes du RIA, la prime cible de Mme Robinson pour 2025 était fixée à 150 % de son salaire de base. Des UALR et des options d'achat d'actions sont attribuées à la PDG aux termes du régime d'unités d'actions et du RILTD. Les octrois à la PDG sont faits selon les mêmes critères et aux mêmes conditions qu'aux autres membres de la haute direction visés de la Compagnie. En 2025, Mme Robinson a reçu 81 930 UALR et 164 077 options d'achat d'actions, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILT.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2025

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2025 (AU NIVEAU CIBLE)	
	$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	1 135 000	7,9 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	1 702 500	11,8 %
Unités d'actions liées au rendement	8 088 130	56,2 %
Options d'achat d'actions	3 466 947	24,1 %
Rémunération directe totale (cible)	**14 392 577**	

Éléments de la rémunération cible en 2025

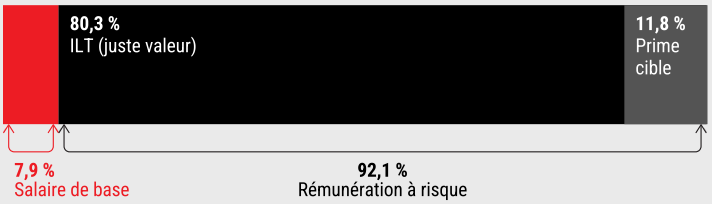

Ghislain Houle
Vice-président exécutif et chef de la direction financière

M. Houle a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction financière le 1er juillet 2016. Il est chargé de la gestion financière, de la planification financière, de la gestion des achats et des approvisionnements, des relations avec les investisseurs, du développement durable et de la gestion des installations du CN. M. Houle est entré au service de la Compagnie en 1997 à titre d'auditeur interne en chef, et a occupé divers postes de direction, dont ceux de vice-président et trésorier, de vice-président et contrôleur général et de vice-président, planification financière, avant d'être nommé à son poste actuel. Avant d'entrer au service du CN, M. Houle a occupé des postes dans les domaines de la fiscalité et de l'audit dans un grand cabinet comptable. M. Houle est comptable professionnel agréé (CPA) et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Laval et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

En 2025, le salaire de base de M. Houle a été porté à 710 000 $ US (992 438 $ CA). Sa prime cible aux termes du RIA est passée de 80 % à 100 % de son salaire de base. En outre, M. Houle a reçu 21 345 UALR et 42 744 options d'achat d'actions en 2025, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2025

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2025 (AU NIVEAU CIBLE)	
	$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	710 000	16,0 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	710 000	16,0 %
Unités d'actions liées au rendement	2 107 178	47,6 %
Options d'achat d'actions	903 181	20,4 %
Rémunération directe totale (cible)	**4 430 359**	

Éléments de la rémunération cible en 2025

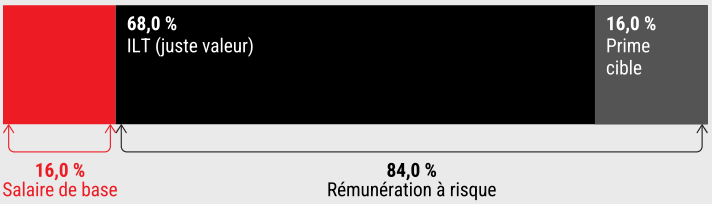

Patrick Whitehead

Vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation

M. Whitehead a été nommé au poste de vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation en octobre 2025, après avoir été vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau depuis le 15 novembre 2023. M. Whitehead est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'exploitation du CN et supervise les services du transport, de la sécurité, de la mécanique, de l'ingénierie, des activités de la chaîne d'approvisionnement et des activités intermodales.

M. Whitehead s'est joint au CN en mars 2021 à titre de directeur général et a été promu vice-président, Région de l'Est en septembre 2021. Il a ensuite occupé le poste de premier vice-président, Transport – Réseau à compter de juin 2022, avant d'assumer les fonctions de vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau en novembre 2023. M. Whitehead compte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine du transport ferroviaire et ses qualités de leader lui permettent de bien gérer les éléments de sécurité et de formation et d'assurer le respect rigoureux des exigences d'un réseau à horaires fixes et une planification du réseau et des immobilisations à long terme. M. Whitehead a suivi le programme de gestion avancée de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie et est titulaire d'une maîtrise ès sciences en gestion des transports de l'Université de Denver.

En 2025, le salaire de base de M. Whitehead a été porté à 700 000 $ US (978 460 $ CA). Sa prime cible aux termes du RIA est passée de 80 % à 100 % de son salaire de base. En outre, M. Whitehead a reçu 15 955 UALR et 31 952 options d'achat d'actions en 2025, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2025

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2025 (AU NIVEAU CIBLE) (1)	
	$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	700 000	19,2 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	700 000	19,2 %
Unités d'actions liées au rendement	1 575 078	43,1 %
Options d'achat d'actions	675 146	18,5 %
Rémunération directe totale (cible)	**3 650 224**	

(1) Le montant annualisé pour le salaire représente la rémunération de M. Whitehead depuis sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation.

Éléments de la rémunération cible en 2025

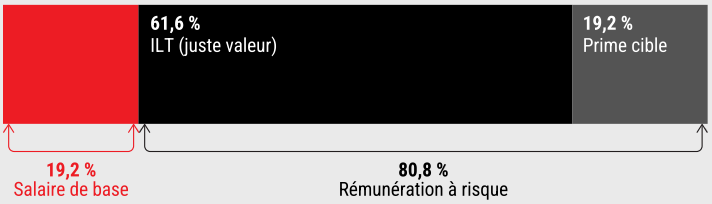

Janet Drysdale

Vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales

Janet Drysdale a été nommée vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales en octobre 2025, après avoir agi en qualité de cheffe des Affaires commerciales par intérim à compter de juillet 2025. Comptant près de 30 ans d'expérience de gestion interfonctionnelle au sein du CN, elle dirige la stratégie commerciale de la Compagnie, supervise les ventes, le marketing ainsi que le développement d'occasions de croissance rentables tout en veillant à une forte concordance avec l'exploitation afin de répondre aux besoins des clients. Mme Drysdale a occupé des postes de direction dans les services des ventes et du marketing, des finances, du développement durable, du développement corporatif et du développement des affaires, des relations avec les investisseurs et des relations avec les intervenants. Reconnue en 2020 par WXN comme l'une des 100 femmes les plus influentes du Canada, elle milite activement en faveur du secteur ferroviaire et des chaînes d'approvisionnement de l'Amérique du Nord. Mme Drysdale est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en sciences de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, ainsi que de la désignation Global Competent Boards (**GCB.D**).

À titre de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales, le salaire de base de Mme Drysdale a été fixé à 675 000 $ US (943 515 $ CA). Aux termes du RIA, sa prime cible pour 2025 correspondait à 65 % du salaire de base du 1er janvier 2025 au 19 octobre 2025 et à 100 % du salaire de base du 20 octobre 2025 au 31 décembre 2025. En 2025, avant sa nomination à titre de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales, Mme Drysdale a reçu les attributions d'ILT suivantes : 4 979 UALR, 1 228 UALR assujetties au BPA spéciales, 1 228 UAR spéciales, 1 245 UAR et 9 691 options d'achat d'actions. À la suite de sa nomination, elle a reçu 1 313 UALR et 2 628 options d'achat d'actions additionnelles, attribuées conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2025

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2025 (AU NIVEAU CIBLE) (1)	
	$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	675 000	26,1 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	675 000	26,1 %
Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions restreintes	979 634	37,9 %
Options d'achat d'actions	255 299	9,9 %
Rémunération directe totale (cible)	**2 584 933**	

(1) Les montants annualisés pour le salaire et la prime cible représentent la rémunération de Mme Drysdale depuis sa nomination à titre de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales.

Éléments de la rémunération cible en 2025

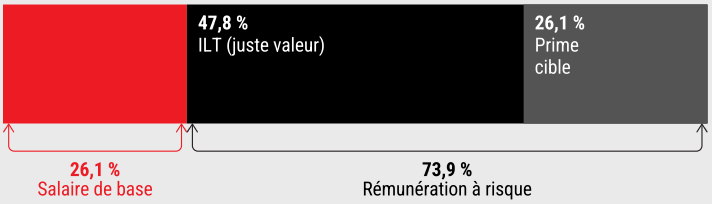

Bhushan Ivaturi

Vice-président exécutif et chef de la direction informatique et de la technologie

Bhushan Ivaturi s'est joint au CN en avril 2025 à titre de vice-président exécutif et chef de la direction informatique et de la technologie. À titre de dirigeant chevronné dans le domaine des technologies à l'échelle mondiale et fort de plus d'une vingtaine d'années d'expérience, il apporte une profonde expertise en stratégie numérique, en cybersécurité, en intelligence artificielle, en innovation, en optimisation de la chaîne d'approvisionnement, en gestion de produits et en génie logiciel. Au CN, il dirige les efforts de transformation numérique de l'entreprise en exploitant la technologie et l'innovation pour améliorer l'efficacité opérationnelle, la collaboration avec les clients et l'excellence du service. Auparavant premier vice-président et chef de l'information d'Enbridge, il a également occupé des rôles de direction au sein d'AP Moller Maersk, de General Electric et du secteur de la haute technologie. M. Ivaturi siège au conseil de TELUS Spark Science Centre et du TBM Council et est titulaire de diplômes d'études supérieures en systèmes informatiques et en génie mécanique, complétés par une formation des dirigeants à Harvard, au MIT et à Stanford.

En 2025, le salaire de base annuel de M. Ivaturi se chiffrait à 550 000 $ US (768 790 $ CA). La prime cible de M. Ivaturi pour 2025 correspondait à 100 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Ivaturi a reçu 11 349 UALR et 22 728 options d'achat d'actions en 2025, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2025

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2025 (AU NIVEAU CIBLE) [1]	
	$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	550 000	20,4 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	550 000	20,4 %
Unités d'actions liées au rendement	1 120 033	41,5 %
Options d'achat d'actions	480 015	17,8 %
Rémunération directe totale (cible)	**2 700 048**	

(1) Les montants annualisés pour le salaire et la prime cible représentent la rémunération de M. Ivaturi depuis sa nomination à titre de vice-président exécutif et chef de la direction informatique et de la technologie.

Éléments de la rémunération cible en 2025

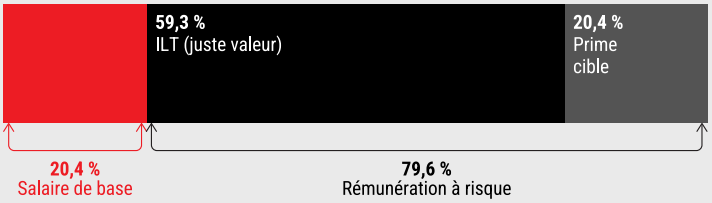

Rémi Lalonde

Ancien vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales

M. Lalonde s'est joint au CN en janvier 2024 à titre de vice-président exécutif et conseiller spécial de la PDG. Le 18 avril 2024, il a été nommé vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales. M. Lalonde a quitté la Compagnie le 21 juillet 2025. À titre d'ancien vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales, M. Lalonde était chargé de l'orientation stratégique et de la direction des groupes des ventes, du marketing, des solutions en matière de chaîne d'approvisionnement, et des activités des terminaux intermodaux et des véhicules automobiles du CN jusqu'à son départ de l'entreprise.

En 2025, le salaire de base de M. Lalonde a été porté à 654 000 $ US (914 161 $ CA). Sa prime cible pour 2025 aux termes du RIA est passée de 80 % à 100 % du salaire de base, calculé au prorata du service actif avant son départ. En outre, M. Lalonde a reçu 12 765 UALR, qui ont été partiellement perdues au moment de son départ, et 25 561 options d'achat d'actions, qui ont été perdues au moment de son départ, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Derek Taylor

Ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain

Le 15 novembre 2023, M. Taylor a été nommé vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain. M. Taylor a quitté la Compagnie le 19 octobre 2025. À titre d'ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain, M. Taylor était responsable de la mise en œuvre du plan d'exploitation pour les régions de l'Ouest, de l'Est et du Sud ainsi que de l'exploitation multimodale jusqu'à son départ du CN.

En 2025, le salaire de base de M. Taylor a été porté à 600 000 $ US (838 680 $ CA). Sa prime cible pour 2025 aux termes du RIA est passée de 80 % à 100 % du salaire de base, calculé au prorata du service actif avant son départ. En outre, M. Taylor a reçu 15 955 UALR, qui ont été partiellement perdues au moment de son départ, et 31 952 options d'achat d'actions, qui ont été perdues au moment de son départ, conformément aux modalités respectives du régime d'unités d'actions et du RILTD.

Tableau rétrospectif de la rémunération des PDG et comparaison du RTA sur cinq ans

Les régimes de rémunération du CN sont structurés afin d'établir un alignement entre la rémunération et la création de valeur pour les actionnaires. Par conséquent, une portion significative de la rémunération est à risque et les ILT sont conçus de sorte à procurer de la valeur à la personne occupant le poste de PDG en cas de création de valeur pour les actionnaires. Dans un environnement où la performance de l'action est faible, la valeur réalisée pour la personne occupant le poste de PDG serait plus faible. Le rendement de la Compagnie en 2025 a donné lieu à une rémunération réalisée réelle plus faible pour la PDG que la rémunération qui lui a été accordée au cours des trois dernières années, renforçant ainsi notre culture axée sur la rémunération au rendement.

Le tableau suivant compare la rémunération directe totale attribuée à la personne occupant le poste de PDG du CN au cours des cinq derniers exercices, tel qu'il est indiqué dans le « Tableau sommaire de la rémunération », à la valeur actuelle (réalisée et réalisable) au 31 décembre 2025.

		RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE ATTRIBUÉE (1) (EN MILLIERS DE $ CA)	VALEUR ACTUELLE AU 31 DÉC. 2025 (2) (EN MILLIERS DE $ CA)
Jean-Jacques Ruest	2021	12 515	25 878
Jean-Jacques Ruest (3)	2022	841	841
Tracy Robinson (4)	2022	13 070	4 699
Tracy Robinson (5)	2023	13 512	3 017
Tracy Robinson (6)	2024	18 006	12 922
Tracy Robinson (6)	2025	20 905	15 192

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée au cours de l'exercice, tels qu'ils sont déclarés tous les ans dans le « Tableau sommaire de la rémunération ».

(2) Pour chaque année donnée, la valeur actuelle comprend le salaire et la prime annuelle attribuée ainsi que la valeur (réalisée et réalisable) des ILT. Les ILT pour chaque année donnée comprennent la valeur des options d'achat d'actions exercées, la valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées au 31 décembre 2025, en fonction du cours des actions ordinaires à la TSX à cette date, la valeur attribuée aux UALR dont les droits sont acquis et la valeur des UALR dont les droits ne sont pas acquis au 31 décembre 2025, compte tenu d'un facteur de rendement de 100 %, et la valeur des UAD représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD au 31 décembre 2025.

(3) La rémunération attribuée à M. Ruest (salaire et intéressements annuels) a été établie au prorata en fonction de la date de son départ. M. Ruest n'a pas reçu d'attribution d'ILT en 2022, étant donné son départ à la retraite en 2022.

(4) La rémunération attribuée à Mme Robinson en 2022 a été établie au prorata en fonction de sa date d'embauche du 28 février 2022 à titre de PDG et comprend la prime compensatoire spéciale versée à son embauche. La valeur actuelle au 31 décembre 2025 reflète les options d'achat d'actions hors du cours et des facteurs de paiement réel des UALR de 0,0 % et de 50 % pour les UALR assujetties au RCI et les UALR assujetties au RTA, respectivement.

(5) La valeur actuelle au 31 décembre 2025 reflète les options d'achat d'actions hors du cours et des facteurs de paiement réel des UALR de 0 % et de 0 % pour les UALR assujetties au RCI et les UALR assujetties au RTA, respectivement.

(6) La rémunération attribuée à Mme Robinson en 2024 et en 2025 reflète la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et la valeur comptable des attributions fondées sur des options, tandis que la rémunération qui lui a été attribuée les années précédentes reflète la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial.

La rémunération qui en découle est comparée avec le graphique sur le rendement intitulé « Comparaison du RTA sur cinq ans », lequel illustre le rendement annuel total cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 $ dans les actions ordinaires du CN comparativement au rendement total cumulatif des indices S&P/TSX et S&P 500 pour les exercices compris entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2025. Le graphique ci-après suppose le réinvestissement de tous les dividendes pendant la période visée. Il démontre que les actions du CN n'ont pas surpassé l'indice composé S&P/TSX. De façon générale, la rémunération totale des membres de la haute direction visés au cours de cette période s'est alignée sur les résultats obtenus par nos actionnaires, puisqu'une partie importante de la rémunération totale des membres de la haute direction visés est à risque et est liée au cours de l'action du CN. La rémunération directe totale représente la valeur attribuée aux membres de la haute direction visés plutôt que la valeur réalisée réelle. Le Comité RHR est d'avis que la politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie est efficace et favorise l'établissement d'un lien étroit entre la rémunération gagnée par ces derniers et le rendement du placement des actionnaires. La rémunération totale versée au cours des cinq derniers exercices, telle qu'elle est déclarée dans le « Tableau sommaire de la rémunération », est présentée dans le tableau de la rubrique « Ratio du coût de la direction » ci-après.

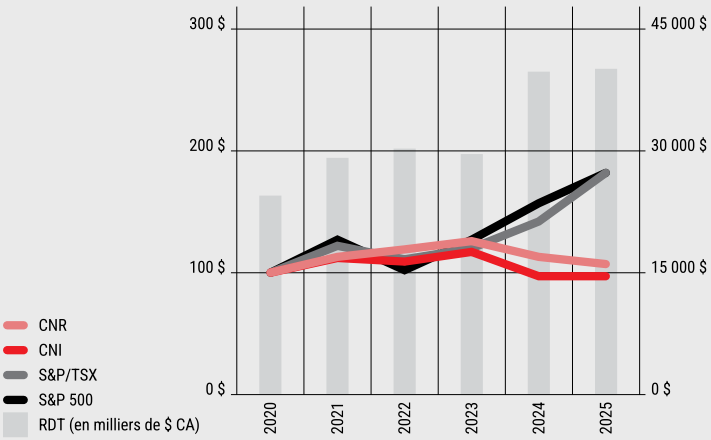

	DÉC. 20	DÉC. 21	DÉC. 22	DÉC. 23	DÉC. 24	DÉC. 25
CNR ($ CA)	100	113	119	126	113	107
CNI ($ US)	100	112	109	117	97	97
S&P/TSX ($ CA)	100	122	111	120	142	182
S&P 500 ($ US)	100	127	102	127	157	182
RDT (en milliers de $ CA)	24 500	29 157	30 294	29 622	39 784 (1)	40 137 (1)

(1) La rémunération directe totale pour les années 2020 à 2023 reflète la juste valeur des attributions fondées sur des actions et fondées sur des options à la date d'octroi, calculée en fonction de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, tel qu'il est indiqué précédemment dans les tableaux sommaires de la rémunération. Dans le cas de la rémunération directe totale de 2024 et de 2025, la juste valeur des attributions fondées sur des actions reflète la méthodologie en fonction de la valeur nominale et la juste valeur des attributions fondées sur des options reflète le facteur d'évaluation comptable (modèle Black-Scholes). Conformément à la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, la rémunération directe totale pour l'exercice 2024 se serait chiffrée à 34 008 $ CA. Pour 2025, étant donné que des attributions ont été octroyées au moyen de la méthodologie en fonction de la valeur nominale dans le cas des attributions fondées sur des actions et de la méthodologie d'évaluation comptable (modèle Black-Scholes) dans le cas des attributions fondées sur des options, le résultat prévu selon la méthodologie fondée sur un arbre binomial n'est plus disponible. Le tableau présente les montants de la RDT seulement pour les membres de la haute direction visés actifs à la fin de l'exercice.

Ratio du coût de la direction

Le ratio du coût de la direction indique la rémunération totale déclarée pour les membres de la haute direction visés exprimée en pourcentage du bénéfice net rajusté de la Compagnie.

	2021	2022	2023	2024	2025 (3)
Rémunération totale déclarée pour les membres de la haute direction visés (M$ CA) (1)	29,2	30,3	29,6	39,8	40,1
Bénéfice net rajusté (M$ CA) (2)	4 225	5 134	4 800	4 506	4 756
Bénéfice net (M$ CA)	4 899	5 118	5 625	4 448	4 720
Ratio du coût de la direction avec le bénéfice net rajusté (2)	0,7 %	0,6 %	0,6 %	0,9 %	0,8 %
Ratio du coût de la direction avec le bénéfice net	0,6 %	0,6 %	0,5 %	0,9 %	0,8 %

(1) Rémunération totale déclarée chaque année dans le « Tableau sommaire de la rémunération » (ne comprenant que les cinq membres de la haute direction visés actifs au 31 décembre 2025).

(2) Le bénéfice net rajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Voir la section « Mesures de la performance rajustées » du rapport de gestion et la section « Mesures de calcul non conformes aux PCGR » du document intitulé « Informations financières sélectionnées redressées pour le changement de convention comptable » déposé le 9 septembre 2022, sections qui sont intégrées par renvoi aux présentes. Ces documents déposés peuvent être consultés en ligne sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, sur le site Web de la SEC, par l'intermédiaire du système EDGAR, au **www.sec.gov** et sur le site Web du CN au **www.cn.ca**, sous l'onglet « Investisseurs ».

(3) La rémunération totale déclarée à l'égard des membres de la haute direction visés pour les années 2021 à 2023 reflète la juste valeur des attributions fondées sur des actions et fondées sur des options à la date d'octroi, calculée en fonction de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, tel qu'il est indiqué précédemment dans le Tableau sommaire de la rémunération chaque année. Dans le cas de la rémunération totale de 2024 déclarée à l'égard des membres de la haute direction visés, la juste valeur des attributions fondées sur des actions reflète la méthodologie en fonction de la valeur nominale et la juste valeur des attributions fondées sur des options reflète le facteur d'évaluation comptable (modèle Black-Scholes). Conformément à la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial, la rémunération directe totale pour l'exercice 2024 se serait chiffrée à 34,0 millions de dollars canadiens. Pour 2025, étant donné que des attributions ont été octroyées au moyen de la méthodologie en fonction de la valeur nominale dans le cas des attributions fondées sur des actions et de la méthodologie d'évaluation comptable (modèle Black-Scholes) dans le cas des attributions fondées sur des options, le résultat prévu selon la méthodologie fondée sur un arbre binomial n'est plus disponible.

Depuis 2002, la rémunération des membres de la haute direction visés est versée en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant dans le cadre de la prise de décisions relatives à la rémunération avec la rémunération versée en dollars américains par les sociétés du groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés. Le tableau qui figure à la rubrique « Rémunération totale des membres de la haute direction visés en dollars américains » à la page 82 de la présente circulaire présente la rémunération des membres de la haute direction visés versée en dollars américains.

Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens

Le tableau suivant présente la rémunération totale annuelle en dollars canadiens des membres de la haute direction visés, conformément aux règles canadiennes relatives à la communication de l'information publiées par les ACVM, pour les exercices clos les 31 décembre 2025, 2024 et 2023. Les fluctuations du taux de change nuisent à la comparabilité des données d'une année à l'autre.

En 2024, le Comité RHR a passé en revue la méthodologie utilisée aux fins de la divulgation de l'information concernant les attributions fondées sur des actions et les attributions fondées sur des options. Le Comité RHR a décidé que le CN passerait, à compter de 2024, à la présentation de l'information relative aux attributions fondées sur des actions, aux attributions fondées sur des options et à la rémunération globale selon la valeur nominale des attributions fondées sur des actions et la valeur comptable des attributions fondées sur des options.

La valeur nominale représente le nombre d'unités fondées sur des actions attribuées multiplié par le cours de l'action au moment de l'octroi et le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié par le facteur d'évaluation comptable (modèle Black-Scholes). Par le passé, la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial a été utilisée. Cette méthodologie rajuste la valeur des attributions et le cours des actions à la lumière des caractéristiques des instruments d'attributions fondées sur des actions et fondées sur des options, par exemple la condition relative au cours minimal de l'action pour les attributions fondées sur des actions.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-après reflètent la valeur nominale des attributions fondées sur des actions, la valeur comptables des attributions fondées sur des options et la rémunération globale pour 2025 et 2024, tandis que ces données ont été présentées selon la valeur calculée en fonction de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial pour 2023, comme indiqué précédemment. À des fins de comparaison des méthodologies utilisées pour les données d'une année à l'autre, les chiffres de 2023 sont présentés en utilisant la méthode de la valeur nominale pour les attributions fondées sur des actions, de la valeur comptables pour les attributions fondées sur des options et la rémunération globale dans le tableau de la rémunération supplémentaire totale.

Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE ($ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (1) ($ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS (2) ($ CA)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN RÉGIME D'INTÉRESSEMENT NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT ANNUELS (3) ($ CA)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE (4) ($ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION (5) ($ CA)	RÉMUNÉRATION TOTALE ($ CA)
Tracy Robinson Présidente-directrice générale	2025	1 586 503	12 048 529 (6)	5 050 290 (7)	2 219 685	458 433	101 198	21 464 638
	2024	1 506 780	12 728 065 (6)	2 703 190 (7)	1 068 012	494 242	99 627	18 599 916
	2023	1 282 215	8 249 247 (6)	2 671 039 (7)	1 309 100	470 231	26 870	14 008 702
Ghislain Houle Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2025	992 438	3 070 265	1 315 660	925 684	225 256	23 873	6 553 176
	2024	943 792	2 561 333	1 147 850	356 781	45 464	22 694	5 077 914
	2023	902 949	1 392 509	1 139 374	491 671	235 000	21 341	4 182 844
Patrick Whitehead Vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation	2025	866 830 (8)	2 294 967	983 483	912 646	103 445	376 399 (10)	5 537 770
	2024	786 265	1 801 000	807 080	297 231	108 776	400 876 (10)	4 201 228
	2023	633 950 (8)	457 396	374 000	344 190 (9)	82 483	111 575 (10)	2 003 594
Janet Drysdale Vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales	2025	617 130 (11)	1 390 192 (12)	360 199	634 583 (13)	194 901 (14)	14 982	3 211 987
	2024	489 000	437 092 (12)	152 283	143 033	57 207	12 785	1 291 400
	2023	465 271 (11)	554 090 (12)	207 657	211 265 (13)	89 000	11 706	1 538 989
Bhushan Ivaturi Vice-président exécutif et chef de la direction informatique et de la technologie	2025	550 384 (15)	1 546 869	662 976	516 516 (15)	81 209	11 325	3 369 279
	2024	–	–	–	–	–	–	–
	2023	–	–	–	–	–	–	–
Rémi Lalonde Ancien vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales	2025	507 867 (16)	1 836 118 (17)	786 768 (18)	470 419 (19)	132 435 (20)	467 833 (21)	4 201 440
	2024	859 820 (16)	1 801 000 (17)	807 080 (18)	322 543 (19)	137 277 (20)	17 911	3 945 631
	2023	–	–	–	–	–	–	–
Derek Taylor Ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain	2025	668 344 (22)	2 294 967 (23)	983 483 (24)	623 417 (25)	200 638 (26)	1 691 425 (27)	6 462 274
	2024	786 265	1 844 799 (23)	807 080 (24)	297 231	142 531	75 835	3 953 741
	2023	655 883 (22)	860 573 (23)	373 724 (24)	344 190 (25)	147 618	14 753	2 396 741

Tableau de la rémunération supplémentaire totale (toutes les années reflétant la valeur nominale relative aux attributions de titres de capitaux propres)

À des fins de comparaison des méthodologies utilisées pour l'information d'une année à l'autre, le retraitement des chiffres antérieurs se rapportant à la valeur nominale des attributions fondées sur des actions, de la valeur comptable des attributions fondées sur des options et de la rémunération globale est présenté dans le tableau suivant :

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE ($ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS) ($ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS) ($ CA)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN RÉGIME D'INTÉRESSEMENT NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT ANNUELS ($ CA)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE ($ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION ($ CA)	RÉMUNÉRATION TOTALE ($ CA)
Tracy Robinson Présidente-directrice générale	2025	1 586 503	12 048 529	5 050 290	2 219 685	458 433	101 198	21 464 638
	2024	1 506 780	12 728 065	2 703 190	1 068 012	494 242	99 627	18 599 916
	2023	1 282 215	12 278 034	3 455 657	1 309 100	470 231	26 870	18 822 107
Ghislain Houle Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2025	992 438	3 070 265	1 315 660	925 684	225 256	23 873	6 553 176
	2024	943 792	2 561 333	1 147 850	356 781	45 464	22 694	5 077 914
	2023	902 949	2 115 891	1 474 065	491 671	235 000	21 341	5 240 917
Patrick Whitehead Vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation	2025	866 830	2 294 967	983 483	912 646	103 445	376 399	5 537 770
	2024	786 265	1 801 000	807 080	297 231	108 776	400 876	4 201 228
	2023	633 950	694 972	483 863	344 190	82 483	111 575	2 351 033
Janet Drysdale Vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales	2025	617 130	1 390 192	360 199	634 583	194 901	14 982	3 211 987
	2024	489 000	437 092	152 283	143 033	57 207	12 785	1 291 400
	2023	465 271	685 991	268 657	211 265	89 000	11 706	1 731 890
Bhushan Ivaturi Vice-président exécutif et chef de la direction informatique et de la technologie	2025	550 384	1 546 869	662 976	516 516	81 209	11 325	3 369 279
	2024	–	–	–	–	–	–	–
	2023	–	–	–	–	–	–	–
Rémi Lalonde Ancien vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales	2025	507 867	1 836 118	786 768	470 419	132 435	467 833	4 201 440
	2024	859 820	1 801 000	807 080	322 543	137 277	17 911	3 945 631
	2023	–	–	–	–	–	–	–
Derek Taylor Ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain	2025	668 344	2 294 967	983 483	623 417	200 638	1 691 425	6 462 274
	2024	786 265	1 844 799	807 080	297 231	142 531	75 835	3 953 741
	2023	655 883	1 097 915	483 506	344 190	147 618	14 753	2 743 865

(1) Divulgation de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des actions — Pour 2023, la juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'octroi, indiquée dans le « Tableau sommaire de la rémunération », représente le nombre d'UALR attribuées multiplié par la valeur calculée au moyen de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. Pour 2024 et 2025, la juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'octroi représente la valeur nominale des UALR, calculée comme étant le nombre d'UALR attribuées multiplié par le cours de l'action à la date d'octroi. Pour 2023 et 2024, le nombre d'attributions fondées sur des actions a été déterminé selon la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. Depuis 2025, le CN est passé à la méthodologie en fonction de la valeur nominale pour déterminer le nombre d'unités attribuées.

Un résumé des facteurs d'évaluation calculés au moyen de la méthodologie en fonction de la valeur nominale, de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial ainsi qu'aux termes de la méthodologie d'évaluation comptable est présenté dans le tableau suivant. Les hypothèses et les facteurs d'évaluation détaillés sont présentés dans le tableau suivant :

	MÉTHODOLOGIE EN FONCTION DE LA VALEUR NOMINALE		MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE		ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	VALEUR NOMINALE PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION COMPTABLE
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS — 2025					
RCI	100,0 %	3 février – 143,84 $ CA	100,0 %	3 février – 143,84 $ CA	3 février – 0 $ CA
	100,0 %	5 mai – 136,30 $ CA	100,0 %	5 mai – 136,30 $ CA	5 mai – 0 $ CA
	100,0 %	24 juillet – 130,17 $ CA	100,0 %	24 juillet – 130,17 $ CA	24 juillet – 0 $ CA
	100,0 %	5 novembre – 135,50 $ CA	100,0 %	5 novembre – 135,50 $ CA	5 novembre – 0 $ CA
RTA	100,0 %	3 février – 143,84 $ CA	129,5 %	3 février – 186,32 $ CA	3 février – (42,48 $ CA)
	100,0 %	5 mai – 136,30 $ CA	148,4 %	5 mai – 202,21 $ CA	5 mai – (65,91 $ CA)
	100,0 %	24 juillet – 130,17 $ CA	110,8 %	24 juillet – 144,21 $ CA	24 juillet – (14,04 $ CA)
	100,0 %	5 novembre – 135,50 $ CA	122,2 %	5 novembre – 165,55 $ CA	5 novembre – (30,05 $ CA)
BPA	100,0 %	17 février – 144,04 $ CA	100,0 %	17 février – 144,04 $ CA	17 février – 0 $ CA
UAR	100,0 %	3 février – 143,84 $ CA	100,0 %	3 février – 143,84 $ CA	3 février – 0 $ CA
	100,0 %	17 février – 144,04 $ CA	100,0 %	17 février – 144,04 $ CA	17 février – 0 $ CA
	100,0 %	24 juillet – 130,17 $ CA	100,0 %	24 juillet – 130,17 $ CA	24 juillet – 0 $ CA
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS — 2024					
RCI	100,0 %	25 janvier – 166,67 $ CA	100,0 %	25 janvier – 166,67 $ CA	25 janvier – 0 $ CA
RTA	100,0 %	25 janvier – 166,67 $ CA	130,6 %	25 janvier – 217,75 $ CA	25 janvier – (51,08 $ CA)
UAR	100,0 %	25 janvier – 166,67 $ CA	100,0 %	25 janvier – 166,67 $ CA	25 janvier – 0 $ CA

	MÉTHODOLOGIE DE WTW FONDÉE SUR UN ARBRE BINOMIAL		MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE		ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	ÉVALUATION DE WTW PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION COMPTABLE
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS — 2023					
RCI	60,0 %	26 janvier – 94,75 $ CA	56,6 %	26 janvier – 89,40 $ CA	26 janvier – 5,35 $ CA
		8 mars – 97,30 $ CA	56,6 %	8 mars – 91,79 $ CA	8 mars – 5,51 $ CA
		5 mai – 97,84 $ CA	56,5 %	5 mai – 92,16 $ CA	5 mai – 5,68 $ CA
		15 novembre – 93,73 $ CA	53,2 %	15 novembre – 83,12 $ CA	15 novembre – 10,61 $ CA
RTA	77,0 %	26 janvier – 121,59 $ CA	110,3 %	26 janvier – 174,11 $ CA	26 janvier – (52,52 $ CA)
		8 mars – 124,87 $ CA	110,3 %	8 mars – 178,87 $ CA	8 mars – (54,00 $ CA)
		5 mai – 125,56 $ CA	110,4 %	5 mai – 179,95 $ CA	5 mai – (54,39 $ CA)
		15 novembre – 120,28 $ CA	103,4 %	15 novembre – 161,57 $ CA	15 novembre – (41,29 $ CA)
UAR	100,0 %	1er juin – 154,77 $ CA	100,0 %	1er juin – 154,77 $ CA	1er juin – 0 $ CA

(2) Divulgation de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des options. Pour 2023, la juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'octroi, indiquée dans le « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » ci-dessus, représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié par la valeur calculée au moyen de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. Pour 2024 et 2025, la juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'octroi représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié selon la méthodologie Black-Scholes. Pour 2023 et 2024, le nombre d'attributions fondées sur des options octroyées a été déterminé selon la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. Depuis 2025, le CN est passé à la méthodologie en fonction de la valeur nominale dans le cas des attributions d'options d'achat d'actions, aux termes de laquelle le nombre d'options d'achat d'actions attribuées est calculé au moyen de la méthodologie Black-Scholes.

Un résumé des facteurs d'évaluation calculés au moyen de la méthodologie Black-Scholes, de la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial ainsi qu'aux termes de la méthodologie d'évaluation comptable est présenté dans le tableau suivant. Les hypothèses détaillées pour ces deux méthodologies sont présentées dans le tableau suivant :

	MÉTHODOLOGIE BLACK-SCHOLES		MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE		ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	BLACK-SCHOLES PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION COMPTABLE
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS — 2025	21,4 %	3 février – 30,78 $ CA	18,4 %	3 février – 26,51 $ CA	3 février – 4,27 $ CA
		5 mai – 29,17 $ CA	18,8 %	5 mai – 25,60 $ CA	5 mai – 3,57 $ CA
		24 juillet – 27,86 $ CA	17,3 %	24 juillet – 22,46 $ CA	24 juillet – 5,40 $ CA
		5 novembre – 29,00 $ CA	16,2 %	5 novembre – 21,89 $ CA	5 novembre – 7,11 $ CA
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS — 2024	21,9 %	25 janvier – 36,58 $ CA	21,9 %	25 janvier – 36,58 $ CA	25 janvier – 0 $ CA

	MÉTHODOLOGIE DE WTW FONDÉE SUR UN ARBRE BINOMIAL		MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE		ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	ÉVALUATION DE WTW PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION COMPTABLE
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS — 2023	16,0 %	26 janvier – 25,27 $ CA	20,7 %	26 janvier – 32,73 $ CA	26 janvier – (7,46 $ CA)
	16,0 %	8 mars – 25,95 $ CA	20,7 %	8 mars – 33,57 $ CA	8 mars – (7,62 $ CA)
	16,0 %	5 mai – 26,09 $ CA	21,2 %	5 mai – 34,55 $ CA	5 mai – (8,46 $ CA)
	16,0 %	15 novembre – 24,99 $ CA	22,9 %	15 novembre – 35,86 $ CA	15 novembre – (10,85 $ CA)

(3) Représente l'attribution d'intéressement gagnée aux termes du RIA à l'égard de l'exercice pertinent. Une description du RIA est donnée à la page 65 de la présente circulaire.

(4) Représente la valeur rémunératoire des prestations de retraite, comme il est indiqué dans les tableaux des prestations déterminées et des cotisations déterminées à la rubrique « Prestations en vertu d'un régime de retraite » à la page 89 de la présente circulaire.

(5) Comprend la valeur des avantages indirects et personnels et de toute autre rémunération (le cas échéant), comme les avantages à la retraite ou les cotisations de l'employeur aux termes du RAP. Les avantages indirects et personnels dont la valeur totale s'élève à moins de 50 000 $ CA ou représente moins de 10 % du total du salaire gagné par un membre de la haute direction visé ne sont pas déclarés dans cette colonne. Voir le tableau de la page 83 pour plus de renseignements.

(6) Les attributions fondées sur des actions de Mme Robinson comprennent des UAD représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, les droits à chacune étant acquis sur quatre ans. En 2025, elle a reçu 1 783 UAD au moment du report de sa prime de 2024 attribuée aux termes du RIA, la juste valeur de l'attribution à la date d'octroi étant fondée sur le cours de l'action de 147,94 $ CA. En 2024, elle a reçu 1 904 UAD au moment du report de sa prime de 2023 attribuée aux termes du RIA, en fonction d'un cours de l'action de 175,06 $ CA. En 2023, elle a reçu 3 141 UAD au moment du report de sa prime de 2022 attribuée aux termes du RIA, en fonction d'un cours de l'action de 157,22 $ CA.

(7) À la suite de l'obtention de l'approbation des actionnaires à l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 26 avril 2024, la limite imposée dans le cadre du RILTD selon laquelle les attributions individuelles d'options d'achat d'actions doivent représenter au plus 20 % du nombre total des options d'achat d'actions attribuées au cours d'une année donnée a été supprimée dans le cas des attributions incitatives à long terme. Par conséquent, l'attribution d'ILT de Mme Robinson pour 2025 reflète la combinaison d'ILT complète prévue, les options d'achat d'actions représentant 30 % de son attribution annuelle. En comparaison, les options d'achat d'actions représentaient 18 % de son attribution en 2024 et 26 % en 2023 en raison de la limite précédemment applicable.

(8) En 2025, M. Whitehead a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation avec prise d'effet le 20 octobre 2025. Son salaire de 2025 reflète 9 mois et 19 jours au poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau et 2 mois et 12 jours au poste de vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation. En 2023, M. Whitehead a été nommé vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau avec prise d'effet le 15 novembre 2023. Son salaire de 2023 reflète dix mois et demi au poste de premier vice-président, Exploitation du réseau et un mois et demi au poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation du réseau.

(9) La prime cible de M. Whitehead aux termes du RIA a représenté 65 % de son salaire de base du 1er janvier 2023 au 14 novembre 2023 et 80 % de son salaire de base du 15 novembre 2023 au 31 décembre 2023.

(10) En 2025, 2024 et 2023, M. Whitehead a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau comparable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis à la suite de sa relocalisation au Canada en 2022. Le montant indiqué pour 2025 reflète la valeur connue à la date de référence de l'assemblée et demeure susceptible d'être modifiée lors de la finalisation de sa déclaration de revenus de 2025, tandis que les montants indiqués pour 2024 et 2023 représentent les valeurs connues aux dates de référence respectives. Ces montants sont compris sous « Autre rémunération » pour chaque année applicable.

(11) En 2025, Mme Drysdale a été nommée première vice-présidente et cheffe des Affaires commerciales par intérim avec prise d'effet le 21 juillet 2025, puis vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales avec prise d'effet le 20 octobre 2025. Son salaire de 2025 reflète 6 mois et 20 jours au poste de première vice-présidente et cheffe Relations avec les intervenants, 2 mois et 29 jours au poste de première vice-présidente et cheffe des Affaires commerciales par intérim et 2 mois et 10 jours au poste de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales. En 2023, elle a été nommée vice-présidente Relations avec les investisseurs et Développement durable avec prise d'effet le 13 février 2023, puis première vice-présidente et cheffe Relations avec les intervenants avec prise d'effet le 7 mars 2023. Son salaire de 2023 représente 1 mois et 12 jours au poste de vice-présidente Planification financière et développement durable, 22 jours au poste de vice-présidente Relations avec les investisseurs et Développement durable et 9 mois et 25 jours au poste de première vice-présidente et cheffe Relations avec les intervenants.

(12) Pour 2025, les attributions fondées sur des actions de Mme Drysdale comprennent 1 245 UAR octroyées en février et juillet 2025, dont les droits sont acquis en bloc après 3 ans, ainsi que 1 228 UALR assujetties au BPA spéciales et 1 228 UAR spéciales octroyées le 17 février 2025, dont les droits sont acquis selon un calendrier progressif de deux ans. Ces attributions ont été octroyées avant sa nomination au poste de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales. Ses attributions fondées sur des actions de 2025 incluent aussi 42 UAD représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur 4 ans, à la suite du report de sa prime de 2024 attribuée aux termes du RIA, évaluées à la date d'octroi selon un cours de l'action de 147,94 $ CA. Pour 2024, ses attributions comprennent 488 UAR octroyées en janvier 2024, également avant sa nomination, ainsi que 36 UAD représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur 4 ans, à la suite du report de sa prime de 2023 attribuée aux termes du RIA et évaluées selon un cours de l'action de 175,06 $ CA. Pour 2023, ses attributions fondées sur des actions comprennent 1 939 UAR octroyées en juin 2023, avant sa nomination au poste de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales.

(13) Pour 2025, la prime cible de Mme Drysdale aux termes du RIA a représenté 65 % de son salaire de base du 1er janvier au 19 octobre et 100 % de son salaire de base du 20 octobre au 31 décembre. Pour 2024, sa prime cible a représenté 65 % de son salaire de base. Pour 2023, sa prime cible a représenté 60 % de son salaire de base du 1er janvier au 6 mars, et 65 % de son salaire de base du 7 mars au 31 décembre.

(14) Représente une augmentation de valeur non récurrente résultant de la nomination de Mme Drysdale au poste de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales.

(15) M. Ivaturi a été embauché le 14 avril 2025. Son salaire et sa prime pour 2025 représentent donc moins d'une année de service.

(16) Pour 2025, le montant indiqué représente le salaire de base que M. Lalonde a réellement gagné jusqu'à son départ en juillet 2025. Pour 2024, le salaire de M. Lalonde représente moins d'une année de service, car il a été embauché le 8 janvier 2024.

(17) Les montants indiqués comprennent des attributions qui ont été perdues conformément aux modalités du régime. Aux termes du régime d'unités d'actions, le nombre d'attributions fondées sur des actions octroyées en 2024 et en 2025 à M. Lalonde a été réduit, au moment de son départ en juillet 2025, au prorata selon son service actif au cours de la période de trois ans applicable aux UALR respectives. Les attributions fondées sur des actions effectives après le calcul au prorata s'élèvent à 306 020 $ CA pour 2025 et à 900 500 $ CA pour 2024.

(18) Les montants indiqués comprennent des attributions qui ont été perdues conformément aux modalités du régime. Selon les modalités du RILTD, en ce qui concerne les attributions effectuées depuis janvier 2019, les options d'achat d'actions dont les droits n'étaient pas acquis au moment du départ sont perdues. L'attribution fondée sur des options de 2025 de M. Lalonde a été perdue au moment de son départ et l'attribution fondée sur des options effective s'élève à 201 770 $ CA pour 2024.

(19) Pour 2025 et 2024, les paiements de M. Lalonde aux termes du RIA ont été calculés au prorata selon son service actif durant chaque année respective.

(20) Les montants indiqués représentent les cotisations patronales versées en 2024 et en 2025 dans le volet à cotisations déterminées du régime de retraite des cadres supérieurs du CN (**CDCS**) et du régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction du CN (**RSRHD CD**). Le montant de 2025 reflète les cotisations patronales versées dans le CDCS et le RSRHD CD jusqu'à la cessation des fonctions de M. Lalonde le 21 juillet 2025. Conformément aux dispositions du régime, les prestations du RSRHD CD ont été perdues à la date de sa cessation d'emploi. Par conséquent, les cotisations au RSRHD CD de 115 530 $ CA en 2025 et de 121 032 $ CA en 2024 ont été perdues au moment de la cessation d'emploi.

(21) Comprend une indemnité de départ de 327 000 $ US (457 081 $ CA), accordée aux termes de l'entente de départ conclue avec la Compagnie.

(22) Pour 2025, le montant indiqué représente le salaire de base que M. Taylor a réellement gagné jusqu'à son départ en octobre 2025. En 2023, M. Taylor a été nommé vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain avec prise d'effet le 15 novembre 2023, et son salaire de 2023 reflète dix mois et demi au poste de premier vice-président, Transport et un mois et demi au poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain.

(23) Les montants indiqués comprennent des attributions qui ont été perdues conformément aux modalités des régimes applicables. Aux termes du régime d'unités d'actions, le nombre d'attributions fondées sur des actions octroyées en 2023, en 2024 et en 2025 à M. Taylor a été réduit, au moment de son départ en octobre 2025, au prorata selon son service actif au cours des périodes de rendement de trois ans applicables aux UALR respectives. Ses attributions fondées sur des actions de 2024 comprennent également 250 UAD représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur quatre ans, à la suite du report de sa prime de 2023 attribuée aux termes du RIA. La juste valeur de l'attribution à la date d'octroi est égale au nombre d'unités multiplié par 175,06 $ CA, soit le cours de l'action à la date d'octroi. Conformément aux dispositions du régime, 75 % de ces UAD ont été perdues au moment de son départ. Les attributions fondées sur des actions de 2023 de M. Taylor comprennent également 2 608 UAR octroyées en juin 2023, dont les droits sont acquis sur 42 mois. Cette attribution a été également réduite, au moment de son départ, au prorata selon le temps travaillé au cours de la période d'acquisition. Après le calcul au prorata requis, les justes valeurs finales à la date d'octroi des attributions fondées sur des actions de M. Taylor se chiffrent à 573 742 $ CA pour 2025, à 1 061 473 $ CA pour 2024 et à 662 843 $ CA pour 2023.

(24) Les montants indiqués comprennent des attributions qui ont été perdues conformément aux modalités du régime. Selon les modalités du RILTD, en ce qui concerne les attributions effectuées depuis janvier 2019, les options d'achat d'actions dont les droits n'étaient pas acquis au moment du départ sont perdues. L'attribution fondée sur des options de 2025 de M. Taylor a été perdue au moment de son départ et les attributions fondées sur des options effectives s'élèvent à 201 770 $ CA pour 2024 et à 134 716 $ CA pour 2023.

(25) Pour 2025, le paiement de la prime de M. Taylor aux termes du RIA a été calculé au prorata selon son service actif durant l'année. Pour 2023, sa prime cible aux termes du RIA a représenté 65 % de son salaire de base du 1er janvier au 14 novembre et 80 % de son salaire de base du 15 novembre au 31 décembre.

(26) Le montant indiqué représente les cotisations patronales versées en 2025 dans le régime d'épargne de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard des activités américaines et le régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à la cessation des fonctions de M. Taylor le 19 octobre 2025.

(27) Comprend une indemnité de départ de 1 200 000 $ US (1 677 360 $ CA), accordée aux termes de l'entente de départ conclue avec la Compagnie.

Rémunération totale des membres de la haute direction visés en dollars américains

Le tableau suivant présente la rémunération totale annuelle en dollars américains des membres de la haute direction visés pour les exercices clos les 31 décembre 2025, 2024 et 2023. Depuis 2002, la rémunération des membres de la haute direction visés est versée en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec la rémunération versée en dollars américains par les sociétés du groupe de comparaison relatif aux membres de la haute direction visés.

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE ($ US)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ($ US)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ($ US)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN RÉGIME D'INTÉRESSEMENT NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT ANNUELS ($ US)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE ($ US)	AUTRE RÉMUNÉRATION ($ US)	RÉMUNÉRATION TOTALE ($ US)
Tracy Robinson Présidente-directrice générale	2025	1 135 000	8 273 502	3 466 947	1 617 375	318 710	72 398	14 883 932 (1)
	2024	1 100 000	9 443 222	2 005 685	742 500	373 210	72 731	13 737 348 (1)
	2023	950 000	6 187 331	2 004 072	988 522	346 932	19 908	10 496 765 (1)
Ghislain Houle Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2025	710 000	2 107 178	903 181	674 500	156 602	17 079	4 568 540
	2024	689 000	1 900 320	851 670	248 040	34 331	16 567	3 739 928
	2023	669 000	1 045 110	854 868	371 269	173 381	15 812	3 129 440
Patrick Whitehead Vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation	2025	620 139	1 575 078	675 146	665 000	71 917	269 280	3 876 560
	2024	574 000	1 336 209	598 829	206 640	82 138	292 653	3 090 469
	2023	469 697	341 268	278 996	259 903	60 855	82 667	1 493 386
Janet Drysdale Vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales	2025	441 501	984 027	255 299	462 389	135 498	10 718	2 289 432
	2024	356 986	324 297	112 984	99 439	43 198	9 333	946 237
	2023	344 722	413 045	155 252	159 530	65 663	8 673	1 146 885
Bhushan Ivaturi Vice-président exécutif et chef de la direction informatique et de la technologie	2025	393 750	1 120 033	480 015	376 360	56 458	8 102	2 434 718
	2024	–	–	–	–	–	–	–
	2023	–	–	–	–	–	–	–
Rémi Lalonde Ancien vice-président exécutif et chef des Affaires commerciales	2025	363 333	1 260 161	540 104	342 771	92 071	334 692	2 933 132
	2024	627 697	1 336 209	598 829	224 237	103 660	13 076	2 903 708
	2023	–	–	–	–	–	–	–
Derek Taylor Ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation sur le terrain	2025	478 140	1 575 078	675 146	454 253	139 487	1 210 062	4 532 166
	2024	574 000	1 368 696	598 829	206 640	107 627	55 362	2 911 154
	2023	485 947	641 254	278 985	259 903	108 911	10 931	1 785 931

(1) La rémunération totale de Mme Robinson pour l'exercice 2023 reflète la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial dans le cas des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options. La rémunération totale pour l'exercice 2023 se serait chiffrée à 14 109 121 $ US si les attributions fondées sur des actions avaient reflété l'approche en fonction de la valeur nominale et si les attributions fondées sur des options avaient reflété la valeur comptable.

Détails des notes (1) et (2) du Tableau sommaire de la rémunération concernant le calcul des unités octroyées et l'information portant sur la juste valeur des attributions à la date d'octroi.

Les unités octroyées au titre des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options en 2023 et en 2024 ont été calculées selon la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial. Cette méthodologie permet d'ajuster le cours de l'action afin de refléter des facteurs comme les hypothèses d'acquisition et de perte, les dispositions d'ajustement du règlement, l'absence de dividende et d'autres caractéristiques inhérentes du régime. Ces ajustements ont été appliqués de manière uniforme à la fois à la valeur binomiale et au cours de l'action afin d'établir le nombre d'unités octroyées.

À compter du cycle d'attribution de 2025, le nombre d'attributions fondées sur des actions est déterminé au moyen de l'approche en fonction de la valeur nominale, aux termes de laquelle le nombre d'UALR attribuées est divisé par le cours de l'action à la date d'octroi. Le nombre d'attributions fondées sur des options est calculé au moyen de la méthodologie Black-Scholes, aux termes de laquelle le facteur d'évaluation a été déterminé en utilisant une moyenne sur trois ans du facteur d'évaluation comptable.

Le calcul du nombre d'unités octroyées selon la méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial pour les UALR et les options d'achat d'actions octroyées en 2023 et en 2024 intègre plusieurs hypothèses, comme il est indiqué ci-après. L'évaluation des attributions fondées sur des actions et sur des options est sensible aux changements touchant ces hypothèses, en particulier le taux d'intérêt sans risque et la volatilité du cours des actions. Aucune hypothèse n'est indiquée pour 2025 en raison de l'adoption de l'approche en fonction de la valeur nominale.

Attributions fondées sur des actions (UALR)

	2023 (26 JANVIER)	2023 (8 MARS)	2023 (5 MAI)	2023 (15 NOVEMBRE)	2024 (25 JANVIER)	2025 (3 FÉVRIER)	2025 (17 FÉVRIER)	2025 (5 MAI)	2025 (24 JUILLET)	2025 (5 NOVEMBRE)
Cours de clôture à la date d'octroi ($ CA)	157,91	162,17	163,07	156,21	166,67	143,84	144,04	136,30	130,17	135,50
Taux d'intérêt sans risque pendant la durée de l'attribution (1)	0,25 % à 0,75 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 0,75 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 0,75 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 0,75 % selon la courbe de rendement	3,75 % selon la courbe de rendement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Volatilité prévue du cours des actions pendant la durée de l'attribution (2)	24 %	24 %	24 %	24 %	22 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dividende annuel prévu par action ($ CA)	2,93	2,93	2,93	2,93	3,16	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Durée projetée (3)	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	1 an et 2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Juste valeur par unité qui en découle ($ CA) (4)	RCI–94,75 RTA–121,59	RCI–97,30 RTA–124,87	RCI–97,84 RTA–125,56	RCI–93,73 RTA–120,28	RCI–135,00 RTA–135,00	RCI–143,84 RTA–143,84	BPA–144,04	RCI–136,30 RTA–136,30	RCI–130,17 RTA–130,17	RCI–135,50 RTA–135,50

Attributions fondées sur des options

	2023 (26 JANVIER)	2023 (8 MARS)	2023 (5 MAI)	2023 (15 NOVEMBRE)	2024 (25 JANVIER)	2025 (3 FÉVRIER)	2025 (5 MAI)	2025 (24 JUILLET)	2025 (5 NOVEMBRE)
Cours de clôture à la date d'octroi ($ CA)	157,91	162,17	163,07	156,21	166,67	143,84	136,30	130,17	135,50
Taux d'intérêt sans risque pendant la durée de l'attribution (1)	0,25 % à 1,50 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,50 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,50 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,50 % selon la courbe de rendement	3,5 % à 3,75 % selon la courbe de rendement	2,65 %	2,80 %	3,13 %	2,75 %
Volatilité prévue du cours des actions pendant la durée de l'attribution (2)	21 %	21 %	21 %	21 %	21 %	23 %	23 %	21 %	20 %
Dividende annuel prévu par action ($ CA)	2,93	2,93	2,93	2,93	3,16	3,55	3,55	3,55	3,55
Durée projetée (3)	6,5 ans	6,5 ans	6,5 ans	6,5 ans	6,25 ans	5,33 ans	5,33 ans	5,33 ans	5,33 ans
Juste valeur par option qui en découle ($ CA) (4)	25,27	25,95	26,09	24,99	28,33	30,78	29,17	27,86	29,00

(1) Selon le taux de la courbe de rendement des obligations zéro coupon correspondant à la durée projetée d'une attribution donnée. La méthodologie de WTW fondée sur un arbre binomial utilise une courbe de rendement pour les taux d'intérêt sans risque (différents taux d'intérêt s'appliquant selon le modèle en treillis) plutôt qu'un taux donné.

(2) Selon les cours quotidiens de l'action, les données sur les dividendes et la moyenne des volatilités des actions du CN inscrites à la cote de la NYSE et de la TSX sur une période correspondant à la durée projetée d'une attribution donnée.

(3) Représente la durée de vie estimée des attributions. Dans le cas des attributions fondées sur des options, la Compagnie utilise la méthode de calcul « Safe Harbor » de la SEC.

(4) À compter du cycle d'attribution de 2025, la juste valeur par attribution fondée sur des actions qui en découle sera égale au cours de l'action à la date d'octroi, tandis que la juste valeur par attribution fondée sur des options qui en découle sera égale au cours de l'action à la date d'octroi multiplié par le facteur Black-Scholes applicable.

Détails des montants compris dans « Autre rémunération » pour 2025, 2024 et 2023 (1)

NOM	EXERCICE	AVANTAGES INDIRECTS ET AUTRES AVANTAGES PERSONNELS ($ CA)		AUTRE RÉMUNÉRATION ($ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION TOTALE (SOMME DES DEUX COLONNES PRÉCÉDENTES) ($ CA)
Tracy Robinson	2025	Utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie : 28 317 Allocation discrétionnaire : 20 000 Autres avantages indirects : 19 513 (5)	Cotisations de l'employeur au RAP :	33 368 (2)	101 198
	2024	Allocation discrétionnaire : 20 000 Utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie : 17 846 Autres avantages indirects : 30 180 (5)	Cotisations de l'employeur au RAP :	31 601 (2)	99 627
	2023	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	26 870 (2)	26 870
Ghislain Houle	2025	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Avantages à la retraite :	20 873 (2) 3 000 (3)	23 873
	2024	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Avantages à la retraite :	19 794 (2) 2 900 (3)	22 694
	2023	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Avantages à la retraite :	18 941 (2) 2 400 (3)	21 341
Patrick Whitehead	2025	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Montant de compensation fiscale :	18 155 (2) 358 244 (4)	376 399
	2024	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Montant de compensation fiscale :	15 773 (2) 385 103 (4)	400 876
	2023	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Montant de compensation fiscale :	9 746 (2) 101 829 (4)	111 575
Janet Drysdale	2025	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Avantages à la retraite :	12 882 (2) 2 100 (3)	14 982
	2024	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Avantages à la retraite :	10 688 (2) 2 100 (3)	12 788
	2023	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Avantages à la retraite :	9 706 (2) 2 000 (3)	11 706
Bhushan Ivaturi	2025	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	11 325 (2)	11 325
Rémi Lalonde	2025	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Indemnité de départ :	10 752 (2) 457 081 (7)	467 833
	2024	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	17 911 (2)	17 911
Derek Taylor	2025	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Indemnité de départ :	14 065 (2) 1 677 360 (8)	1 691 425
	2024	Utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie : 22 978 (6) Autres avantages indirects : 35 851	Cotisations de l'employeur au RAP : Avantages à la retraite :	15 773 (2) 1 233 (3)	75 835
	2023	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP : Avantages à la retraite :	13 673 (2) 1 080 (3)	14 753

(1) Ce tableau présente les avantages indirects et toute autre rémunération reçus en 2025, 2024 et 2023 par les membres de la haute direction visés. Les montants sont calculés en fonction des coûts additionnels engagés par le CN. Les avantages indirects et personnels comprennent l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie, un stationnement, une allocation discrétionnaire, un examen médical, des conseils financiers et services fiscaux, l'utilisation à des fins personnelles de l'avion de la Compagnie pour la PDG, des services de sécurité personnelle et à domicile et certaines couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie. Les coûts additionnels engagés par le CN sont établis en fonction du coût réel du véhicule loué par la Compagnie (y compris l'essence et les frais d'entretien), du stationnement, de l'allocation discrétionnaire, des services de sécurité, de l'examen médical annuel, des conseils financiers et services fiscaux ainsi que du coût de certaines couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie excédant celles qui sont offertes aux membres du personnel salarié, s'il y a lieu. Voir la rubrique « Avantages indirects et sécurité » à la page 70 de la présente circulaire pour plus de renseignements. Dans le cas des avantages indirects et personnels dont la valeur totale s'élève à moins de 50 000 $ CA (sur une base combinée) ou représente moins de 10 % du total du salaire gagné par un membre de la haute direction visé, la mention « Aucun » est indiquée dans cette colonne.

(2) Représente la valeur de la tranche correspondante versée par la Compagnie aux termes du RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 70 de la présente circulaire pour plus de renseignements.

(3) Représente le coût des services rendus rattaché aux avantages offerts à la retraite, le cas échéant.

(4) M. Whitehead a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau semblable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis pour être relocalisé au Canada en 2022. Le montant indiqué pour 2025 représente le montant connu à la date de référence de l'assemblée et est susceptible d'être modifié lors de la finalisation de sa déclaration de revenus de 2025.

(5) Les avantages indirects et autres avantages personnels de la PDG pour 2025 et 2024 comprennent un compte pour les dépenses discrétionnaires favorisant la santé et le mieux-être, l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie et d'autres avantages indirects incluant des conseils financiers, un examen médical pour les membres de la haute direction, des couvertures d'assurance maladie, l'utilisation à des fins personnelles de l'avion de la Compagnie, des services de sécurité personnelle et à domicile, au besoin, selon l'évaluation des risques. Depuis 2024, le Conseil approuve une allocation annuelle à l'égard de la PDG pour l'utilisation de l'avion de la Compagnie à des fins personnelles pour des raisons d'efficience et de sécurité, ainsi que pour arrimer ces avantages indirects avec ceux offerts aux PDG des sociétés du groupe de comparaison. Ces avantages indirects constituent un avantage imposable et représentent le coût de l'utilisation personnelle de l'avion, compte tenu des coûts d'opération variables pour le CN, comme le coût du carburant, la maintenance liée au déplacement, les frais d'atterrissage et d'autres coûts variables divers.

(6) Les autres avantages indirects de M. Taylor pour 2024 correspondent aux avantages offerts aux membres de la haute direction visés et comprennent des services financiers, une allocation discrétionnaire et un examen médical. Les droits aux avantages indirects de M. Taylor sont présentés en dollars américains compte tenu du fait que son lieu de travail principal est situé aux États-Unis, contrairement aux autres membres de la haute direction visés dont le lieu de travail est au Canada. Ces montants sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen pour 2024, soit 1,00 $ US = 1,3698 $ CA. Les avantages indirects pour M. Taylor en 2024 totalisaient 42 947 $ US.

(7) Représente une indemnité de départ de 327 000 $ US (457 081 $ CA), accordée aux termes de l'entente de départ conclue avec la Compagnie.

(8) Représente une indemnité de départ de 1 200 000 $ US (1 677 360 $ CA), accordée aux termes de l'entente de départ conclue avec la Compagnie.

Attributions en vertu d'un régime d'intéressement

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en 2025

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs aux octrois d'UALR attribués aux membres de la haute direction visés aux termes du régime d'unités d'actions, aux octrois d'options d'achat d'actions faits aux termes du RILTD et aux attributions d'unités d'actions différées provenant de la cotisation de contrepartie de la Compagnie aux termes du RIVD en 2025, le cas échéant.

NOM	DATE D'OCTROI	TYPE D'ATTRIBUTION	TITRES, UNITÉS OU AUTRES DROITS (N^BRE)	FIN DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RÉGIME OU DATE D'ÉCHÉANCE	COURS DES ACTIONS À LA DATE D'OCTROI ($ CA)	JUSTE VALEUR DE L'ATTRIBUTION À LA DATE D'OCTROI (1) ($ CA)
Tracy Robinson	3 février 2025	UALR (2)	81 930	31 décembre 2027	143,84	11 784 811
		Options (3)	164 077	3 février 2035	143,84	5 050 290
	21 février 2025	UAD (4)	1 783	Cessation d'emploi	147,94	263 717
Ghislain Houle	3 février 2025	UALR (2)	21 345	31 décembre 2027	143,84	3 070 265
		Options (3)	42 744	3 février 2035	143,84	1 315 660
Patrick Whitehead	3 février 2025	UALR (2)	15 955	31 décembre 2027	143,84	2 294 967
		Options (3)	31 952	3 février 2035	143,84	983 483
Janet Drysdale	3 février 2025	UALR (2)	2 463	31 décembre 2027	143,84	354 278
		UAR (5)	616	31 décembre 2027	143,84	88 605
		Options (3)	4 793	3 février 2035	143,84	147 529
	17 février 2025	UALR assujetties au BPA (6)	368	31 décembre 2025	144,04	53 007
		UAR (5)	368	31 décembre 2025	144,04	53 007
		UALR assujetties au BPA (7)	860	31 décembre 2026	144,04	123 874
		UAR (5)	860	31 décembre 2026	144,04	123 874
	21 février 2025	UAD (4)	42,25	Cessation d'emploi	147,94	6 250
	24 juillet 2025	UALR (2)	2 516	31 décembre 2027	130,17	327 508
		UAR (5)	629	31 décembre 2027	130,17	81 877
		Options (3)	4 898	24 juillet 2035	130,17	136 458
	5 novembre 2025	UALR (2)	1 313	31 décembre 2027	135,50	177 912
		Options (3)	2 628	5 novembre 2035	135,50	76 212
Bhushan Ivaturi	5 mai 2025	UALR (2)	11 349	31 décembre 2027	136,30	1 546 869
		Options (3)	22 728	5 mai 2035	136,30	662 976
Rémi Lalonde	3 février 2025	UALR (2)(8)	12 765	31 décembre 2027	143,84	1 836 118
		Options (3)(9)	25 561	3 février 2035	143,84	786 768
Derek Taylor	3 février 2025	UALR (2)(8)	15 955	31 décembre 2027	143,84	2 294 967
		Options (3)(9)	31 952	3 février 2035	143,84	983 483

(1) La juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'octroi représente la valeur nominale des UALR, qui correspond au nombre d'UALR attribuées multiplié par le cours de l'action à la date d'octroi. La juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'octroi représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié par le facteur d'évaluation comptable (modèle Black-Scholes).

(2) Les UALR ont été octroyées en 2025 aux termes du régime d'unités d'actions. Le paiement des UALR octroyées en 2025 aux membres de la haute direction visés est assujetti à deux indicateurs de rendement distincts. Une tranche de 40 % des attributions aux termes du RILTD assujetties au RCI qui sont attribuées est conditionnelle à l'atteinte d'objectifs relatifs au RCI pour la période se terminant le 31 décembre 2027 tandis qu'une tranche de 30 % est assujettie au RTA du CN par rapport à celui des sociétés d'un groupe de comparaison, soit les sociétés formant l'indice S&P North America LargeMidCap Transportation pour la période se terminant le 31 décembre 2027. Des détails sont donnés à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement : Attribution de 2025 » à la page 68 de la présente circulaire.

(3) Les options d'achat d'actions ont été octroyées en 2025 aux termes du RILTD et les droits à ces options d'achat d'actions sont acquis sur quatre ans à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi. Les options d'achat d'actions non exercées expirent 10 ans après leur date d'octroi. Une description du régime est donnée à la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction » à la page 87 de la présente circulaire.

(4) Les UAD représentent la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie qui lui a été attribuée au moment du report des versements aux termes du RIA. Les droits aux UAD correspondantes versées par la Compagnie deviennent acquis sur quatre ans, à raison de 25 % par année. Une description du régime est donnée à la rubrique « Régimes de rémunération différée » à la page 89 de la présente circulaire.

(5) Les UAR ont été octroyées en 2025 aux termes du régime d'unités d'actions à Mme Drysdale avant sa nomination au poste de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales. Le paiement des UAR octroyées en 2025 est fonction de l'écoulement du temps et n'est pas assujetti à des indicateurs de rendement ou à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions.

(6) Les UALR ont été octroyées le 17 février 2025 aux termes du régime d'unités d'actions à Mme Drysdale avant sa nomination au poste de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales. Le paiement de ces UALR est assujetti à l'atteinte d'un indicateur de rendement fondé sur le BPA pour la période close le 31 décembre 2025.

(7) Les UALR ont été octroyées le 17 février 2025 aux termes du régime d'unités d'actions à Mme Drysdale avant sa nomination au poste de vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales. Le paiement de ces UALR est assujetti à l'atteinte d'un indicateur de rendement fondé sur le BPA pour la période close le 31 décembre 2026.

(8) Conformément au régime d'unités d'actions, les attributions fondées sur des actions de 2025 de M. Lalonde et de M. Taylor ont été perdues partiellement au moment de leur départ en juillet et en octobre 2025, respectivement, selon leur service actif au cours de la période de rendement de trois ans.

(9) Conformément au RILTD, les attributions fondées sur des options de 2025 de M. Lalonde et de M. Taylor ont été perdues au moment de leur départ en juillet et en octobre 2025, respectivement.

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente toutes les attributions en cours pour les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2025.

	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS (1)					ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS		
NOM	TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES (NBRE)	MONNAIE D'OCTROI	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (2) ($ CA)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES (3) ($ CA)	ACTIONS OU UNITÉS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS (4) (NBRE)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS (5) ($ CA)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES (6) ($ CA)
Tracy Robinson	164 077	$ US	135,48	03-02-2035	29 273	161 080	21 852 791	300 441
	73 900	$ US	169,71	25-01-2034				
	105 700	$ US	162,66	26-01-2033				
	111 154	$ US	170,16	28-02-2032				
	5 846	$ CA	157,24	28-02-2027				
Ghislain Houle	42 744	$ US	135,48	03-02-2035	6 401 266	36 713	4 980 549	–
	31 380	$ US	169,71	25-01-2034				
	45 088	$ US	162,66	26-01-2033				
	43 765	$ US	163,16	27-01-2032				
	47 079	$ US	142,76	28-01-2031				
	54 690	$ US	130,57	30-01-2030				
	62 298	$ US	114,62	31-01-2029				
	60 908	$ US	107,73	25-01-2028				
	56 618	$ US	96,25	26-01-2027				
	18 047	$ US	87,35	27-07-2026				
Patrick Whitehead	31 952	$ US	135,48	03-02-2035	5 701	26 761	3 630 444	–
	22 064	$ US	169,71	25-01-2034				
	2 956	$ US	156,73	15-11-2033				
	2 309	$ US	167,19	05-05-2033				
	9 493	$ US	162,66	26-01-2033				
	638	$ US	151,40	15-06-2032				
	6 388	$ US	163,16	27-01-2032				
	896	$ US	158,25	21-09-2031				
	1 815	$ US	160,15	15-03-2031				
Janet Drysdale	2 628	$ US	131,78	05-11-2035	1 296 433	13 858	1 881 091	100 270
	4 898	$ CA	130,17	24-07-2035				
	4 793	$ CA	143,84	03-02-2035				
	4 163	$ CA	166,67	25-01-2034				
	838	$ CA	162,17	08-03-2033				
	7 357	$ CA	157,91	26-01-2033				
	7 334	$ CA	151,59	27-01-2032				
	7 889	$ CA	133,11	28-01-2031				
	9 165	$ CA	125,47	30-01-2030				
	10 440	$ CA	109,65	31-01-2029				
	10 749	$ CA	97,02	25-01-2028				
	10 380	$ CA	91,91	26-01-2027				
Bhushan Ivaturi	22 728	$ US	135,44	05-05-2035	4 991	11 349	1 539 625	–
Rémi Lalonde						7 528	1 021 262	–
Derek Taylor	5 516	$ US	169,71	25-01-2034	–	12 031	1 632 146	9 604
	592	$ US	156,73	15-11-2033				
	4 747	$ US	162,66	26-01-2033				
	223	$ US	172,95	28-11-2032				
	3 549	$ US	163,16	27-01-2032				
	4 123	$ US	142,76	28-01-2031				

(1) Comprend toutes les options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD et en cours au 31 décembre 2025.

(2) S'il y a lieu, les prix d'exercice des options d'achat d'actions en dollars américains découlant des octrois d'options d'achat d'actions à des membres de la haute direction visés effectués en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2025, soit 1,00 $ US = 1,3724 $ CA. La conversion des prix d'exercice des options entraîne des valeurs équivalentes en dollars canadiens différentes pour les octrois d'options d'achat d'actions effectués en dollars américains lorsqu'elles sont comparées aux valeurs indiquées dans le tableau « Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en 2025 », à la page 84 de la présente circulaire, dans la colonne « Cours des actions à la date d'octroi ». Le tableau suivant présente les prix d'exercice des options convertis en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2025 :

DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS ($ US)	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS ($ CA)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS ($ US)	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS ($ CA)
05-11-2035	96,02	131,78	27-01-2032	118,89	163,16
05-05-2035	98,69	135,44	21-09-2031	115,30	158,24
03-02-2035	98,72	135,48	15-03-2031	116,69	160,15
25-01-2034	123,66	169,71	28-01-2031	104,02	142,76
15-11-2033	114,20	156,73	30-01-2030	95,14	130,57
05-05-2033	121,82	167,19	31-01-2029	83,52	114,62
26-01-2033	118,52	162,66	25-01-2028	78,50	107,73
28-11-2032	126,02	172,95	26-01-2027	70,13	96,25
15-06-2032	110,32	151,40	27-07-2026	63,65	87,35
28-02-2032	123,99	170,16			

(3) La valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées à la fin de l'exercice et qui ont été octroyées en dollars canadiens à des membres de la haute direction visés correspond à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2025 à la TSX (135,75 $ CA) et le prix d'exercice. La valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées à la fin de l'exercice et qui ont été octroyées en dollars américains à des membres de la haute direction visés correspond à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2025 à la NYSE (98,85 $ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2025 de 1 $ US = 1,3724 $ CA (soit 98,85 $ US x 1,3724 = 135,66 $ CA), et le prix d'exercice converti en dollars canadiens en utilisant le même taux de change. Voir la note 2 du présent tableau pour de plus amples renseignements. Cette valeur n'a pas été réalisée et pourrait ne jamais l'être. Les gains réalisés, le cas échéant, dépendront de la valeur des actions ordinaires à la date d'exercice.

(4) Comprend toutes les UALR en cours au 31 décembre 2025 dont les droits n'avaient pas été acquis à cette date aux termes du régime d'unités d'actions. Les paiements au titre de ces unités sont conditionnels à l'atteinte de certains indicateurs de rendement, condition qui pourrait ne pas se réaliser. Pour Mme Drysdale et M. Taylor, la valeur comprend aussi toutes les UAR en cours au 31 décembre 2025 dont les droits n'avaient pas été acquis à cette date aux termes du régime d'unités d'actions. Les paiements au titre des UAR ne sont pas assujettis à des conditions de rendement. Pour Mme Robinson et Mme Drysdale, la valeur comprend aussi la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie qui étaient en cours au 31 décembre 2025 (4 781 et 77, respectivement) dont les droits n'avaient pas été acquis aux termes du RIVD. Les droits à la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie sont acquis sur quatre ans à raison de 25 % par année.

(5) La valeur des unités d'actions en cours octroyées aux termes du régime d'unités d'actions en dollars canadiens est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2025 (135,75 $ CA). La valeur des unités d'actions en cours octroyées aux termes du régime d'unités d'actions en dollars américains est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2025 (98,85 $ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2025 de 1 $ US = 1,3724 $ CA (soit 98,85 $ US x 1,3724 = 135,66 $ CA). Les valeurs des UALR présument que les objectifs liés au RTA relatif, au RCI lié aux UALR et au BPA moyens cibles (c.-à-d. 100 %) sont atteints. Conformément aux modalités du régime d'unités d'actions, un facteur d'acquisition lié au rendement de 0 % à 200 % s'appliquera aux unités d'actions attribuées. Pour Mme Drysdale et M. Taylor, la valeur des UAR n'est pas conditionnelle à l'atteinte d'indicateurs de rendement. Pour Mmes Robinson et Drysdale, la valeur de la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie aux termes du RIVD est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2025 et équivaut à 648 997 $ CA et à 10 436 $ CA, respectivement.

(6) Comprend la valeur au 31 décembre 2025 des attributions d'UALR octroyées en 2023 aux termes du régime d'unités d'actions. La valeur du paiement au titre des UALR de 2023 est nulle, car aucun des indicateurs de rendement requis n'a été atteint. Comprend aussi, pour Mme Drysdale seulement, la valeur au 31 décembre 2025 de l'attribution d'UALR assujetties au BPA de 2025 octroyée aux termes du régime d'unités d'actions. La valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2025 (135,75 $ CA). Le paiement de l'attribution d'UALR assujetties au BPA de 2025 était lié à un indicateur de rendement fondé sur le BPA. Le BPA pour la période se chiffrait à 7,57 $ comparativement à un BPA cible de 7,63 $, ce qui a donné lieu à un facteur de paiement de 91,3 %. Comprend aussi la valeur, au 31 décembre 2025, des UAD dont les droits ont été acquis (y compris les dividendes trimestriels cumulés) aux termes du RIVD selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie à la TSX de 135,75 $ CA. Les unités détenues aux termes de ce régime de rémunération différée ne sont payables qu'à la cessation d'emploi (voir la description détaillée des « Régimes de rémunération différée » à la page 89 de la présente circulaire). Comprend aussi, pour Mme Drysdale seulement, la valeur au 31 décembre 2025 de l'attribution d'UAR de 2025 octroyée aux termes du régime d'unités d'actions. La valeur des UAR n'est pas conditionnelle à l'atteinte d'indicateurs de rendement, et la valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2025 (135,75 $ CA). Les UALR assujetties au BPA et les UAR attribuées en 2025 ont été réglées sous forme de titres de capitaux propres le 24 février 2026. Le tableau suivant présente la répartition, pour chaque membre de la direction visé, de la valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits étaient acquis et qui n'avaient pas été payées ou distribuées au 31 décembre 2025 :

Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payée ou distribuée)

NOM	UALR ($ CA)(1)	UAR ($ CA)(2)	UAD ACCUMULÉES ($ CA)	TOTAL ($ CA)
Tracy Robinson	–	–	300 441	300 441
Ghislain Houle	–	–	–	–
Patrick Whitehead	–	–	–	–
Janet Drysdale	45 610	49 956	4 704	100 270
Bhushan Ivaturi	–	–	–	–
Rémi Lalonde	–	–	–	–
Derek Taylor	–	–	9 604	9 604

(1) Comprend la valeur au 31 décembre 2025 des attributions d'UALR octroyées en 2023 aux termes du régime d'unités d'actions. La valeur du paiement au titre des UALR de 2023 est nulle, car aucun des indicateurs de rendement requis n'a été atteint. Comprend aussi, pour Mme Drysdale seulement, la valeur au 31 décembre 2025 de l'attribution d'UALR assujetties au BPA de 2025 octroyée aux termes du régime d'unités d'actions. La valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2025 (135,75 $ CA). Le paiement de l'attribution d'UALR assujetties au BPA de 2025 était lié à un indicateur de rendement fondé sur le BPA. Le BPA pour la période se chiffrait à 7,57 $ comparativement à un BPA cible de 7,63 $, ce qui a donné lieu à un facteur de paiement de 91,3 %.

(2) Comprend, pour Mme Drysdale seulement, les UAR octroyés en 2025. La valeur des UAR n'est pas conditionnelle à l'atteinte d'indicateurs de rendement, et la valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2025 (135,75 $ CA).

Attributions en vertu d'un régime d'intéressement — Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente la valeur à l'acquisition des droits, ou la valeur gagnée par les membres de la haute direction visés, en vertu des régimes d'intéressement du CN, y compris la prime annuelle, les UALR, les UAR, les UAD et les options d'achat d'actions gagnées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS — VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE (1) ($ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS — VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE (2) ($ CA)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN RÉGIME D'INTÉRESSEMENT NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE (3) ($ CA)
Tracy Robinson	–	203 718	2 219 685
Ghislain Houle	–	–	925 684
Patrick Whitehead	–	–	912 646
Janet Drysdale	31 468	377 292	634 583
Bhushan Ivaturi	–	–	516 516
Rémi Lalonde	–	–	470 419
Derek Taylor	–	356 317	623 417

(1) Représente la valeur des gains qui auraient pu être réalisés (dans le cours seulement) sur les options d'achat d'actions octroyées en 2021, 2022, 2023 et 2024 aux termes du RILTD dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice 2025. Les droits relatifs aux octrois faits avant 2020 s'acquièrent tous sur quatre ans, à raison de 25 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire, les droits relatifs aux octrois faits en 2020 ou par la suite et avant 2024 s'acquièrent sur cinq ans, à raison de 20 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire et les droits relatifs aux octrois faits en 2024 ou par la suite s'acquièrent sur quatre ans, à raison de 25 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire (une description du régime est donnée à la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction » à la page 87 de la présente circulaire). Les gains qui auraient pu être réalisés représentent la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires à chaque date d'anniversaire des octrois d'options d'achat d'actions en 2025 et le prix d'exercice des options d'achat d'actions, converti en dollars canadiens au besoin selon le taux de change en vigueur à la date d'acquisition des droits en question (voir la rubrique « Renseignements sur les taux de change » à la page 95 de la présente circulaire). Cette valeur n'a pas été réalisée et pourrait ne jamais l'être. Les gains réalisés, le cas échéant, dépendront de la valeur des actions ordinaires à la date d'exercice.

(2) Comprend, pour Mme Robinson, Mme Drysdale et M. Taylor, la valeur des UAD provenant de la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie dont les droits ont été acquis durant l'année, fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie à la TSX le 16 février 2025 (145,76 $ CA). Comprend aussi, pour Mme Drysdale seulement, la valeur au 31 décembre 2025 de l'attribution d'UALR assujetties au BPA de 2025 octroyée aux termes du régime d'unités d'actions, fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2025 (135,75 $ CA). Le paiement de l'attribution d'UALR assujetties au BPA de 2025 était lié à un indicateur de rendement fondé sur le BPA. Le BPA pour la période se chiffrait à 7,57 $ comparativement à un BPA cible de 7,63 $, ce qui a donné lieu à un facteur de paiement de 91,3 %. Comprend aussi, pour Mme Drysdale seulement, la valeur au 31 décembre 2025 de l'attribution d'UAR de 2025 octroyée aux termes du régime d'unités d'actions. Les UAR ne sont pas assujetties à des conditions de rendement, et leur valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2025 (135,75 $ CA). Les UALR assujetties au BPA et les UAR attribuées en 2025 ont été réglées sous forme de titres de capitaux propres le 24 février 2026. Comprend aussi la valeur des UAR octroyées à Mme Drysdale et à M. Taylor en 2022 aux termes du régime d'unités d'actions, dont les droits ont été acquis le 30 novembre 2025. Ces UAR ne sont pas assujetties à des conditions de rendement, et la valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX à la date de règlement, soit le 2 décembre 2025 (134,21 $ CA). Comprendrait aussi normalement la valeur au 31 décembre 2025 des attributions d'UALR de 2023 octroyées aux termes du régime d'unités d'actions, mais la valeur du paiement au titre des UALR de 2023 est nulle, car aucun des indicateurs de rendement requis n'a été atteint.

(3) Représente le montant de la prime gagnée aux termes du RIA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Attributions en vertu d'un régime d'intéressement — Valeur des options d'achat d'actions exercées et des attributions fondées sur des actions payées au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente le nombre d'actions acquises et la valeur réalisée par suite de l'exercice d'options d'achat d'actions par les membres de la haute direction visés en 2025 ainsi que les attributions fondées sur des actions (UALR, UAR et UAD) dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2025. La valeur réalisée des options d'achat d'actions exercées est égale au produit du nombre d'actions acquises et de la différence entre le prix d'exercice et le cours des actions ordinaires du CN à la date d'exercice.

	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS		UALR	
NOM	NOMBRE D'ACTIONS ACQUISES À L'EXERCICE	VALEUR RÉALISÉE À L'EXERCICE ($ CA)	VALEUR RÉALISÉE AU 31 DÉCEMBRE 2025 ($ CA)	VALEUR TOTALE RÉALISÉE ($ CA)
Tracy Robinson	–	–	300 441	300 441
Ghislain Houle	10 546	624 517	–	624 517
Patrick Whitehead	–	–	–	–
Janet Drysdale	–	–	100 270	100 270
Bhushan Ivaturi	–	–	–	–
Rémi Lalonde	–	–	–	–
Derek Taylor	6 540	45 552	9 604	55 156

Régime d'intéressement à long terme de la direction

Le RILTD a été approuvé par les actionnaires de la Compagnie le 7 mai 1996 et modifié le 28 avril 1998, le 21 avril 2005, le 24 avril 2007, le 4 mars 2008, le 27 janvier 2015, le 1er janvier 2019, le 1er janvier 2020, le 1er janvier 2024, le 26 avril 2024 et le 29 janvier 2026.

Les participants admissibles au RILTD sont les membres du personnel du CN ou des sociétés de son groupe choisis par le Conseil. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction ne peuvent pas bénéficier d'octrois aux termes du RILTD. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes du RILTD est de 120 000 000. Le tableau suivant présente de l'information sur le nombre d'actions réservées à des fins d'émission ainsi que sur le nombre d'actions émises et pouvant être émises aux termes du RILTD en date du 31 décembre 2025.

Options d'achat d'actions en cours et pouvant être octroyées au 31 décembre 2025

	NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES	% DES ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION
Options d'achat d'actions octroyées et en cours	3 050 002	0,4964 %
Options d'achat d'actions pouvant être émises aux termes du RILTD	12 152 726	1,9779 %
Actions émises par suite de l'exercice d'options d'achat d'actions	104 797 272	17,0559 %

Options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD aux 31 décembre 2025, 2024 et 2023

Le tableau suivant donne de l'information sur les options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD au 31 décembre des années indiquées.

	2025	2024	2023
Nombre d'options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice	**577 046**	387 310	581 379
Nombre d'employés ayant reçu des options d'achat d'actions	**219**	207	189
Nombre d'options d'achat d'actions en cours à la fin de l'exercice	**3 050 002**	3 214 964	3 280 755
Prix d'exercice moyen pondéré des options d'achat d'actions en cours	**141,35 $ CA**	142,55 $ CA	127,64 $ CA
Nombre d'options d'achat d'actions octroyées exprimé en % du nombre d'actions en circulation (1)	**0,09 %**	0,06 %	0,09 %
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	**483 143**	407 949	514 106

(1) Taux d'épuisement annuel calculé conformément au paragraphe 613(p) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX.

Selon les modalités du RILTD, le nombre total d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'attributions à un participant aux termes du RILTD et aux termes de tout autre régime déjà ou éventuellement mis en place par le CN est plafonné à 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires qui peuvent être émises en tout temps à des initiés aux termes de tous les régimes de rémunération fondés sur des titres est plafonné à 10 % des actions ordinaires émises et en circulation et le nombre d'actions émises aux initiés, au cours de toute période de un an, aux termes du RILTD et de tout autre mécanisme de rémunération en actions du CN doit être inférieur à 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'attributions au cours d'une année civile est plafonné à 1 % des actions ordinaires en circulation au début de l'année en question. Comme l'illustre le tableau intitulé « Options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD aux 31 décembre 2025, 2024 et 2023 », le nombre d'options d'achat d'actions octroyées, exprimé en pourcentage du nombre d'actions en circulation, est bien inférieur à la restriction de 1 %. Les options d'achat d'actions sont incessibles sauf, dans certaines circonstances, en cas de décès du titulaire des options d'achat d'actions.

Caractéristiques des options d'achat d'actions

La rubrique suivante donne un aperçu des caractéristiques des octrois faits aux termes du RILTD dans sa version actuellement en vigueur, reflétant toutes les modifications adoptées jusqu'à maintenant.

Monnaie d'octroi	Même monnaie que le salaire du bénéficiaire
Prix d'exercice	Au moins égal au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE (selon la monnaie d'octroi) à la date d'octroi.
Durée	10 ans (1)
Critères d'acquisition des droits	Les options d'achat d'actions peuvent être exercées à la date d'anniversaire (les **options d'achat d'actions traditionnelles**) de l'octroi ou à l'atteinte de cibles de rendement (les **options liées au rendement**) établies à l'égard de chaque octroi. Les options d'achat d'actions octroyées sont des options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur quatre ans à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire.
Conditions en cas de cessation d'emploi	Les options d'achat d'actions sont annulées s'il est mis fin à l'emploi du participant pour un motif valable ou si le participant met volontairement fin à son emploi. Si la Compagnie met fin à l'emploi du participant sans motif valable, toutes les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis détenues par ce participant au moment de sa cessation d'emploi seront annulées trois mois après la cessation d'emploi du participant et toutes les options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis au moment de la cessation d'emploi sont annulées à la cessation d'emploi. En cas de départ à la retraite, l'acquisition des droits aux options d'achat d'actions se poursuit et celles-ci sont annulées cinq ans(2) après la date du départ à la retraite. En cas de décès du participant, tous les droits aux options d'achat d'actions disponibles sont immédiatement acquis et les options peuvent être exercées par la succession du participant pendant les 12 mois qui suivent la date du décès. En cas de manquement aux clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité ou aux autres conditions de l'octroi, les options d'achat d'actions sont perdues et annulées. Ces conditions sont assujetties au pouvoir discrétionnaire du Comité RHR.

(1) La période de validité des options d'achat d'actions visées par un octroi donné est établie par le Comité RHR, mais ne peut en aucun cas prendre fin après la veille du dixième anniversaire de la date de l'octroi. Malgré ce qui précède, si elle prend fin pendant une période d'interdiction des opérations ou dans les dix jours ouvrables suivant la fin d'une telle période, la période de validité des options d'achat d'actions est prolongée de dix jours ouvrables à partir de la fin d'une période d'interdiction des opérations.

(2) Applicable aux départs à la retraite qui ont lieu à compter du 29 janvier 2026; cette modification est assujettie à l'approbation de la TSX.

À l'assemblée annuelle de 2007, les actionnaires ont entériné par résolution ordinaire l'ajout de nouvelles dispositions dans le texte du RILTD. Ces dispositions autorisent le Conseil ou le Comité RHR, conformément aux dispositions du RILTD ou à une délégation particulière de pouvoirs et conformément aux lois et règlements applicables, à modifier les dispositions du RILTD, à le suspendre, à l'abroger ou encore à modifier les modalités se rattachant aux octrois d'options d'achat d'actions alors en cours aux termes du RILTD. La Compagnie doit toutefois obtenir l'approbation des actionnaires dans les cas suivants :

(i) la modification du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILTD, sauf les rajustements à celles-ci découlant d'une division, d'un regroupement, d'une conversion ou d'un reclassement par la Compagnie ou de toute autre mesure de nature semblable touchant ces actions prise par la Compagnie (un **rajustement touchant les actions**);

(ii) une modification qui permettrait aux administrateurs qui ne sont pas membres du personnel d'être admissibles à de nouveaux octrois aux termes du RILTD;

(iii) une modification qui permettrait qu'une option octroyée aux termes du RILTD puisse être transférée ou cédée d'une autre manière que selon les dispositions d'un testament ou en vertu des lois sur les successions (liquidation des successions);

(iv) l'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement, donnant droit à une somme en espèces ou à des actions ordinaires, qui ne prévoit pas que le nombre total des actions sous-jacentes sera déduit du nombre d'actions réservées à des fins d'émission pour l'application du RILTD;

(v) l'ajout au RILTD de dispositions concernant des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement ou de toute autre disposition permettant aux participants de recevoir des actions ordinaires sans que la Compagnie obtienne de contrepartie en espèces;

(vi) la réduction du prix d'exercice d'une option après l'octroi de celle-ci à un participant ou l'annulation d'une option et son remplacement par une nouvelle option comportant un prix d'exercice inférieur octroyée au même participant, sauf en cas de rajustement touchant les actions;

(vii) une prolongation de la durée d'une option en cours au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf dans le cas d'une prolongation découlant d'une période d'interdiction des opérations;

(viii) l'augmentation du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises :

a) aux termes du RILTD à un participant au cours d'une année civile; ou

b) aux termes du RILTD et de tout autre régime à un participant;

(ix) l'ajout au RILTD de toute forme d'aide financière ou la modification d'une disposition à cet égard qui s'avère plus favorable aux participants.

Conformément au RILTD, le Conseil ou le Comité RHR peut, à son gré et sans l'approbation des actionnaires, apporter des modifications au RILTD, notamment les suivantes :

(i) les modifications d'ordre administratif ou rédactionnel ainsi que toute modification ayant pour objet de clarifier une disposition du RILTD;

(ii) la modification des dispositions d'une option ou du RILTD concernant l'acquisition des droits;

(iii) la modification des dispositions concernant la résiliation d'une option ou l'abrogation du RILTD qui n'entraîne pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale;

(iv) un changement décrit à l'article 10 du RILTD (« Réorganisation du capital-actions »);

(v) la suspension ou l'abrogation du RILTD.

Aucune modification, résiliation, suspension ou abrogation ne peut, sans le consentement écrit ou le consentement présumé des participants touchés, avoir une incidence sur les modalités des options octroyées antérieurement aux termes du RILTD, sauf si les droits des participants ont pris fin conformément aux dispositions du RILTD.

Le RILTD comprend une « disposition à double condition ». Aux termes d'une telle disposition, à la condition qu'un équivalent adéquat soit octroyé, l'acquisition des droits aux options d'achat d'actions non liées au rendement qu'un participant détient ne sera pas devancée en cas de changement de contrôle, sauf si le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou si le participant remet sa démission pour une raison valide (ces modifications sont décrites plus amplement à la rubrique « Dispositions en cas de changement de contrôle » de la présente circulaire).

Aux termes du RILTD, la « retraite » désigne la première des éventualités suivantes : (i) 55 ans et 10 ans de service continu, (ii) 60 ans et 5 ans de service continu, ou (iii) 65 ans. La période d'acquisition des droits aux options d'achat d'actions accordées aux termes du RILTD est de quatre ans, à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire au cours des quatre premières années suivant l'octroi.

En janvier 2026, le Conseil a approuvé des modifications au RILTD visant à prolonger la période d'exercice des options d'achat d'actions après le départ à la retraite pour la porter à cinq ans. Cette prolongation s'applique à la fois aux octrois futurs et en cours et remplace l'ancienne période d'exercice de trois ans pour les options octroyées avant le 1er janvier 2020 et l'ancienne période d'exercice de quatre ans pour les options octroyées à compter du 1er janvier 2020. La période révisée de cinq ans s'applique aux départs à la retraite qui ont lieu après la date d'approbation du 29 janvier 2026. La modification n'exigeait pas l'approbation des actionnaires, car elle n'est pas visée par les exigences d'approbation des actionnaires aux termes des dispositions susmentionnées du RILTD ou des règles de la TSX.

Régimes de rémunération différée

Le RIVD a été instauré par le CN en 2002. Ce régime permet aux membres de la haute direction visés et à d'autres membres de la haute direction de choisir de différer jusqu'à 100 % de leur prime annuelle sous forme d'UAD versées au moment de leur départ à la retraite ou à la cessation de leurs fonctions. Une UAD équivaut à une action ordinaire du CN et donne droit à des dividendes théoriques, qui sont réinvestis en UAD additionnelles lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions ordinaires du CN. Le montant différé est converti en un certain nombre d'unités à la date du report, selon le cours de clôture des actions à cette même date. Les choix concernant le report d'un montant s'effectuent au moins six mois avant la fin de la période de rendement du régime d'intéressement.

Le montant total maximal que les membres de la haute direction peuvent différer sous forme d'UAD correspond à l'exigence prévue à leur endroit dans les lignes directrices en matière d'actionnariat (voir la sous-rubrique « Actionnariat » à la page 70 de la présente circulaire à la rubrique « Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération » pour une description détaillée). Le CN crédite également l'employé d'une tranche correspondante d'UAD égale à 25 % du nombre d'UAD découlant d'un report admissible. Les droits à cette tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie s'acquièrent sur une période de quatre ans (à raison de 25 % par année à compter de la date du report).

En raison de ses avantages sur le plan fiscal et de la tranche correspondante additionnelle versée par le CN, ce régime donne la possibilité aux membres de la haute direction d'augmenter leur participation dans la Compagnie en liant leur revenu futur au rendement du cours de l'action du CN.

En octobre 2014, le CN a modifié son RIVD afin que les versements futurs soient réglés en actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre plutôt qu'en espèces. Ces changements touchent les UAD attribuées à compter de 2016. Par conséquent, tous les montants différés sous forme d'UAD après le 1er janvier 2016 sont réglés en actions au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi (y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie dont les droits ont été acquis, de même que les dividendes théoriques accumulés pendant la période de report et sous réserve, pour les contribuables américains admissibles, d'une période d'attente obligatoire ou de versements mensuels).

À la suite de la modification apportée au RIVD, les employés admissibles se sont vu offrir la possibilité de choisir, une seule fois, que les UAD attribuées antérieurement soient réglées en actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre plutôt qu'en espèces et conformément aux modalités du régime.

Aucun changement touchant la nature des reports aux termes du RIA ne peut être apporté, sauf si le Conseil approuve une modification visant ce régime.

Prestations en vertu d'un régime de retraite

Régimes et autres arrangements de retraite

Régime de retraite du CN (RRCN) et régime de retraite des cadres supérieurs du CN (RRCSCN)

Le 1er février 2025, le régime de retraite à cotisations déterminées du CN a fusionné avec le régime de retraite du CN (le **RRCN**) et le régime de retraite à cotisations déterminées des cadres supérieurs du CN a fusionné avec le régime de retraite des cadres supérieurs du CN (le **RRCSCN**). Par conséquent, le RRCN et le RRCSCN ont été modifiés afin de refléter la fusion des régimes de retraite par l'ajout d'un volet à cotisations déterminées (**CD**) reproduisant les dispositions des précédents régimes de retraite à cotisations déterminées.

Volet à prestations déterminées du RRCN (RRPD) et volet à prestations déterminées du RRCSCN (PDCS)

Avant le 1er avril 2024, Mme Drysdale et M. Houle ont accumulé des prestations dans le RRPD et le PDCS. À compter du 1er avril 2024, tous les membres du personnel non syndiqués qui participent au RRPD et au PDCS ont été transférés aux volets CD en ce qui a trait à l'accumulation des prestations futures.

Le RRCN et le RRCSCN sont des régimes de retraite enregistrés auprès du gouvernement fédéral. Leurs volets à prestations déterminées (**PD**) visent à fournir des prestations de retraite calculées en fonction des années de service validables et des gains moyens des meilleures années. Les gains moyens des meilleures années correspondent au plus élevé des montants suivants : la moyenne des gains ouvrant droit à pension des 60 derniers mois de service rémunéré ou la moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années civiles consécutives les mieux rémunérées.

Aux termes du RRPD, les gains ouvrant droit à pension sont constitués du salaire de base et des heures supplémentaires. Aux termes du PDCS, les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base, les heures supplémentaires ainsi que les primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau de prime cible applicable au membre du personnel. En 2025, la prestation de retraite annuelle globale payable en vertu des deux régimes était assujettie à un plafond annuel de 3 757 $ CA par année de service validable et était calculée comme suit :

- 1,7 % des gains moyens des meilleures années jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (le **MGAP**), au sens du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec, multipliés par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années)

plus

- 2,0 % de la portion des gains moyens des meilleures années qui excède le MGAP, multipliée par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années).

L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne sont pas prises en compte dans le calcul des prestations du RRPD et du PDCS.

Aux termes du RRPD et du PDCS, si la somme de l'âge du participant et de ses années de service validables égale au moins 85 et que le participant a au moins 55 ans lorsqu'il prend sa retraite du service actif, ce dernier peut recevoir une rente immédiate non réduite, sous réserve du consentement de la Compagnie.

Les droits aux prestations de retraite sont acquis dès le début de la participation.

Volet à cotisations déterminées du RRCSCN (CDCS)

Mmes Robinson et Drysdale et MM. Houle et Ivaturi participent et M. Lalonde a participé au CDCS.

Mmes Robinson et Drysdale et MM. Houle et Ivaturi versent et M. Lalonde a versé 9 % de leurs gains ouvrant droit à pension dans le CDCS, et le CN y verse le même pourcentage.

Mme Drysdale reçoit une cotisation de transition additionnelle correspondant à 10 % des gains ouvrant droit à pension, à laquelle ont droit certains membres de la haute direction et cadres supérieurs qui sont passés du PDCS au CDCS le 1er avril 2024.

Les cotisations totales sont assujetties au plafond des cotisations prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (33 810 $ CA en 2025).

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et les primes payables aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les droits aux cotisations sont acquis immédiatement et les cotisations sont investies dans divers fonds de placement choisis par le participant. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi.

Allocations de retraite spéciales (ARS)

Avant le 1er avril 2024, Mme Drysdale et M. Houle ont accumulé des prestations au titre des ARS. À compter du 1er avril 2024, tous les participants aux ARS ont été transférés au régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction.

Les participants aux ARS concluent avec le CN une entente comportant des clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation. Mme Drysdale et M. Houle ont signé une entente sur les ARS.

Le montant annuel payable au titre des ARS correspond à 2 % de la portion des gains moyens des meilleures années du membre du personnel qui excède les gains moyens donnant lieu à la rente maximale payable aux termes du RRPD et du PDCS (198 529 $ CA en 2025), multipliée par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années). L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne sont pas prises en compte dans le calcul des prestations au titre des ARS.

Les gains sont composés du salaire de base et des primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau de prime cible applicable au membre du personnel.

Si la somme de l'âge du participant et de ses années de service validables égale au moins 85 et que le participant a au moins 55 ans lorsqu'il prend sa retraite, ce dernier peut recevoir, au titre des ARS, une prestation immédiate non réduite, sous réserve des conditions énoncées dans l'entente sur les ARS.

Les droits aux prestations au titre des ARS sont acquis après deux ans d'emploi dans le cas des membres du personnel ayant conclu une entente sur les ARS avant le 1er juillet 2002. Dans le cas des membres du personnel ayant conclu une entente sur les ARS depuis le 1er juillet 2002, les droits aux prestations au titre des ARS leur sont acquis si ces membres demeurent en service actif pendant deux ans et jusqu'à l'âge de 55 ans. Dans tous les cas, les droits aux prestations au titre des ARS deviennent acquis en cas de cessation d'emploi involontaire de l'employé sans motif valable.

Les prestations de retraite au titre des ARS sont payées à partir des fonds d'exploitation.

Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction du CN (RSRHD CD)

Mmes Robinson et Drysdale et MM. Houle et Ivaturi participent au RSRHD CD, et M. Lalonde y a participé.

Le RSRHD CD est un régime de retraite à cotisations déterminées non enregistré qui vise à offrir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs des prestations de retraite en excédent du plafond prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) applicable au CDCS décrit ci-dessus. Lorsque les cotisations versées dans le cadre du CDCS atteignent la limite fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) au cours d'une année donnée, un montant égal aux cotisations du participant et de l'employeur excédant le plafond est graduellement porté par la Compagnie au crédit d'un compte théorique tenu aux termes du RSRHD CD. Les droits à ces cotisations théoriques sont acquis après deux ans d'emploi. Les membres du personnel ne cotisent pas au RSRHD CD.

Par défaut, les cotisations théoriques accumulent des crédits d'investissement qui sont calculés en fonction de choix d'investissement faits par les participants dans le cadre du CDCS. Les participants peuvent toutefois faire un choix différent aux termes du RSRHD CD. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi.

Le versement des prestations du RSRHD CD qui se sont accumulées depuis le 1er janvier 2011 est visé par certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation ainsi que par certains autres engagements.

Régime d'épargne de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard des activités américaines (régime 401(k))

M. Whitehead participe et M. Taylor a participé au régime 401(k), qui est un régime de retraite à cotisations déterminées agréé aux termes du paragraphe 401(a) de l'*Internal Revenue Code* offert aux membres du personnel du CN aux États-Unis.

Les membres du personnel non syndiqués qui participent au régime 401(k) peuvent choisir de cotiser jusqu'à 100 % de leurs gains ouvrant droit à pension dans le régime, et la Compagnie verse une cotisation correspondant à 50 % de la première tranche de 6 % des gains ouvrant droit à pension qu'un membre du personnel choisit de cotiser dans le régime 401(k) (la **cotisation correspondante**). Les cotisations du membre du personnel et les cotisations correspondantes sont toutes deux assujetties à des limites annuelles imposées par l'*Internal Revenue Code* des États-Unis. Toutes les cotisations correspondantes sont immédiatement acquises.

M. Whitehead reçoit et M. Taylor a reçu une cotisation patronale additionnelle correspondant à 3,5 % des gains ouvrant droit à pension pour les membres du personnel non syndiqués (la **cotisation à l'intention du personnel non syndiqué**). Les droits à ces cotisations à l'intention du personnel non syndiqué sont acquis après trois ans d'emploi.

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et sont assujettis à une limite annuelle imposée par l'*Internal Revenue Code* (480 340 $ CA en 2025). Le total de toutes les cotisations au régime 401(k) — membres du personnel, cotisations correspondantes et cotisations à l'intention du personnel non syndiqué pour tout membre du personnel au cours d'une année du régime est assujetti à une limite annuelle imposée par l'*Internal Revenue Code* (96 068 $ CA en 2025). Toutes les cotisations sont investies dans des fonds de placement choisis par le participant.

Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (RSRHD CD US)

M. Whitehead participe et M. Taylor a participé au RSRHD CD US.

Le RSRHD CD US est un régime de retraite à cotisations déterminées non agréé qui vise à fournir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs du CN en poste aux États-Unis des prestations de retraite supplémentaires qui s'ajoutent au régime 401(k) décrit précédemment. Le CN porte les cotisations au crédit d'un compte théorique tenu aux termes du RSRHD CD US. Les membres du personnel ne cotisent pas au RSRHD CD US.

Le pourcentage de la cotisation annuelle que la Compagnie porte au crédit du compte des membres de la haute direction dépend de l'âge et des années de service, comme l'illustre le tableau suivant :

POINTS (ÂGE PLUS ANNÉES DE SERVICE)	% DES GAINS OUVRANT DROIT À PENSION
39 et moins	5 %
40 à 49	6 %
50 à 59	7 %
60 et plus	8 %

M. Taylor a reçu une cotisation de transition additionnelle correspondant à 10 % des gains ouvrant droit à pension, à laquelle ont droit certains membres de la haute direction et cadres supérieurs qui ont passé du RSRHD PD au RSRHD CD US le 1er avril 2024.

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et les primes payables aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les droits à ces cotisations théoriques sont acquis après deux ans d'emploi. Les cotisations théoriques d'un participant accumulent des crédits d'investissement comme s'ils étaient investis dans l'option d'investissement par défaut, sauf si le participant fait un choix d'investissement différent. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi. Les distributions après la fin de l'emploi sont faites selon le nombre de versements choisi par le participant.

Le versement des prestations du RSRHD CD US qui se sont accumulées depuis le 1er janvier 2011 est visé par certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation ainsi que par certains autres engagements.

Régime de retraite à l'intention du personnel des filiales américaines du CN (RRPDUS)

Avant le 1er avril 2024, M. Taylor a accumulé des prestations dans le RRPDUS. À compter du 1er avril 2024, tous les participants au RRPDUS ont cessé d'accumuler des prestations futures dans le régime et ont été transférés au régime 401(k) pour l'accumulation de toutes les prestations futures. Ils sont depuis admissibles à la cotisation à l'intention du personnel non syndiqué. L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne sont pas prises en compte dans le calcul des prestations du RRPDUS.

Le RRPDUS est un régime de retraite à prestations déterminées agréé conçu pour offrir des prestations de retraite égales à 0,4 % des gains moyens des meilleures années plus 0,3 % des gains moyens des meilleures années excédant la rémunération moyenne visée aux fins du Railroad Retirement Board (161 971 $ CA en 2025) multipliés par le nombre d'années de service décomptées (jusqu'à concurrence de 35 ans).

Les gains moyens des meilleures années sont définis comme la moyenne des gains admissibles des 60 meilleurs mois consécutifs complets au cours des 120 derniers mois consécutifs complets d'emploi. Les gains admissibles sont constitués du salaire de base et des heures supplémentaires et sont limités à la moyenne des cinq dernières années du plafond prévu par l'*Internal Revenue Code* des États-Unis (444 658 $ CA en 2025). Les prestations de retraite sont payables sans réduction à 65 ans ou à 60 ans, si le membre du personnel compte 30 ans de service décomptés ou 30 ans de service aux fins du Railroad Retirement Board à la cessation d'emploi. Les droits aux prestations de retraite sont acquis après cinq ans d'emploi.

Régime supplémentaire de retraite de 2001 à l'intention du personnel des filiales américaines du CN (RSRHD PD)

Avant le 1er avril 2024, M. Taylor a accumulé des prestations dans le RSRHD PD. À compter du 1er avril 2024, tous les participants au RSRHD PD ont cessé d'accumuler des prestations futures dans le régime et ont été transférés au RSRHD CD US pour l'accumulation de toutes les prestations futures. L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne sont pas prises en compte dans le calcul des prestations du RSRHD PD.

Le RSRHD PD est un régime de retraite à prestations déterminées non agréé et non capitalisé. Il a été conçu pour offrir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs des prestations de retraite égales à 2 % de leurs gains moyens des meilleures années, multiplié par le nombre d'années de service décomptées (jusqu'à concurrence de 35 ans), déduction faite du montant des réductions dont il est question ci-après. Les gains moyens des meilleures années sont définis comme étant la moyenne des gains admissibles des 60 meilleurs mois consécutifs complets au cours des 120 derniers mois consécutifs complets d'emploi. Les gains sont constitués du salaire de base et des primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les prestations payables aux termes du RSRHD PD sont réduites du montant :

i. des prestations de retraite accumulées aux termes du RRPDUS;

ii. des prestations de retraite attribuables au Tier 2 du Railroad Retirement Board des États-Unis;

iii. la rente viagère qui peut être achetée avec les cotisations correspondantes maximales de l'employeur de 3 % prévues aux termes du régime 401(k).

Les droits aux prestations de retraite du RSRHD PD pour les membres du personnel ayant adhéré au régime avant le 1er juillet 2002 sont acquis après cinq ans d'emploi. Pour les membres du personnel ayant adhéré au régime à compter du 1er juillet 2002, les droits aux prestations de retraite du RSRHD PD ne sont acquis que si ces membres demeurent en service actif pendant cinq ans et jusqu'à l'âge de 55 ans. Dans tous les cas, les droits aux prestations du RSRHD PD sont acquis en cas de cessation d'emploi involontaire de l'employé sans motif valable.

En règle générale, les prestations de retraite du RSRHD PD sont payables sans réduction à 65 ans ou à 60 ans si le participant compte 30 ans de service décomptés ou 30 ans de service aux fins du Railroad Retirement Board à la cessation d'emploi. Les participants pouvaient, jusqu'au 31 décembre 2008, choisir de toucher leur rente viagère à un âge différent des âges de retraite prévus ci-dessus, mais au plus tôt six mois après le départ à la retraite ou la cessation des fonctions. Les prestations de retraite accumulées dont les droits ont été acquis avant le 1er janvier 2005 ne sont pas assujetties au délai de six mois. Les prestations de retraite ne peuvent pas être versées avant l'âge de 55 ans. Avec prise d'effet le 15 juillet 2010, le RSRHD PD a été modifié afin d'assujettir le participant à certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation et à certains autres engagements comme conditions du versement des prestations de retraite qui se sont accumulées depuis la date de prise d'effet.

Tableau des prestations déterminées

Les montants indiqués ci-dessous ont été calculés en utilisant les hypothèses actuarielles divulguées dans la Note 17 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » du rapport annuel 2025 et dans la Note 17 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » du rapport annuel 2024. Ces rapports annuels sont accessibles sur le site Web du CN au **www.cn.ca** et sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**. Les montants indiqués dans le tableau sont des montants estimatifs seulement et ont été calculés en utilisant des hypothèses qui peuvent ou non se réaliser. Les montants indiqués dans ce tableau comprennent les prestations de retraite déterminées provenant des régimes de retraite enregistrés du CN et des arrangements de retraite supplémentaires non enregistrés de la Compagnie pour 2025 et sont en dollars canadiens.

NOM	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE DÉCOMPTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2025	PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES À LA FIN DE L'EXERCICE (2) ($ CA)	PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES À 65 ANS (3) ($ CA)	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE (4) ($ CA)	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES (1) ($ CA) COÛT DES SERVICES RENDUS	INCIDENCE DES SALAIRES/ PRIMES	INCIDENCE DES MODIFICATIONS AU RÉGIME	TOTAL	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES (5) ($ CA)	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE (4) ($ CA)
Ghislain Houle	26,57	691 000	691 000	10 412 000	–	–	–	–	(726 000)	9 686 000
Janet Drysdale	27,29	304 000	304 000	4 240 000	–	–	–	–	45 000	4 285 000
Derek Taylor	23,83	312 000	312 000	2 157 718	–	–	–	–	(833 882)	1 323 836

(1) La variation de la valeur actuelle attribuable à des éléments rémunératoires comprend le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, et l'incidence de la différence entre les gains réels et présumés reliée aux augmentations salariales qui seront accordées dans le futur. Le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, représente la valeur estimative de la part des prestations de retraite constituées pendant l'année civile qui est assumée par l'employeur. À la suite du gel définitif visant les prestations déterminées en date du 31 mars 2024, la variation attribuable à des éléments rémunératoires est maintenant nulle.

(2) Les prestations annuelles payables à la fin de l'exercice représentent les prestations accumulées au 31 décembre 2025 (selon les gains ouvrant droit à pension et les années de service jusqu'au 31 mars 2024 selon les modifications apportées au régime de retraite avec prise d'effet le 1er avril 2024), payables à 65 ans ou à la date de retraite sans réduction, si elle tombe plus tôt. Les prestations réelles payables à la fin de l'exercice auraient été réduites pour les membres du personnel qui ne sont pas encore admissibles aux prestations non réduites. L'emploi de M. Taylor auprès de la Compagnie a pris fin le 19 octobre 2025. Par conséquent, les montants indiqués à son égard reflètent les prestations accumulées jusqu'à la date de sa cessation d'emploi.

(3) La prestation projetée tient compte des changements aux régimes de retraite qui entreront en vigueur le 1er avril 2024. Les gains ouvrant droit à pension et le service validable jusqu'au 31 mars 2024 sont utilisés dans le calcul. L'emploi de M. Taylor auprès de la Compagnie a pris fin le 19 octobre 2025. Par conséquent, les montants indiqués à son égard reflètent les prestations accumulées jusqu'à la date de sa cessation d'emploi.

(4) La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées représente la valeur des prestations de retraite constituées pour toutes les années de service décomptées jusqu'au moment indiqué.

(5) La variation de la valeur actuelle attribuable à des éléments non rémunératoires comprend les modifications d'hypothèses, les fluctuations des taux de change, les intérêts débiteurs, les cotisations salariales (s'il y a lieu) et les gains et pertes actuariels (à l'exception de ceux découlant de la différence entre les gains réels et présumés).

Tableau des cotisations déterminées

Le tableau suivant présente les prestations de retraite du volet à cotisations déterminées provenant des régimes de retraite enregistrés et non enregistrés de la Compagnie.

NOM	VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE ($ CA)	MONTANT RÉMUNÉRATOIRE (1) ($ CA)	MONTANT NON RÉMUNÉRATOIRE (2) ($ CA)	VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE ($ CA)
Tracy Robinson	1 327 616	458 433	153 468	1 939 517
Ghislain Houle	133 600	225 256	40 452	399 308
Patrick Whitehead	410 236	103 445	94 838	608 519
Janet Drysdale	108 438	194 901	42 886	346 225
Bhushan Ivaturi	–	81 209	21 600	102 809
Rémi Lalonde (3)	166 397	132 435	27 295	326 127
Derek Taylor (4)	1 874 378	200 638	251 392	2 326 408

(1) Représente les cotisations patronales ainsi que les cotisations théoriques dans le régime de retraite à cotisations déterminées non enregistré.

(2) Représente les cotisations salariales, le cas échéant, les gains et pertes au titre des placements et les crédits et pertes théoriques au titre des placements.

(3) L'emploi de M. Lalonde auprès du CN a pris fin le 21 juillet 2025. Les montants indiqués reflètent les soldes accumulés de son CDCS et de son RSRHD CD à la date de sa cessation d'emploi. Aux termes des modalités du régime, toutes les cotisations patronales non acquises et les rendements des placements connexes au titre du RSRHD CD ont été perdues à cette date. Par conséquent, un montant de 251 832 $ représentant les cotisations patronales non acquises et les rendements des placements connexes au titre du RSRHD CD a été perdu au moment de la cessation d'emploi. Ce montant perdu est fourni à titre indicatif seulement et n'est pas inclus dans les montants indiqués dans le tableau ci-dessus (c.-à-d. qu'il n'a pas été déduit comme un montant négatif).

(4) L'emploi de M. Taylor auprès de la Compagnie a pris fin le 19 octobre 2025. Les montants indiqués reflètent les soldes accumulés de son compte 401(k) et de son RSRHD CD US à la date de sa cessation d'emploi.

Tableau des régimes de retraite non enregistrés

Le tableau ci-contre présente la valeur actuelle totale des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées non enregistrés du CN. Ces montants ont été calculés en utilisant les hypothèses actuarielles divulguées dans la Note 17 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite », à la page 108 du rapport annuel 2025, et dans la Note 17 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite », à la page 107 du rapport annuel 2024. Ces rapports annuels sont accessibles sur le site Web du CN au **www.cn.ca** ou sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**. Les montants comprennent la valeur en 2025 des prestations de retraite pour les participants de la haute direction et cadres supérieurs actifs et retraités et ceux dont le paiement des prestations est différé.

RÉGIMES	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE ($ CA)	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE ($ CA) (1)
Régimes de retraite à prestations déterminées non enregistrés au Canada et aux États-Unis	361 600 000	341 900 000
Régimes de retraite à cotisations déterminées non enregistrés au Canada et aux États-Unis	17 022 000	22 133 000

(1) La diminution de la valeur actuelle à la fin de 2025 pour les régimes de retraite à prestations déterminées était principalement attribuable à l'augmentation du taux d'actualisation et à la variation du taux de change. Ces montants ont été partiellement contrebalancés par les pertes actuarielles et les intérêts sur les obligations au titre des prestations.

Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

La Compagnie n'a aucun contrat ou mécanisme contractuel applicable en cas de cessation des fonctions, de démission, de départ à la retraite, de changement de contrôle ou de changement de responsabilités d'un membre de la haute direction visé, à l'exception des conditions prévues dans les régimes de rémunération, qui sont résumées dans le tableau suivant :

	DÉMISSION	CESSATION INVOLONTAIRE DES FONCTIONS	DÉPART À LA RETRAITE [3]	CHANGEMENT DE CONTRÔLE	CONGÉDIEMENT POUR MOTIF VALABLE
Régime d'intéressement annuel	Fin de l'admissibilité au régime	Droit à une prime en fonction du rendement financier de l'entreprise, de la performance en matière de sécurité de l'entreprise et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise, et au prorata du service actif pendant l'année du régime (minimum de trois mois)	Droit à une prime en fonction du rendement financier de l'entreprise, de la performance en matière de sécurité et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise, et au prorata du service actif pendant l'année du régime (minimum de trois mois), à la condition d'avoir donné un préavis de trois mois du départ à la retraite	Aucune disposition particulière	Fin de l'admissibilité au régime
Options d'achat d'actions [1]	Annulation de toutes les options d'achat d'actions	Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis au moment de la cessation involontaire des fonctions dans un délai de trois mois, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Acquisition des droits maintenue pendant quatre ans si le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi **Pour les octrois faits avant janvier 2020** Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de trois ans, sinon annulation des options d'achat d'actions **Pour les octrois faits depuis janvier 2020** Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de quatre ans, sinon annulation des options d'achat d'actions **Pour les départs à la retraite à compter du 29 janvier 2026 (peu importe la date d'octroi)[4]** Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de cinq ans, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Si un équivalent pertinent est octroyé, acquisition immédiate des droits seulement en cas de cessation des fonctions du participant sans motif valable ou de démission pour une raison valide [2] dans les deux ans suivant le changement de contrôle	Annulation de toutes les options d'achat d'actions
Unités d'actions liées au rendement [1]	Annulation de toutes les UALR	Paiement partiel si les indicateurs de rendement sont respectés et au prorata selon le nombre de mois travaillés pendant la durée du régime Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Paiement intégral si les indicateurs de rendement sont respectés et que le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'octroi Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Si un équivalent pertinent est octroyé, acquisition immédiate des droits seulement en cas de cessation des fonctions du participant sans motif valable ou de démission pour une raison valide [2] dans les deux ans suivant le changement de contrôle; dans de tels cas, les droits seraient acquis au prorata, reflétant le service actif du participant et le facteur d'acquisition selon le rendement applicable au moment de l'événement	Annulation de toutes les UALR
Unités d'actions différées	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Acquisition immédiate des droits à toute tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie dont les droits n'ont pas été acquis	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie
Régimes de retraite enregistrés	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis
Régimes et arrangements de retraite non enregistrés [1]	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis Conditionnel au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis Conditionnel au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis, sauf les prestations au titre des ARS, qui sont perdues

(1) En cas de démission, de cessation involontaire des fonctions, de départ à la retraite ou de changement de contrôle, le versement des attributions ou des prestations dont les droits ont été acquis est conditionnel au respect de certaines clauses de non-concurrence, de non-sollicitation, de non-divulgation de l'information confidentielle et autres clauses restrictives selon les règles respectives des régimes et arrangements.

(2) Une démission pour une raison valide peut survenir uniquement dans les 24 mois suivant un changement de contrôle (i) si le membre de la haute direction doit réinstaller son bureau ou déménager de son domicile à un endroit se situant à l'extérieur d'un rayon de 100 kilomètres de l'endroit où se trouvait son bureau ou son domicile immédiatement avant le changement de contrôle ou (ii) si le membre de la haute direction se voit confier un ensemble de responsabilités dont les modalités et conditions n'équivalent pas essentiellement aux responsabilités qu'il exerçait avant le changement de contrôle et/ou si les modalités et conditions de son emploi ou de l'emploi maintenu n'équivalent pas essentiellement à celles qui étaient en vigueur avant le changement de contrôle.

(3) Pour les attributions faites entre 2019 et 2023, la définition de « retraite » aux fins des UALR et des options d'achat d'actions désigne la première des éventualités suivantes : (i) 55 ans et 12 ans de service continu, ou (ii) 60 ans et 7 ans de service continu. La même définition s'applique également au RIA depuis le 1er janvier 2020. Pour les attributions faites en 2024 et par la suite aux termes du RILTD, la définition de « retraite » désigne la première des éventualités suivantes : (i) 55 ans et 10 ans de service continu, (ii) 60 ans et 5 ans de service continu, ou (iii) 65 ans. Voir la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction ». La même définition s'appliquera également au RIA à compter du 1er janvier 2025.

(4) Cette modification est assujettie à l'approbation de la TSX.

Cessation involontaire des fonctions

Advenant la cessation involontaire de leurs fonctions, la PDG et les autres membres de la haute direction visés recevront une indemnité de départ généralement conforme aux exigences applicables prévues par la loi. Aucun montant additionnel ne sera payable. Les attributions fondées sur des actions, les attributions fondées sur des options et les autres avantages seront traités selon les modalités des régimes prévoyant leur octroi, comme il est décrit dans le tableau sommaire à la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » à la page 93 de la présente circulaire.

Départ à la retraite

Si Mme Robinson avait pris sa retraite le 31 décembre 2025, elle aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son CDCS et de son RSRHD CD. Mme Drysdale n'était pas admissible à la retraite en date du 31 décembre 2025 aux termes du RRPD, du PDCS ni de l'entente sur les ARS. Elle aurait été admissible à des prestations différées aux termes du RRPD et du PDCS et ses prestations au titre des ARS auraient été perdues. Si elle avait pris sa retraite le 31 décembre 2025, elle aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son CDCS et de son RSRHD CD. M. Houle était admissible à des prestations de retraite non réduites aux termes du RRPD, du PDCS et de l'entente sur les ARS au 31 décembre 2025 et il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son CDCS et de son RSRHD CD. Si M. Ivaturi avait pris sa retraite le 31 décembre 2025, il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son CDCS, mais ses prestations au titre de son RSRHD CD auraient été perdues. Si M. Whitehead avait pris sa retraite le 31 décembre 2025, il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son compte 401(k) et le solde de son RSRHD CD US.

Si Mmes Robinson et Drysdale et MM. Houle, Ivaturi et Whitehead avaient pris leur retraite le 31 décembre 2025, aucun autre montant ni aucune autre prestation d'importance n'auraient été payables. Les attributions fondées sur des actions, les attributions fondées sur des options et les autres avantages sont traités selon les modalités des régimes prévoyant leur octroi, comme il est décrit dans le tableau sommaire à la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » à la page 93 de la présente circulaire.

Changement de contrôle

Le tableau suivant présente les avantages supplémentaires auxquels les cinq membres de la haute direction visés actifs auraient eu droit s'il y avait eu un changement de contrôle le 31 décembre 2025.

NOM	RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS (1) ($ CA)	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (1) ($ CA)	UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES (2) ($ CA)	TOTAL ($ CA)
Tracy Robinson	–	–	648 997	648 997
Ghislain Houle	–	–	–	–
Patrick Whitehead	–	–	–	–
Janet Drysdale	–	–	10 436	10 436
Bhushan Ivaturi	–	–	–	–

(1) Les membres de la haute direction visés auraient droit à l'acquisition immédiate des droits uniquement si aucun équivalent adéquat n'est octroyé, s'il est mis fin à leurs fonctions sans motif valable ou s'ils démissionnent pour une raison valide dans les deux ans suivant le changement de contrôle.

(2) Les membres de la haute direction visés auraient droit à l'acquisition immédiate de toute tranche correspondante d'unités d'actions différées versées par le CN dont les droits n'ont pas été acquis attribuées à un membre de la haute direction par suite du report de sa rémunération au cours d'une année antérieure (une description du RIVD est donnée à la rubrique « Régimes de rémunération différée ») à la page 89 de la présente circulaire. La valeur indiquée est égale au nombre d'unités d'actions différées dont les droits deviendraient acquis multiplié par le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2025 (135,75 $ CA).

Renseignements sur les taux de change

La rémunération présentée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » qui est versée en dollars américains a été convertie en dollars canadiens selon les taux de change suivants :

	TAUX DE CHANGE UTILISÉ	TAUX DE CHANGE EFFECTIF 1 $ US = X $ CA
Salaire Toute autre rémunération	TAUX MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE :	
	2025	1,3978
	2024	1,3698
	2023	1,3497
Régime d'intéressement annuel	AU MOMENT OÙ LA PRIME EST GAGNÉE (31 DÉCEMBRE) :	
	31 décembre 2025	1,3724
	31 décembre 2024	1,4384
	31 décembre 2023	1,3243
Valeur des prestations de retraite, valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées, valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis, rémunération aux termes de régimes d'intéressement non fondés sur des titres de capitaux propres — valeur gagnée au cours de l'exercice, scénarios de cessation d'emploi — coût additionnel	31 DÉCEMBRE (31 DÉCEMBRE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT POUR LA VALEUR DES PRESTATIONS DE RETRAITE) :	
	31 décembre 2025	1,3724
	31 décembre 2024	1,4384
	31 décembre 2023	1,3243
	31 décembre 2022	1,3554
Attributions fondées sur des options — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice	DATE D'ACQUISITION RÉELLE DES DROITS AUX ATTRIBUTIONS APPLICABLES :	
	25 janvier 2025	1,4341
	26 janvier 2025	1,4341
	27 janvier 2025	1,4374
	28 janvier 2025	1,4399
	30 janvier 2025	1,4486
	31 janvier 2025	1,4541
	3 février 2025	1,4428
	28 février 2025	1,4461
	8 mars 2025	1,4372
	15 mars 2025	1,4366
	5 mai 2025	1,3825
	15 juin 2025	1,3588
	24 juillet 2025	1,3638
	27 juillet 2025	1,3703
	21 septembre 2025	1,3785
	5 novembre 2025	1,4109
	15 novembre 2025	1,4023
	28 novembre 2025	1,3977

Titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2025, certains renseignements concernant le RILTD.

CATÉGORIE DE RÉGIME	NOMBRE DE TITRES DEVANT ÊTRE ÉMIS LORS DE L'EXERCICE DES OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION OU DROITS EN CIRCULATION	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET DROITS EN CIRCULATION ($ CA)	NOMBRE DE TITRES RESTANT À ÉMETTRE EN VERTU DE RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES (À L'EXCLUSION DES TITRES INDIQUÉS DANS LA PREMIÈRE COLONNE)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	3 050 002	141,35	12 152 726
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	Aucun	Aucun	Aucun
TOTAL	3 050 002	141,35	12 152 726

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

En date des présentes, aucun des administrateurs ou des dirigeants, actuels ou anciens, du CN (ou d'une de ses filiales) n'a de dettes envers le CN ou l'une de ses filiales relativement à l'achat d'actions ordinaires du CN ou autrement.

Intérêt de personnes informées et d'autres personnes dans des opérations importantes

La direction du CN n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, que peut avoir toute « personne informée » (au sens donné à ce terme dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) à l'égard du CN ou tout candidat à un poste d'administrateur, ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe que ceux-ci, dans toute opération réalisée depuis le début du dernier exercice du CN qui a eu une incidence importante sur celui-ci ou une de ses filiales, ou dans toute opération projetée qui aurait un tel effet.

Propositions d'actionnaires

Les propositions d'actionnaires devant être soumises pour délibération à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2027 doivent parvenir au siège social du CN entre le 2 décembre 2026 et le 31 janvier 2027 (inclusivement) afin d'être incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations se rapportant à cette assemblée annuelle.

Les propositions doivent être envoyées par courriel à **corporate.secretary@cn.ca** ou par la poste à l'attention du bureau de la secrétaire générale à l'adresse suivante :

Bureau du secrétaire général, Service des Affaires juridiques
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
935, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage
Montréal (Québec) Canada
H3B 2M9

Disponibilité des documents

Le CN est un émetteur assujetti au Canada et aux États-Unis et est tenu de déposer divers documents, dont une notice annuelle et des états financiers. L'information financière figure dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion du dernier exercice du CN. On peut obtenir des copies de ces documents et d'autres renseignements concernant le CN sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca** ou sur le site Web de la SEC au **www.sec.gov** par l'intermédiaire du système EDGAR ou encore sur demande en téléphonant à la secrétaire générale de la Compagnie au 514 399-7091 ou au service des relations avec les investisseurs au 514 399-0052.

Approbation

Le Conseil de la Compagnie a approuvé le contenu de la présente circulaire ainsi que son envoi aux actionnaires, à chaque administrateur et à l'auditeur du CN.

La vice-présidente, secrétaire générale et avocate générale,

Cristina Circelli

Le 9 mars 2026

Annexe A | Mandat du Conseil

Le Conseil assume une *responsabilité de surveillance* à l'égard de la gérance du CN et de ses activités; il doit rendre compte aux actionnaires quant au rendement du CN. Le Conseil a clairement défini son rôle ainsi que le rôle de la direction. Le rôle du Conseil est de superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes du CN dans le but de créer de la valeur pour les actionnaires et de prendre en compte les intérêts d'autres intervenants. Le rôle de la direction est de diriger les activités quotidiennes de façon à remplir cet objectif.

Le Conseil, en consultation avec la direction, définit l'orientation stratégique et les politiques générales de la Compagnie et en assume la responsabilité. À cet effet, le Conseil exerce une gouvernance et une gérance envers le CN en passant en revue la stratégie générale, en confiant la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie à la direction, en fixant les limites des pouvoirs délégués à la direction, en surveillant la performance en fonctions d'objectifs approuvés et en supervisant le cadre approprié d'affectation des capitaux pour le CN. Le Conseil examine régulièrement le plan stratégique du CN afin que celui-ci demeure adapté au contexte commercial en constante évolution dans lequel le CN exerce ses activités.

Le Conseil assume une *responsabilité décisionnelle*; il approuve toutes les questions qui sont expressément de son ressort aux termes des présentes, de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions et* autres lois applicables et des clauses de prorogation et règlements administratifs du CN. Le Conseil peut déléguer aux comités du Conseil l'étude préalable des questions qui lui incombent et doit le faire quand les lois applicables l'exigent. Le Conseil peut déléguer l'approbation de questions à un comité ou obtenir une recommandation d'un comité avant l'approbation d'une question. Le Conseil a délégué à la direction l'approbation de certaines questions aux termes de sa résolution permanente sur la délégation de pouvoirs, en sa version modifiée à l'occasion.

Le Conseil ayant plein pouvoir, ce mandat ne limite pas les pouvoirs du Conseil, mais vise plutôt à l'aider dans l'exercice de ses pouvoirs et l'exécution de ses fonctions.

Le Conseil se réunit au moins six fois par année et au besoin.

Les membres du Conseil qui ne sont pas des membres de la haute direction se rencontrent à chaque réunion du Conseil ou après celles-ci sans la présence de la direction et sous la présidence du président du Conseil. Si ce groupe comprend des administrateurs qui ne sont pas indépendants, une séance à huis clos réservée aux administrateurs indépendants doit être tenue à chaque réunion du Conseil.

Les membres du Conseil doivent s'acquitter de leurs responsabilités avec un grand professionnalisme. Ils sont censés assister aux réunions du Conseil et des comités du Conseil dont ils sont membres, y arriver bien préparés et y participer activement. Ils doivent passer en revue toute la documentation relative à la réunion avant la tenue de celle-ci. Ils doivent aussi être disponibles pour donner des conseils au PDG ou à d'autres membres de la haute direction du CN sur demande.

Dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de son pouvoir décisionnel, le Conseil peut consulter sans restriction la direction et a le pouvoir de choisir, pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un conseiller juridique, un conseiller en comptabilité ou un autre conseiller indépendant, de retenir ses services et de mettre fin aux mandats de ce dernier ainsi que d'approuver ses honoraires.

Certaines des activités qui découlent de ses responsabilités de gérance et de son pouvoir décisionnel sont présentées ci-après :

A. Planification stratégique

- **Planification stratégique.** Le Conseil, en consultation avec la direction, définira et approuvera l'orientation stratégique et les objectifs du CN. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
  - adopter un processus de planification stratégique et encadrer la formulation de l'orientation stratégique du CN;
  - passer en revue et approuver, au moins une fois l'an, le plan et le cadre stratégiques du CN prenant notamment en considération les occasions et les risques associés à l'entreprise, les questions environnementales, sociales et de gouvernance, les nouvelles tendances, y compris les technologies émergentes et l'intelligence artificielle, ainsi que le cadre concurrentiel du secteur ferroviaire;
  - acquérir une connaissance approfondie des activités, comprendre et remettre en question les hypothèses sous-jacentes aux plans et au cadre stratégiques et d'affaires du CN et se former un jugement en toute indépendance sur les probabilités de réalisation du plan et du cadre stratégiques;
  - passer en revue et approuver toutes les initiatives, décisions générales et opérations d'envergure, de même que les opérations de financement applicables;
  - approuver les plans stratégiques, commerciaux et d'affectation des capitaux ainsi que les politiques connexes sur lesquels la direction devra s'appuyer pour les questions touchant les dépenses en immobilisations, les acquisitions et les cessions;
  - surveiller la mise en œuvre des plans stratégiques, commerciaux et d'affectation des capitaux et des politiques connexes du CN, et l'efficacité avec laquelle ils sont exécutés et réalisés;
  - examiner, surveiller et évaluer les progrès et initiatives technologiques importants qui peuvent toucher la Société et le secteur ferroviaire et veiller à ce qu'ils concordent avec l'orientation et les objectifs stratégiques du CN.
- **Évaluation de la performance de l'entreprise.** En ce qui a trait aux objectifs stratégiques d'ensemble du CN, le Conseil passera en revue et, s'il le juge à propos, approuvera les objectifs et les indicateurs par rapport auxquels la performance de l'entreprise sera mesurée. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
  - établir, de temps à autre, les critères, cibles et budgets qui serviront à évaluer la performance de l'entreprise et des membres de la haute direction;
  - surveiller et évaluer la performance par rapport à ces critères;
  - passer en revue et approuver les plans opérationnels de la direction en s'assurant qu'ils soient compatibles avec les objectifs à long terme du CN.

B. Supervision de la haute direction

- **Planification de la relève.** Le Conseil encadre, par l'intermédiaire du Comité RHR, les processus de planification de la relève du CN et choisit le président-directeur général (« **PDG** »), et il supervise le processus de sélection du PDG et de chacun des Membres de la haute direction ainsi que leur développement professionnel. Le Conseil surveille et examine le rendement du PDG et des Membres de la haute direction qui relèvent directement du PDG, en tenant compte des attentes du Conseil et des objectifs fixés, et est tenu informé du rendement de tous les autres Membres de la haute direction. Le Conseil approuve les objectifs stratégiques généraux que le PDG doit atteindre et approuve annuellement la rémunération du PDG et de chacun des Membres de la haute direction qui relèvent directement du PDG.
- **Nomination des membres de la direction.** Le Conseil nomme dirigeants de la Compagnie tous les Membres de la haute direction ainsi que, conformément aux règlements administratifs du CN, le trésorier et secrétaire général et, de temps à autre, d'autres membres de la haute direction selon ce qu'il juge approprié.
- **Intéressements à l'intention de la haute direction.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité RHR, s'assure qu'une part appropriée de la rémunération du PDG et des membres de la haute direction est liée au rendement à court terme et à long terme du CN ainsi qu'aux objectifs stratégiques de la Compagnie.
- **Formation et maintien en fonction.** Le Conseil prend, par l'intermédiaire du Comité RHR, toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des processus sont en place en vue du recrutement, de la formation, du développement des compétences et du maintien en fonction des membres de la direction qui démontrent le plus haut degré de compétence et d'intégrité.

C. Gouvernance

- **Gouvernance.** Le Conseil surveille et révise, par l'intermédiaire du Comité GDD les politiques et pratiques du CN en matière de gouvernance. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
  - examiner et approuver annuellement son mandat;
  - surveiller la taille et la composition du Conseil pour favoriser l'efficacité du processus décisionnel;
  - veiller à ce qu'une majorité des administrateurs du CN n'aient aucun lien, direct ou indirect, important avec le CN et déterminer qui, de l'avis raisonnable du Conseil, est indépendant aux termes de la législation, de la réglementation et des exigences en matière d'inscription à la cote applicables;
  - établir les compétences et critères pertinents en vue de la sélection des membres du Conseil, y compris les critères permettant d'établir l'indépendance des administrateurs;
  - approuver la liste des candidats à un poste d'administrateur en vue de leur élection par les actionnaires et pourvoir les postes vacants, selon le cas;
  - adopter et revoir les programmes d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs;
  - superviser l'établissement d'un mode de communication directe avec le président du Conseil ou les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction en tant que groupe pour les parties intéressées;
  - veiller à ce qu'un plan de relève et de renouvellement du Conseil soit en place;
  - prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de l'intégrité de la direction et pour s'assurer que la direction crée une culture d'intégrité au sein du CN;
  - surveiller et passer en revue, au besoin, la démarche suivie par le CN en matière de gouvernance et surveiller et passer en revue, au besoin, le Manuel de gouvernance du CN et les politiques et moyens mis en place pour recevoir les commentaires des actionnaires;
  - surveiller et passer en revue, au besoin, les commentaires des intervenants et des Autochtones, ainsi que le potentiel d'activisme actionnarial;
  - prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer le plus haut degré d'éthique, y compris passer régulièrement en revue le Code de conduite applicable aux administrateurs du CN, à son PDG, aux membres de sa haute direction financière ainsi qu'à ses autres membres de la haute direction et membres du personnel, veiller à ce que ce Code soit suivi, approuver les situations où les administrateurs et les Membres de la haute direction sont dispensés de se conformer au Code et veiller à la communication adéquate de ces dérogations, y compris les opérations auxquelles le CN et les personnes apparentées prennent part.
- **Comités.** Le Conseil crée les comités qu'il juge nécessaire ou souhaitable de créer pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
  - élaborer et passer en revue, au besoin, les mandats qu'il déterminera et déléguer, de temps à autre, aux comités ou à d'autres personnes des responsabilités qui lui incombent et que la loi lui permet de déléguer;
  - nommer, parmi les administrateurs indépendants, le président du Conseil;
  - nommer les membres de chaque comité du Conseil en consultation avec le président du comité concerné;
  - se pencher, à l'occasion, sur les recommandations du Comité GDD portant sur la composition et les mandats des comités du Conseil.
- **Descriptions de poste.** Le Conseil élabore, adopte et revoit régulièrement les descriptions de poste du président du Conseil et du président de chaque comité.
- **Évaluation des administrateurs.** Le Conseil établit les compétences et critères pertinents en vue de l'évaluation régulière du rendement du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil, des présidents de comité et de chacun des administrateurs et fixe leur rémunération.

D. Gestion des risques, communication de l'information financière, contrôles internes

- **Gestion des risques.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR, veille à ce qu'un processus approprié d'évaluation des risques soit en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des principaux risques associés à l'entreprise du CN et à sa stratégie, y compris les risques liés aux changements climatiques ainsi qu'aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le Conseil s'assure de la surveillance efficace de la gestion de chacun des risques en recevant des rapports périodiques du président du Comité AFR et des présidents des autres comités du Conseil auxquels des responsabilités ont été déléguées relativement à certains risques.
- **Communication de l'information financière et contrôles internes.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR, vérifie la qualité et l'intégrité des systèmes comptables et des systèmes de communication de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôles internes et d'information de gestion du CN, il supervise notamment :
  - l'intégrité et la qualité des états financiers et autre information financière du CN et le caractère adéquat de leur communication;
  - l'examen par le Comité AFR de l'indépendance et des qualifications de l'auditeur externe;
  - le rendement de la fonction d'audit interne du CN et de l'auditeur externe du CN;
  - le respect par le CN des exigences légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'environnement, de sûreté et de sécurité).
- **Communications.** Le Conseil adopte des politiques de communication et surveille les programmes de relations avec les investisseurs du CN.

E. Affectation des capitaux

- **Plans d'exploitation et de dépenses en immobilisations.** Après qu'il aura approuvé le plan stratégique du CN, le Conseil examinera et approuvera les plans d'exploitation, les programmes de dépenses en immobilisations et les plans d'affectation des capitaux annuels du CN, y compris la structure du capital et les flux de trésorerie du CN, et veillera à ce qu'ils cadrent avec la stratégie à long terme du CN. Le Conseil surveille également les progrès réalisés par rapport à ces plans par l'intermédiaire du Comité AFR.
- **Dépenses importantes.** Le Conseil passe en revue et approuve les dépenses en immobilisations importantes (notamment celles prévues au budget) et les autres dépenses, ventes et locations d'actifs ainsi que les autres opérations, y compris les opérations de fusion et acquisition, qui pourraient toucher ou influencer de manière appréciable la structure financière ou organisationnelle du CN, les postes hors bilan, ainsi que les rendements projetés et réels des investissements qui outrepassent, dans chaque cas, les pouvoirs délégués à la direction.
- **Dividendes et rachats d'actions.** Le Conseil passe en revue et approuve les distributions faites par le CN à ses actionnaires, y compris en ce qui a trait aux dividendes et aux rachats d'actions.
- **Investissements importants.** Le Conseil reçoit régulièrement, par l'intermédiaire du Comité AFR, des rapports de la direction sur l'état des investissements importants ou stratégiques du CN et les risques s'y rapportant, afin de s'assurer que ces investissements sont effectués conformément aux objectifs, et il surveille également les risques en question.

F. Développement durable, environnement, sûreté et sécurité

- **Politiques et pratiques en matière de développement durable, d'environnement, de sûreté et de sécurité.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité GDD et du Comité SE (tel qu'il est précisé dans leur mandat respectif), surveille et examine les politiques et pratiques du CN en matière de développement durable, d'environnement, de sûreté et de sécurité. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
  - évaluer de façon continue la stratégie, les objectifs, les cibles et la performance de la Compagnie en matière de développement durable par rapport à ces objectifs et à ces cibles, et évaluer, de façon continue, si le CN gère ses ressources conformément à des principes éthiques, dans l'intérêt des intervenants et de manière à augmenter la valeur pour les actionnaires;
  - évaluer et surveiller les politiques et pratiques générales du CN en matière de développement durable et d'environnement ainsi que de sûreté et de sécurité, y compris le Plan d'action climatique du CN et les progrès réalisés par rapport aux cibles fixées aux termes de ce plan;
  - examiner, surveiller et évaluer les progrès technologiques, l'intelligence artificielle ainsi que les initiatives en matière de transformation numérique, y compris en ce qui a trait au développement durable et à la sécurité;
  - examiner et surveiller les questions relatives aux droits de la personne qui sont susceptibles de toucher le CN et sa chaîne d'approvisionnement (notamment le travail forcé ou le travail des enfants) et passer en revue et approuver chaque année, suivant la recommandation du Comité GDD, la déclaration et le rapport annuels du CN concernant la prévention et la réduction des risques associés au recours au travail forcé ou au travail des enfants;
  - dans le cadre du processus de planification stratégique, évaluer et passer en revue les enjeux publics d'importance pouvant avoir des conséquences sur les activités, l'exploitation et les intervenants du CN, notamment les tendances sociales, politiques et environnementales, ainsi que les occasions et les risques que chacun d'entre eux présente pour les activités du CN.

G. Questions relatives à la Caisse de retraite

- **Politiques et pratiques relatives à la Caisse de retraite.** Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR et du Comité de travail consultatif des régimes de retraite (un comité de direction), surveille et passe en revue, au besoin, les politiques et pratiques du CN en ce qui a trait à la Caisse de retraite, y compris les politiques d'investissement des Caisses fiduciaires de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada ou de toute autre caisse fiduciaire de retraite créée en rapport avec un nouveau régime de retraite ou tout autre régime de retraite offert ou géré par le CN (« **Caisses fiduciaires de retraite du CN** »).

Annexe B | Rapports des comités

Le rapport de chaque comité du Conseil pour les réunions qui se sont tenues au cours de 2025 et jusqu'au 9 mars 2026 est présenté ci-après. Bien qu'ils donnent des détails sur les travaux de chaque comité, ces rapports ne se veulent pas exhaustifs.

La charte complète de chaque comité se trouve dans notre Manuel de gouvernance, qui est accessible sur notre site Web au **www.cn.ca**.

Rapport du Comité d'audit, des finances et du risque

Le rôle du Comité d'audit, des finances et du risque (le Comité AFR) consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision relativement à la communication de l'information financière, à la surveillance de la gestion des risques d'entreprise, aux plans et aux programmes financiers, aux contrôles internes, ainsi qu'aux auditeurs interne et externe de la Compagnie.

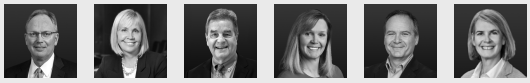

MEMBRES ACTUELS
Robert Knight (président du Comité),
Shauneen Bruder, David Freeman, Susan C. Jones, Michel Letellier et Margaret A. McKenzie

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité AFR a fait ce qui suit :

Information financière

- passé en revue les résultats annuels et les résultats trimestriels, les rapports de gestion et le rapport annuel ainsi que les communiqués de presse concernant les résultats de la Compagnie, y compris relativement aux perspectives et aux orientations financières, et recommandé leur approbation;
- passé en revue les rapports de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés et les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Compagnie;
- passé en revue l'information financière contenue dans la notice annuelle, le formulaire 40-F et d'autres rapports soumis à l'approbation du Conseil;
- passé en revue et approuvé le rapport du Comité AFR et d'autres renseignements liés au Comité AFR figurant dans la circulaire;
- vérifié que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers étaient conformes à la législation applicable;
- passé en revue, avec l'auditeur externe et la direction, la qualité, le caractère adéquat et la communication des principes et conventions comptables critiques de la Compagnie, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de communication de l'information ainsi que les propositions de modification à ceux-ci;
- passé en revue les décisions prises, le cas échéant, dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres principes et/ou méthodes comptables généralement reconnus;
- tenu des rencontres privées avec certains membres de la direction.

Auditeur interne

- passé en revue les activités d'audit interne de l'année 2025;
- passé en revue et approuvé le plan d'audit interne, y compris la charte d'audit interne;
- surveillé le rendement de la fonction d'audit interne, ses responsabilités, sa dotation en personnel, son budget et la rémunération de ses membres;
- tenu des rencontres privées avec l'auditeur interne.

Auditeur externe

- passé en revue et approuvé les résultats de l'audit externe;
- passé en revue la déclaration officielle de l'auditeur externe confirmant son indépendance, ainsi que les politiques de la Compagnie en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de l'auditeur externe de la Compagnie;
- évalué l'auditeur externe et surveillé ses compétences, sa performance et son indépendance, et discuté de la rotation de l'associé responsable de l'audit;
- recommandé au Conseil la nomination et la rémunération de l'auditeur externe de la Compagnie et des auditeurs des régimes de retraite canadiens et américains du CN ainsi que d'autres modalités de leur mandat;
- examiné le rapport sur la planification de l'audit de l'auditeur externe;
- discuté de tous les services d'audit, d'examen et d'attestation fournis par l'auditeur externe, approuvé ceux-ci et supervisé la communication de ceux-ci;
- déterminé les services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de fournir, approuvé au préalable les services non liés à l'audit que l'auditeur externe est autorisé à fournir à la Compagnie conformément aux lois et règlements applicables et supervisé la communication de ceux-ci;
- tenu des rencontres privées avec l'auditeur externe.

Gestion des risques

- passé en revue le processus d'évaluation des risques de la Compagnie, y compris les politiques relatives à la surveillance des risques et à la gestion des risques aux termes du programme de gestion des risques d'entreprise, notamment en ce qui concerne la gestion des technologies de l'information, de la cybersécurité et de la gouvernance des données, la gestion des régimes de retraite et la gestion de crise;
- reçu des mises à jour périodiques de la direction à l'égard de certaines questions d'ordre juridique en cours;
- aidé le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la Compagnie respecte les exigences légales et réglementaires applicables.

Contrôle interne

- reçu le rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne;
- reçu le rapport sur l'assurance relative aux paramètres non financiers aux fins du régime d'intéressement annuel;
- passé en revue la marche à suivre pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Compagnie au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit, et des préoccupations transmises par des membres du personnel en matière de comptabilité ou d'audit;
- passé en revue les procès-verbaux des réunions du Comité de communication de l'information.

Politiques et stratégies financières

- assuré une surveillance à l'égard de la structure du capital, des flux de trésorerie et des principaux ratios financiers du CN;
- fait des recommandations au Conseil concernant les politiques et pratiques financières de la Compagnie et les questions financières touchant la Compagnie, y compris la stratégie de répartition du capital, le plan de rendement du capital et le budget d'immobilisations;
- passé en revue la résolution permanente sur la délégation de pouvoirs du CN et fait des recommandations de modifications à des fins d'approbation à ce sujet;
- passé en revue les stratégies du CN concernant le plan d'allocation du capital et la stratégie concernant les distributions aux actionnaires, y compris la stratégie relative aux dividendes et au rachat d'actions;
- passé en revue l'intégration des initiatives en matière de développement durable à la stratégie d'approvisionnement de la Compagnie;
- surveillé l'évolution économique et sectorielle générale;
- passé en revue les notes de crédit de la Compagnie et surveillé les activités de la Compagnie en lien avec les agences de notation.

Financement

- passé en revue la liquidité de la Compagnie, y compris les dépenses en immobilisation, la structure du capital, le plan de financement et les placements à court terme de la Compagnie;
- recommandé l'approbation d'un nouveau prospectus de base préalable visant l'émission de titres d'emprunt;
- approuvé des émissions de titres d'emprunt éventuelles sur les marchés du Canada et des États-Unis et les opérations de couverture connexes.

Activités financières

- passé en revue les activités liées à la trésorerie et les activités transactionnelles, notamment les rapports sur les activités relatives à la gestion des risques financiers;
- passé en revue des décisions concernant des instruments financiers dérivés;
- passé en revue et recommandé l'approbation de nouveaux programmes de rachat d'actions et passé en revue les méthodes de rachat et les rapports d'étape connexes;
- fait des recommandations au Conseil quant à la déclaration de dividendes;
- passé en revue la stratégie d'approvisionnement sur une période continue de trois ans et recommandé son approbation, et passé en revue le progrès réalisé dans le cadre de ce plan;
- surveillé les dépenses en immobilisations importantes et autres dépenses d'importance pour des projets stratégiques, le matériel et les infrastructures ferroviaires ainsi que les achats importants de produits et services;
- passé en revue le recours continu à la dispense pour les utilisateurs finaux d'instruments dérivés en vertu de la loi Dodd-Frank et recommandé son approbation.

Retraite et investissements

- approuvé la stratégie générale de gestion des risques liés aux régimes de retraite et fait rapport au Conseil à ce sujet;
- examiné et recommandé au Conseil les évaluations actuarielles à des fins de capitalisation des régimes de retraite du CN;
- examiné les rapports de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers des régimes de retraite canadiens du CN;
- examiné et recommandé aux fins d'approbation des modifications au mandat du Comité de travail consultatif des régimes de retraite, y compris sa composition, et des modifications à la résolution permanente sur les investissements du CN.

Autres

- passé en revue les relations avec les investisseurs et les attentes générales des investisseurs et reçu des mises à jour régulières s'y rapportant;
- surveillé la situation fiscale de la Compagnie;
- passé en revue les renouvellements des programmes d'assurance de dommages.

Mandat du comité et rendement

- passé en revue le nouveau mandat du Comité AFR et recommandé son approbation;
- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité AFR existantes et évalué son rendement **et s'en est déclaré satisfait**.

Présenté par les membres du
Comité AFR

Rapport du Comité de la gouvernance et du développement durable

Le rôle du Comité GDD consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en lien avec la gouvernance et le développement durable, ce qui comprend notamment l'élaboration, la revue et le suivi des critères de sélection des administrateurs, l'identification de candidats pouvant être recommandés à l'élection à un poste d'administrateur, la revue des lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la Compagnie et la supervision du cadre général de développement durable de la Compagnie.

MEMBRES ACTUELS
Al Monaco (président du Comité),
Shauneen Bruder, Denise Gray, Justin M. Howell et Michel Letellier

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité GDD a fait ce qui suit :

Composition du Conseil et de ses comités

- passé en revue la taille et la composition du Conseil et aidé le Conseil à établir la taille, la composition et le mandat des comités du Conseil;
- passé en revue les mises à jour du Manuel de gouvernance, y compris les modifications visant à refléter la structure et les mandats révisés des comités, et recommandé leur approbation;
- passé en revue l'indépendance et les compétences financières des administrateurs;
- passé en revue la politique sur l'âge de la retraite et la durée du mandat des administrateurs;
- effectué une évaluation de la grille de compétences du Conseil de la Compagnie et recommandé à des fins d'approbation les mises à jour qui lui ont été apportées aux fins d'harmonisation accrue avec les circonstances et les besoins de la Compagnie, compte tenu des pratiques du marché;
- identifié des candidats potentiels pour siéger au Conseil en fonction des qualifications et des compétences recherchées, de la représentation géographique et des objectifs d'inclusion souhaités par le Conseil et recommandé des candidats aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
- examiné la question de la relève pour les postes d'administrateurs et du renouvellement du Conseil.

Rendement du Conseil et de ses comités

- examiné le rendement du Conseil, des comités du Conseil, de la présidente du Conseil, des présidents des comités et des membres du Conseil.

Rémunération des administrateurs

- passé en revue la structure et les niveaux de rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction et recommandé leur approbation.

Formation continue des administrateurs

- surveillé et passé en revue les programmes d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs.

Initiatives touchant la gouvernance

- supervisé la communication des pratiques en matière de gouvernance, y compris l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance qui est présenté dans la circulaire, conformément aux règles et règlements applicables;
- passé en revue la présentation de l'information de la Compagnie, notamment la circulaire, la notice annuelle et le rapport annuel, et recommandé son approbation;
- recommandé au Conseil une date et un format pour la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires;
- reçu des mises à jour à l'égard de développements juridiques et réglementaires pertinents, notamment en lien avec le développement durable au Canada et aux États-Unis;
- prêté main-forte au Conseil pour la supervision de la gouvernance de la Compagnie et surveillé les exigences juridiques et réglementaires, ainsi que les pratiques exemplaires;
- passé en revue le mandat du Conseil en ce qui concerne l'engagement en situation de crise et discuté de ce sujet;
- passé en revue, surveillé et encadré le respect du Code de conduite du CN;
- passé en revue la politique révisée de la Compagnie sur l'utilisation de l'avion d'affaires et recommandé son approbation;
- reçu un rapport sur la gouvernance et la supervision des technologies de la Compagnie;
- reçu un rapport sur les opérations entre apparentés (aucune opération repérée);
- passé en revue le modèle de convention d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants et la police d'assurance des administrateurs et des dirigeants;
- passé en revue le rapport annuel de l'ombudsman du CN;
- s'est assuré que le CN a adopté un cadre de gouvernance des risques approprié pour tous les comités du Conseil.

Développement durable

- passé en revue la stratégie et les cibles de développement durable de la Compagnie (autres que les objectifs précis se rapportant à l'environnement, aux changements climatiques et à la sécurité), y compris l'évolution des attentes des investisseurs à leur égard, et surveillé la performance du CN s'y rapportant;
- passé en revue la stratégie en matière d'inclusion du CN et les rapports sur les progrès connexes;
- passé en revue périodiquement le rendement de la Compagnie en matière de développement durable, notamment la Réponse au questionnaire du CDP sur les changements climatiques du CN, le Supplément de données annuel et le Rapport sur le développement durable du CN;
- supervisé la présentation de l'information sur le développement durable et la gouvernance de la Compagnie, y compris l'énoncé sur les pratiques en matière de gouvernance du CN et le rapport annuel de 2025 de la Compagnie conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaines d'approvisionnement*.

Relations avec les intervenants et les Autochtones

- passé en revue les commentaires des actionnaires et des associations d'actionnaires;
- passé en revue le programme d'engagement des investisseurs pour 2025 et les perspectives pour 2026 en collaboration avec la direction et discuté de ce sujet avec la direction;
- passé en revue la stratégie générale en matière d'engagement auprès des intervenants pour 2025, avec un regard vers 2026, et discuté de ce sujet avec la direction;
- passé en revue le Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones et les ambitions s'y rapportant, et discuté de celui-ci avec des conseillers externes.

Investissement dans les collectivités

- passé en revue et approuvé la stratégie et les objectifs généraux en matière de dons et de parrainages de la Compagnie;
- passé en revue et approuvé le budget de 2025 destiné aux dons et aux parrainages de la Compagnie ainsi que sa stratégie renouvelée.

Rendement du comité

- passé en revue et recommandé pour approbation le nouveau mandat du Comité GDD;
- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité GDD et évalué son rendement **et s'en est déclaré satisfait**.

Présenté par les membres du Comité GDD

Rapport du Comité de la sécurité et de l'environnement

Le rôle du Comité SE consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en lien avec les questions en matière d'environnement et de sécurité, ce qui comprend la supervision, l'évaluation et la surveillance des politiques, des pratiques et des indicateurs de la Compagnie liés aux questions en matière de sécurité et d'environnement, y compris les changements climatiques et l'évaluation de la performance à cet égard; l'évaluation des progrès réalisés sur le plan de la technologie d'exploitation, notamment les risques et les possibilités d'adopter ou d'approfondir ces technologies; ainsi que l'évaluation des risques liés à l'environnement (y compris ceux qui se rapportent aux changements climatiques), à la sécurité et la sûreté.

MEMBRES ACTUELS
Susan C. Jones (présidente du Comité),
Shauneen Bruder, David Freeman, Margaret A. McKenzie, Al Monaco et Jo-ann dePass Olsovsky

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité SE a fait ce qui suit :

Sécurité

- passé en revue la stratégie en matière de sécurité du CN et supervisé l'examen de la performance en matière de sécurité du CN, notamment une évaluation externe de la performance en matière de sécurité, ainsi que des plans d'action connexes de la direction et veillé à ce que les initiatives en matière de sécurité respectaient entièrement et renforçaient la culture axée sur la sécurité du CN ainsi que son objectif d'être le chemin de fer de classe I le plus sécuritaire en Amérique du Nord;
- passé en revue les développements réglementaires importants en matière de sécurité et discuté de leur incidence éventuelle sur les activités;
- évalué les indicateurs de sécurité clé de la Compagnie et évalué ses progrès par rapport à ses objectifs;
- passé en revue les objectifs en matière de sécurité énoncés dans les régimes de rémunération du CN;
- passé en revue les initiatives clés en matière de sécurité et les plans de préparation de la Compagnie et en a discuté;
- reçu des séances d'information périodiques sur la sécurité et des « conseils de sécurité du CN »;
- assisté à une présentation sur les activités de la Police du CN;
- reçu des mises à jour périodiques de la direction portant sur les questions importantes en matière de sécurité et de sûreté, y compris les mises à jour en ce qui a trait à la gestion des risques liés à la cybersécurité.

Environnement

- supervisé et surveillé la stratégie environnementale de la Compagnie, y compris sa stratégie de décarbonisation, et passé en revue le Plan d'action climatique et la stratégie sur la biodiversité;
- évalué et surveillé les principaux indicateurs du CN à l'égard de l'environnement (y compris ceux se rapportant aux changements climatiques) ainsi que les progrès réalisés par rapport aux objectifs établis;
- passé en revue les objectifs environnementaux énoncés dans le régime de rémunération du CN;
- passé en revue la présentation de l'information importante sur le développement durable de la Compagnie, y compris le rapport du Plan d'action climatique, et recommandé son approbation;
- passé en revue l'évolution des questions législatives et réglementaires importantes sur la gouvernance et la gestion des risques climatiques;
- reçu une mise à jour sur les cibles en matière de réacheminement des déchets et les programmes de gestion des déchets d'exploitation du CN;
- évalué et passé en revue les risques liés à l'environnement et aux changements climatiques importants et discuté de la stratégie d'atténuation des risques de la Compagnie.

Technologie d'exploitation

- passé en revue la stratégie en matière de technologie d'exploitation de la Compagnie et surveillé ces technologies d'exploitation et les initiatives s'y rapportant, notamment les investissements et les risques importants connexes.

Mandat du comité et rendement

- passé en revue le mandat du Comité SE et recommandé son approbation;
- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité SE qui sont en place et évalué le rendement du Comité SE **et s'en est déclaré satisfait**.

Présenté par les membres du Comité SE

Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le rôle du Comité des ressources humaines et de la rémunération (le Comité RHR) consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision des questions liées aux ressources humaines et à la rémunération, notamment l'évaluation du rendement, la rémunération et la planification de la relève des hauts dirigeants, ainsi que l'examen et la supervision des pratiques sur le plan des ressources humaines de la Compagnie.

MEMBRES ACTUELS
Jo-ann dePass Olsovsky (présidente du Comité),
Shauneen Bruder, Denise Gray, Justin M. Howell et Robert Knight

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité RHR a fait ce qui suit :

Planification de la relève

- analysé le bassin de candidats pour la relève afin d'atténuer les risques et de mettre davantage l'accent sur les talents issus de la diversité, y compris des examens approfondis des talents au niveau fonctionnel;
- passé en revue les équipes de direction ainsi que les structures organisationnelles fonctionnelles pour s'assurer que la dotation est pertinente et adéquate, y compris compléter les effectifs et les compétences par du recrutement externe;
- identifié la meilleure façon de surveiller le rendement et de créer des indicateurs clés pour évaluer et mesurer la prestation de services par rapport à la valeur allouée.

Rémunération de la PDG

- passé en revue les objectifs et les priorités généraux qui relèvent de la PDG;
- évalué le rendement annuel de la PDG en fonction des objectifs et des priorités d'entreprise établis et fait des recommandations quant à sa rémunération en fonction de cette évaluation aux fins d'approbation par les membres du Conseil indépendants.

Nomination des membres de la haute direction

- recommandé la nomination des membres de la haute direction et approuvé les conditions de leur nomination et de la cessation de leurs fonctions ou de leur départ à la retraite, au besoin.

Rémunération des membres de la haute direction

- effectué un examen complet des pratiques de rémunération de la haute direction du CN comparativement à celles du marché, afin de s'assurer que la stratégie de rémunération de la Compagnie était alignée sur l'objectif du CN qui consiste à attirer et à retenir de solides talents, et recommandé, à des fins d'approbation, des modifications au programme de rémunération de la Compagnie;
- passé en revue la validité du groupe de référence du CN utilisé pour établir la rémunération des membres de la haute direction;
- passé en revue le programme d'engagement des actionnaires en ce qui a trait aux questions de rémunération des membres de la haute direction et discuté de ces questions;
- passé en revue des modifications aux régimes d'intéressement du CN, y compris le RAP américain, ainsi qu'aux mesures aux termes du RIA, et formulé des recommandations à ce sujet à des fins d'approbation;
- passé en revue l'évaluation du rendement des subalternes directs de la PDG et fait des recommandations au Conseil quant à leur rémunération;
- surveillé les risques pouvant découler des programmes et pratiques en matière de rémunération du CN tout en veillant à ce que des mesures adéquates d'identification et d'atténuation des risques soient en place et discuté de ces risques avec des conseillers externes;
- passé en revue et recommandé des cibles proposées aux termes du RIA, des cibles de rendement pour les UALR, ainsi que l'enveloppe d'attribution globale d'ILT;
- surveillé étroitement les perspectives quant aux primes et les perspectives quant à l'acquisition des droits aux UALR et recommandé au Conseil un paiement aux termes du RIA.

Communication de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction

- passé en revue de nouvelles exigences légales et réglementaires importantes qui concernent les questions de ressources humaines et de rémunération de la haute direction, principalement la communication de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction et les pratiques exemplaires s'y rapportant;
- passé en revue et recommandé, à des fins d'approbation par le Conseil, le rapport sur la rémunération des membres de la haute direction à inclure dans la circulaire.

Philosophie en matière de rémunération

- surveillé la philosophie et la politique en matière de rémunération qui récompensent la création de valeur pour les actionnaires et témoignent d'un équilibre approprié entre le rendement à court terme et le rendement à plus long terme de la Compagnie;
- passé en revue des modifications à la politique relative au positionnement de la rémunération directe totale des membres de la haute direction et recommandé leur approbation.

Régimes de retraite

- de concert avec le vice-président exécutif et chef de la direction financière, examiné l'évaluation annuelle du rendement de la personne occupant le poste de président-directeur général de la Division des investissements du CN;
- effectué une étude de marché complète des régimes de retraite à cotisations déterminées;
- passé en revue la consolidation du régime de retraite du CN et du régime de retraite des cadres supérieurs du CN et recommandé son approbation;
- passé en revue le mandat du comité des régimes de retraite à cotisations déterminées canadiens et recommandé son approbation.

Mesures touchant les ressources humaines

- surveillé les questions en matière de régimes de retraite et les questions stratégiques sur le plan social et de la main-d'œuvre, y compris les mises à jour régulières portant sur les relations de travail et les négociations collectives;
- surveillé la stratégie et les objectifs en matière d'inclusion visant les postes de haute direction de la Compagnie, et les progrès s'y rapportant;
- passé en revue le nouveau système de gestion du capital humain et recommandé son approbation;
- passé en revue les stratégies de recrutement, de formation, de motivation et de perfectionnement du personnel de talent et discuté de ce sujet;
- reçu une mise à jour sur le bilinguisme au sein du CN;
- passé en revue les stratégies et les programmes en matière de culture et d'engagement ainsi que les résultats des sondages connexes.

Mandat du comité et rendement

- passé en revue et approuvé des modifications à la charte du Comité RHR;
- retenu les services de conseillers indépendants en rémunération pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités et approuvé le montant approprié des honoraires pour de tels services et passé en revue le rapport sur l'évaluation du rendement et de l'indépendance des conseillers;
- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement existantes du Comité RHR et évalué le rendement du Comité RHR **et s'en est déclaré satisfait**.

Présenté par les membres du Comité RHR

Annexe C | Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, nous incluons, dans la notice annuelle du CN, la charte de notre comité d'audit et des renseignements concernant la composition de ce comité, la formation et l'expérience de ses membres ainsi que tous les honoraires versés à l'auditeur externe. En plus des renseignements fournis ci-après dans l'annexe C, nous invitons le lecteur à consulter à l'article 9.2 intitulé « Information à fournir sur le Comité d'audit, des finances et du risque » et l'« Annexe A – Charte du Comité d'audit, des finances et du risque » de notre notice annuelle qui se trouve sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca** et sur notre site Web au **www.cn.ca**.

Le Comité AFR s'est réuni six fois en 2025, et a tenu des séances à huis clos à chaque réunion. Le rapport du Comité AFR, présenté à l'annexe B de la présente circulaire, trace les grandes lignes des principaux sujets traités par le Comité AFR au cours de l'année dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Qualité de l'audit et évaluation complète de l'auditeur externe

Le Comité AFR supervise et surveille les qualifications, l'indépendance et le rendement de notre auditeur externe. En 2022, le Comité AFR a mené une évaluation complète de l'auditeur externe du CN afin de s'assurer de la qualité de l'audit comme il est exigé par sa charte. L'évaluation complète a été effectuée en conformité avec les directives publiées par les Comptables professionnels agréés du Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes.

L'évaluation vise la période de cinq ans close le 31 décembre 2021 et s'intéresse particulièrement aux deux dernières années. L'évaluation complète a été plus vaste et plus approfondie que l'évaluation annuelle de l'auditeur effectuée par le Comité AFR et elle a porté sur les facteurs clés suivants qui ont une incidence sur la qualité d'un audit :

- l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur externe;
- la qualité de l'équipe de mission de l'auditeur externe;
- la qualité des communications et des interactions entre le Comité AFR et l'auditeur externe.

L'évaluation complète a été menée par le président du Comité AFR et elle a fait l'objet de discussions et d'un examen par le comité dans son ensemble au cours de trois réunions qui se sont tenues en 2022. Le Comité AFR a demandé à l'auditeur interne du CN de recueillir des données, de mener des entrevues et de résumer ses conclusions dans le cadre de l'évaluation complète. Au total, des entrevues ont été réalisées avec 19 participants, notamment des représentants de la direction du CN, des membres de KPMG et du Comité AFR (y compris deux anciens présidents du comité). Les questions de l'entrevue et les autres documents et données recueillis ont tous été liés à un cadre portant sur les indicateurs de la qualité de l'audit pour faciliter l'examen et les discussions du Comité AFR.

Le Comité AFR a établi que le principal facteur à examiner dans le cadre de l'évaluation complète était le risque possible de familiarité institutionnelle qui découle du fait que KPMG exerce les fonctions d'auditeur externe du CN depuis 1992. Le Comité AFR a examiné cet élément à la lumière des thèmes suivants :

- **Obligations et tendances réglementaires —** Au Canada et aux États-Unis, la réglementation continue d'imposer l'obligation de rotation de l'associé responsable de l'audit tous les sept et cinq ans, respectivement, et une période de restriction de cinq ans. Des publications et des recherches récentes dans les deux pays continuent à appuyer cette pratique, ainsi que l'évaluation complète périodique de l'auditeur externe plutôt que l'élargissement de la portée des lois en vue d'exiger la rotation périodique du cabinet d'audit.
- **Analyse comparative de la durée des fonctions de l'auditeur —** Selon les données réunies dans le cadre de l'évaluation complète, la durée des fonctions de l'auditeur dans les 25 principales sociétés inscrites à la cote de la TSX et dans les sociétés de chemins de fer de classe I en Amérique du Nord a été examinée. Dans les deux cas, la durée moyenne des fonctions de l'auditeur était supérieure à 25 ans.
- **Analyse de la rotation de l'associé responsable de l'audit —** Le Comité AFR a passé en revue une analyse détaillée du calendrier de rotation de l'associé, y compris les périodes de rotation et de restriction de chacun des associés responsables de la mission, ainsi que des autres associés responsables de l'audit affectés à l'audit du CN afin de confirmer que les calendriers de rotation obligatoires ont été suivis.

Le Comité AFR a mené à bien l'évaluation complète en juillet 2022 et a établi qu'il était satisfait de la qualité de l'audit réalisé par KPMG. Il a recommandé les améliorations suivantes au processus en vue d'optimiser la qualité de l'audit :

- À compter de 2022, le montant des services non liés à l'audit fournis au CN par KPMG doit représenter moins de 25 % du total. Le Comité AFR examine ce seuil tous les ans dans le cadre de sa surveillance continue.
- La rotation de l'associé responsable de l'audit doit inclure des associés de bureaux autres que le bureau de Montréal, même si les règles ne posent pas cette exigence, afin d'assurer une plus grande indépendance de l'associé responsable de l'audit.
- Une évaluation complète doit avoir lieu tous les cinq ans et doit comprendre des évaluations annuelles fondées sur des indicateurs de la qualité de l'audit suivant chaque audit.
- L'amélioration de la communication avec les actionnaires et les autres intervenants dans le cadre de la surveillance de l'auditeur externe par le Comité AFR.

Services d'audit et non liés à l'audit

Le Comité AFR approuve tous les services d'audit et tous les services liés à l'audit, tous les honoraires et toutes les modalités liés aux missions d'audit et toutes les missions de services non liés à l'audit accomplis par l'auditeur externe. Le Comité AFR a approuvé au préalable la totalité des services fournis par l'auditeur pour des services d'audit, des services liés à l'audit et des services non liés à l'audit pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

La nature des services fournis par catégorie est décrite ci-après.

- **Honoraires d'audit** – Les honoraires d'audit sont les honoraires engagés pour les services rendus dans le cadre de l'audit des états financiers annuels consolidés et du contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière de la Compagnie, l'examen des rapports trimestriels et les audits des états financiers de certaines filiales de la Compagnie.
- **Honoraires pour services liés à l'audit** – Les honoraires pour services liés à l'audit sont les honoraires engagés pour les services associés aux audits des états financiers des divers régimes de retraite de la Compagnie, pour les services d'assurance et d'attestation de rapports relatifs à la durabilité et d'autres rapports exigés par la loi ou la réglementation ainsi que pour les services rendus en lien avec l'émission de dette.
- **Honoraires pour services fiscaux** – Les honoraires pour services fiscaux sont les honoraires engagés pour les services liés à la conformité fiscale, y compris l'aide à la production et à l'examen des déclarations de revenus des employés expatriés, les déclarations de revenus des sociétés et d'autres services de conformité fiscale liés aux prix de transfert et aux droits indirects.
- **Autres honoraires** – Les autres honoraires sont versés pour les services-conseils liés aux projets non liés à l'audit.

Honoraires de KPMG pour les exercices clos les 31 décembre

HONORAIRES (EN MILLIERS)	2025 ($ CA)	2024 ($ CA)
Honoraires d'audit	3 458	3 196
Honoraires pour services liés à l'audit	1 362	1 335
Honoraires pour services fiscaux	1 022	942
Autres honoraires	–	–
Total	**5 842**	**5 473**

Le Comité AFR détermine aussi les services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de fournir, approuve les services d'audit et approuve au préalable les services non liés à l'audit que l'auditeur externe est autorisé à fournir. Le Comité AFR et le Conseil ont adopté des résolutions interdisant au CN de retenir les services de KPMG pour la prestation de certains services non liés à l'audit au CN et à ses filiales, notamment la tenue de comptes ou autres services liés aux documents comptables ou aux états financiers, la conception et l'implantation de systèmes d'information financière, les services d'évaluation, les opinions sur le caractère équitable ou les rapports sur l'apport en nature, les services actuariels, les services d'audit interne fournis en impartition, les services liés aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, les services de courtage, de conseils en placement ou de banque d'affaires et les services juridiques et services d'expertise sans rapport avec l'audit. Conformément à ces résolutions, le CN peut retenir les services de KPMG pour la prestation de services non liés à l'audit, dont des services fiscaux, autres que les services interdits énumérés ci-dessus, mais uniquement si les services en question ont été expressément approuvés au préalable par le Comité AFR.

Rapport du Comité AFR sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le Comité AFR a reçu périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que des systèmes de contrôle interne à l'égard de l'exercice 2025. KPMG, notre auditeur externe, est chargé de procéder à un audit indépendant de nos états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (**PCAOB**) des États-Unis, de même qu'à un audit indépendant de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément aux normes du PCAOB. KPMG s'appuie sur ces audits pour déterminer si les états financiers consolidés présentent fidèlement notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie conformément aux PCGR des États-Unis et pour émettre son opinion à cet égard.

Le Comité AFR a discuté avec KPMG des questions requises conformément aux *Auditing Standards No. 16 (Communication With Audit Committees)* du PCAOB et à l'article 260 (Communication avec les responsables de la gouvernance) du Manuel des CPA — Certification, notamment des questions se rapportant au déroulement de l'audit de nos états financiers et à l'évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu de l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley. KPMG a fourni au Comité AFR des renseignements écrits requis par la règle 3526 du PCAOB. Le Comité AFR a discuté avec KPMG de l'indépendance du cabinet par rapport au CN. Une déclaration écrite officielle décrivant toutes les relations entre KPMG et le CN a été remise au Comité AFR, y compris une confirmation écrite selon laquelle KPMG est indépendant au sens des lois, des règlements et des règles professionnelles applicables au Canada, et de leur interprétation, et qu'il répond à la définition de *independent public accountants* à l'égard du CN au sens de toutes les normes professionnelles et réglementaires américaines pertinentes, y compris celles adoptées par la SEC en vertu de la Loi Sarbanes-Oxley, et de la règle 3520 du PCAOB.

Par conséquent, le Comité AFR a recommandé au Conseil le dépôt des états financiers consolidés audités du CN auprès des organismes canadiens de réglementation en valeurs mobilières et l'inclusion de ceux-ci dans le rapport annuel de la Compagnie sur formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de la SEC.

Formation et expérience pertinentes des membres du Comité AFR

Le Conseil est d'avis que les membres du Comité AFR présentent un haut niveau d'expérience et de compétences financières. En se fondant sur la formation et l'expérience de chacun des membres du Comité AFR, le Conseil a déterminé que tous les membres du Comité AFR ont des compétences financières au sens de la législation et de la réglementation canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières et des normes de gouvernance de la Bourse de New York et plusieurs membres du Comité AFR remplissent tous les critères afin d'être désignés comme « experts financiers du comité d'audit » (*audit committee financial expert*), conformément aux règles de la SEC.

Tous les membres du Comité AFR ont des **compétences financières** et plusieurs sont des experts financiers du comité d'audit conformément aux règles de la SEC.

Pour déterminer si un administrateur est un « expert financier du comité d'audit » en vertu des règles de la SEC, le Conseil détermine si l'administrateur est une personne qui remplit les conditions suivantes : a) elle comprend les principes comptables généralement reconnus et les états financiers; b) elle a la capacité d'évaluer de manière générale l'application de ces principes comptables relativement à la comptabilisation des estimations, des propositions et des réserves; c) elle a de l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées au moment de la lecture des états financiers de la Compagnie, ou une expérience de supervision active de personnes exerçant ces activités; d) elle comprend les contrôles internes et les procédures liés à la communication de l'information financière; e) elle comprend les fonctions d'un comité d'audit.

De plus amples renseignements sur le Comité AFR de la Compagnie se trouvent dans la notice annuelle 2025 de la Compagnie, accessible sur SEDAR+ au **www.sedarplus.ca**, sur le site Web de la SEC au **www.sec.gov** par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au **www.cn.ca**.

935, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9
www.cn.ca